

# CARTOGRAPHIE DE LA GOUVERNANCE SECTORIELLE DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE IVOIRIENNE RAPPORT GÉNÉRAL

Sous la direction de :  
Arsène Brice BADO et William Oreste AGBLONON

Avec la collaboration de :  
Mme Marielle MBALLA, Mlle Annick Josiane TANO  
Mlle Anne Débora ADINGRA, Mlle Rabi TOURE

Financé par:



Réalisé par :



## CARTOGRAPHIE DE LA CONTRIBUTION DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE À LA GOUVERNANCE SECTORIELLE EN CÔTE D'IVOIRE

Sous la direction de :  
Arsène Brice BADO et William Oreste AGBLONON

Avec la collaboration de :  
Mme. M'Balla Marielle Epse M'Bengue  
Mlle Annick Josiane TANO  
Mlle Anne Débora ADINGRA  
Mlle Rabi TOURE

Etude

Financée par:



Réalisée par:





# PRÉFACE

---

Après la mise en œuvre du projet Leadership et Initiative des Acteurs Non Etatiques 1 (LIANE-1) de 2013 à 2015 qui avait été conçu à partir d'une cartographie de la société civile ivoirienne réalisée en 2010 et actualisé après la crise post-électorale en 2011, on peut se demander : 'à quoi bon une nouvelle cartographie ?'

Les résultats de la présente cartographie nous offrent, comme par ricochet, les raisons d'être les plus probantes de la nécessité d'une nouvelle cartographie de la société civile ivoirienne. Pour un meilleur exercice du leadership de la société civile, il était nécessaire d'affiner le regard sur les multiples visages de la société civile à travers la variété de leurs engagements au sein de la société.

En se voulant sectorielle, la nouvelle cartographie permet de mieux identifier les organisations de la société civile dans leurs champs d'action et d'entrevoir, à partir des caractéristiques propres aux secteurs de leurs activités, leur capacité d'être des interlocuteurs aptes à entrer en dialogue avec l'Etat et les Partenaires Techniques et Financiers.

La volonté de probité dans la démarche de l'étude laisse ouvert l'espace de l'interprétation en vue de multiples actions aux profits des organisations de la société civile. A travers et au-delà des recommandations, l'enjeu fondamentale de cette étude sectorielle, c'est d'ouvrir des espaces de dialogue concrets où les acteurs se considèrent mutuellement comme responsables et soucieux du bien commun. Rendre possible ces espaces de dialogue va requérir de nouvelles compétences ainsi que la formalisation des cadres de concertations. Puisse cette étude y contribuer.

*Eugène Goussikindey, sj*





## REMERCIEMENTS

Ce rapport d'étude sur la Cartographie de la contribution des organisations de la société civile à la gouvernance sectorielle en Côte d'Ivoire a **bénéficié de plusieurs collaborations précieuses** sans lesquelles la réalisation de l'étude n'aurait pas été possible

Nous exprimons notre gratitude aux 1315 organisations ivoiriennes de la société civile qui ont participé à la collecte de données. Leur disponibilité et la qualité des réponses fournies ont permis de faire un état des lieux de la société civile ivoirienne ainsi que sa participation à la gouvernance de chacun des onze secteurs que l'étude a couverts.

Nous remercions également les 1101 personnes interrogées au sein de la population et qui ne travaillent pas dans une organisation de la société civile. L'analyse de leurs réponses a permis de savoir davantage non seulement comment la population perçoit le rôle des organisations de la société civile mais aussi les attentes de la population à l'endroit de ces organisations. Ceci a aidé à mieux appréhender les enjeux de l'engagement citoyen des organisations de la **société civile pour le bénéfice des populations.**

Ont participé également à cette étude, 290 autorités administratives locales et gouvernementales et notamment des préfets, des sous-préfets, des maires, des conseillers municipaux, et des chefs de service dans certains Ministères. Nous les sommes très reconnaissant pour leur collaboration dans la collecte des données pour cette étude.

Une quinzaine d'institutions internationales et d'Ambassades à Abidjan ont reçu les chercheurs de l'équipe pour des interviews. Nous leurs sommes très reconnaissants.

En tant que coordonnateur de cette étude, nous avons eu le plaisir de travailler avec une équipe dynamique et brillante de chercheur-e-s que je remercie très sincèrement. Il s'agit de Dr. William Agblonon, de Mme Marielle Mballa, de Mlle Rabi Touré, de Mlle Annick Tano, et de Mlle Débora Adingra. Nous remercions également les nombreux stagiaires qui ont réalisés les différents entretiens. Leur contribution à l'étude est inestimable.

Les responsables exécutifs et leurs adjoints dans les cinq Centres Régionaux d'Appui à la Société Civile (CRASC) de San Pedro, de Korhogo, de Bouaké, de Bondoukou, et de Man ont participé à la collecte des données à l'intérieur du pays dans les cinq grandes régions de la Côte d'Ivoire (Centre, Sud, Est, Ouest, et Nord). Nous leur exprimons notre gratitude.

Notre reconnaissance va également au personnel d'appui du CERAP et de la Délégation de l'Union Européenne à Abidjan pour l'excellente collaboration. Nous n'oublions pas non plus toutes celles et tous ceux qui ont contribué à la relecture et aux corrections.

Somme toute, à toutes les personnes qui ont contribué d'une manière ou d'une autre à la réalisation de cette étude, nous leurs exprimons notre reconnaissance. Nous comptons sur les mêmes personnes pour aider à disséminer les résultats importants de cette étude.

**Arsène Brice BADO, SJ, Ph.D.**  
Coordonnateur du Projet

Le renforcement des processus démocratiques et l'amélioration de la gouvernance nécessitent une implication qualitative des acteurs de la société civile dans les processus de prise de décision. Telle est l'attente réitérée par les Partenaires Techniques et Financiers et les autorités publiques africaines et consolidé à travers plusieurs cadres référentiels tels que la Déclaration de Paris, l'Accord d'Accra, la déclaration de Busan ainsi que plusieurs dispositifs juridiques sectoriels et nombre d'accords de partenariats. C'est à cet effet que, depuis quelques décennies, les organisations de la société civile tentent de s'imposer comme des catalyseurs de mutations sociopolitiques. Au regard de cette donne appelée à se renforcer, et prenant en compte toute l'importance de cette réalité, l'Union Européenne a entrepris diverses actions visant à soutenir ces acteurs devenus incontournables. En 2010, elle a initié une Cartographie des organisations de la société civile en Côte d'Ivoire qu'elle a renouvelée en 2011 eu égard à la crise politico-militaire qui a secoué le pays. Depuis lors, la situation sécuritaire, économique, politique et sociale ayant profondément évolué, les organisations de la société civile ont connu de grandes mutations en leur sein. Il s'est avéré **opportun d'entreprendre un nouvel état des lieux de la société civile ivoirienne afin de saisir ses caractéristiques essentielles, ses mutations profondes mais surtout la jauger à l'aune de sa contribution à la gouvernance publique.**

La présente cartographie révèle les invariants de l'engagement citoyen ainsi que les grandes **tendances des organisations de la société civile ivoirienne.** Afin de mieux saisir l'impact de l'engagement citoyen dans la gestion des affaires publiques, il a été envisagé dans le cadre de ce mapping, une analyse de la contribution sectorielle des OSC à la bonne gouvernance. Ainsi, il s'est agi d'explorer la contribution des organisations de la société civile dans onze **secteurs identifiés comme cibles à partir d'échantillons<sup>1</sup> d'OSC et d'institutions réparties sur toute l'étendue du territoire national.**

Au terme de cette exploration, il apparaît que cette cartographie révèle de principaux points que constituent entre autres :

## **1. La persistance de la logique de prestation de service**

Les précédentes cartographies (2010 et 2011) ont mis l'accent sur le comportement des OSC qui, dans leurs relations avec les autorités publiques comme les Partenaires Techniques Financiers se contentent d'une position de « prestataire de service ». Malgré les différentes initiatives prises pour renforcer le leadership des OSC (LIANE<sup>1</sup> notamment), force a été de constater que cette dimension perdure et qu'elles ont du mal à sortir de cette situation dont elles ne sont pas nécessairement les seules responsables. En effet, les logiques de financement et les agendas des Partenaires Techniques et Financiers qui constituent, la





plupart du temps, les principales sources de financement des actions des OSC enferment dans bien des cas les OSC dans cette dimension qu'elles subissent parce que n'ayant pas les moyens de l'initiative.

## **2. L'absence de spécialisation et la polyvalence stratégique**

Il ne saurait y avoir une contribution effective et pertinente des OSC sans une accumulation de la part de ces dernières de compétences et d'expertises avérées. Or, à l'affût des moyens financiers, les OSC se comportent généralement comme des « acteurs-attrape-tout », adaptant leurs orientations et leurs objectifs aux financements de leurs partenaires. Ce faisant, elles ne se spécialisent dans aucun domaine d'intervention. Ceci aggrave la dimension de prestation de service, leur ôte toute opportunité d'engranger des expériences et des expertises dans un domaine précis. Elles se comportent alors comme des caméléons arborant les couleurs de leur environnement financier.

## **3. La prépondérance du phénomène du créateur ou la survivance de la logique du « one man NGO »**

Toute organisation de la société civile qui aspire à jouer un rôle important dans l'espace public doit œuvrer à atteindre un niveau d'institutionnalisation élevé. C'est dire qu'elle doit être capable de se doter de structures et de pratiques de fonctionnement qui la font survivre à la disparition de ces créateurs. Ainsi l'OSC doit avoir un mode de fonctionnement qui ne dépend pas des hommes, mais qui soit construit sur des règles, des structures internes. Malheureusement, à une large majorité, les OSC ivoiriennes dépendent exclusivement du seul talent et dynamisme de leur créateur qui constitue le principal vecteur du fonctionnement de l'organisation.

## **4. Les insuffisances de la gouvernance interne des OSC**

Du fait de la prépondérance des créateurs des OSC, on se rend compte que les pratiques institutionnelles de fonctionnement ne garantissent pas toujours une bonne gouvernance des organisations. Même si beaucoup d'OSC revendiquent une gestion axée sur des outils de pilotage de la vie associative tels que le plan de communication, le plan de plaidoyer, le manuel de procédure, le plan de levée de fonds etc., les enquêtés ne permettent aucunement de confirmer la réalité de telles prétentions. La règle dans la majorité semble celle de la navigation à vue, sans vision, sans cadre stratégique. En matière de gestion financière, il est très difficile de soutenir l'existence de bonnes pratiques dans la mesure où les OSC ne publient ni de rapports d'activités, ni de rapports financiers, encore moins ne se soumettent à des audits.

## **5. L'effort des décideurs publics qui entretiennent de bonnes relations avec les autorités publiques**

Il est positivement surprenant de se rendre compte à quel point les autorités publiques ivoiriennes, notamment celles locales, accordent une importance à l'implication des OSC

dans la gouvernance. Il s'agit d'une perception corroborée aussi bien par les OSC que les autorités publiques. Ainsi, plus de 80% des OSC soutiennent entretenir des relations avec les autorités publiques et plus de 90% des autorités publiques confirment entretenir des relations de travail avec les OSC. C'est dire qu'il existe un excellent effort en matière de gouvernance inclusive au niveau local.

## **6. Légitimité des OSC**

La principale loi nationale sur les associations reste la loi 60-315 du 21 septembre 1960. Cette loi est souvent jugée caduque, inappropriée à la grande mutation aussi bien de la société ivoirienne que des organisations de la société civile ivoirienne. Il existe par ailleurs plusieurs instruments juridiques notamment au niveau international qui permettent de légitimer l'action des OSC. Au niveau social, les Ivoiriens ont une grande attente de l'engagement citoyen. Pour eux les OSC constituent des institutions majeures de la société. Ils n'apprécient pas nécessairement les OSC dans leur fonctionnement actuel, tout au moins depuis la crise post-électorale. Ils appellent de leurs vœux l'avènement d'une société civile responsable engagée, indépendante et autonome.

## **7. La compréhension des niveaux de structuration**

Au niveau international, il existe des standards qui définissent le niveau des OSC. Ces niveaux de structuration vont de 1 à 4. Les OSC de niveau 1 étant des organisations de base sans structure interne, les OSC de niveau 2 étant des organisations plus structurées et disposant de siège et de personnel de fonctionnement, les OSC de niveau 3 étant des faitières c'est-à-dire des regroupements d'OSC et les OSC de niveau 4 des Plateformes regroupant des faitières. Il a été remarqué dans le cadre de cette cartographie que cette structuration ne paraît pas opérationnelle pour les OSC ivoiriennes. Les règles de la classification étant ignorées, chaque OSC se donne des prétentions que la réalité ne saurait justifier. Mais à vrai dire, il ne s'agit pas nécessairement d'une mauvaise foi, mais d'une relative ignorance des niveaux de structuration et des règles d'identification.

## **8. Les paradoxes de la participation des OSC à la gouvernance**

La participation à la gouvernance peut se mesurer à différents niveaux et selon différents indicateurs. Cette cartographie a privilégié une autoévaluation des OSC sur la base de quatre indicateurs : la contribution à l'élaboration des politiques publiques, la contribution à la mise en œuvre des politiques publiques, la contribution à l'évaluation des politiques publiques. A cet effet, elle s'est intéressée à la participation aux processus décisionnels, l'exigence de la primauté du droit, la recherche de l'efficacité et l'efficience des politiques publiques, l'exigence de reddition de compte. Ici les prétentions des OSC contredisent largement la réalité. Car dans tous les secteurs, les OSC soutiennent contribuer à la gouvernance, même si les grandes OSC notamment les faitières ou autres organisations bien implantées à Abidjan tentent de nuancer cette perception. C'est dire que dans la plupart des cas, les OSC n'ont pas vraiment une ambition en matière de gouvernance et se satisfont du peu de



place qui leur est souvent accordé dans les réunions.

#### **9. La vacuité de la légitimité instituée**

S'il est vrai que la légitimité des acteurs de la société civile ne souffre d'aucune remise en cause, il est tout aussi vrai que la légitimité instituée ou imposée ne paraît aucunement opérationnelle. En effet, certaines organisations internationales ou certains partenaires des Etats africains, ont tendance à imposer la participation des OSC à certains espaces de décision. Cette pratique a beaucoup renforcé les relations entre les OSC et les Etats. Cependant, on peut observer que, parfois, les acteurs étatiques multiplient stratagèmes et ruses pour dénuer cette participation formelle de toute valeur ajoutée. Ainsi, les acteurs étatiques « fabriquent » eux-mêmes des OSC, ou font apparaître des personnages inconnus des vrais acteurs de la société civile. Il convient de renforcer ces exigences.

#### **10. Les zones-interdites de l'engagement citoyen**

Il existe des secteurs dans lesquels les OSC ont l'impression que l'engagement est périlleux ou proscrit. Ceci serait en partie lié à la crise politique et ses répercussions sécuritaires. Ainsi, les acteurs des OSC pensent que depuis 2009, il est devenu pour eux, assez risqué de pouvoir défendre certaines causes, se battre sur certains fronts, notamment en matière de droits de l'homme, mais surtout dans le domaine, en matière de lutte pour la transparence notamment dans le secteur minier et enfin en matière de transparence électorale.

#### **11. L'ancrage régional des OSC**

En Côte d'Ivoire, les organisations de la société civile épousent dans bien des cas, les réalités de leur environnement géographique ; tant et si bien qu'il n'est pas possible de saisir l'essentiel de l'engagement citoyen sans tenir compte des réalités géographiques dont il procède.





# TABLE DES MATIÈRES

---

<b>Introduction générale .....</b>	<b>13</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• La société civile comme complexe d'institutions non-étatiques</li><li>• Les avatars de la société civile en Côte d'Ivoire</li><li>• Pertinence de la nouvelle cartographie des organisations de la société civile</li><li>• La pertinence de l'analyse sectorielle</li><li>• La problématique de la contribution des OSC dans la gouvernance publique</li><li>• Les objectifs poursuivis par la présente cartographie</li><li>• <b>Les résultats (R) spécifiques attendus de la réalisation de la cartographie</b></li><li>• La délimitation des OSC qui seront prises en compte dans la cartographie</li><li>• Approche méthodologique</li><li>• Difficultés rencontrées et limites de la cartographie</li><li>• Plan du rapport</li></ul>	
<b>CHAPITRE 1: SOCIOGENÈSE ET LÉGITIMITÉ DE L'ENGAGEMENT CITOYEN EN CÔTE D'IVOIRE .....</b>	<b>33</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Contexte sociohistorique de la genèse de l'engagement citoyen en Côte d'Ivoire</li><li>• Trois générations d'Organisation de la Société Civile en Côte d'Ivoire</li><li>• Légitimité de l'engagement citoyen en Côte d'Ivoire</li><li>• Le dispositif juridique</li><li>• De la légitimité sociale de l'engagement citoyen en Côte d'Ivoire</li><li>• Connaissance et adhésion aux OSC</li><li>• L'utilité de l'engagement citoyen</li></ul>	
<b>CHAPITRE 2: LA GOUVERNANCE DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE IVOIRIENNE .....</b>	<b>57</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Sociologie des acteurs des organisations de la société civile</li><li>• Pratiques institutionnelles au sein des OSC</li><li>• Les pratiques sociales de fonctionnement des OSC</li><li>• Les pratiques de management et de leadership au sein des OSC</li><li>• Grammaire des Organisations de la Société Civile ivoirienne</li><li>• Pratiques institutionnelles et pratiques sociales de fonctionnement des OSC ivoiriennes</li><li>• Le financement des OSC</li></ul>	
<b>CHAPITRE 3: FONCTIONS SOCIALES ET TYPOLOGIE DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE EN CÔTE D'IVOIRE .....</b>	<b>79</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• L'action des Organisations de la Société Civile en Côte d'Ivoire</li><li>• Les axes dominants de l'intervention des Organisations de la société civile ivoirienne</li><li>• Le rôle des organisations de la société civile ivoirienne</li><li>• Typologie des organisations de la société civile ivoiriennes</li><li>• Les répertoires d'action des OSC</li><li>• Interaction Etat-OSC</li></ul>	



- Asymétrie et subsidiarité des rapports OSC et Etat
- L'impact négatif de l'environnement sécuritaire
- Les zones-interdites de l'engagement citoyen en Côte d'Ivoire

#### **CHAPITRE 4: LES SECTEURS A CARACTERE POLITIQUE ..... 102**

##### Le secteur de la citoyenneté

- Les motivations de l'engagement citoyen dans le secteur de la citoyenneté
- **Panorama des difficultés et atouts des organisations de la société civile intervenant dans le secteur de la citoyenneté**
- Les grandes tendances des OSC dans le secteur de la citoyenneté
- Auto-évaluation de l'implication des OSC dans le secteur de la gouvernance

##### Le secteur de la justice

- **Les défis d'un secteur pourtant vital**
- Les OSC et la réalité du chantier de la justice en Côte d'Ivoire
- Les dimensions de l'implication des OSC dans le secteur de la justice
- **Enjeux et défis de l'engagement citoyen dans la gouvernance de la justice**
- Les motivations à la création de l'OSC
- Les axes d'intervention des OSC dans le secteur de la justice
- **Difficultés et atouts des OSC dans le secteur de la justice**
- Auto-évaluation de l'impact des OSC dans la gouvernance du secteur de la justice

##### Le secteur de la sécurité

- **Les défis de la sécurité en Côte d'Ivoire**
- **La réponse de l'Etat aux défis de la sécurité : la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS)**
- Perception du rôle des OSC dans le secteur de la sécurité
- Les enjeux de l'intégration de la société civile aux enjeux de sécurité : entre privatisation et publicisation
- Les OSC dans la réforme du secteur de la sécurité
- Evaluation des OSC opérant dans le secteur de la sécurité
- Les limites de la prise en compte des OSC dans le secteur de la sécurité

#### **Synthèse des secteurs à caractère politique**

#### **CHAPITRE 5: LES SECTEURS A CARACTERE FONCIER ET**

#### **ENVIRONNEMENTAL ..... 162**

##### Le secteur de l'énergie

- **Les défis du secteur de l'énergie en Côte d'Ivoire**
- Les déterminants de la participation des OSC dans la gouvernance du secteur de l'énergie en Côte d'Ivoire
- L'implication des acteurs de la société civile dans le secteur de l'énergie
- Evaluation stratégique de la capacité des OSC dans la gouvernance du secteur de l'Energie
- Evaluation de la contribution des OSC à la gouvernance du secteur de l'énergie
- Le secteur de l'environnement
- L'Implication des organisations de la société civile dans le secteur de l'environnement
- Les axes de l'implication
- Les répertoires de l'action citoyenne dans le secteur de l'environnement
- Les grandes tendances des OSC dans le secteur de l'environnement
- Auto-évaluation de l'intervention des OSC dans le secteur de l'environnement

Le secteur du foncier et de l'agriculture

- Le principal défi du secteur : conflits fonciers entre autochtones et allogènes
- Les axes d'intervention des organisations de la société civile dans le secteur du foncier et agriculture
- Atouts et faiblesses des OSC œuvrant dans le secteur
- Les atouts des OSC dans le secteur
- Les difficultés rencontrées par les OSC dans le secteur
- Les grandes tendances des OSC dans le secteur
- Auto-évaluation de l'intervention des OSC dans le secteur du foncier et agriculture

**Synthèse des secteurs à caractère environnemental**

## **CHAPITRE 6: LES SECTEURS A CARACTERE SOCIETAL ..... 205**

Le secteur du genre

- Les défis du secteur du genre
- Naissance et évolution de l'engagement citoyen en faveur du genre
- Les axes de l'engagement citoyen dans le secteur du genre
- Auto évaluation de la contribution des osc a la gouvernance du secteur du genre
- Le secteur de la migration
- Les défis du secteur de la migration
- Les principaux acteurs dans le secteur de la migration
- Diagnostic des organisations de la société civile œuvrant dans le secteur de la migration en Côte d'Ivoire

Le secteur de la cohésion sociale et l'emploi des jeunes

- Naissance et évolution des OSC dans le secteur de la cohésion sociale
- Les déterminants du secteur de la cohésion sociale et de l'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire
- Les organisations de la société civile et leur implication dans le secteur de la cohésion sociale
- Les enjeux de l'implication des OSC dans le secteur de la cohésion sociale
- Les défis
- Fondements et évaluations de l'implication des OSC dans le secteur de la cohésion sociale et de l'emploi des jeunes
- Les axes de l'implication des OSC dans le secteur
- Forces et faiblesses des OSC dans la gouvernance du secteur de la cohésion sociale et l'emploi des jeunes
- Les grandes tendances des OSC dans le secteur de la cohésion sociale et de l'emploi des jeunes
- Evaluation de la contribution de la société civile à la gouvernance du secteur de la cohésion sociale et l'emploi des jeunes

**Synthèse des secteurs à caractère sociétal**

## **CHAPITRE 7: LES SECTEURS LIES A L'ECONOMIE ..... 253**

Le secteur de la gouvernance financière

- Etat de la gouvernance financière en Côte d'Ivoire
- Les OSC dans le secteur de la gouvernance financière
- Les axes d'intervention des OSC dans le secteur de la gouvernance financière
- Evaluation de l'implication des OSC dans le secteur de la gouvernance financière



- Autoévaluation de la contribution des OSC à la gouvernance du secteur

#### Le secteur du commerce

- Les enjeux du secteur du commerce en Côte d'Ivoire
- L'engagement des OSC dans le secteur du commerce
- Les axes de l'implication des OSC dans le secteur du commerce
- Les grandes tendances des OSC agissants dans le secteur du commerce
- Auto-évaluation des organisations de la société civile dans le secteur du commerce

#### Synthèse des secteurs à caractère économique

### CHAPITRE 8 : TRANSFORMER LES ORGANISATION DE LA SOCIETE CIVILE EN PARTENAIRES DE DEVELOPPEMENT ..... 282

#### Recommandations ..... 289





# INTRODUCTION GÉNÉRALE

Etat d'Afrique de l'Ouest, fort d'une population estimée en 2015 à environ 23 695 919<sup>1</sup> habitants, la Côte d'Ivoire est bordée au sud par l'océan atlantique, limitée au nord par le Burkina Faso et le Mali, à l'ouest par le Libéria et la Guinée, à l'est par le Ghana. Longtemps perçue comme un hub régional du fait de son exceptionnel et précoce développement économique, elle a servi de terre d'immigration à divers peuples venus de toute la sous-région et même au-delà. Couvrant une superficie de 322 462 km<sup>2</sup>, la Côte d'Ivoire jouit d'une grande richesse autant faunique que floristique.

A l'instar de la plupart des Etats du continent africain, sa population est majoritairement jeune, dynamique et se répartit dans une grande diversité ethnique qui fonde la grande richesse culturelle observable à travers la divergence des pratiques, des langues, des us et coutumes.

Mais, secouée par les crises économiques successives depuis les années 80, et empêtrée dans une longue crise politique qui s'est amorcée au début des années 90 et dont le dénouement fatalement militaire n'est intervenu qu'en 2011, la Côte d'Ivoire a connu une profonde et complète mutation structurelle qui aura touché tous les secteurs vitaux et fondamentaux de la société.

Naguère réputée pour sa joie de vivre et son hospitalité, la population ivoirienne reste un levier fondamental du développement, du fait de son dynamisme, son ouverture d'esprit et son extraversion assumée.

Longtemps maintenue à l'abri des agitations sociales, des révolutions et crises sociales et politiques qui ont émaillé la plupart des pays de la sous-région et plus largement le sous-continent subsaharien, par le leadership du premier Président de la République, Félix Houphouët-Boigny, la population ivoirienne a souvent été perçue comme peu portée vers la gestion de l'espace public. Pour beaucoup, la tranquillité et le calme qui régnaient dans le pays donnaient l'impression d'un peuple hostile aux remous sociaux, à l'effervescence et aux agitations politiciennes. Les ivoiriens préféreraient les liesses populaires sur fond de festivité.

Cette perception était d'autant plus entretenue que la survivance du parti unique<sup>2</sup> jusque dans les années 80 semblait annihiler toute velléité d'opposition et de contradiction publique sur la gestion des affaires de la cité. Cette illusion sera davantage aggravée par les orientations des premiers mouvements associatifs ivoiriens qui sont essentiellement guidés par des logiques de retrouvailles, de regroupements communautaristes et identitaires, peu mus par une quelconque implication dans l'espace public.

En effet, sur le plan politique, les vagues de revendications démocratiques, malgré leur timidité à la fin des années 80, ont fini par emporter aussi bien le parti unique que la gestion patrimoniale du pouvoir politique. De ce fait, l'apparition d'un multipartisme intégral, ainsi que la libéralisation progressive de l'espace public et politique ont consacré l'avènement d'une multiplicité d'acteurs sur la scène politique. Cette ouverture sera d'autant plus opérante qu'elle va s'accompagner de l'étalage des limites flagrantes de l'Etat dont l'illusion de



l'omniscience et de l'omnipotence ne cache pas les réalités de sa remise en cause profonde et du désenchantement qui naît dans bien de secteurs. Pour pallier cette situation, d'autres acteurs, les organisations de la société civile, vont tenter d'assumer des responsabilités sociétales importantes, tournées vers autrui, vers des groupes, des communautés, et parfois même vers l'Etat tout entier.

## La notion de société civile

Si les transitions démocratiques amorcées dans les pays en développement, à la fin des années 80, ont redonné une nouvelle actualité aussi bien scientifique, médiatique que politique au concept de la société civile, elles ne permettent pas pour autant de mieux saisir ce que recouvre cette notion. C'est pourquoi, il convient, dans le cadre de ce rapport, de proposer la compréhension de la société civile telle que nous l'avons envisagée.

Il est indéniable que, toute idée de société civile repose sur l'impensé d'une différenciation de la société en sphère publique et sphère privée. Qu'elle soit idéologiquement connotée et perçue comme une résultante du poncif libéral, toute idée de société civile convoque l'existence d'une sphère privée qui fait appel aux relations sociales et englobe toutes les relations entre les individus à l'exception de celles que l'on distingue comme relevant expressément de relations publiques. Le privé constituerait alors « une sphère autonome au même titre que le public et par son intermédiaire la volonté humaine cherche à parvenir à des buts qu'elle ne pourrait atteindre par la seule voie du public »<sup>3</sup>. La perception de l'autonomie de la sphère privée est donc la condition d'existence et d'épanouissement de la société civile. Cette dualité entre privé et public fonde la différenciation entre société civile et société politique de sorte que, évoluant dans la même communauté, la société civile et la société politique couvre chacun des champs distincts mais qui ne s'excluent pas pour autant. L'autonomie et non l'exclusion est alors le trait essentiel de la relation entre l'Etat et la société civile qui apparaît comme un espace social.

Dans cette perspective, « la société civile peut se définir comme l'espace politique existant entre l'individu et le gouvernement. Elle renvoie à un domaine distinct et parallèle à l'État et au marché, où les citoyens se rassemblent librement en fonction de valeurs partagées et autour de projets communs. Il s'agit d'un mode d'organisation de l'action collective qui s'inscrit dans la sphère publique et vise à permettre aux citoyens de se coordonner pour exprimer des opinions communes, entretenir des échanges constructifs entre eux et avec les autres acteurs de la société, tels que l'État ou le secteur privé, et entreprendre des actions pour influencer l'évolution de la société dans le sens des valeurs qu'ils défendent »<sup>4</sup>.

En tant que tel, la société civile suscite des structures en charge de son animation. Car, comme tout espace social, la société civile fonctionne avec des institutions, des structures organisationnelles. C'est pourquoi, il s'agira moins dans le cadre de ce rapport, de parler de

Les organisations de la société civile, vont tenter d'assumer des responsabilités sociétales importantes, tournées vers autrui, vers des groupes, des communautés, et parfois même vers l'Etat tout entier.



la société civile, que des organisations de la société civile, des acteurs de la société civile qui constitue un complexe hétéroclite d'institutions sociales non étatiques.

## La société civile comme complexe d'institutions non-étatiques

S'il est vrai que toute idée de société civile suppose celle de la civilité et entretien de ce fait, une « vision éthique de l'ordre social et de l'harmonisation entre intérêts individuels et bien commun<sup>5</sup> », elle se réfère de fait à des logiques de mise en scène de la vertu, de l'organisation de l'ordre social. C'est pourquoi la société civile existe à travers ses structures, ses institutions qui en font une réalité sociale. De ce fait, elle devient un complexe saisissable à travers la réalité des organisations et institutions qui la composent.

La notion d'organisations de la société civile (OSC) renvoie également à une multitude d'acteurs et d'institutions sociales dont la variété confirme dans une certaine mesure le caractère diffus des rationalités dont elles sont porteuses. Allant des églises, aux centres de recherches en passant par les syndicats, les médias, les associations, les organisations internationales non gouvernementales, les organisations non-gouvernementales, etc., les OSC évoquent toutes les formes de structures sociales relevant de l'initiative privée et agissant dans l'espace public pour défendre des intérêts privés. Pour l'Union Européenne, les « OSC englobent toutes les structures non étatiques, à but non lucratif, non partisans et non violentes, dans le cadre desquelles des personnes s'organisent pour poursuivre des objectifs et des idéaux communs, qu'ils soient politiques, culturels, sociaux ou économiques ».

Cette définition de l'Union Européenne met en évidentes deux caractéristiques fondamentales des organisations de la société civile à savoir leur caractère non-étatique, c'est-à-dire que les OSC ne doivent pas être le fruit d'une initiative étatique. Elles ne sont pas des institutions créées par la volonté du pouvoir public, même s'il n'est pas exclu que celui-ci peut en suggérer l'opportunité. La deuxième caractéristique que révèle cette définition est celle du caractère non lucratif de la motivation de la création de l'organisation. Les buts non partisans et non violents, quoique cruciaux entretiennent des ambiguïtés quant à la définition des concepts de « partisan » et de « violent ».

Pour Antonio Gramsci, les organisations de la société civile constituent « l'ensemble de toutes les structures organisationnelles dont les membres servent l'intérêt général par le biais d'un processus démocratique basé sur le discours et le consensus, et jouent également le rôle de médiateurs entre les pouvoirs publics et les citoyens<sup>6</sup> ». Les OSC seraient dans cette logique le produit de la démocratie, fonctionneraient de façon démocratique et serviraient d'intermédiaires entre le pouvoir public et les populations.

On pourrait donc, tout au moins de façon provisoire et s'inscrivant dans cette perspective, envisager les organisations de la société civile comme « l'ensemble des associations autour

Comme tout espace social, la société civile fonctionne avec des institutions, des structures organisationnelles. C'est pourquoi, il s'agira moins dans le cadre de ce rapport, de parler de la société civile, que des organisations de la société civile, des acteurs de la société civile qui constitue un complexe hétéroclite d'institutions sociales non étatiques.



desquelles la société s'organise volontairement et qui représentent un large éventail d'intérêts et de liens, de l'origine ethnique et religieuse, à la protection de l'environnement ou des droits de l'homme, en passant par des intérêts communs sur le plan de la profession, du développement ou des loisirs<sup>7</sup> »

Cette définition semble suffisamment large pour nous permettre d'identifier les acteurs qui relèveraient a priori de cette catégorie dans le contexte ivoirien. La suite du rapport permettra de saisir les OSC ivoiriennes dans leur spécificité, leurs pratiques sociales.

## Les avatars de la société civile en Côte d'Ivoire

L'un des traits frappants de la société civile ivoirienne est sa grande richesse assortie d'une riche variété. Malgré ou même en raison de la pauvreté de la Loi 60-315 du 21 septembre 1960 relative aux associations, plusieurs organisations de la société civile ont pu naître en Côte d'Ivoire et interviennent dans une multitude de domaines de la vie sociale. Si, à l'évidence, il n'existe aucune palette exhaustive de forme que peuvent prendre les OSC, la Côte d'Ivoire, a vu apparaître, depuis un siècle, plusieurs structures organisationnelles ; tel que consigné dans le tableau ci-dessous, et qui rend compte de la diversité profonde de ce que l'on digne par « OSC » dans le contexte ivoirien. En réalité, les différentes appellations ou identité statutaires (fonds, mutuelles, ONG, congrégation, église, associations, etc.) n'apparaissent in fine que comme des créations nominatives qui fixent des spécificités d'action sans changer la nature des structures. C'est pourquoi, il est illusoire de vouloir construire une quelconque typologie sur la base de ces dénominations dont la rationalité intrinsèque reste à maints égards hypothétiques.

Par exemple, il est évident que les buts poursuivis par les églises et les syndicats n'ont pas toujours grand-chose en commun. C'est aussi pareil dans le cas des objectifs des think tanks qui ne devraient pas être très proches de ceux des chorales. Il n'apparaît donc pas essentiel de s'appesantir, dans le contexte ivoirien, sur les noms que prennent les OSC pour en tirer une typologie.

Estimées à environ huit mille en juin 2017, les organisations de la société civile ivoiriennes émergent progressivement comme des acteurs importants dans la société, tant leur légitimité semble désormais consentie.

Le peu d'intérêt que leur consacre les pouvoirs politiques, dans la plupart des Etats africains, contrastent fort étonnamment avec l'audience populaire dont elles jouissent. C'est pourquoi, il n'est guère inapproprié de penser que les Etats entretiennent une méfiance vis-à-vis des organisations de la société civile. Ceci paraît, d'ailleurs, justifié au regard du rôle catalyseur qu'elles ont parfois joué dans certains pays, notamment dans la promotion de la démocratie et de l'alternance au sommet de l'Etat.

Toutefois, il reste utile de ne guère oblitérer les éventuelles différences, voire antagonismes de logiques qui meuvent ces organisations et qui consacrent les OSC dans le caractère hétéroclite de leur existence.

Tableau n°1 : Organisations de la société civile enregistrées par la DGAT en Juin 2017

Association	2089	Ligue	19	Observatoire	3
ONG	1549	Initiative	17	Regroupement	3
Indefini	1529	Coopérative	16	Ordre	2
Mutuelle	622	Coordination	16	Congrès	2
Union	449	Fonds	14	Chorale	2
Club	180	Fraternité	12	Carrefour	2
Fondation	158	Chambre	12	Synergie	2
Amicale	155	Programme	11	Fonds	2
Eglise	138	Syndicat	10	Camp de prière	2
Organisation	110	Caisse	9	Club	2
Comite	105	Assistance	9	Ecole	1
Centre	104	Mouvement	9	Consortuim	1
Federation	82	Bureau	7	Office	1
Mouvement	175	Rassemblement	7	Groupement	1
Réseau	66	Congregation	7	Laboratoire	1
Groupement	57	Cellule	6	Monastere	1
Cercle	38	Coalition	6	Organisme	1
Think Thanks	38	Plateforme	6	Confrerie	1
Société	35	Mission	5	Compagnie	1
Collectif	35	Confederation	5	Troupe	1
Communaute	34	Mutualité	5	Conference	1
Groupe	33	Service	4	Filliere	1
Alliance	31	Foyer	4	Nc	1
Conseil	28	Parti	4	Secretariat	1
Academie	27	Assemblée	4	Convention	1
Solidarité	22	Entente	4	Chambre	1
Groupement d'interet	22	Coopération	3	TOTAL OSC	
Institut	21	Caisse de solidarite	3		8227
Agence	20	Espace	3		



Qu'elles soient reconnues par les pouvoirs publics, vilipendées ou persécutées, les organisations de la société civile sont des acteurs dont il est urgent de prendre en compte l'importance stratégique pour le progrès, le développement, la démocratie et la bonne gouvernance dans les Etats africains notamment. Car, elles offrent de nombreuses perspectives en termes de suppléances aux insuffisances des Etats dans la prestation de biens et de services publics.

Persuadée du rôle social primordial que jouent et que devront jouer les organisations de la société civile en Côte d'Ivoire notamment, l'Union Européenne a déjà initié deux cartographies, l'une en 2010 et l'autre en 2011, qui visaient à établir un état des lieux des organisations de la société civile ivoirienne, dont, paradoxalement, on ignorait pratiquement tout, du fait de l'absence de données, et de productions scientifiques, ou de rapports de haut niveau sur leurs activités.

Ainsi, la cartographie initiée en 2010 avait abouti à la réalisation d'un diagnostic global des principales Organisations de la Société Civile (OSC) en Côte d'Ivoire en prenant en compte leurs bases légales, leur niveau de légitimité, leurs modalités d'organisation, de fonctionnement et de financement. Cette cartographie avait consisté en une classification typologique des organisations de la société civile en quatre niveaux de structuration<sup>8</sup>.

Elle a, par ailleurs, permis d'identifier les secteurs d'intervention des principales organisations de la société civile ainsi que leur couverture géographique.

Enfin, elle a évalué les relations de la société civile avec les institutions publiques et les partenaires financiers et techniques.

Seulement, une année à peine, après cette première étude d'envergure qui a donné des éléments substantiels de compréhension des organisations de la société civile en Côte d'Ivoire, le besoin d'actualiser cette cartographie de 2010 s'est fait ressentir compte tenu de la crise postélectorale de 2011 qui a révélé de graves fractures sociales et politiques de la société ivoirienne. En effet, les violences armées qui avaient fait plus de trois milliers de victimes, l'alternance au sommet de l'État qui s'était faite par la violence suite à l'échec de compromis entre les acteurs politiques au sujet des résultats des élections présidentielles, le renouvellement de la classe politique mais aussi des responsables de plusieurs administrations publiques, sont autant d'éléments qui ont changé significativement le contexte sociopolitique.

Pour sa part, la mise à jour de la cartographie en 2011 a révélé les répercussions de la situation de crise ainsi que les conséquences des différentes mutations intervenues à la faveur du dénouement militaire de la crise politique sur les OSC et ont accentué leur polarisation en mettant à découvert leur inféodation à la classe politique.

Persuadée du rôle social primordial que jouent et que devront jouer les organisations de la société civile en Côte d'Ivoire notamment, l'Union Européenne a déjà initié deux cartographies, l'une en 2010 et l'autre en 2011

Cette actualisation de la cartographie de 2010 a également permis d'identifier les nouveaux enjeux et défis auxquels la société civile ivoirienne était confrontée dans la nouvelle ère post crise électorale. Il ressort de ces deux précédentes études que la société civile ivoirienne a été largement tributaire des changements sociopolitiques et économiques intervenus au cours de l'histoire de la Côte d'Ivoire. Comme le résume clairement la « Feuille de route de l'UE pour l'engagement envers la société civile 2016-2020 » en Côte d'Ivoire :

La société civile ivoirienne s'est développée et structurée au cours des différentes mutations sociopolitiques de la Côte d'Ivoire. Très peu développée avant 1990, elle a réellement connu son essor à partir de cette période, puis dans un second temps et plus fortement encore au lendemain de la crise de 2002. Conçue historiquement sur une dimension ethno-nationaliste et politique, la société civile s'est d'abord positionnée, avec l'avènement du multipartisme, en contre-pouvoir de l'État. Elle a ensuite progressivement évolué avec la crise comme « prestataire de services » des Partenaires Techniques et Financiers (PTF) afin de pallier les lacunes de l'État dans les secteurs sociaux. (p.2).

Il s'est alors avéré impérieux d'établir un nouvel état des lieux de la société civile ivoirienne au regard du nouvel ordre national caractérisé entre autres par la consolidation de la paix, des élections démocratiques apaisées, une relance de la croissance économique, et un climat sociopolitique plus lénifié quoique des tensions sociales subsistent encore. En outre, après la crise postélectorale, la société civile a bénéficié de collaborations et de soutiens divers de la part de Partenaires Techniques et Financiers (PTF) afin de pallier les lacunes de l'État. Dans cette perspective, le Projet LIANE 1 (Leadership et Initiatives des Acteurs Non-Etatiques) de novembre 2012 à novembre 2015, en particulier, a réalisé plusieurs actions en vue du renforcement des capacités des OSC dans plusieurs domaines de la vie associative de manière à leur permettre d'émerger comme des partenaires compétents et crédibles de l'État dans les domaines de la gouvernance et de la démocratie. Ce programme qui a touché directement 548 organisations de la société civile, bien que n'ayant pas comblé toutes leurs lacunes, a permis tout de même des améliorations en termes de structuration organisationnelle et de fonctionnement. Il est, dès lors, judicieux d'actualiser la lecture des organisations de la société civile ivoirienne pour mieux tenir compte des mutations qu'elles ont subies ainsi que les virages pris désormais par l'engagement citoyen.

## **Pertinence de la nouvelle cartographie des Organisations de la société civile**

### **La mutation du climat socioéconomique et politique national**

L'urgence humanitaire qui a prévalu en Côte d'Ivoire à l'époque de la crise a sensiblement influencé l'orientation de l'engagement des OSC ivoiriennes. En effet, au plus fort de son engagement, la société civile revendiquait une meilleure condition sociale au travers des



luttons syndicales et contestaient les formes de gestion autocratique du pouvoir politique. Aujourd'hui, elle s'est considérablement concentrée sur des problématiques liées à l'assistance humanitaire et la défense des droits de l'homme.

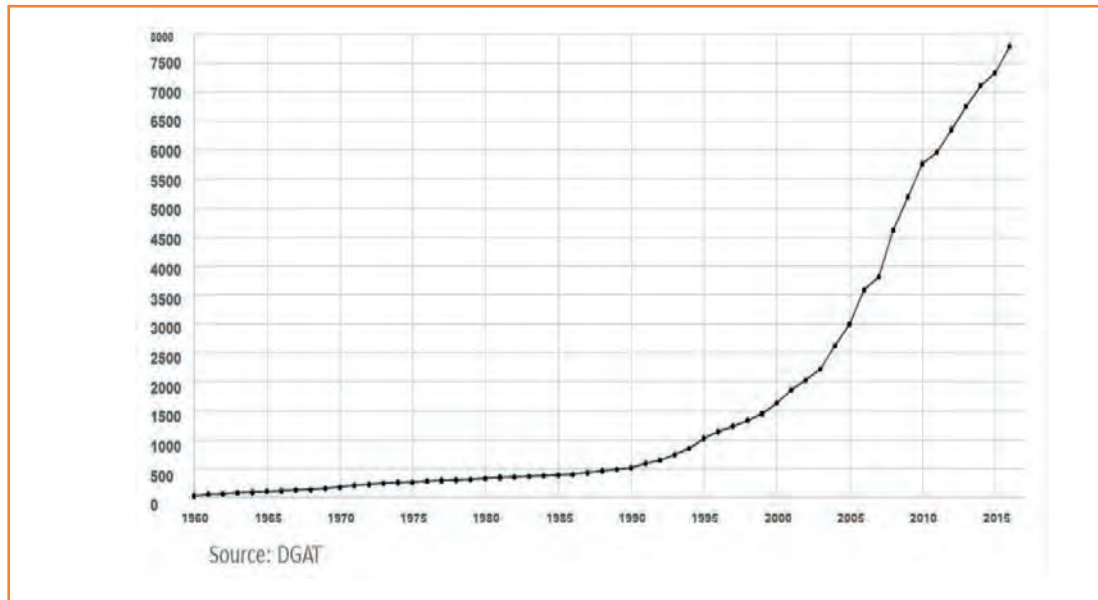
Le nouveau contexte politique de la Côte d'Ivoire a poussé plusieurs organisations de la société civile à exercer leurs activités en vue d'apporter aide et assistance aux populations. Les OSC, du fait de leur proximité avec les populations, de leur grande maîtrise du terrain et de l'appui financier de plus en plus important des ONG et organismes internationaux semblent progressivement s'établir dans des positions de « prestataires de service<sup>9</sup> » dans le domaine humanitaire.

## L'évolution des organisations de la société civile ivoirienne

En août 2011, la Côte d'Ivoire comptait 5623 organisations régulièrement inscrites au Ministère de l'intérieur. En Juin 2017, elle en compte 8000, soit près de trois mille nouvelles OSC. Or, au regard de « l'espérance de vie » très courte des OSC ivoiriennes, il convient de se rendre compte que la plupart des OSC œuvrant aujourd'hui dans l'espace public ivoirien sont nées après la crise de 2011 et à partir des années 2012. C'est dire que beaucoup n'ont pas été concernées par la cartographie de 2011.



## Evolution historique de la création des OSC en CI de 1960 à 2015



### L'analyse sectorielle

#### *La catégorie « secteur » :*

La présente cartographie de la société civile ambitieuse, à la différence des précédentes (2010 et 2011 notamment), de s'émanciper de la seule logique globale. A cet effet, elle se veut également un diagnostic sectoriel et opérationnel des acteurs de la société civile qui ont la capacité ou la potentialité d'influencer et d'intervenir activement dans la gouvernance des secteurs majeurs en Côte d'Ivoire. La différenciation sectorielle, telle qu'elle s'impose dans le cadre du présent rapport nécessite trois niveaux de précision qui permettent d'en clarifier la compréhension, la pertinence, et surtout le caractère opératoire. Il s'agit de la catégorie sectorielle d'abord comme une logique de différenciation de l'action publique ; ensuite comme un idéal-type analytique ; et enfin comme une variable d'opérationnalisation de l'action publique. Ceci nous permettra de restituer l'implication des OSC dans ces différents secteurs dans sa transversalité et les interrelations qui en garantissent la rationalité.

#### **La catégorie secteur comme une variable de différenciation de l'action publique**

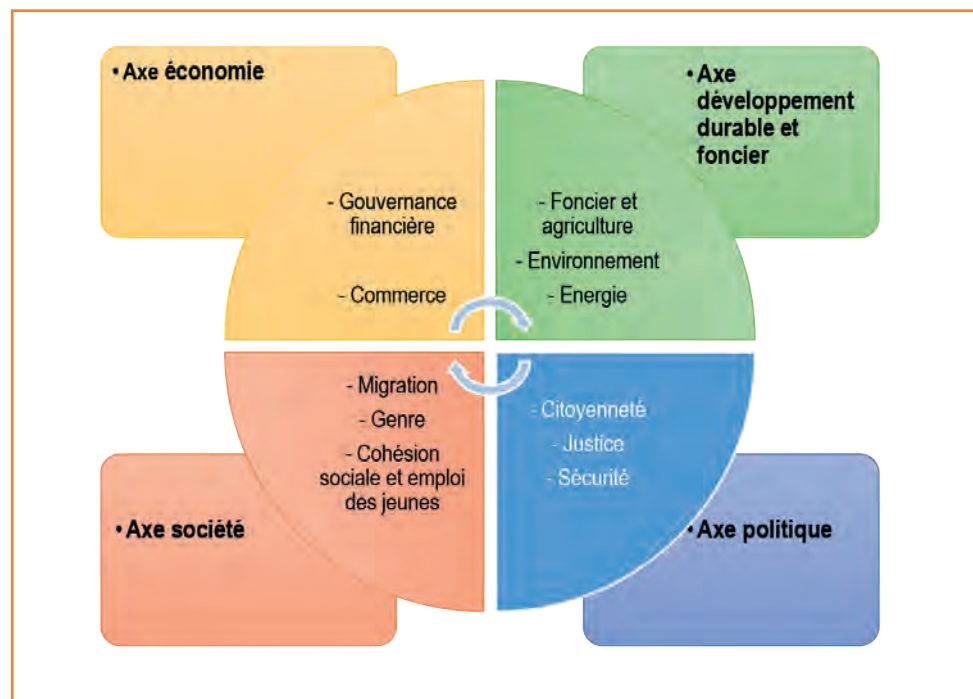
Polysémique, équivoque, le concept de « secteur » est tout aussi ambigu qu'il n'est populaire. On peut parler de secteur dans tous les domaines de la vie publique comme privée, dans tous les aspects de l'existence, dans toute logique de classification ou de catégorisation. Il s'agit d'un mot sans identité fixe, sans véritable domaine de définition. Dès lors, il est très flou et difficile à manipuler, à moins de l'envisager ici comme un répartiteur de l'activité

humaine. Ainsi, nous pourrions retenir le secteur comme la résultante d'une partition d'un tout qu'il s'agit de dissocier.

Les secteurs ou l'analyse sectorielle dont il s'agit dans le cadre de ce travail relèvent de construction administrative sur fond de différenciation de l'action publique. Ces différents secteurs perçus comme des lignes de démarcation entre des domaines de compétences de l'administration publique ont été fixés à « onze secteurs prioritaires » qui ne revendiquent aucune exhaustivité puisqu'il s'agit de domaines de l'action publique prédéfinis par l'Union Européenne comme ayant une importance pour soutenir l'action des OSC ivoiriennes. Ces onze secteurs ont été regroupés en quatre classes dans le cadre de ce rapport. Il s'agit :

- **des secteurs à visée foncière et développement durable.** Nous y regroupons les secteurs de l'environnement, de l'énergie, et du foncier et agriculture;
- **des secteurs à visée économique.** Il s'agit des secteurs du commerce et de la gouvernance financière;
- **des secteurs à visée sociétale.** Ce sont les secteurs du genre, de la cohésion sociale et l'emploi des jeunes, ainsi que le secteur de la migration;
- **des secteurs à visée politique.** Nous y incluons les secteurs de la citoyenneté, de la justice, et de la sécurité.

Les secteurs ou l'analyse sectorielle dont il s'agit dans le cadre de ce travail relèvent de construction administrative sur fond de différenciation de l'action publique.



### Approche sectorielle de la cartographie

Cette catégorisation nous permet de nous rendre davantage compte du deuxième niveau de précision : la catégorie « secteur » comme idéal-type.

**La catégorie « secteur » comme un idéal-type analytique**

À l'évidence, dans le fonctionnement de toute société moderne, et plus encore dans le contexte ivoirien, il existe un véritable enchevêtrement entre les différents secteurs prévus dans le cadre de ce rapport. Ceci explique et se justifie dans une certaine mesure par la polyvalence opportuniste et le manque de spécialisation dont rendra compte la suite de ce rapport.

Il nous importe de saisir ces différents secteurs non comme des clivages réifiés, mais comme des idéaux-types dans la mesure où il est quasi impossible de saisir des secteurs isolés aux réalités propres non saisissables dans d'autres secteurs. À cet effet, nous n'utilisons pas cette catégorisation sectorielle dans le cadre des OSC comme des lignes infranchissables dans l'action citoyenne, mais nous gardons présent à l'esprit la fluidité des espaces sectoriels ainsi que les relations transversales inhérentes à la prise en compte du comportement des OSC dans le cadre des différents secteurs.

### La pertinence de l'analyse sectorielle

Entendue comme « un programme d'action propre à une ou plusieurs autorités publiques ou gouvernementales<sup>10</sup> », toute idée de politique publique ou d'action gouvernementale appelle une logique sectorielle. C'est pourquoi la réflexion sur les politiques publiques appelle une analyse du rapport global/sectorielle. La sectorisation est donc la logique de la conduite de l'action publique. Car, la bureaucratie qui est l'expression de la rationalisation de l'action publique, appelle, pour des besoins d'efficacité, des besoins de spécialisation. De ce fait, l'Etat tire, pour une bonne part, son efficacité de la « division bureaucratique » du travail qui permet de penser l'action publique à travers les secteurs inhérents au bon fonctionnement de l'Etat. Dès lors, au sein de l'Etat moderne, la sectorisation est une clé d'efficacité parce qu'elle appelle la spécialisation, la professionnalisation et la rationalisation de l'action.

Devant interagir avec les autorités publiques, en matière de gouvernance publique, c'est-à-dire dans la prise de décision, dans la mise en œuvre et dans l'évaluation des politiques publiques, les organisations de la société civile doivent nécessairement s'inscrire dans une logique sectorielle. Elle est la condition de leur efficacité, de leur professionnalisation, de la construction de l'expertise, et de compétence. Généralement, les organisations de la société civile qui ont souvent moins de moyens, moins de ressources humaines et ne disposent que d'une administration sommaire, entretiennent parfois la prétention d'être polyvalentes et l'illusion de pouvoir être efficaces dans plusieurs domaines. C'est pourquoi, il est important d'analyser leurs actions dans les catégories où elles revendiquent leur légitimité.

L'analyse sectorielle assortie à la présente cartographie tient donc sa pertinence d'au moins deux logiques : celle de la spécialisation inhérente à toute accumulation d'expériences et d'expertise et celle de la légitimité institutionnelle qui permettrait aux organisations d'être reconnues par les acteurs institutionnels d'un secteur comme intervenant dans ce secteur. C'est à ces conditions qu'elles seraient légitimées à contribuer à la gouvernance publique du secteur.

Devant interagir avec les autorités publiques, en matière de gouvernance publique, c'est-à-dire dans la prise de décision, dans la mise en œuvre et dans l'évaluation des politiques publiques, les organisations de la société civile doivent nécessairement s'inscrire dans une logique sectorielle.



## L'évaluation de la contribution à la gouvernance publique

Les organisations de la société civile sont d'abord perçues comme des acteurs de la vie privée. Leur existence dans l'espace public est une entorse à la Loi de 1960<sup>11</sup> qui, dans son esprit, n'autorise que les associations dites « d'utilité publique » à prendre part à l'espace public. Toutes les autres organisations devraient se cantonner dans l'espace privé. Or, à l'évidence et logiquement, les organisations de la société civile sont devenues progressivement des acteurs publics à part entière. C'est pourquoi il est important d'évaluer la contribution qu'elles apportent à la bonne gouvernance dans les secteurs où elles interviennent. Car c'est bien à la problématique de la gouvernance que nous renvoie toute attention portée sur la société civile.

## La problématique de la contribution des OSC à la gouvernance publique

L'historicité du concept de la gouvernance nous renvoie aux antiquités grecques, puisque Aristote convoquait déjà les exigences de gouvernance dans sa définition de la meilleure constitution. Cependant, la problématique moderne de la gouvernance remonte à la fin de la guerre froide. En effet, c'est en 1989 qu'apparaît le concept à la faveur d'un rapport initié par la Banque Mondiale. Très tôt « décontextualisé », le concept trouvera un terrain fertile dans les institutions internationales avant de s'imposer progressivement comme une exigence de la gestion des affaires publiques. En Afrique, il acquiert rapidement une légitimité au milieu des années 90 surtout pour suppléer aux prémices de l'épuisement des revendications démocratiques de la fin de la décennie 1980 et contrebalancer la restauration des régimes autoritaires qui se généralisait et constituait un frein pour la promotion de la démocratie.

Toutes les institutions internationales et les autres partenaires au développement de l'Afrique y perçoivent une exigence principale pour le développement, se l'approprient, puis en font une conditionnalité de leur relation avec les Etats africains. Pour l'Union Européenne, un pas décisif de l'implémentation du principe de la bonne gouvernance a été posé en 2000 à l'occasion de la signature de l'Accord de partenariat ACP-UE à Cotonou. A cet effet, la Communauté européenne définissait alors la bonne gouvernance de la façon suivante :

- Dans le cadre d'un environnement politique et institutionnel respectueux des droits de l'homme, des principes démocratiques et de l'Etat de droit, la bonne gestion des affaires publiques [la bonne gouvernance] se définit comme la gestion transparente et responsable des ressources humaines, naturelles, économiques et financières en vue du développement équitable et durable. Elle implique des procédures de prise de décision claires au niveau des pouvoirs publics, des institutions transparentes et soumises à l'obligation de rendre compte, la primauté du droit dans la gestion et la

répartition des ressources, et le renforcement des capacités pour l'élaboration et la mise en œuvre de mesures visant en particulier la prévention et la lutte contre la corruption.

A la suite de l'Accord de Cotonou, la Commission Européenne identifie en 2001 cinq principes de la bonne gouvernance que sont l'ouverture, la participation, la responsabilité, l'efficacité et la cohérence. Dès lors, la gouvernance sera rapidement perçue comme une dimension essentielle de la démocratie, de sorte que les Chefs d'Etat et de gouvernements européens déclarent « qu'une démocratie effective et une bonne gouvernance à tous les niveaux sont essentielles pour prévenir les conflits, promouvoir la stabilité, favoriser le progrès économique et social, et partant la création de communautés durables, lieux de vie et de travail pour aujourd'hui et pour l'avenir<sup>12</sup> ».

A la Conférence du Conseil de l'Europe en octobre 2007, les ministres responsables des collectivités locales et régionales énoncent douze principes de bonne gouvernance démocratique qui sont considérés comme « inspirés de l'acquis du Conseil de l'Europe dans le domaine de la démocratie, des droits de l'homme et de l'Etat de droit ». Il s'agit de l'Etat de droit, de la protection des droits de l'homme et de la démocratie, de l'efficacité et de l'efficience, de l'ouverture et de la transparence, de l'obligation de rendre des comptes et de la réactivité. L'exigence de bonne gouvernance est devenue un postulat de base dans les relations entre l'UE et les Etats africains.

L'évolution des Etats africains au début de ce siècle a permis de rendre compte de la nécessité d'affirmer la dimension participative de la gouvernance. Pour que la gouvernance soit bonne, elle doit faire appel à la participation de toutes les « structures » de la société.

S'appropriant ces deux niveaux d'exigence, la présente cartographie des organisations de la société civile cherche à répondre à quelques interrogations :

- Quel est l'état des lieux actuels et quelles sont les grandes tendances de la société civile ivoirienne ?
- Quelles sont les principales OSC ou les plateformes d'OSC qui ont été ou qui sont capables d'avoir un impact dans la gouvernance des secteurs majeurs en Côte d'Ivoire ?
- Quelles sont les OSC ou les plateformes d'OSC qui jouent ou qui sont capables de jouer un partenariat avec les pouvoirs publics et partenaires techniques et financiers dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi-évaluation des programmes et des politiques sectorielles en Côte d'Ivoire ?
- Quelles sont les caractéristiques institutionnelles (y compris les forces et faiblesses) des principales OSC dans les secteurs ciblés par l'Union Européenne à travers la « Feuille de route de l'UE pour l'engagement envers la société civile 2016-2020 » en Côte d'Ivoire ?
- De quels types d'assistance ces OSC ont-elles besoin pour consolider leurs acquis ou pour accroître leurs compétences et leur crédibilité dans l'espace public ?



- Quel(s) cadre(s) sectoriel(s) de concertation existe(nt) entre l'État et la société civile ?

Ces différentes questions sont toutes reliées par un fil conducteur qui pointe vers une nouvelle direction, à savoir la capacité d'influence dans l'espace public. Très clairement, cette nouvelle cartographie a une visée plus politique et stratégique dans la mesure où elle s'intéresse davantage à la capacité ou à la potentialité des OSC à jouer un rôle significatif dans l'espace public. L'orientation générale de cette cartographie est donc d'identifier les OSC qui interviennent dans la gouvernance des secteurs ciblés et prioritaires de l'engagement de l'UE en Côte d'Ivoire. Autrement dit, cette cartographie se focalise essentiellement sur le rôle des OSC dans la définition des politiques sectorielles et dans le contrôle de l'action publique. La cartographie met en perspective les cadres de concertation entre les pouvoirs publics et les OSC, ainsi que les conditions d'émergence d'OSC comme partenaires compétents et crédibles aux côtés des pouvoirs publics et des partenaires techniques et financiers. Cette orientation permet à la présente cartographie d'être plus fonctionnelle dans la mesure où elle consistera en une évaluation du poids relatif des OSC dans leurs secteurs d'intervention ; ce qui permettra, par ailleurs, d'identifier les acteurs clés capables d'avoir de l'influence ou des acteurs sur lesquels on peut s'appuyer pour initier du changement dans les secteurs ciblés.

## Les objectifs poursuivis par la présente cartographie

L'objectif principal de cette étude a été de réaliser une cartographie opérationnelle des acteurs stratégiques de la société civile qui ont une contribution ou qui sont susceptibles d'intervenir dans la gestion publique de chacun des onze secteurs cibles suivants : la gouvernance financière, la justice, la cohésion sociale et l'emploi des jeunes, le genre, la migration, la citoyenneté, le commerce, la sécurité, l'énergie, l'environnement, et le foncier et l'agriculture.

De l'objectif général énoncé ci-dessus découlent les objectifs spécifiques (OS) suivants :

OS1 : Identifier les OSC capables d'avoir un impact sur la gouvernance de chacun des onze secteurs ciblés.

OS2 : Identifier la contribution actuelle et potentielle des OSC dans les secteurs ciblés.

OS3 : Identifier les forces, les faiblesses et les opportunités des OSC dans la gouvernance des secteurs ciblés.

OS4 : Identifier les cadres sectoriels de concertations existantes entre l'État et les OSC tant au niveau national que local.

OS5 : Élaborer et diffuser un répertoire national des principales OSC dans la gouvernance des secteurs ciblés.

## Les résultats (R) spécifiques attendus de la réalisation de la cartographie





Les résultats spécifiques escomptés de la Cartographie sont les suivants :

R1 : Une cartographie des OSC ivoiriennes capables d'avoir un impact sur la gouvernance des onze secteurs ciblés est disponible.

R2 : L'apport et l'impact (poids) des OSC dans les secteurs ciblés sont connus.

R3 : Les forces et les faiblesses des OSC ivoiriennes dans la gouvernance des secteurs ciblés sont connues.

R4 : Les cadres de concertation sectoriels existant entre l'État et les OSC sont répertoriés.

R5 : Un répertoire national des OSC dans la gouvernance des secteurs ciblés est disponible.

## La délimitation des OSC qui sont prises en compte dans la cartographie

Si, d'un point de vue géographique, la cartographie des OSC couvrira le territoire national ivoirien, des limitations s'imposent cependant quant aux types d'OSC qui seront pris en compte. Cette nouvelle cartographie se limitera aux OSC et aux plateformes d'OSC qui participent ou qui ont du potentiel pour participer à la formulation et au contrôle de la mise en œuvre de l'action publique. La cible sera donc essentiellement les OSC ou les plateformes d'OSC dont les caractéristiques organisationnelles et les activités disposent à participer au processus de prise de décision et à l'élaboration de politiques nationales et sectorielles.

Quoique la cartographie se concentre davantage sur les OSC susceptibles de jouer un rôle significatif dans la gouvernance des secteurs cibles, elle prendra tout de même en compte les OSC de niveaux 1 et 2 qui ont, certes, peu de pouvoir d'influence, mais qui participent d'une manière ou d'une autre à la fabrique des grandes tendances dans la société civile ivoirienne actuelle. Il reste clair, cependant, que ce type d'OSC ne constituera pas le point central de cette nouvelle cartographie. Ce type d'OSC a déjà été, par ailleurs, bien identifié et analysé dans les précédentes cartographies de 2010 et de 2011 ainsi que par le projet LIANE-1.

## La délimitation des secteurs cibles

Dans la perspective de la « Feuille de route de l'UE pour l'engagement envers la société civile 2016-2020 » et de la prise en compte des secteurs de concentration de l'appui budgétaire de l'UE en Côte d'Ivoire, mais également en considération du contexte sociopolitique national, la cartographie sera délimitée aux principaux secteurs suivants :

1. La gouvernance financière : ce secteur regroupe les activités relatives à la transparence dans la gestion des affaires publiques et à la lutte contre la corruption.
2. La justice : ce secteur concerne le fonctionnement de la justice, l'accès à la justice, le respect des droits, l'assistance judiciaire, les conditions de détention, etc.
3. La cohésion sociale et l'emploi : ce secteur réfère à la politique nationale de l'emploi



et de la cohésion sociale mise en place par le gouvernement ivoirien et qui vise la population jeune. Les années de crise militaro-politique ont montré qu'il existe un lien entre l'emploi des jeunes, la cohésion sociale et la paix. Ce secteur concerne donc les activités relatives à l'insertion professionnelle de la jeunesse, l'adéquation entre formation des jeunes et le marché du travail, la création d'emplois, ainsi que les activités de pacification de la population.

4. Le Genre : ce secteur regroupe les activités concernant l'égalité des sexes, la violence faite aux femmes, les organisations de femmes, et toute autre activité en rapport avec la promotion d'une égale dignité entre les hommes et les femmes.
5. La migration : ce secteur concerne les initiatives de lutte contre l'immigration clandestine, de valorisation de la contribution de la diaspora ivoirienne au bien-être des populations ainsi que de la question des étrangers en Côte d'Ivoire.
6. La citoyenneté : ce secteur réfère aux activités de promotion d'une culture citoyenne, de l'engagement civique et de la consolidation de la démocratie de façon générale.
7. Le commerce : ce secteur réfère à diverses questions commerciales telles que le suivi d'accords de partenariat économiques, le commerce équitable, la responsabilité sociétale des entreprises, les entreprises et le développement durable, etc.
8. La sécurité : ce secteur concerne à la fois les institutions et le personnel de la gestion et du contrôle de la sécurité. A cela s'ajoutent les prestataires traditionnels et informels des services de sécurité. Le secteur de la sécurité est assez complexe dû à la complexité même des questions actuelles de sécurité et des acteurs qui y interviennent. Ce secteur inclut également les initiatives de règlement des conflits et de la prévention de la radicalisation et de l'extrémisme violent.
9. L'énergie : ce secteur concerne la production et la distribution de l'énergie. Sous ses différentes formes, l'énergie constitue une ressource stratégique d'où l'importance d'une implication citoyenne et notamment des OSC dans les questions énergétiques.
10. Le foncier et l'agriculture : ce secteur regroupe essentiellement les questions foncières liées à l'agriculture et dans une moindre mesure les questions du foncier urbain.
11. L'environnement : ce secteur réfère aux questions environnementales dans leur diversité et notamment la protection de la nature, la pollution, la gestion des déchets, les normes imposées aux entreprises, les perspectives de développement durable.

L'étude réalisera une cartographie des OSC qui jouent ou qui peuvent jouer un rôle clé dans chacun des onze secteurs ciblés. La section suivante présentera de façon plus détaillée les objectifs généraux et spécifiques de la nouvelle cartographie des OSC.

## Approche méthodologique

### La collecte des données : l'approche

Pour répondre efficacement aux ambitions de la nouvelle cartographie, nous avons privilégié

une approche participative dans la collecte des données. A cet effet, il a été entrepris une enquête de terrain visant à recenser dans la mesure du possible les principales organisations de la société civile qui opèrent sur le territoire ivoirien. Cette identification a donné lieu à une analyse sectorielle et à la constitution d'un répertoire des OSC leaders par secteur d'activité, selon les onze secteurs ciblés.

A l'enquête de terrain ont été associés des ateliers de travail qui visent à faire participer les acteurs de la société civile à la réflexion et l'analyse sur les enjeux de la participation des OSC à l'espace public en vue du renforcement d'une meilleure gouvernance sectorielle.

## La collecte des données : les outils

a) Une fiche d'auto-évaluation : elle a permis à chaque OSC de faire son propre diagnostic sur sa participation à la gouvernance des secteurs d'activités dans lesquelles elle intervient. Cette auto-évaluation a servi de base à un entretien approfondi.

b) Un guide d'entretien semi-directif avec les acteurs publics et notamment les autorités administratives et locales (ministères, directions régionales sectorielles, préfetures, sous-préfetures, conseils régionaux, mairies).

c) Un guide d'entretien semi-directif avec des partenaires techniques et financiers et avec des ONG internationales.

d) Un guide d'entretien semi-directif avec des autorités coutumières et des leaders communautaires.

e) Un guide d'entretien semi-directif avec les OSC intervenant dans chacun des onze secteurs ciblés et avec les 5 CRASC (Centre Régional d'Appui à la Société Civile) à Bondoukou, Bouaké, Korhogo, Man et San Pedro.

f) Des consultations collectives sous formes d'ateliers et de « focus groups » ont été organisées avec des acteurs clés intervenant dans chacun des onze secteurs ciblés.

L'objectif des ateliers :

- Faire participer les OSC identifiées comme leaders dans leur secteur à la réflexion sur les enjeux de leur participation à l'espace public ;
- Identifier les défis liés à l'engagement et l'action publics des OSC dans leur secteur ;
- Analyser les interactions entre OSC et les autres acteurs étatiques et internationaux, les Partenaires Techniques et Financiers en l'occurrence dans leur secteur ;
- Coconstruire une dynamique de la perception du rôle des OSC dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi évaluation des politiques publiques relatives au secteur de la citoyenneté aux fins d'une meilleure conception des cadres de concertation dans leur secteur.

## L'analyse des données : les approches

De façon générale, l'étude a adopté, à la fois, une approche quantitative et une approche qualitative. Elle a eu recours à la fois à des données empiriques, factuelles sur les OSC (ressources, activités réalisées, statuts, etc.), et des données cognitives résultant des entretiens



sur les perceptions du rôle des OSC dans la gouvernance des secteurs ciblés. L'étude s'est appuyée également sur une revue de littérature extensive et approfondie sur la société civile ivoirienne. Elle a pris en compte à la fois la littérature académique et professionnelle. Les études sur la société civile ivoirienne faites par l'Union Européenne et ses pays membres, les cartographies de la société civile ivoirienne de 2010 et de 2011 ainsi que les différents documents issus de LIANE 1 ont été particulièrement exploités. Cette revue de littérature a servi de base à la formulation et la conception des outils de collecte de données.

L'étude a, par ailleurs, adopté une approche participative qui a été mise en œuvre à travers les composantes méthodologiques telles que la réalisation des entretiens, des séminaires, des ateliers, ainsi que la validation des résultats de l'étude cartographique.

## **Difficultés rencontrées et limites de la cartographie**

Comme toute étude de phénomène social, la cartographie des organisations de la société civile a été loin d'une sinécure. Plusieurs obstacles majeurs ont émaillé ce processus. Nous en évoquerons quelques-uns :

### **L'absence de « certificat de vie »**

La première difficulté que l'on rencontre dès qu'on s'engage dans les méandres de la vie associative ivoirienne est l'incertitude de vie. En effet, créée une fois pour toutes par l'acte d'immatriculation auprès du Ministère de l'intérieur, l'OSC n'est aucunement tenue de faire preuve de vie, de sorte qu'il est très difficile de savoir a priori à combien d'organisations on aura affaire. Cette situation peut être exploitée opportunément par des OSC qui se réveillent à la veille des cartographies ou des projets d'envergure, biaisant dans une large mesure les statistiques et les analyses.

### **La légitimation de l'informel**

La Loi 60-315 du 21 septembre 1960 autorise toute association ayant déposé sa demande d'agrément à exercer au bout de deux mois si l'autorité administrative compétente n'a donné aucune suite à sa demande<sup>14</sup>. Cette procédure censée favoriser l'activité des OSC et ne pas les soumettre aux aléas de la lourdeur administrative peut également se révéler un piège. Mais dans tous les cas, il complique les données de base, dans la mesure où la liste d'OSC existante auprès des autorités administratives ne prend en compte que les organisations régulièrement agrémentées. Il est donc très difficile de connaître la réalité du milieu associatif ivoirien, puisque beaucoup d'OSC opèrent officiellement même si leur existence légale n'est pas encore certifiée.

## La tentation du tropisme urbain

Lorsqu'on entreprend une cartographie des OSC susceptibles d'influencer la gouvernance publique de leur secteur d'activité, la tentation est grande de privilégier les organisations ayant leur siège ou activités à Abidjan ou dans les grandes villes de l'intérieur du pays (Korhogo, Bouaké, Yamoussoukro, San Pedro, Daloa, etc.). Cette attitude qui se nourrit d'un impensé urbano-centré de la gouvernance pousse souvent à privilégier les centres urbains, d'autant plus que la collecte de données sur tout le territoire peut apparaître fastidieuse et inopportune. Ce qui fait que les moyens mis à la disposition de la collecte des données sont surtout envisagés comme devant imposer une concentration sur les grandes villes et Abidjan notamment.

## Plan du rapport

Le présent rapport a été conçu en trois tomes. Le premier tome contient huit chapitres. Le premier chapitre ouvre l'horizon des OSC à partir d'une immersion historique. Il nous donne des indications sur l'évolution de la société civile depuis l'apparition des premières OSC en 1919 et les logiques sociohistoriques de leur évolution.

Le deuxième chapitre nous plonge dans les cadres juridique et institutionnel des organisations de la société civile ivoirienne en précisant les différents dispositifs de légitimation de l'engagement citoyen en Côte d'Ivoire. Il aborde également le cadre institutionnel qui, tout en encadrant le fonctionnement des OSC, leur sert de référent administratif.

Le troisième chapitre évoque les rôles et rationalité ainsi que les fonctions sociales de l'engagement citoyen en Côte d'Ivoire. Il engage, par ailleurs, un point sur les grandes tendances des organisations de la société civile. Ici sont évoqués leurs traits dominants ainsi que leurs pratiques de fonctionnement.

Le quatrième chapitre ouvre l'analyse sectorielle avec l'évaluation des organisations de la société civile dans les secteurs à caractères politique. Les organisations œuvrant dans les secteurs de la citoyenneté, de la justice et de la sécurité ont été analysées à partir des enjeux et des défis des différents secteurs dans le contexte ivoirien d'aujourd'hui.

Le chapitre cinq s'intéresse aux organisations de la société civile œuvrant dans les secteurs liés à la nature et au foncier. Ici les secteurs tels que l'énergie, l'environnement l'agriculture et le foncier ont été passés au peigne fin.

Le chapitre six aborde, quant à lui, les secteurs à caractère sociétal. Il s'agit des secteurs du genre, de la migration et de la cohésion sociale.



Le septième chapitre évoque les secteurs liés à la vie économique, à savoir les secteurs du commerce et de la gouvernance financière.

Enfin, le huit et dernier chapitre explore les recommandations, mais surtout les orientations stratégiques envisageables pour que les organisations de la société civile s'impliquent davantage dans la gouvernance publique en Côte d'Ivoire.

Le deuxième tome du rapport consiste essentiellement en une analyse de l'ancrage géographique des OSC. Il tente d'éclairer les particularités et les similitudes régionales. Il reprend à la fin les recommandations générales du rapport.

Le troisième et dernier tome se veut une compilation des annexes. S'y trouvent quelques éléments d'ordre pratiques sur l'étude. Les comptes rendus des ateliers, les guides de collecte de données etc. y sont présentés.

<sup>1</sup>Le dernier recensement de la population ivoirienne date de 2014 (RGPH4) et estimait la population ivoirienne à environ 22.671.000 habitants. Cependant, nous avons emprunté, dans le cadre de ce travail les projections de l'Université de Sherbrooke qui estime la population à environ 23 695 919 habitants en 2016.

<sup>2</sup>Fondé en 1946, le Parti Démocratique de Côte d'Ivoire a dominé sans partage la vie politique ivoirienne jusqu'en 1990 même si le Front Populaire Ivoirien a été créé en 1988, il ne sera officiellement reconnu qu'en 1990.

<sup>3</sup>p.316

<sup>4</sup>Augustin Loada et Ornella Moderan, « Le rôle de la société civile dans la réforme et la gouvernance du secteur de la sécurité », in Ornella Moderan (dir.), Boîte à Outils pour la réforme et la gouvernance du secteur de la sécurité en Afrique de l'Ouest (Genève : DCAF, 2015), p.3.

<sup>5</sup>René Otayek, La problématique africaine de la société civile, in Politique en Afrique, pp. 209-226, Paris, Karthala, 2009

<sup>6</sup>La société civile organisée au niveau européen, Actes de la première convention, Bruxelles, 1999

<sup>7</sup>Voir Christian Brodagh et alii, Dictionnaire du développement durable, Ed. Multimondes, Quebec, 2004, p. 159

<sup>8</sup>Les organisations de niveaux de structuration 1 et 2 sont des organisations de base encore peu structurées et sont pour la plupart des coopératives, des associations professionnelles locales, des associations de quartier, des associations ethniques en voie de reconnaissance, etc. Les organisations de niveaux 3 et 4 sont des associations formellement constituées et jouissant d'une meilleure autonomie financière ; il s'agit par exemple des syndicats, du patronat, des fédérations, des réseaux ou des coordinations d'organisations de la société civile.

<sup>9</sup>La notion de « prestataire de service », est désormais récurrente dans les cartographies de la société civile en Afrique et plus particulièrement en Côte d'Ivoire. Elle tend à rendre compte des interactions qui existent entre les

OSC ivoiriennes et les Organisations Internationales Non Gouvernementales ainsi que les Partenaires Techniques et Financiers qui se servent des OSC comme des acteurs de service et guident dans une large mesure les orientations de leur engagement du fait des ressources matérielles et financières dont elles sont dépositaires et dont ont besoin les OSC pour leur survie.

<sup>10</sup>Jean Claude. Thoenig, L'analyse des politiques publiques, in M. Grawitz et J. Leca, Traité de science politique, t. IV, Paris, PUF, 1985

<sup>11</sup>Il s'agit de la Loi 60-315 du 21 septembre 1960 relative aux associations en Côte d'Ivoire. Cette loi qui régit le monde associatif ivoirien définit les associations à partir de leur but non lucratif et tient soigneusement à les tenir à l'écart de la vie publique. Rien n'y est prévu pour l'engagement des OSC dans l'espace public. C'est seulement par interprétation, puisque ce que tout ce que la loi n'interdit pas est autorisé, que les OSC profitent d'un vide juridique pour s'intéresser à l'espace public, sortant du confinement privé qui domine dans l'impensé du législateur, qui, en parlant de loi relative aux associations n'envisageaient que les structures de base naissante dans la Côte d'Ivoire nouvellement indépendante.

<sup>12</sup>Extrait de la déclaration de Varsovie adoptée au 3<sup>e</sup> Sommet des Chefs d'Etat et de gouvernement du Conseil de l'Europe, 2005, [https://www.coe.int/t/dcr/summit/20050517\\_decl\\_varsovie\\_FR.asp](https://www.coe.int/t/dcr/summit/20050517_decl_varsovie_FR.asp)

<sup>13</sup>Déclaration de Varsovie, 2005 op.

<sup>14</sup>L'article 9 de la loi 60-315 du 21 septembre 1960 stipule que « pendant un délai de deux mois à compter du dépôt de la déclaration, l'association ne peut aucune activité ». Ce que suppose qu'une fois ce délai de mois passé, les associations peuvent commencer à exercer même si l'autorité administrative compétente n'a donné aucune suite à sa demande. Telle est d'ailleurs la situation dans laquelle se retrouve la plupart des OSC ivoiriennes qui sans être immatriculées officiellement peuvent agir.

# CHAPITRE 1 : SOCIOGENÈSE ET LÉGITIMITÉ DE L'ENGAGEMENT CITOYEN EN CÔTE D'IVOIRE

Les organisations de la société civile sont à la fois des émanations de l'histoire sociale, politique, économique et de la dynamique du milieu social.

Produits sociologiques par excellence, les organisations de la société civile sont à la fois des émanations de l'histoire sociale, politique, économique et de la dynamique du milieu social. Dans le contexte ivoirien, il est aisé de remarquer que l'évolution sociohistorique des OSC s'inscrit dans le creuset des grandes mutations de l'histoire de la Côte d'Ivoire. C'est pourquoi il convient d'observer que le développement des organisations de la société civile ivoirienne se cristallise autour des grandes étapes et des moments marquants de l'histoire nationale. A cet effet, certaines organisations de la société civile ivoirienne ont évolué comme des « caméléons » arborant, telles les couleurs de leur environnement, les méandres d'une histoire sociopolitique, faite de mutations et de défis historiques. D'autres, par contre, ont tenté plus ou moins d'influencer le cours des événements en participant activement à la fabrique de l'histoire nationale. De ce fait, une bonne connaissance des OSC ivoiriennes passe inéluctablement par une mise en perspective sociohistorique.

## Contexte sociohistorique de la genèse de l'engagement citoyen en Côte d'Ivoire

### Trois générations d'Organisation de la Société Civile en Côte d'Ivoire

Certaines organisations de la société civile ivoirienne ont évolué comme des « caméléons » arborant, telles les couleurs de leur environnement, les méandres d'une histoire sociopolitique, faite de mutations et de défis historiques.

Avec un peu plus de huit mille<sup>1</sup> OSC officiellement inscrites à la Direction Générale de l'Administration du Territoire (DGAT) en date de juin 2017 comme le témoigne le graphique 1, la Côte d'Ivoire connaît un « militantisme citoyen » plutôt luxuriant et dynamique dont les ressorts se retrouvent pour une large part dans les « bouleversements » sociaux et politiques que connaît le pays depuis au moins trois décennies, même s'il convient de ne guère oblitérer les deux premières décennies de la période d'indépendance. C'est pourquoi, il apparaît pertinent de saisir dans cette évolution sociohistorique des organisations de la société civile, trois grands moments qui donnent essence et déterminent les différentes générations d'organisation de la société civile. La première génération étant celle de la motivation récréative ou identitaire (OSC de retrouvailles), la deuxième celle de la rupture et la troisième celle de l'engagement-militant.

### La première génération : des OSC de retrouvailles

La première génération des organisations de la société civile ivoirienne commence à apparaître pendant la période coloniale, se poursuit au lendemain des indépendances en 1960 et se prolonge d'ailleurs jusqu'à fin de la décennie 1970.



Les organisations de la société civile de cette première génération seront foncièrement mimétiques dans leur sens et dans leur comportement. Dépourvues d'une réelle ambition publique, elles apparaissent comme des artefacts de l'Etat moderne naissant en Côte d'Ivoire.

Il est vrai que l'engagement citoyen ivoirien plutôt timide pendant la période coloniale va le rester même aux lendemains de l'indépendance. La paix sociale corroborée par le « miracle ivoirien<sup>2</sup> » semble enfermer les Ivoiriens dans un militantisme attentiste qui cache leur engouement pour l'engagement politique et citoyen. Entretenu par l'esprit du parti unique dont la prétention à s'affirmer comme parti-Etat en fait le seul lieu de tout engagement et militantisme, l'immobilisme civique des deux premières décennies d'indépendance a produit très peu d'organisations de la société civile en Côte d'Ivoire. La logique semi-autoritaire du régime politique en place, en hypothéquant les espaces de manifestation de la contradiction a également dangereusement contribué à compromettre l'essor des initiatives citoyennes.

En effet, dès son accession à l'indépendance, le nouvel Etat ivoirien fait du développement économique l'horizon de la cohésion sociale et de la stabilité politique dans un environnement sous régional déjà émaillé dès 1963 par les premiers coups d'Etat et les affres de la construction d'hypothétiques unités nationales ainsi que l'épineux défi de la lutte contre la pauvreté. Les autorités ivoiriennes prennent le pari d'une véritable politique de développement axée sur l'agriculture et l'exploitation des matières premières. De ce fait, les organisations de la société civile de cette première génération seront foncièrement mimétiques dans leur sens et dans leur comportement. Dépourvues d'une réelle ambition publique, elles apparaissent comme des artefacts de l'Etat moderne naissant en Côte d'Ivoire. Dans cette perspective, elles se devaient d'être romantiques avec un Etat dont dépendaient à maints égards leur existence et leur survie. Enfin, elles se voulaient légitimistes, puisque, dépendant de l'Etat, elles voulaient en légitimer les actions et orientations. C'est ainsi qu'elles servaient de bras populaire au parti-Etat ou au gouvernement dont elles servaient la cause et l'idéologie.

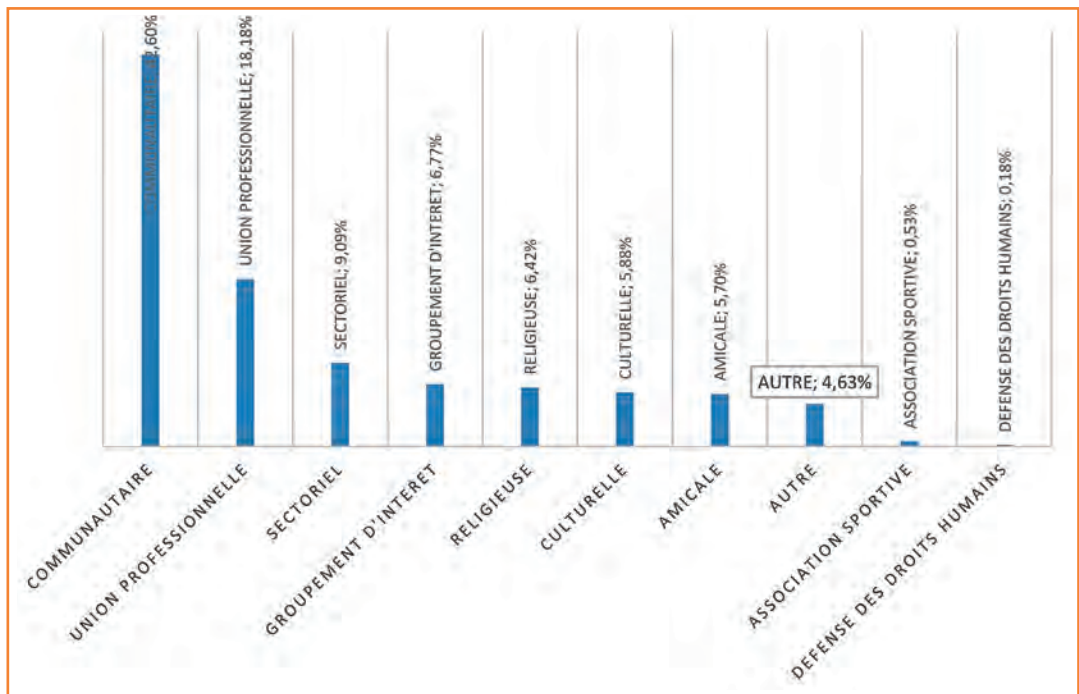
Aussi, grâce à l'exploitation et au boom du binôme café-cacao, la Côte d'Ivoire va-t-elle, très vite, dès les années 1960, connaître une croissance économique à nulle autre pareille dans un pays francophone de l'Afrique de l'Ouest. On assiste dès lors aux lancements de programmes ambitieux de création d'industries et d'infrastructures pour le progrès. C'est la période d'un faste ivoirien qui s'accompagne d'un relatif désintérêt pour le militantisme citoyen. Le développement économique tant souhaité par les autorités politiques ivoiriennes et tant accueilli par la population va annihiler dans une large mesure les réelles manifestations d'un engagement politique lato sensu. Les quelques OSC existantes à cette époque relevaient plus de caisse de résonance de l'Etat que de vrais acteurs de l'animation de la vie publique.

S'il est vrai que la Côte d'Ivoire s'était dotée très tôt<sup>3</sup> d'une loi régissant les associations, le caractère englobant de cette loi en dit long sur la catégorisation que faisait le législateur ivoirien des organisations de la société civile qui étaient assimilées, par exemple, aux partis politiques et, à ce titre, ne pouvaient exercer librement dans un contexte de contrôle du pouvoir politique sur les activités de la société.

Il apparaît que les premières manifestations de l'engagement citoyen, en Côte d'Ivoire, se révèlent être des creusets de bonhomie, des espaces récréatifs, des amicales, mais surtout des regroupements à caractère culturel et communautaire.

Les rares organisations qui échappaient à cette catégorie, entre le 19 septembre 1919<sup>4</sup>, date de la création de la première organisation de la société civile ivoirienne, et le 7 août

### Typologie de la première génération des OSC



1960, date de l'accession à la souveraineté nationale, étaient l'Association générale des mutilés de guerre de l'AOF et de l'AEF (section Côte d'Ivoire) créée le 3 septembre 1948 ; la Ligue de la Jeunesse Africaine créée le 15 décembre 1948 ; le Cercle africain d'études et de recherches économiques et sociales de Côte d'Ivoire créé le 22 août 1955 et qui se voulait un *think tank* ; l'Association pour le développement des œuvres sociales et culturelles créée le 12 février 1958 ; le Centre d'études et d'action sociale de Côte d'Ivoire, ex-secrétariat social, créé le 19 février 1958 ; le Mouvement de renaissance africaine créé le 5 mai 1958 ; l'Avenir de la Cote d'Ivoire, créé le 7 septembre 1959.

Au lendemain de l'indépendance intervenue le 7 août 1960, cette tendance va se poursuivre et même s'accélérer. C'est au début des années 1970, plus précisément entre 1971 et 1972, que commence à émerger une petite mutation dans la vocation associative où on voit apparaître de plus en plus des organisations qui visent « le développement économique et social ». Même si ces initiatives étaient locales et restaient l'œuvre de ressortissants des

localités rurales, elles préfiguraient, à bien des égards, la grande rupture qui va apparaître à partir de la décennie 1980 avec l'apparition d'une nouvelle génération d'organisations de la société civile.

Il convient toutefois de ne pas ôter à toutes ces organisations leur conscience politique, c'est-à-dire leur aspiration à influencer l'espace public. Même si de façon formelle, celle-ci n'est pas toujours assumée, il serait inopportun de dénier à des organisations comme l'Association des Elèves et Etudiants de Côte d'Ivoire, créée en cette même période, tout impensé politique.

Quoi qu'il en soit, qu'il soit assumé ou non, l'engagement public à cette époque relevait pour la plupart du temps d'une adhésion en faveur du pouvoir politique qui perçoit lui-même les OSC comme de vrais acteurs politiques.

## La deuxième génération : les OSC de la rupture

La deuxième génération résulte du concours de plusieurs dynamiques sociales, politiques, économiques à la fois structurelles et conjoncturelles, tant et si bien qu'il est impossible de saisir la vraie quintessence de l'engagement citoyen ivoirien sans une mise en évidence des logiques qui structurent cette génération et dont dépend pour une large part l'évolution contemporaine des organisations de la société civile ivoirienne.

En effet, la fin de la décennie 1980 ainsi que le début de la décennie 1990<sup>5</sup> voient apparaître plusieurs enjeux qui s'entremêlent pour constituer un tournant radical dans l'histoire politique et sociale de la plupart des Etats africains, en général, mais bien plus encore de la société ivoirienne.

Primo, la crise économique des années 1980 ainsi que les vagues de revendications démocratiques à la fin de cette même décennie constituent un tournant dans l'engagement citoyen au point où on enregistre un décuplement de la création des organisations de la société civile. Dès le milieu de la décennie 1980, la chute vertigineuse des matières premières agricoles sur le marché international, ainsi que la raréfaction des pétrodollars gracieusement octroyés aux Etats africains depuis le choc pétrolier de 1973 entraînent la Côte d'Ivoire dans une situation de récession qui va se cristalliser en grave crise économique. Celle-ci sera davantage aggravée par les Programmes d'Ajustement Structurels (PAS) imposés par les Institutions de Bretton Woods<sup>6</sup>.

En se déclarant insolvable à partir de 1987 par rapport à une dette extérieure estimée à environ 4,5 milliards de Francs CFA, le régime ivoirien ne peut plus contenir les frustrations sociales qui commencent à s'amplifier. Face à cette situation, des revendications sociales proviennent d'une partie de l'élite ivoirienne réclamant une ouverture politique et une

amélioration des conditions de vie des populations sur l'ensemble du territoire.

En juin 1990, le discours de la Baule<sup>7</sup> sonne comme un ultime coup fatal à un système politique qui ne peut plus résister à la pression populaire et à l'appel à l'ouverture et au multipartisme. A la faveur de cette grande mutation sociale et politique, la société civile ivoirienne profitant de la libéralisation de l'espace public assortie de la reconnaissance des libertés fondamentales comme la liberté d'expression et de revendications va s'éclorre progressivement et constamment devenant désormais une réalité structurante de l'espace public ivoirien. Leur identité sera tributaire de cette grande mutation dont elles sont à la fois artisans et produits.

Secundo, parallèlement à la crise économique, le milieu de la décennie 1980 voit, au niveau international, la découverte du virus du Syndrome d'immunodéficience acquise (SIDA). A partir des années 1990, l'accroissement du taux d'infection du SIDA en Côte d'Ivoire devenant déjà assez criard, une bonne partie des organisations de la société civile va s'investir dans ce domaine où semblent couler le lait et le miel, tant les financements internationaux en matière de lutte contre le VIH SIDA vont créer une vraie vocation citoyenne. On assiste alors, à l'engouement des organisations de la société civile pour les questions de santé. Un enthousiasme qui reste, il est vrai, d'actualité.

Tertio, les conséquences et séquelles des Programmes d'Ajustements Structurels (PAS) commencent à se révéler dans la même période. Découlant de la crise économique des années 1980 et de la faillite d'un Etat ivoirien, dont la gestion, paraissait à maints égards, patrimoniale, la situation économique poussera les Institutions de Brettons Woods et les Partenaires Techniques et Financiers, qui, profitant de l'agonie de « l'éléphant d'Afrique » lui infligent une cure d'amaigrissement. Cette thérapie inappropriée va sonner le glas du modèle social ivoirien naissant et déstructurer dans bien des cas, les secteurs vitaux tels que l'éducation, la sécurité. L'Etat ne pouvant plus assumer l'entièreté de sa vocation, s'impose des coupes budgétaires et des économies dans des secteurs jugés improductifs. L'école ivoirienne sera durement frappée, car jugée moins intéressante que d'autres secteurs tels que l'agriculture, l'exploitation minière, les finances, etc. L'Etat réduit également sa stratégie de construction d'infrastructures.

Face à une telle situation, les initiatives citoyennes se multiplient et commencent à poser le problème du développement des localités rurales, avec des interrogations sur des secteurs stratégiques dont s'occupe de moins en moins l'Etat. C'est le printemps des groupes de réflexion pour le développement ainsi que de grands *think tanks* tels que l'Association ivoirienne pour la science de l'intelligence ; le Carrefour ivoirien de réflexions ; le Conseil africain des sociologues et anthropologues ; le Cercle philosophique et culturel ; ainsi que des écoles confessionnelles. Les OSC de cohésion sociale et les nombreuses associations de coopération voient également le jour.



Cette troisième génération commence timidement à la fin des années 1990, connaît son essor au lendemain de la crise de 2002 et poursuit sa vertigineuse ascension jusqu'au lendemain de la crise militaro-politique de 2010-2011. C'est la génération des OSC qui se professionnalisent, s'engagent plus ouvertement dans l'espace public et n'hésitent plus à contester l'ordre existant ou en proposer un autre. La conscience de ce militantisme est profondément façonnée par la conviction que l'Etat ne sait, ni ne peut tout. Elle intègre l'idée de la faillite de l'Etat africain postcolonial et s'affiche ouvertement pour suppléer à ses carences et ses tares.

Quarto, découlant de la crise économique dont elle est tributaire, la crise de l'éducation nationale en Côte d'Ivoire et l'engagement des Partenaires Techniques et Financiers pour sauver l'école ivoirienne vont faire des émules dans la société civile. C'est pourquoi, au milieu des années 1990, il était intéressant d'observer que l'engagement citoyen, encore balbutiant certes, commence à se cristalliser autour de grandes thématiques liées à la citoyenneté et à la santé.

Dès lors, on voit apparaître des organisations de la société civile plus soucieuses de l'intérêt général et s'étendant à des problématiques collectives telles que la défense des droits de l'homme et du genre<sup>8</sup>, la protection de l'environnement<sup>9</sup>, la lutte contre les inégalités sociales<sup>10</sup>, la promotion de la paix<sup>11</sup>, et la défense de l'éducation et de l'école ivoirienne ainsi que l'accroissement, voire la multiplication des clubs de défense de droits corporatistes. Cette dynamique va s'intensifier jusqu'au début des années 2000.

Il convient de faire remarquer que cette rupture n'annihile pas pour autant le développement des regroupements identitaires ou des associations communautaristes, des clubs de retrouvailles qui constituent, tout au moins numériquement, l'essentiel du tissu organisationnel de la société civile ivoirienne.

## La troisième génération : les OSC d'engagement

Cette troisième génération commence timidement à la fin des années 1990, connaît son essor au lendemain de la crise de 2002 et poursuit sa vertigineuse ascension jusqu'au lendemain de la crise militaro-politique de 2010-2011. C'est la génération des OSC qui se professionnalisent, s'engagent plus ouvertement dans l'espace public et n'hésitent plus à contester l'ordre existant ou en proposer un autre. La conscience de ce militantisme est profondément façonnée par la conviction que l'Etat ne sait, ni ne peut tout. Elle intègre l'idée de la faillite de l'Etat africain postcolonial et s'affiche ouvertement pour suppléer à ses carences et ses tares. C'est aussi la génération des OSC informées, surinformées, qui entretiennent des relations avec des organisations à l'internationale. C'est la génération de l'engagement citoyen mondialisé. C'est enfin la génération des grands rassemblements, des faitières et des plateformes. Nous y retrouvons des organisations dont les vocations touchent tous les aspects de la vie en société. Cette étape s'apparente également à celle de la reconversion d'autres organisations qui préexistaient et qui vont engager une profonde mutation dans leur but.

Nées dans une situation de crise (crise économique de la fin des années 1990 économique, politique, sociale et militaire de longue durée), ces organisations de la troisième génération se veulent des acteurs de l'espace public.

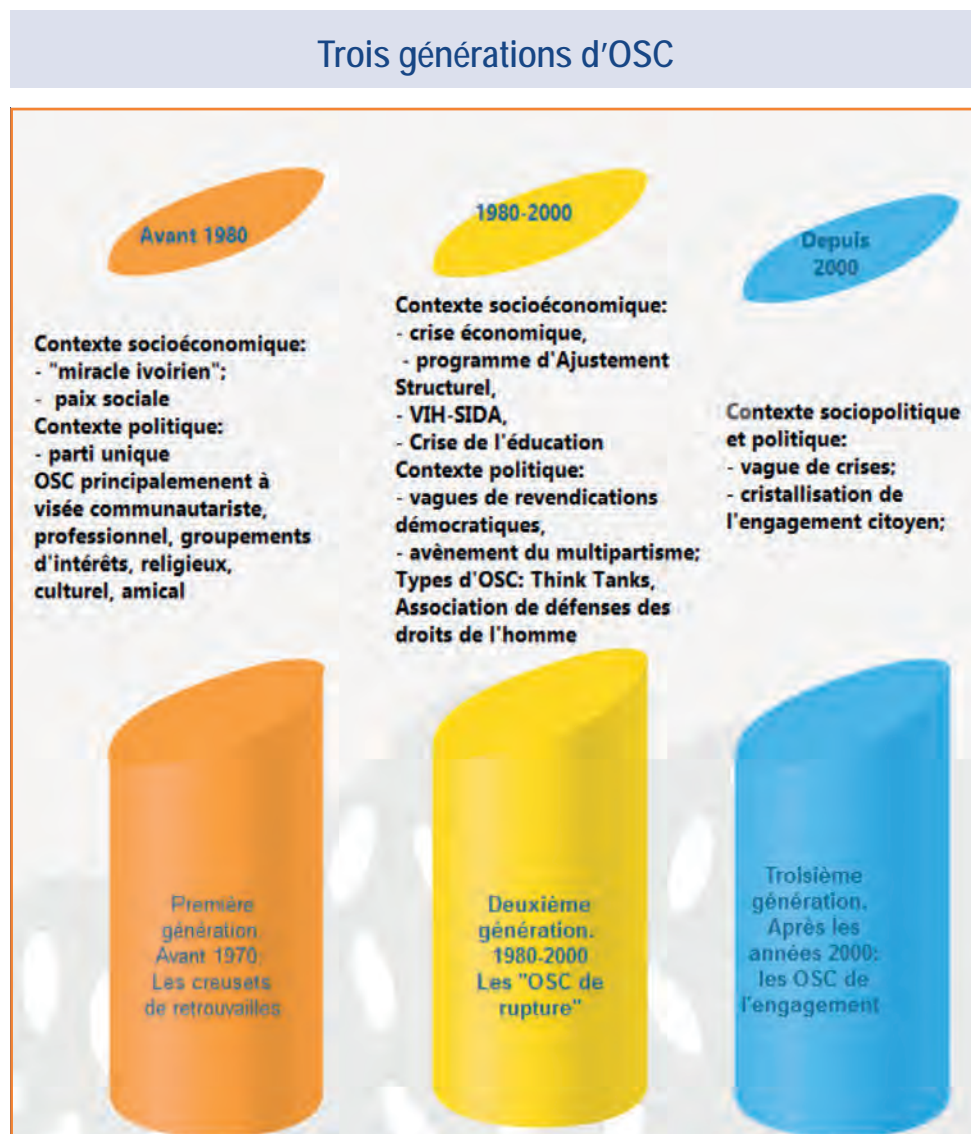
Force est cependant de se rendre compte que, malgré l'évolution des organisations de la

société civile ivoirienne, le tissu associatif national est encore largement dominé par des organisations de base à visée communautariste, des amicales et des clubs d'échanges. Les organisations qui s'affichent comme devant assumer des responsabilités publiques restent, il est vrai, importantes, mais proportionnellement limitées.

En définitive, dès ses débuts, la conscience citoyenne apparaît doublement politique, c'est-à-dire, d'une part, à la fois comme le prolongement du militantisme partisan avec une allégeance au pouvoir en place et comme un instrument politique aux mains de celui-ci. Cette image façonne dans une large mesure la perception que les Ivoiriens ont de la société civile et explique, dans bien des cas, les grandeurs et les vicissitudes du militantisme citoyen en Côte d'Ivoire. D'autre part, elle apparaît politique, au sens aristotélicien du terme c'est-à-dire comme une manifestation de la réalité sociale.

sociopolitique et produit un ensemble cosmopolite de règles et de demandes publiques

En définitive, dès ses débuts, la conscience citoyenne apparaît doublement politique, c'est-à-dire, d'une part, à la fois comme le prolongement du militantisme partisan avec une allégeance au pouvoir en place et comme un instrument politique aux mains de celui-ci.





qui transcendent les frontières nationales. Comme l'a noté le panel Cardoso, la société civile compte autant dans la gouvernance mondiale actuelle que les gouvernements ; l'engagement constructif auprès des OSC « n'est plus simplement un choix mais une nécessité pour l'ONU. Au cours des vingt dernières années, les acteurs de la société civile ont orchestré des campagnes très médiatiques pour réclamer davantage de comptes à ceux qui gouvernent. Aujourd'hui, ils sont le moteur des consortiums multipartites novateurs qui œuvrent à grande échelle pour le bien public.<sup>12</sup> »

Ces propos, tout en sonnant un peu comme une célébration de l'importance du rôle des OSC au sein de la société civile, ne doivent pas occulter le long chemin de légitimation qui reste à parcourir ensemble, aussi bien par les Etats, par ses partenaires que par ses institutions légales et sociales. Car, la réticence des Etats à ratifier certains instruments juridiques, la dépendance des OSC à l'égard des Etats, ainsi que la capacité des Etats à pouvoir faire taire les leaders de la société civile constituent de toute évidence des éléments de réflexion dans la prise en compte de la légitimité de celles-ci.

## La légitime de l'engagement citoyen en Côte d'Ivoire

Toute participation à l'espace public et à la gouvernance publique se doit nécessairement d'émaner d'une légitimité.

Toute participation à l'espace public et à la gouvernance publique se doit nécessairement d'émaner d'une légitimité. Celle-ci, dans une tradition wébérienne bien ancrée, peut être charismatique, légale-rationnelle ou traditionnelle. Il convient de remarquer que, quelle qu'elle soit, toute forme de légitimité appelle une reconnaissance, un ancrage dans la société. C'est pourquoi l'approche de la légitimité telle qu'elle s'est imposée dans le cadre de ce rapport ne constitue pas nécessairement une interrogation du cadre légal d'existence et du fonctionnement des OSC, mais elle embrasse plus largement toute la perception des populations à l'égard des OSC. Ici la légitimité, tout en prenant appui sur sa dimension légale-rationnelle interroge le regard de la société qui apparaît fondamental pour légitimer ou non, dans un contexte démocratique, toute participation à la gouvernance publique.

## Le dispositif juridique

Le principal instrument juridique régissant la création et la vie des organisations de la société civile en Côte d'Ivoire est la loi 60-315 du 21 septembre 1960 relative aux associations sur laquelle il existe désormais une abondante littérature critique qui en dénonce pêle-mêle le caractère désuet, inadapté, obsolète... Cependant il est intéressant de se rendre compte que la difficulté à réformer ce cadre juridique ou à le changer est sans doute l'expression du caractère hâtif des critiques qui ne semblent pas toujours saisir les facilités juridiques qu'il offre à la vie associative. Ceci ne dénie en rien la pertinence d'un certain nombre de critiques dont il serait judicieux de tirer les conséquences.

Aux côtés de ce cadre juridique national étroit à maints égards, il existe des dispositions



supranationales qui, par le truchement des constitutions successives, mais plus encore de la loi constitutionnelle du 08 novembre 2016, permettent d'élargir le champ de la légalité de l'action citoyenne en Côte d'Ivoire.

Dans le cadre de la présente cartographie, nous n'avons pas la prétention d'explorer de façon exhaustive toutes les dispositions juridiques existantes en la matière. Aussi, nous contenterons nous d'évoquer les instruments juridiques qui nous paraissent fondamentaux pour la suite de notre étude.

## Le niveau régional et international

Il convient de relever qu'au niveau international ou régional, le cadre de légitimation tourne essentiellement autour d'accords, de résolutions et d'engagements qui accordent aux OSC une forme de responsabilité publique. Il n'existe pas toujours de dispositions réglementaires ou de législation en la matière et les Etats se montrent souvent très prudents à ratifier les rares traités qui entérinent la légitimité des OSC à s'ingérer dans la gestion des affaires publiques.

Toutefois il convient de souligner à nouveau qu'il n'existe pas vraiment de déficit de normes qui pourrait justifier une quelconque absence des OSC des espaces de décisions, notamment dans la formulation et la mise en œuvre des politiques publiques.

### L'Accord de Cotonou

Conclu entre l'Union Européenne et les États d'Afrique, Caraïbes et Pacifique (ACP) le 23 juin 2000 et entré en vigueur le 1er avril 2003, l'Accord de Cotonou consacre le principe de développement participatif, en élargissant le partenariat à une vaste gamme d'acteurs (société civile, secteur privé, collectivités locales). L'idée n'est pas seulement d'impliquer ces acteurs dans la mise en œuvre de projets, mais de les associer au dialogue politique, à la définition et à l'évaluation des stratégies et programmes de développement.

Il s'agit, en associant étroitement le dialogue politique et l'aide au développement, d'assurer la participation de la société civile et des acteurs économiques dans le processus de développement, d'informer ces nouveaux acteurs, de favoriser leur participation à la mise œuvre des programmes de développement et la mise à leur disposition de ressources financières.

L'Accord de Cotonou a été ratifié par les 15 pays membre de l'UE (2003) et 76 pays ACP dont la Côte d'Ivoire<sup>13</sup>.

### La déclaration de Paris

Mieux que toutes les autres déclarations qui l'ont précédée notamment en matière de développement et de l'efficacité de l'aide au développement, la déclaration de Paris entérine



une définition extensible des acteurs de développement et reconnaît le rôle essentiel des OSC en matière de développement. Ce fait, elle consacre la légitimité publique de ces acteurs qui, dans certains contextes comme celui de la Côte d'Ivoire, étaient perçus comme de simples acteurs de l'espace privé et qui sont prises en compte dans cinq recommandations importantes de la déclaration : les recommandations sur l'enrichissement et l'application des principes de la déclaration de Paris<sup>14</sup>, les recommandations sur l'appropriation<sup>15</sup>, les recommandations sur l'alignement<sup>16</sup>, les recommandations sur la coordination et l'harmonisation<sup>17</sup>, les recommandations sur la gestion axée sur les résultats et la responsabilisation<sup>18</sup>.

Toutes ces recommandations seront appuyées par le point 38 de la déclaration qui encourage « une large participation d'acteurs nationaux très divers à la définition des priorités en matière de développement ».

### Le Programme d'Action d'Accra

Faisant suite à la déclaration de Paris, le Plan d'Action d'Accra vient confirmer le statut des OSC comme acteurs à part entière du développement. Le Plan d'Accra a de façon exceptionnelle placé les OSC dans une logique de partenariat et d'interaction avec les Etats demandant à ces derniers de favoriser « l'action des OSC sur le terrain pour leur permettre de travailler plus efficacement notamment auprès des populations les plus vulnérables ». Par ailleurs points de ce Programme viennent étayer et renforcer la perception d'une légitimation accrue des OSC. Il s'agit notamment du point 9<sup>19</sup>, du point 13b<sup>20</sup>, du point 16<sup>21</sup>, et du point 20<sup>22</sup>.

### Le Partenariat de Busan

Mieux qu'à Paris et Accra, les Partenaires au développement prennent à Busan des engagements précis à l'égard des Organisations de la société civile qui passent de la reconnaissance comme acteurs de développement à celui de partenaires reconnus. A cet effet, elles sont présentées comme des parties prenantes<sup>23</sup> et leur importance dans plusieurs domaines stratégiques a été relevée<sup>24</sup>.

*« Notre partenariat s'appuie sur un socle de principes communs où toutes les formes de coopération trouvent leur place. Néanmoins, la façon dont ces principes sont appliqués diffère selon les pays et leur stade de développement et selon les types de parties prenantes, publiques ou privées. Les enseignements de l'expérience devraient être partagés entre tous les acteurs de la coopération pour le développement. Nous nous félicitons des perspectives qu'offre la pluralité des approches de la coopération pour le développement, telles que la coopération sud-sud, de même que de la contribution des organisations de la société civile et des acteurs privés ; nous œuvrons ensemble à consolider les réalisations et les innovations auxquelles elles donnent lieu et à en tirer les leçons, tout en appréciant leurs caractéristiques propres et leurs mérites respectifs. »*

## Principes d'Istanbul sur l'efficacité de la contribution des OSC au développement

Les principes d'Istanbul font partie du cadre international pour l'efficacité de la contribution des OSC au développement. Les huit principes, élaborés par et pour la société civile afin d'aider les organisations à accroître une meilleure efficacité en terme de développement, abordent les points suivants :

1. un engagement à l'égard des droits de la personne et de la justice sociale;
2. l'équité et l'égalité entre les genres;
3. l'autonomisation des peuples, la prise en charge et la participation démocratiques;
4. l'environnement durable;
5. la transparence et la responsabilité;
6. les partenariats équitables et solidaires;
7. la création, le partage des connaissances et l'engagement envers l'apprentissage mutuel; et
8. l'accomplissement d'un changement durable positif.

## Un riche cadre juridique de légitimation sectorielle

Au-delà du cadre proposé par ces différents accords et traités, il existe, au niveau sectoriel des dispositions précises qui favorisent la légitimation de l'action citoyenne. Ainsi, les OSC peuvent s'appuyer sur des instruments tels que :

### La Charte de l'Union Africaine

L'article 22 de la Charte de l'Union Africaine définit la constitution du Conseil économique, social et culturel. Il précise en son premier alinéa que le « Conseil économique, social et culturel est un organe consultatif composé des représentants des différentes couches socio professionnelles des Etats membres de l'Union... » Ce faisant, la charte reconnaît la légitimité d'autres acteurs aux côtés des acteurs étatiques dans les secteurs de l'économie, du social et du culturel.

En matière d'observation électorale, il existe également une forme de reconnaissance accordée au niveau régional par la Communauté des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à travers le Protocole sur la démocratie et la bonne gouvernance.

### **Le protocole A/SP1/12/01 sur la démocratie et la bonne gouvernance additionnel au protocole relatif aux mécanismes de prévention et de gestion, de règlement des conflits, de maintien de la paix et de la sécurité du 10 décembre 1999**

dont l'article 8 stipule : « Les organisations de la société civile intéressées aux questions électorales seront requises pour la formation et la sensibilisation des citoyens à des élections paisibles exemptes de violence ou de crise ». Il convient de recourir également à l'article 15 qui se veut plus précis : « La mission



d'observation et de supervision de la CEDEAO « peut coopérer avec les ONG et toutes autres missions d'observation tout en conservant son autonomie ».

En matière de promotion de la démocratie, nous avons :

## **La Charte Africaine de la démocratie, des élections et de la Gouvernance du 15 février 2012**

Elle consacre l'engagement des parties contractantes à promouvoir la démocratie, l'État de droit et les droits de l'Homme. Il faudra sans doute espérer que la Côte d'Ivoire qui a signé cette Convention depuis le 11 juin 2009 finisse par la ratifier pour que les acteurs de la société civile soient davantage légitimés dans leur engagement en faveur de la démocratie et des droits de l'homme.

Sur les enjeux environnementaux, il existe une pléthore de mécanismes qui garantit la légitimité des OSC.

Ces différents accords, traités, conventions, protocoles, déclarations et autres sont accompagnés au niveau international par un cadre institutionnel dont la richesse a accru la légitimation internationale des OSC. Ainsi, l'Organisation des Nations Unies a promu depuis quelques décennies des cadres institutionnels qui servent d'interlocuteurs et d'espaces aux OSC qui sont reconnues par l'institution internationale comme le « troisième secteur de la société » après le secteur gouvernemental et le secteur des affaires. Cette importance que l'ONU accorde aux OSC se traduit par le soutien financier important que ses institutions spécialisées accordent aux OSC qui figurent d'ailleurs parmi les partenaires privilégiées du système des nations unies. Plus d'un millier d'OSC sont affiliées à l'ONU et les Institutions Spécialisées des Nations Unies travaillent régulièrement avec les OSC. C'est surtout le cas en Côte d'Ivoire où leur engagement au côté des OSC mérite d'être relevé. Pour les Nations Unies, les OSC participent à la promotion des idéaux de l'institution. C'est pourquoi il existe au Département de l'Information de l'ONU, la section des relations avec les Organisations Non Gouvernementales ainsi que le service de liaison avec les ONG de l'ONU chargées d'assurer une bonne communication entre l'ONU et les OSC. Par ailleurs certaines structures onusiennes telles que le Fonds des Nations Unies pour la Démocratie (UNDEF) le Système de gestion intégrée des Organisations de la société civile (iCSO), la Fondation des Nations Unies, l'Initiative Impact Universitaire font la part belle aux acteurs de la société civile.

## **Au niveau national**

Nous pouvons retenir :

**La Constitution du 8 novembre 2016 dont plusieurs dispositions prévoient un espace de positivité des acteurs de la société civile.**

Tout naturellement, le premier dispositif juridique qui favorise l'éclosion de la vie associative et qui martèle l'utilité sociale des organisations de la société civile ivoirienne reste et demeure **la Constitution ivoirienne du 08 novembre 2016**. Son article 20 garantit les libertés d'association, de réunion et de manifestation. L'article 26 consacre quant à lui, de façon insistante et claire la reconnaissance de la société civile comme une composante à part entière de l'expression de la démocratie. Elle reconnaît également la contribution de la société civile au développement économique, social et culturel de la nation.

### **La loi de 60-315 du 21 septembre 1960 sur les associations**

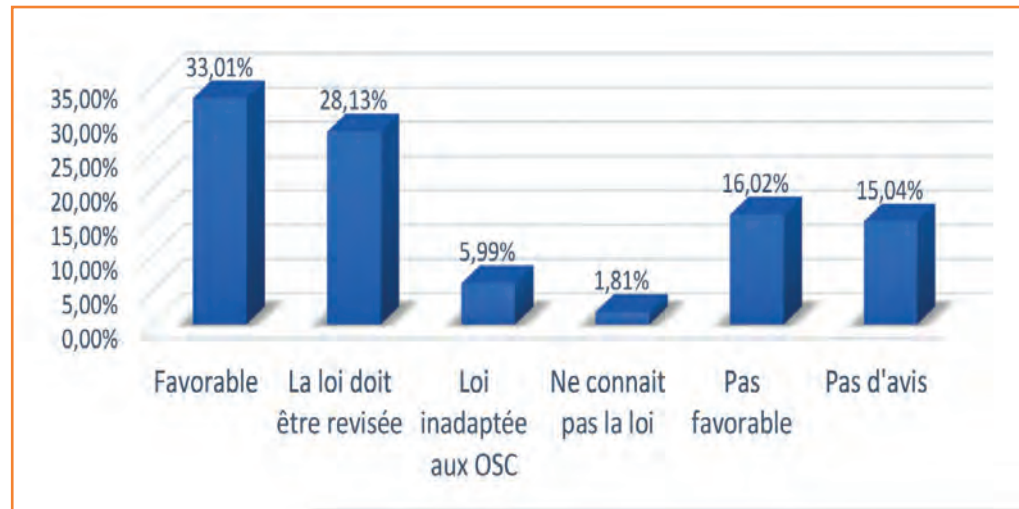
Objet de plusieurs études et analyses, la principale loi ivoirienne régissant la vie des organisations de la société civile est la loi 60-315 du 21 septembre 1960. Plusieurs plaidoyers entérinent sa caducité et son caractère inapproprié. L'un des plus élaborés en la matière reste le Cahier de propositions pour l'amélioration du cadre juridique des organisations de la société civile ivoirienne. Sans prétendre donner une liste exhaustive des griefs retenus à l'encontre de la loi de 1960, on peut rappeler quelques critiques souvent formulées à son encontre :

- Elle ne prendrait pas en compte le concept d'Organisation de la Société Civile (OSC) en général et en particulier les nouvelles catégories d'organisations associatives telles que les ONG, les Fondations, les Mutuelles.
- Elle serait imprécise sur des notions fondamentales telles que le « but non lucratif »<sup>26</sup>, la « nuisance de l'intérêt générale », et les « discrédits des institutions »<sup>27</sup>.
- Elle serait caduque dans sa conception de la liberté associative qui n'y serait qu'un simple cadre consensuel<sup>28</sup> et non un droit constitutionnel ;
- Elle favoriserait une centralisation du pouvoir d'Etat entre les mains du Ministère de l'intérieur<sup>29</sup> à l'heure où la décentralisation est de rigueur. Cet état de fait entrainerait des lourdeurs dans l'obtention de récépissé de déclaration ;
- Elle ne tiendrait pas compte de l'évolution du niveau de vie et du caractère humanitaire des actions des organisations comme les ONG. En effet, la cotisation annuelle des membres reste fixée à 10.000 FCFA (dix mille francs CFA)<sup>30</sup>.

Il convient toutefois de relever qu'une bonne partie des acteurs des OSC ne se sent aucunement handicapée par cette loi ; même si la majorité, d'une manière ou d'une autre en souhaite, absolument, la révision.



## Regard des acteurs de la société sur la loi relative aux associations en Côte d'Ivoire



Car, en effet, même si 16,84 % des OSC n'ont pas d'avis sur la question (15,04%) et que 1.81% ne connaissent pas la loi, la majorité des OSC (50,14%) trouve cette loi inadaptée et défavorable. Celle-ci devrait par conséquent être révisée pour permettre une participation effective et accrue des OSC dans la gouvernance.

Néanmoins le fait que 33,01% des OSC trouvent que la loi est favorable à l'épanouissement des OSC dans la gouvernance nous interpelle. Il y a lieu de prendre conscience que cette loi, bien qu'inadaptée et désuète pour certains, ne constitue pas en soi un frein. Bien au contraire, elle favorise la multiplicité des OSC. Cependant, ceci ne nie guère le fait que la loi, du fait de son silence assourdissant sur l'essentiel laisse la porte ouverte à toute forme de répression.

Heureusement, elle n'entrave ni n'entre en conflit avec des lois spécifiques visant soit la protection des acteurs, soit la création de cadres de concertations. Ainsi, on peut noter comme complément de la Loi relative aux associations deux lois importantes qui enrichissent qualitativement le cadre juridique relatif à la légitimité des OSC. Il s'agit de :

**La loi n°2014-388 du 20 janvier 2014 portant promotion et protection des défenseurs des droits de l'homme et son décret n°2017-121 du 22 février 2017 portant modalité d'application.**

Ces instruments permettent la participation accrue des OSC dans la gouvernance des secteurs cibles dans le sens où ils mettent en place des mécanismes de sécurité garantissant au défenseur des droits de l'homme la sûreté de leur personne.

## La loi n°2012-1132 du 13 Décembre 2012 portant création, attributions, organisation et fonctionnement de la Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire (CNDHCI)

Institution de référence nationale en matière de défense des Droits de l'homme, la CNDHCI doit recevoir pour avis les lois relatives aux libertés publiques avant leur promulgation<sup>31</sup>. Ceci est d'autant plus important lorsque l'on sait que sur 16 voix délibératives au sein de la commission centrale, la société civile en dispose de 08<sup>32</sup>.

Il convient de souligner, enfin, que les décideurs ivoiriens ont bien tenu compte de la société civile dans le Plan de développement qui sert de cadre global à l'intelligibilité de l'action publique depuis 2016.

### Le Plan National de Développement 2016-2020

La participation citoyenne, dans le cadre du PND, est envisagée comme levier de l'efficacité et de la transparence de l'action publique. Dans cette perspective, la société civile est reconnue comme un acteur pour l'émergence de la Côte d'Ivoire dans une logique inclusive à l'horizon 2020<sup>33</sup>.

L'analyse de la dimension juridique nous révèle l'existence d'un panel d'engagements qui consacrent les OSC en tant que piliers du développement et de la bonne gouvernance en Côte d'Ivoire. Néanmoins, force est de constater que le concept de « participation de la société civile » est relativement jeune dans le corpus juridique international, régional et encore plus sous régional et national. En effet, les dates d'élaboration des différents actes juridiques spécifiques à cette thématique sont postérieures à l'avènement au niveau international des concepts de gouvernance et de développement durable. Sachant dans quels contextes ces deux concepts ont vu le jour, l'on est en droit de penser que l'analyse approfondie de cette corrélation pourrait permettre de comprendre les sources des difficultés que rencontre la société civile à s'intégrer dans l'imaginaire politique africain en général. Toutefois, la société civile demeure une institution sociale dont la légitimité auprès des populations semble n'entretenir aucun hiatus.

### De la légitimité sociale de l'engagement citoyen en Côte d'Ivoire

Il ne saurait avoir de participation légitime à l'espace public qui ne procède d'une forme de légitimité. Celle-ci, dans une perspective wébérienne, peut s'avérer légale rationnelle, traditionnelle ou charismatique. Même si cette vision idéal-typique apparaît plutôt comme un projecteur et non un miroir de la réalité sociale, la légitimité résulte toujours d'un processus social.





Dans le contexte ivoirien, toute analyse de la participation et de la contribution de la société civile à la gouvernance doit s'appuyer sur les fondements et les formes d'expression de la légitimité dont guignent les organisations de la société civile. Ceci justifie pour une bonne part la construction, la structuration et l'exercice des interactions entre les différents acteurs. Car s'il n'existe aucun doute sur la forme légale rationnelle de la légitimité du pouvoir politique démocratique, il importe encore de se demander, tout au moins dans le contexte ivoirien dans quelle mesure celle-ci est conciliable avec le fonctionnement des acteurs de la société civile.

Plusieurs dispositions juridiques, mises en évidence dans ce rapport, ont permis de poser le cadre juridique de la création et du fonctionnement des organisations de la société civile. Ce cadre juridique consacre la reconnaissance de la société civile comme partie prenante de la communauté politique et sociale qui en détermine les modalités de fonctionnement.

Cependant, pour revendiquer une vraie participation à la gouvernance publique, les acteurs de la société civile doivent pouvoir se prévaloir d'une légitimité dont la dimension « politique » doit se fonder sur une légitimation sociale et populaire forte.

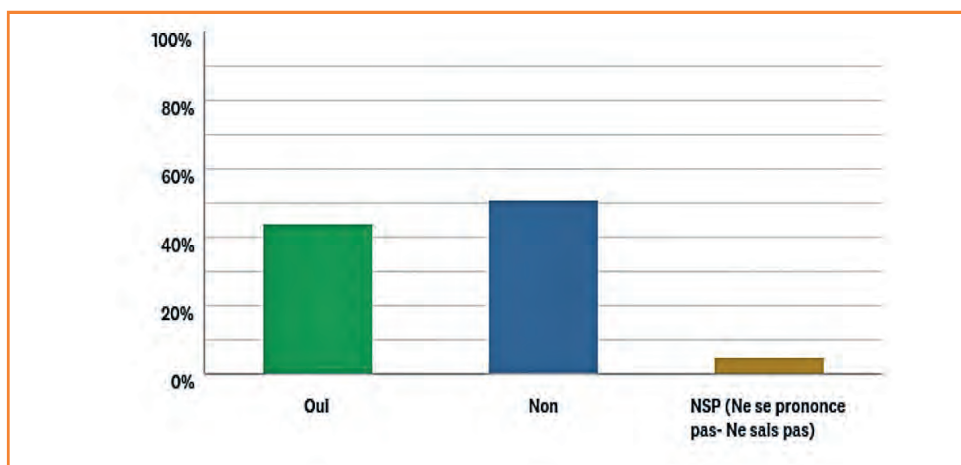
Orienté vers la communauté, l'engagement citoyen résulte de l'intégration sociale. Il émane de la conscience d'appartenance ainsi forgée par des valeurs de solidarité, d'altruisme. Il peut se manifester comme une solution citoyenne à des enjeux politiques lato sensu.

En Côte d'Ivoire, la perception de la légitimité des OSC passent à la fois par l'utilité sociale reconnue ou perçue de leur existence ainsi que la tolérance populaire à l'égard de leur engagement. A cet effet, la mise en évidence de la légitimité telle que socialement perçue prend plusieurs formes. Elle passe par la connaissance, l'adhésion populaire, l'utilité socialement perçue etc.

## Connaissance et adhésion aux OSC

On se rend compte que la population ivoirienne est plutôt familière à la présence des OSC dont une majorité des personnes enquêtées connaît bien l'existence. Ainsi plus de 80% des ivoiriens interrogés avouent connaître des OSC. Mieux, plus de 95% de cette majorité a été capable de citer spontanément dix OSC ivoiriennes. On se rend compte d'une grande familiarité entre les Ivoiriens avec le milieu associatif. Pour autant, tous ne sont pas engagés dans une OSC. Ils sont moins de 50% à reconnaître avoir appartenus à une OSC.

## Expérience associative des OSC



## Connaissance des OSC par la population

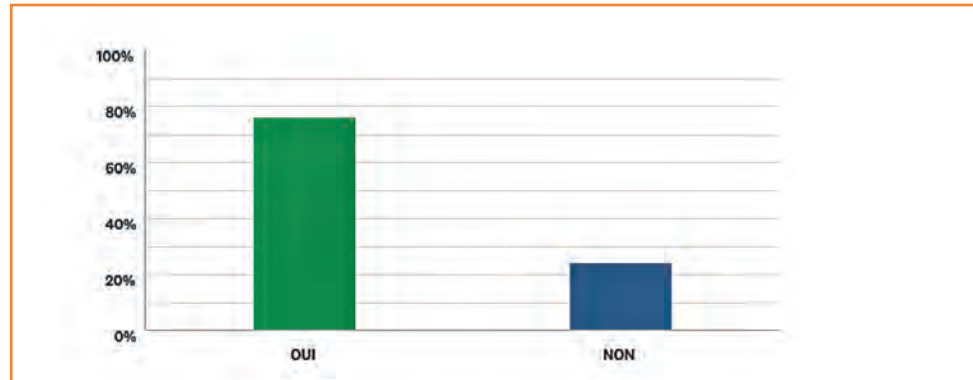


Avec 44,07% d'adhésion aux OSC, la Côte d'Ivoire fait presque autant que la France où 45% des Français ont avoué en 2002 et confirmé en 2010<sup>34</sup> être membres d'une OSC. Toutefois, il convient de relever que cette appartenance au niveau ivoirien ne garantit aucunement une constance dans l'engagement. Beaucoup ont appartenu à des OSC et y ont renoncé tandis que dans la plupart des cas, l'engagement est toujours en pointillé et conjoncturel. Quoi qu'il en soit, cela révèle une bonne audience relative des OSC au point où, il apparaît pour bon nombre d'Ivoiriens bien plus prestigieux d'avoir l'appartenance à une OSC que celle à un parti politique. C'est dire qu'il existe en Côte d'Ivoire d'un indice élevé de familiarité avec les OSC.

## L'utilité de l'engagement citoyen

Pour une grande majorité des Ivoiriens, les OSC jouent un rôle important dans la société. Elles sont plébiscitées comme des acteurs utiles.

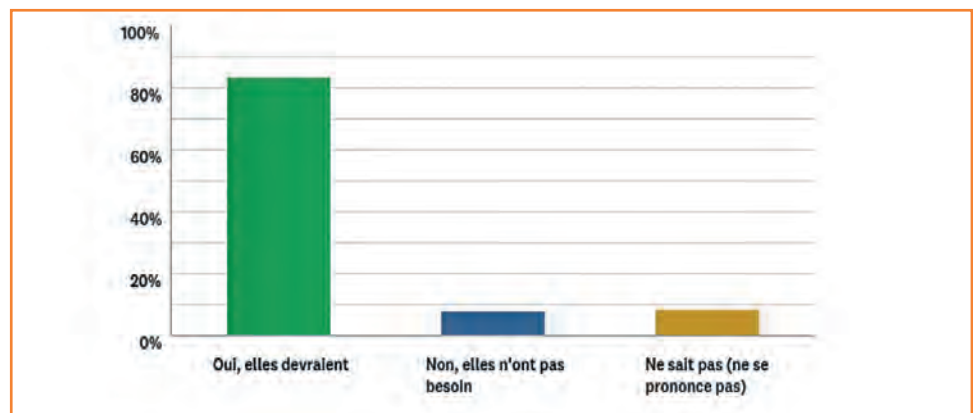
## Perception de l'utilité des OSC



Même si plus de 50% des personnes enquêtées n'ont jamais adhéré à une organisation de la société civile, plus de 80%, cependant, affirment connaître des organisations de la société civile tandis que 77,31% pensent que les organisations de la société civile « jouent un rôle important » dans le pays.

Par ailleurs, il est intéressant de se rendre compte que cette légitimité ne se cristallise pas

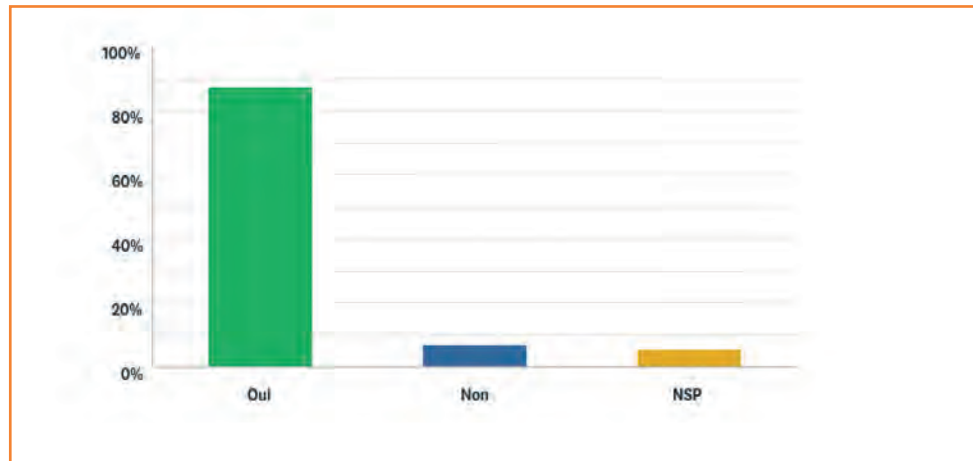
## Légitimité des OSC à influencer la gouvernance publique



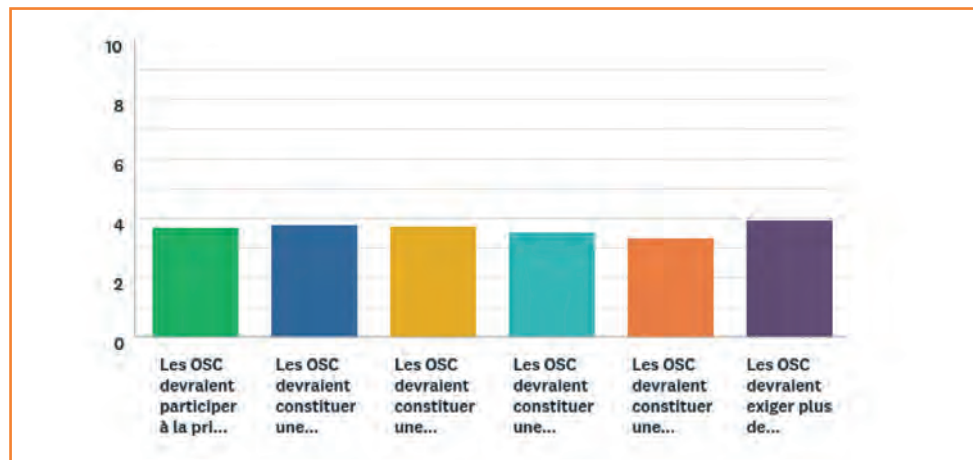
seulement autour de l'utilité des OSC dans l'espace Privé. Les Ivoiriens accordent aux OSC une responsabilité dans la gouvernance publique.

Ainsi, plus de 80% des personnes interrogées estiment que les OSC « devraient » chercher à influencer la gouvernance publique et près de 90% soutiennent que l'Etat « devrait permettre aux OSC de prendre part à la gouvernance publique ».

## Légitimité des OSC comme partenaire de l'Etat



## Les dimensions de la légitimité des OSC en matière de gouvernance



Cette perception est tant et bien ancrée que l'adhésion populaire en faveur d'une implication des OSC à plusieurs niveaux du cycle des politiques publiques est largement soutenue. Ainsi, les Ivoiriens consentent une forte légitimité à l'action citoyenne en matière de prise de décision publique. Les OSC devraient être associées aux décisions publiques.

L'action des OSC semble également légitimée en matière de respect de la légalité, de la transparence dans les politiques publiques, de la veille citoyenne en vue de la garantie de l'efficacité et de l'efficience des politiques publiques. Elle l'est tout autant en matière de reddition de compte et de la gestion transparente des affaires publiques.



## Perception du rôle des OSC dans l'amélioration de la transparence dans la gestion des affaires publiques

	PAS DU TOUT D'ACCORD	PAS D'ACCORD	UN PEU D'ACCORD	D'ACCORD	ASSEZ D'ACCORD	TOUT À FAIT D'ACCORD	TOTAL	MOYENNE PONDÉRÉE
Les OSC devraient participer à la prise des décisions publiques	4,40% 47	4,58% 49	8,51% 91	29,75% 318	12,82% 137	39,94% 427	1 069	3,71
Les OSC devraient constituer une garantie pour le respect du droit dans la gestion des affaires publiques	2,70% 29	3,26% 35	8,74% 94	29,02% 312	17,12% 184	39,16% 421	1 075	3,78
Les OSC devraient constituer une garantie pour la transparence dans les décisions publiques	3,11% 33	3,11% 33	10,57% 112	27,83% 295	15,85% 168	39,53% 419	1 060	3,75
Les OSC devraient constituer une garantie pour l'efficacité et l'efficience des politiques publiques	4,05% 43	6,59% 70	13,18% 140	27,12% 288	17,70% 188	31,36% 333	1 062	3,53
Les OSC devraient constituer une garantie pour la reddition des comptes	5,03% 52	9,29% 96	16,36% 169	26,91% 278	15,00% 155	27,40% 283	1 033	3,34
Les OSC devraient exiger plus de transparence de la part de l'Etat dans la gestion des affaires publiques	3,01% 32	3,48% 37	8,65% 92	22,93% 244	12,97% 138	48,97% 521	1 064	3,93

Il convient également de relever que les populations ivoiriennes attendent que les autorités publiques aussi bien au niveau, locales que nationales accordent davantage de considération aux OSC. Car, pour elles, les OSC apparaissent comme des « institutions » au même titre que celles constitutionnelles. Même si en la matière, et au regard de la constitution de novembre de 2016, l'Etat ivoirien semble réussir en partie cette attente en constitutionnalisant la Chambre des Rois, qui apparaît ni plus ni moins comme une institution de la société civile. Mais l'effort doit pouvoir aller au-delà, au regard de la perception des populations qui pensent que « les OSC devraient être traitées au même titre que certaines institutions de la République ». Car pour les Ivoiriens, les OSC constituent autant une garantie pour la bonne gouvernance qu'elles sont très actives pour suppléer, si souvent, les manquements de l'Etat qu'elles devraient bénéficier, dans certains cas, de garanties diplomatiques et devraient être inscrites au budget national avec un pourcentage du PIB préalablement défini par le législateur.

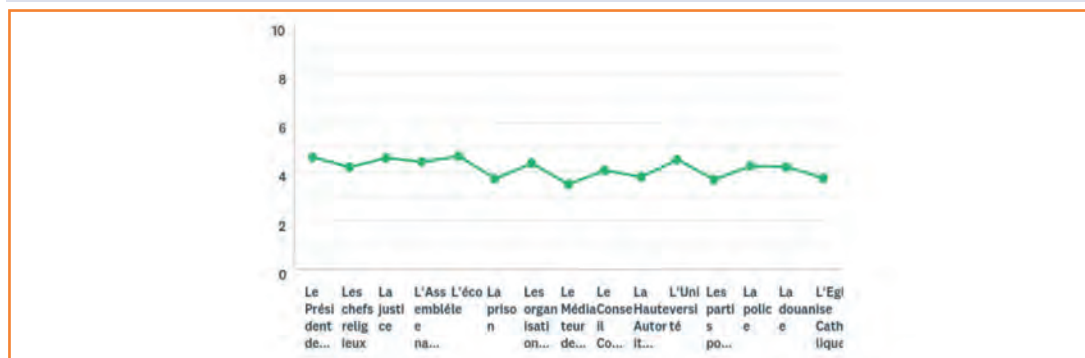
## Perception de la légitimité de la contribution des OSC à la gouvernance publique

	PAS DU TOUT D'ACCORD D'ACCORD	PAS D'ACCORD	D'ACCORD	ASSEZ D'ACCORD	TOUT À FAIT D'ACCORD	TOTAL	MOYENNE PONDÉRÉE
L'Etat ivoirien doit associer les OSC à la prise de décision	3,80% 40	4,36% 46	29,03% 306	17,27% 182	45,54% 480	1 054	3,96
L'Etat ivoirien doit prendre en compte l'avis des OSC dans la prise de décisions	3,01% 32	3,39% 36	25,21% 268	19,29% 205	49,11% 522	1 063	4,08
L'Etat ivoirien doit davantage considérer les OSC	2,57% 27	3,33% 35	23,57% 248	17,59% 185	52,95% 557	1 052	4,15
Les OSC doivent être traitées au même titre que les Institutions de la République telles que la Chambre des rois et chefs traditionnels	4,72% 50	11,60% 123	25,47% 270	18,58% 197	39,62% 420	1 060	3,77
Les OSC doivent se réunir en une seule plateforme pour mieux poser dans la prise de décision	4,30% 45	8,88% 93	22,25% 233	19,01% 199	45,56% 477	1 047	3,93
Les OSC ivoiriennes sont plus efficaces dans certains secteurs que dans d'autres	3,35% 35	9,58% 100	33,72% 352	24,81% 259	28,54% 298	1 044	3,66
Les OSC sont une garantie pour la bonne gouvernance	4,14% 43	9,43% 98	25,99% 270	20,21% 210	40,23% 418	1 039	3,83
Les OSC sont des acteurs importants pour la démocratie	2,34% 24	4,98% 51	27,83% 285	19,92% 204	44,92% 460	1 024	4,00
L'Etat ivoirien devrait davantage financer les OSC	3,10% 32	11,24% 116	23,93% 247	16,18% 167	45,54% 470	1 032	3,90
L'Etat doit accorder un pourcentage du budget national aux OSC	4,27% 44	10,10% 104	28,06% 289	18,25% 188	39,32% 405	1 030	3,78
Les OSC devraient bénéficier de privilèges diplomatiques pour leur protection	3,66% 38	7,03% 73	27,33% 284	20,79% 216	41,19% 428	1 039	3,89

Cette légitimité populaire semble, tant et si bien forte que les Ivoiriens hissent les OSC au rang des institutions stratégiques et importantes de la République.

Lorsqu'on demande aux Ivoiriens de comparer les organisations de la société civile à des institutions publiques et d'en apprécier la pertinence et l'utilité, on observe que les organisations de la société civile sont perçues comme plus pertinentes et utiles que bien d'autres institutions.

## Appréciation des institutions publiques par la population

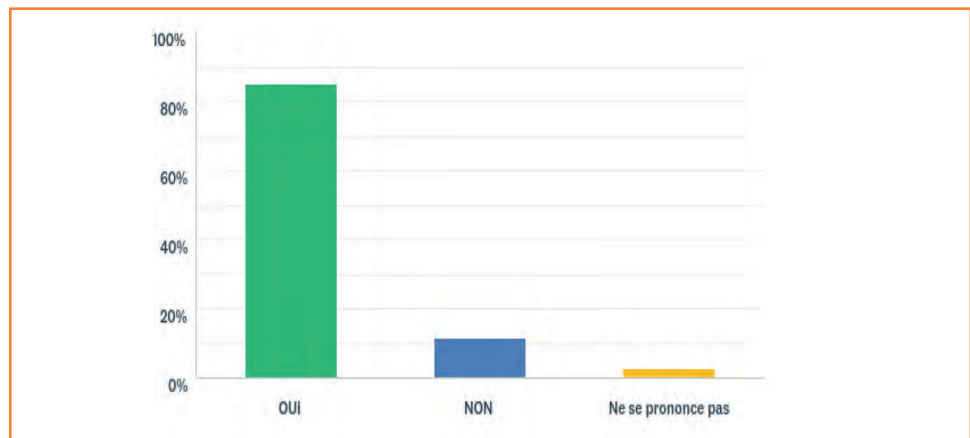




Il convient donc de relever que cette perception de la légitimité de l'engagement citoyen est également répandue chez les autorités publiques qui, majoritairement, soutiennent l'utilité des OSC. A 99% les autorités publiques enquêtées soutiennent que les « OSC devraient jouer un rôle important dans la gouvernance publique ».

Comme pour soutenir cette perception, plus de 80% des autorités avouent « avoir des relations avec les OSC ». Elles sont presque autant à reconnaître avoir déjà travaillé avec des OSC dans le cadre de leurs responsabilités administratives.

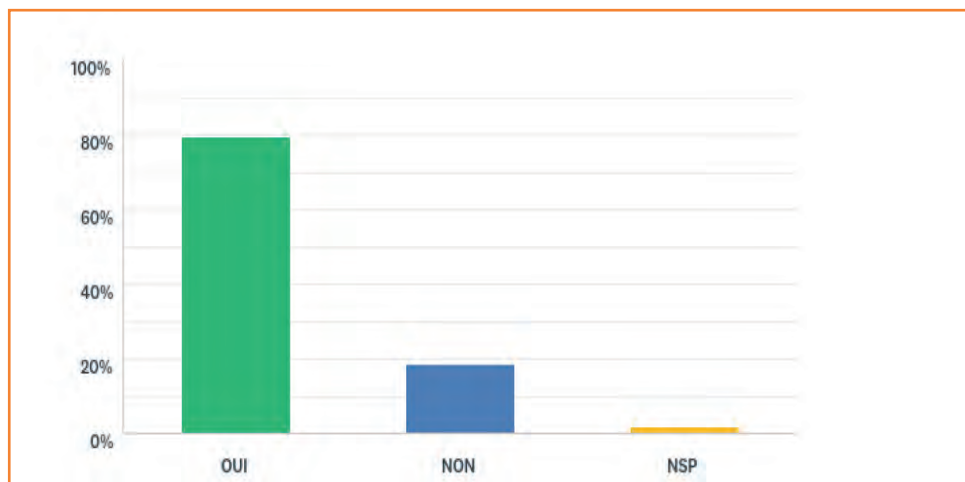
### Relations OSC - Autorités publiques



Il n'est donc pas exagéré d'en conclure que, dans le contexte ivoirien, il existe une forme de plébiscite populaire des OSC qui apparaît également confirmée par la perception des autorités publiques pour qui l'opportunité du militantisme citoyen semble admise.

Il apparaît que les Ivoiriens plébiscitent l'existence des organisations de la société civile qui paraissent à leurs yeux comme des institutions importantes de la société.

### Collaboration OSC et décideurs publics





Les populations ivoiriennes reconnaissent l'utilité sociale de l'engagement citoyen. Même si moins de la moitié de la population a déjà adhéré à une organisation de la société civile, dans leur majorité, populations et autorités ivoiriennes reconnaissent l'importance de ces acteurs, du sens de leur engagement.

Toutefois, il convient de nuancer le sens de ce plébiscite qui ne doit point être perçu comme une adhésion aux OSC ivoiriennes actuelles. Les populations adhèrent à l'idée de l'engagement citoyen, à son utilité, à sa place dans la société.

<sup>1</sup>Cf. Direction Générale de l'Administration du Territoire (DGAT) du Ministère d'Etat, Ministère de l'Intérieur et de la Sécurité de la République de Côte d'Ivoire.

<sup>2</sup>Période de prospérité économique dans les années 1960-1970.

<sup>3</sup>Loi 315 du xxx

<sup>4</sup>A cette date a été créée l'Association générale professionnelle des agents indigènes du gouvernement de Côte d'Ivoire qui se voulait une organisation « d'entraide et défense des intérêts corporatistes » ; numéro d'enregistrement : 744 AG DU 19/09/1919.

<sup>5</sup>Le prix du cacao payé à l'exploitation passe de 400 Francs CFA le kilo à 250 Francs CFA puis à 200 Francs CFA en 1990

<sup>6</sup>Fonds Monétaire International (FMI) et la Banque Mondiale

<sup>7</sup>Discours prononcé par M. François Mitterrand Président de la République Française à l'occasion de la séance solennelle d'ouverture de la 16ème conférence des chefs d'Etat de France et d'Afrique, le 20 juin 1990 à la Baule

<sup>8</sup>Avec la création de Amnesty international section ivoirienne le 18 février 1980 ; la création de l'association nationale d'aide à l'enfance en danger le 4 avril 1981 ; la Fédération nationale des mouvements et associations de jeunesse de ci créée le février 1981 ; l'Association Ivoirienne pour la promotion des déficients auditifs

<sup>9</sup>L'Association pour la conservation de la nature de Côte d'Ivoire créée le 28 août 1982

<sup>10</sup>Avec la Fédération des associations pour la promotion sociale des handicapés de CI, créée le 9 mai 1980 ; le Bureau des initiatives pour l'assistance aux déshérités (Biad).

<sup>11</sup>L'association pour la sauvegarde et le maintien de la paix, créée le 9 mai 1986 ; le Conseil ivoirien pour la recherche et le développement de la paix en Afrique (Cirpa) créé le 12 janvier 1988 ; la ligue ivoirienne pour la paix (Lipa) crée le 15 février 1988 ; l'Académie diplomatique de la paix (Pax Mundi) créée le 7 novembre 1989.

<sup>12</sup>Rapport du Groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile : « Nous peuples : société civile, Organisation des Nations Unies et gouvernance mondiale », Assemblée générale des Nations Unies, A/58/817, 2004, p. 3.17 Les exemples d'initiatives de la société civile sont trop nombreux pour qu'on puisse les énumérer tous. Parmi les campagnes à fort impact et à grande visibilité orchestrées ces dernières années, on peut citer : l'Action mondiale contre la pauvreté, la Gender Equality Architecture Reform Campaign (campagne mondiale pour la réforme des structures de l'ONU en faveur de l'égalité des femmes et des hommes), ainsi que les campagnes en faveur de l'adoption d'une taxe sur les transactions financières et de l'instauration d'un tribunal pénal international. Parmi les autres démarches mondiales notables, on peut citer l'International Campaign to Ban Landmines (campagne internationale pour l'interdiction des mines terrestres), the Treatment Action Campaign (groupe de plaidoyer pour un traitement du VIH), Jubilee 2000 (pour l'annulation de la dette), Fifty Years is Enough (« Cinquante ans, ça suffit ! », mouvement contre les institutions de Bretton Woods), Women's Eyes on the World Bank (Regards de femmes sur la Banque mondiale), et une série d'initiatives visant à renforcer la responsabilisation et la responsabilité des entreprises, comme la Clean Clothes Campaign (pour l'amélioration des conditions de travail dans l'industrie textile mondialisée), la Fair Labor Association (ONG qui enquête sur les conditions de travail dans les usines), Business for

Social Responsibility (en faveur de la responsabilité sociale des entreprises), les Principes de Calvert (pour les femmes) et CorpWatch (contrôle démocratique sur les multinationales). 5 On peut citer l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (Alliance GAVI) et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, la plateforme Community of Democracies, qui s'intéresse à la question de l'espace juridique de la société civile, la Global Philanthropy Leaders Initiative, qui cherche à remédier aux obstacles intérieurs et extérieurs aux dons, et la plateforme Non-Communicable Diseases (sur les maladies non transmissibles), regroupant des acteurs du secteur public et privé.

<sup>13</sup>Gilles Desesquelles dans le Courrier ACP-UE n°181 juin-juillet 2000

<sup>14</sup>Au point de cette recommandation, la déclaration identifie les OSC comme des acteurs de développement : «

<sup>15</sup>Au titre de l'appropriation, les pays partenaires s'engagent à :

- S'investir du premier rôle dans l'élaboration et la mise en œuvre de leurs stratégies nationales de développement<sup>2</sup>, dans le cadre d'un vaste processus de consultation.
- Traduire ces stratégies nationales de développement en programmes opérationnels axés sur les résultats intégrant une hiérarchisation des priorités, tels qu'exprimés dans les cadres de dépenses de moyen terme et les budgets annuels (Indicateur 1).
- Assurer la conduite de la coordination de l'aide à tous les niveaux et des autres ressources affectées au développement, en consultation avec les donateurs et en encourageant la participation de la société civile et du secteur privé. Les donateurs s'engagent à :
- Respecter le rôle prédominant des pays partenaires et les aider à renforcer leur capacité à exercer ce rôle.

<sup>16</sup>Dans le cadre des recommandations relatives à l'alignement, les donateurs font reposer l'ensemble de leur soutien sur les stratégies nationales de développement, les institutions et les procédures des pays partenaires Les donateurs s'alignent sur les stratégies des pays partenaires<sup>16</sup>. Les donateurs s'engagent à :

- Faire reposer l'ensemble de leur soutien — stratégies-pays, dialogue sur les politiques à suivre et programmes de coopération pour le développement — sur les stratégies nationales de développement des pays partenaires et les rapports périodiques sur l'avancement de l'exécution de ces stratégies<sup>3</sup> (Indicateur 3).
- Tirer autant que possible leurs conditionnalités des stratégies nationales de développement des pays partenaires ou des examens annuels de l'avancement de la mise en œuvre de ces stratégies. L'inclusion de conditions supplémentaires doit être dûment justifiée et leur application doit se faire de manière transparente et en consultation étroite avec les autres donateurs et parties prenantes.
- Lier leur financement à une série unique de conditions et/ou à un ensemble raisonnable d'indicateurs dérivés des stratégies nationales de développement. Tous les donateurs ne sont pas pour autant tenus d'imposer des conditions identiques, mais les conditions appliquées par chaque donneur doivent être dérivées d'un cadre commun rationnel ayant pour objectif l'obtention de résultats durables.

<sup>17</sup>A travers les recommandations relevant de la coordination et de l'harmonisation, les actions des donateurs sont mieux harmonisées et plus transparentes, et

permettent une plus grande efficacité collective. Les donateurs mettent en place des dispositifs communs et simplifient leurs procédures.<sup>32</sup> Les donateurs s'engagent à :

- Appliquer les plans d'action qu'ils ont élaborés dans le prolongement du Forum de haut niveau de Rome.
- Mettre en place, lorsque c'est possible, dans les pays partenaires, des dispositifs communs pour la planification, le financement (montages financiers conjoints, par exemple), les versements, le suivi, l'évaluation et la notification aux pouvoirs publics de leurs activités et apports d'aide. Un recours plus grand aux modalités d'acheminement de l'aide fondées sur les programmes peut contribuer à cet effort (Indicateur 9).
- Œuvrer ensemble à réduire le nombre de missions sur le terrain et d'études de diagnostic, susceptibles de faire double emploi (Indicateur 10), et encourager la formation conjointe afin de partager les enseignements de l'expérience et de créer une communauté de pratiques.

<sup>18</sup>Au titre de la responsabilisation, les donateurs et les pays partenaires sont responsables des résultats obtenus en matière de développement.<sup>47</sup> Une priorité essentielle pour les pays partenaires comme pour les donateurs est de renforcer la responsabilité mutuelle et la transparence concernant l'utilisation qui est faite des ressources affectées au développement. C'est également un moyen de rallier l'adhésion de l'opinion publique aux politiques nationales et à l'aide au développement.

Les pays partenaires s'engagent à :

- Renforcer en tant que de besoin le rôle des instances parlementaires dans l'élaboration des stratégies nationales de développement et/ou des budgets.
- Faire davantage de place aux approches participatives en associant systématiquement un large éventail de partenaires à la formulation des stratégies nationales de développement et à l'évaluation de leur état d'avancement.<sup>49</sup> Les donateurs s'engagent à :
- Fournir en temps voulu des informations transparentes et détaillées sur les apports d'aide, afin de permettre aux autorités des pays partenaires de présenter des états budgétaires complets à leur parlement et à leurs citoyens.<sup>50</sup> Les pays partenaires et les donateurs s'engagent à :
- Évaluer conjointement, au moyen des mécanismes de plus en plus objectifs existant à l'échelon local, les progrès qu'ils accomplissent respectivement dans l'exécution des engagements pris concernant l'efficacité de l'aide, notamment les engagements de partenariat (Indicateur 12).

<sup>19</sup>Le point 9 du Programme d'Action d'Accra : « Il faut bâtir des partenariats plus efficaces et davantage ouverts à tous. Ces dernières années, de nouveaux acteurs du développement – pays à revenu intermédiaire, fonds mondiaux, intervenants du secteur privé, organisations de la société civile – sont entrés en scène : leurs contributions vont croissant et ils apportent en outre une expérience précieuse. Leur arrivée est également synonyme de défis nouveaux en termes de gestion et de coordination. Ensemble, les acteurs du développement œuvreront à la construction de partenariats davantage ouverts à tous afin que nos efforts collectifs aient davantage d'impact sur la réduction de la pauvreté ».

<sup>20</sup>Le point 13 b : « Les donateurs appuieront les efforts déployés pour accroître la capacité de l'ensemble des acteurs du développement – parlements, administrations locales et centrales, OSC, instituts de recherche, médias et secteur privé – de prendre une part active au dialogue sur la politique de développement et sur le rôle de l'aide au service des objectifs de développement visés par les pays ».

<sup>21</sup>Le point 16 : « L'aide suppose la construction de partenariats au service du développement. Ces partenariats sont d'autant plus productifs qu'ils mobilisent pleinement l'énergie, les compétences et l'expérience de l'ensemble des acteurs du développement – donateurs bilatéraux et multilatéraux, fonds mondiaux, OSC et secteur privé ».

<sup>22</sup>Le point 20 : « 20. Nous raffermons notre engagement auprès des OSC,

considérées comme de véritables acteurs indépendants du développement produisant des efforts complémentaires de ceux des pouvoirs publics et du secteur privé. Nous avons un intérêt commun à nous assurer que la contribution potentielle des OSC au développement est pleinement mobilisée. C'est pourquoi :

- a) Nous invitons les OSC à étudier comment elles entendent appliquer les principes sur l'efficacité de l'aide arrêtés à Paris.
- b) Nous nous félicitons de la proposition des OSC nous conviant à nous engager dans un processus multipartite conduit par elles et ayant pour but de rehausser l'efficacité de leur action en faveur du développement. Dans le cadre de ce processus, nous nous efforcerons : i) d'améliorer la coordination entre les efforts déployés par les OSC et les programmes gouvernementaux ; ii) de renforcer la reddition de comptes par les OSC sur les résultats obtenus, et iii) d'améliorer l'information sur les activités des OSC.
- c) Nous œuvrerons avec les OSC à l'instauration de conditions propices à une maximisation de leur contribution au développement.

<sup>23</sup>Le point 8 de la Déclaration de Busan précise à cet effet : « Notre partenariat s'appuie sur un socle de principes communs où toutes les formes de coopération trouvent leur place. Néanmoins, la façon dont ces principes sont appliqués diffère selon les pays et leur stade de développement et selon les types de parties prenantes, publiques ou privées. Les enseignements de l'expérience devraient être partagés entre tous les acteurs de la coopération pour le développement. Nous nous félicitons des perspectives qu'offre la pluralité des approches de la coopération pour le développement, telles que la coopération sud-sud, de même que de la contribution des organisations de la société civile et des acteurs privés ; nous œuvrerons ensemble à consolider les réalisations et les innovations auxquelles elles donnent lieu et à en tirer les leçons, tout en appréciant leurs caractéristiques propres et leurs mérites respectifs ».

<sup>24</sup>Le point 22 affirme très clairement : « Les organisations de la société civile (OSC) jouent un rôle déterminant dans la possibilité pour les personnes de faire valoir leurs droits, dans la promotion des approches fondées sur les droits, dans la définition des politiques de développement et de partenariats, et dans leur mise en œuvre. Elles assurent aussi la fourniture de services dans des domaines venant en complément à ceux fournis par l'État. Par conséquent, nous nous appliquerons à : a) respecter pleinement nos engagements respectifs en vue de permettre aux OSC de jouer leur rôle d'actrices indépendantes du développement, en veillant tout particulièrement à 8 [www.busanhlf4.org](http://www.busanhlf4.org) 1er décembre 2011 créer un environnement cohérent avec les droits internationaux agréés, propice à une maximisation de leur contribution au développement ;

b) encourager les OSC à suivre des pratiques qui renforcent leur redevabilité et leur contribution à l'efficacité du développement, guidées par les Principes d'Istanbul et le Cadre International des OSC pour un Développement Efficace.

<sup>25</sup>Le projet LIANE (Leadership and Initiatives des Acteurs Non Etatiques) a été mis en œuvre de 2012 en 2015

<sup>26</sup>Cf. Art.1 de la loi de 1960

<sup>27</sup>Cf. Art.4 de la loi de 1960

<sup>28</sup>Cf. Art 1 de la loi de 1960

<sup>29</sup>Cf. Art.37 de la loi de 1960

<sup>30</sup>Cf. article 12 de la loi de 1960

<sup>31</sup>Cf. Article 113 alinéa 2 de la Constitution ivoirienne du 08 Novembre 2016

<sup>32</sup>Aux termes de la loi n°2012-1132 du 12 décembre 2012, la CNDHCI dispose en son sein de 16 membres à voix délibératives issues : des ONGs de droits de l'homme (5), du Conseil Supérieur de la Magistrature (1), de l'Ordre des Avocats (1), des centrales syndicales (1), des confessions religieuses (2), de l'Assemblée Nationale (2) et de 4 personnalités reconnus pour leurs compétences en matière de droits de l'homme dont 1 enseignant chercheur.

<sup>33</sup>Plan National de Développement. Disponible sur [www.gcpnd.gov.ci](http://www.gcpnd.gov.ci)

<sup>34</sup>Il s'agit d'une enquête INSEE de 2002 et une enquête BVA 2010

## CHAPITRE 2: FONCTIONS SOCIALES ET TYPOLOGIE DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE EN CÔTE D'IVOIRE

L'engagement citoyen est investi de fonctions sociales fortes qui en fondent à la fois les grandeurs, mais aussi les vicissitudes.

L'incapacité des leaders politiques à construire des partis politiques affranchis des velléités irrédentistes et capables d'incarner une vision, du fait de la pesanteur de la diversité ethnique et l'absence de construction idéologique capable de rendre compte de la réalité sociale au-delà de l'exploitation des identités et de leur politisation, a conduit l'engagement citoyen à prendre, à la faveur des revendications démocratiques des années 90, une place considérable dans les sociétés, tant et si bien que le militantisme citoyen est une dimension essentielle des sociétés africaines. De ce fait, l'engagement citoyen est investi de fonctions sociales fortes qui en fondent à la fois les grandeurs, mais aussi les vicissitudes. C'est pourquoi, aucune analyse des tendances de la société civile en Côte d'Ivoire ne peut se passer de la prise en compte des différentes fonctions sociales, mais surtout des répertoires de l'engagement citoyen, d'autant plus que l'on vise à rendre compte de la société civile.

En Côte d'Ivoire, l'engagement citoyen est vraiment tributaire de la dimension sociale et sociologique, du contexte social et politique, de la perception de l'environnement et des enjeux par les acteurs, qu'il est un truisme de parler de la multiplicité des facettes de l'engagement citoyen.

### Les fonctions sociales des OSC

Lorsqu'on demande aux acteurs des organisations de la société civile ivoirienne leur perception de leur rôle, il est intéressant de considérer les différentes réponses qu'ils fournissent :

- amélioration des conditions de vie
- aide aux populations
- développement local
- promotion des droits de l'homme
- lutte contre la pauvreté
- **défense de causes spécifiques**
- contribution à la cohésion sociale

## L'action des Organisations de la Société Civile en Côte d'Ivoire

Il faut reconnaître que le militantisme, entendu comme un acte d'adhésion à une organisation en vue de la défense de causes spécifiques s'impose comme une dimension fondamentale de l'évolution du monde depuis la fin de la deuxième guerre mondiale, de sorte que les controverses auxquelles il donne naissance visent moins à en entériner l'évanescence qu'à circonscrire les sens de sa dynamique et de ses mutations.

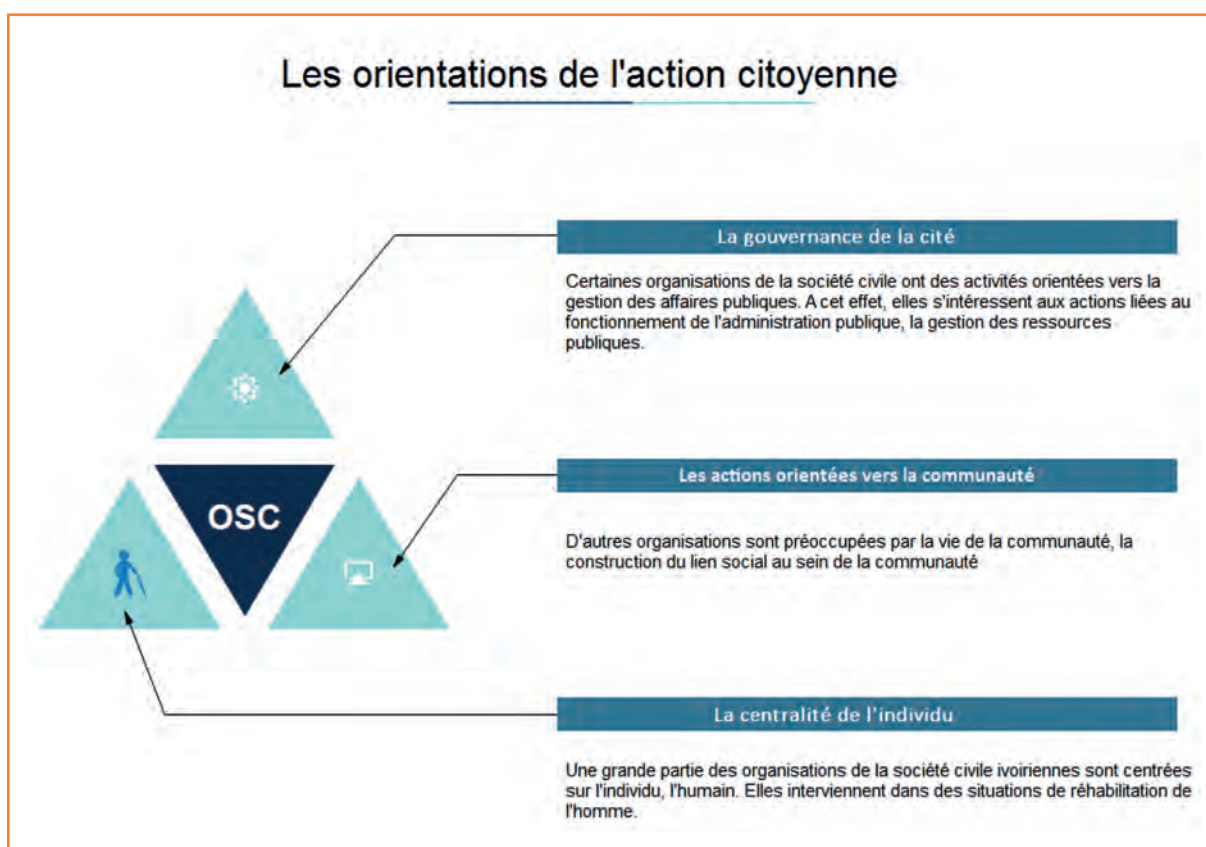
Généralement, l'effondrement des partis communistes surtout en Afrique a donné l'impression d'une profonde transformation de l'engagement. Il est évident que cette illusion occulte le caractère désormais éclaté du militantisme qui prend des dimensions et des formes tout à fait innovantes et originales.

### Les axes dominants de l'intervention des Organisations de la société civile ivoirienne

La « logique caméléon » qui sous-tend la polyvalence stratégique des organisations de la société civile ivoirienne nous conduit logiquement à nuancer en profondeur les domaines d'intervention des OSC tels que nous les donnent les différentes enquêtes réalisées. Toutefois, ces mêmes données collectées nous offrent plusieurs pistes d'analyse pour saisir dans une relative pertinence les véritables domaines d'intervention des acteurs de la société civile ivoirienne. C'est pourquoi, nous avons opté pour un croisement des différents axes d'intervention pour déterminer les logiques d'intervention et en tirer des domaines pertinents de l'engagement citoyen en Côte d'Ivoire ainsi qu'une typologie des Organisations de la Société Civile. Nous en proposerons un aperçu avant d'en faire un inventaire et une analyse approfondie et détaillée dans le cadre de l'analyse sectorielle.

L'inventaire des différents axes d'intervention des organisations ivoiriennes de la société civile nous renvoie à une pluralité de dimension qui conduit à postuler, sans grand risque de se tromper, que les OSC sont des acteurs à multiples facettes. Ces nombreuses facettes renvoient à une catégorisation de l'action des OSC. Nous distinguons à cet effet des actions orientées vers la communauté, des actions visant l'individu et des actions en vue de la gouvernance publique.

## Les orientations de l'action citoyenne



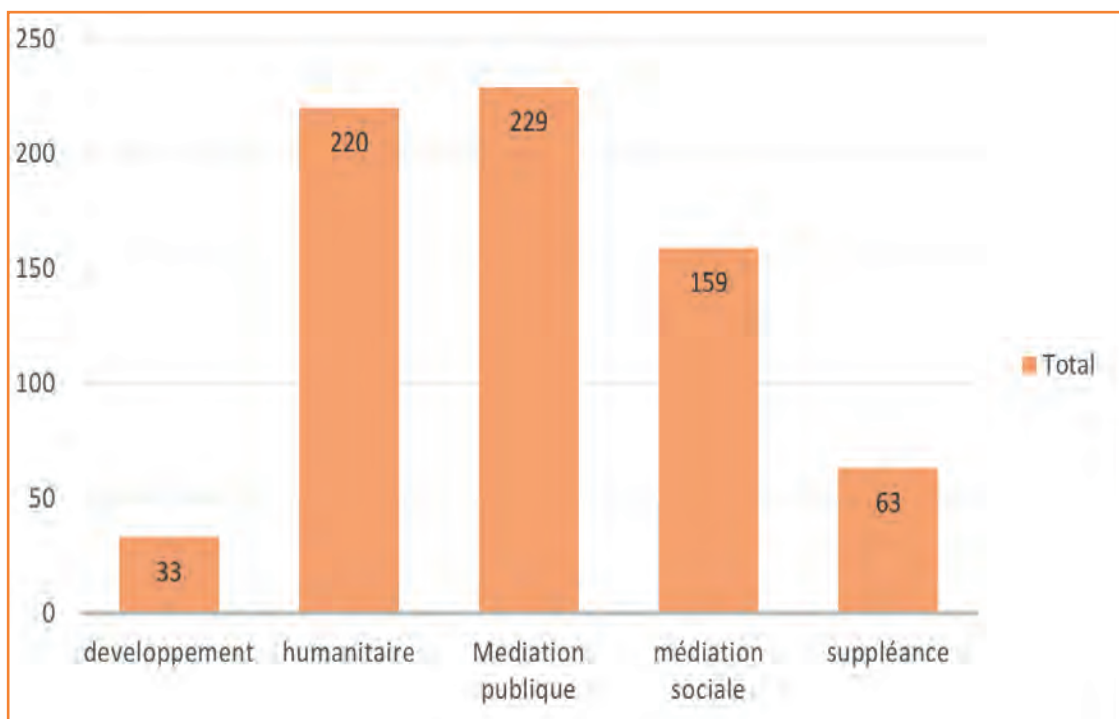
Au regard de leur implication dans la société, il apparaît que la vocation des organisations de la société civile ivoirienne passe par un trépied d'actions majeures dont l'interconnexion évidente en fait une vocation cohérente et logique.

## Bénéficiaires des interventions des OSC

Interventions orientées vers la communauté	Interventions visant l'individu	Intervention en vue de la gestion de la cité
Planification sociale	Assistance aux femmes	Accès à la justice
Sécurité alimentaire	Lutte contre les violences basées sur le genre	Renforcement de la démocratie
Accès de la femme à la propriété foncière	Autonomisation de la femme	Leadership féminin
Renforcement du sentiment national	Prévention des risques liés à l'accouchement et aux mutilations génitales	Accès à la gouvernance locale
Règlement des litiges	Santé sexuelle et reproductive	Conditions de détention pénitentiaire
Réconciliation	Autonomisation des jeunes	Assistance judiciaire
Intervention dans les conflits	Emploi des jeunes	Energie renouvelable
Développement local	Approvisionnement en intrants agricoles	Lutte contre la corruption
Cohésion sociale	Production agricole	Reboisement
Les droits	Lutte contre la pollution	Ecotourisme

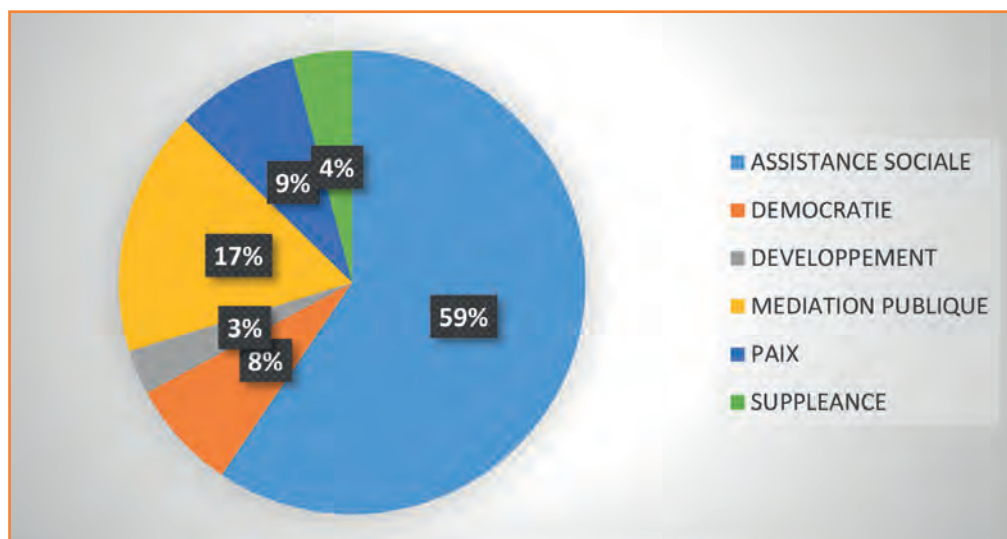


## Perception du rôle des organisations de la société civile



Aussi, lorsqu'on demande aux Ivoiriens le mot qui se rapporte le plus au rôle des organisations de la société civile, on obtient les récurrences ci-après :

## Champ lexical de la perception des OSC



Il apparaît une grande similitude entre les perceptions des acteurs des organisations de la société civile et la population ivoirienne, quelles que puissent être les divergences apparentes en matière de proportion.

Pour les acteurs de la société civile, la dimension humanitaire (humanitaire et médiation sociale) et la dimension suppléance de l'Etat, constituent les dimensions fondamentales de l'engagement citoyen en Côte d'Ivoire. Autrement dit, la principale mission des organisations de la société civile tourne autour de leur implication dans les enjeux liés à la prise en compte des vulnérabilités et à l'assistance des populations.

Du point de vue de la population, l'engagement citoyen évoque prioritairement l'assistance sociale et la médiation publique.

Dans les deux cas, les OSC sont des acteurs à différentes facettes mais qui convergent vers une fonction d'assistance publique et d'assistance sociale. L'assistance publique faisant appel à la fonction de médiation qu'assurent les organisations de la société civile auprès des autorités locales, régionales ou nationales où elles portent les revendications, attentes et doléances d'une partie de la population auprès des décideurs publics.

La principale mission des organisations de la société civile tourne autour de leur implication dans les enjeux liés à la prise en compte des vulnérabilités et à l'assistance des populations.

## Le rôle des organisations de la société civile ivoirienne

### La perception de l'action des OSC

	PAS DU TOUT ACTIVES	PEU ACTIVES	ACTIVES	ASSEZ ACTIVES	TOUT À FAIT ACTIVES	TOTAL	MOYENNE PONDÉRÉE
Veille citoyenne	15,77% 158	41,22% 413	22,65% 227	10,28% 103	10,08% 101	1 002	2,58
Force de proposition	16,94% 167	35,40% 349	21,91% 216	14,60% 144	11,16% 110	986	2,68
Sensibilisation	6,65% 68	18,20% 186	25,34% 259	20,45% 209	29,35% 300	1 022	3,48
Action sociale	8,94% 90	22,34% 225	26,32% 265	18,97% 191	23,44% 236	1 007	3,26
Alerte précoce	20,41% 198	29,90% 290	23,30% 226	15,88% 154	10,52% 102	970	2,66
Accompagnement de l'action publique	14,75% 149	30,30% 306	27,23% 275	16,53% 167	11,19% 113	1 010	2,79
Réduction de la pauvreté	19,23% 200	30,58% 318	19,81% 206	13,27% 138	17,12% 178	1 040	2,78
Renforcement de la démocratie	17,12% 176	30,64% 315	23,35% 240	15,95% 164	12,94% 133	1 028	2,77
Lutte contre la corruption	31,52% 325	35,31% 364	14,06% 145	9,02% 93	10,09% 104	1 031	2,31
La sécurité dans le pays	25,97% 268	35,47% 366	18,60% 192	9,40% 97	10,56% 109	1 032	2,43
Le réchauffement climatique	37,88% 386	32,38% 330	16,68% 170	7,16% 73	5,89% 60	1 019	2,11



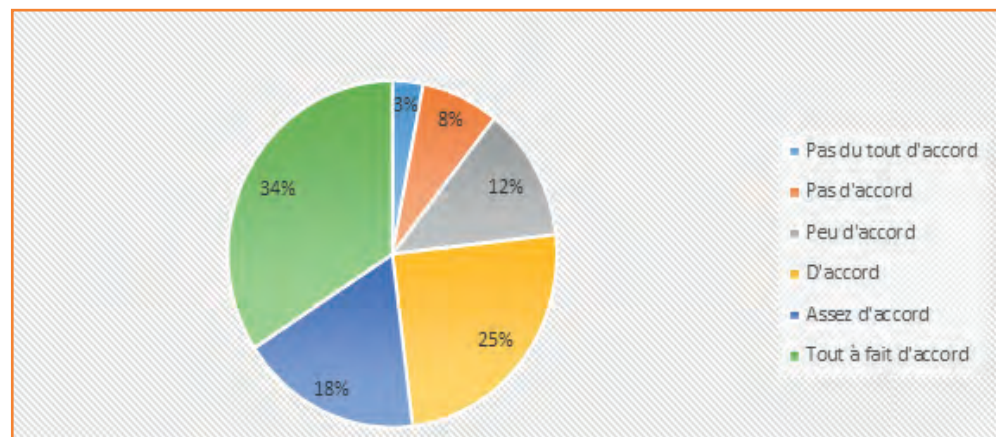
La population ivoirienne apprécie positivement les interventions des acteurs de la société civile. Elle accorde un crédit particulier aux interventions citoyennes pour la sensibilisation des populations, les œuvres sociales des OSC.

Lorsqu'on soumet les Ivoiriens à une appréciation du répertoire traditionnel d'actions des OSC, il apparaît que ceux-ci apprécient relativement positivement une catégorie d'action que l'on pourrait considérer comme relevant d'actions classiques des OSC. Il s'agit notamment de la veille citoyenne, leur capacité à faire des propositions, leurs actions de sensibilisation, leurs œuvres sociales, leur action en matière d'alerte précoce, leur accompagnement de l'action publique. Elles sont également perçues comme des acteurs de réduction de la pauvreté, des acteurs de renforcement et de consolidation de la démocratie, des acteurs efficaces dans le domaine de la sécurité publique, ainsi que dans leur engagement dans la lutte contre le réchauffement climatique.

Il s'agit de se rendre à l'évidence que la population ivoirienne apprécie positivement les interventions des acteurs de la société civile. Elle accorde un crédit particulier aux interventions citoyennes pour la sensibilisation des populations, les œuvres sociales des OSC. C'est dire qu'il existe des domaines tels que la sensibilisation et les œuvres sociales où sont attendues les OSC.

Il semble, toutefois, opportun de spécifier ce dont il s'agit lorsqu'on évoque globalement les points de convergence entre les différentes perceptions du rôle des organisations de la société civile. Car ces différents rôles (médiation publique, assistance sociale...) renvoient à des fonctions sociales qu'il convient d'évaluer au regard de la légitimité que leur accordent les populations.

### Perception du rôle des OSC: Les OSC informent les gouvernants des attentes des populations



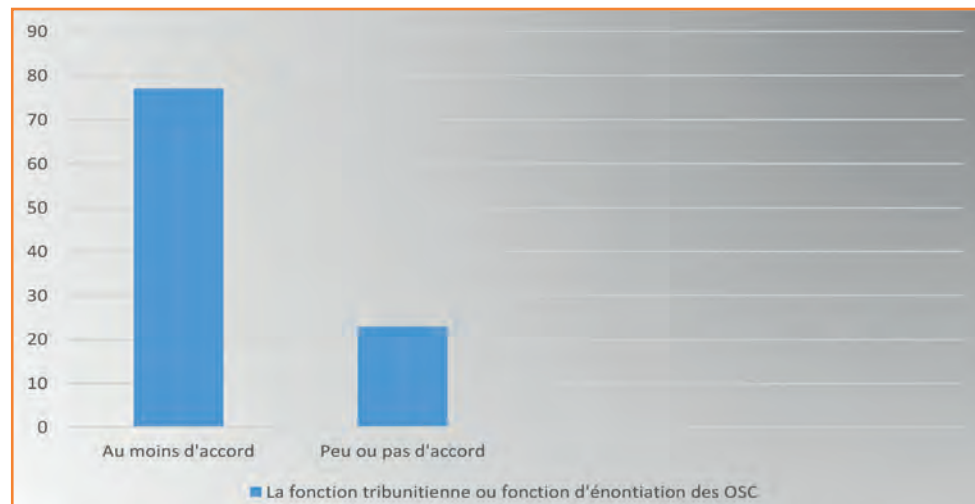
Lorsqu'on requiert l'avis des populations sur les différentes propositions liées au rôle des organisations de la société civile ivoirienne, on se rend compte qu'il existe dans la perception des Ivoiriens une dimension politique de l'engagement citoyen. Ainsi, les populations tolèrent ou escomptent parfois des implications des OSC dans différents domaines de la vie publique, ce qui est légitime par ailleurs. Seulement les formes de ces attentes, telles qu'elles s'expriment dans le cadre de notre enquête, revêtent des dimensions politiques stricto sensu. Ainsi, on observe par exemple que :

- 34% des Ivoiriens enquêtés attendent des OSC une fonction tribunitienne ou une fonction de formulation. Cette majorité relative est « tout à fait d'accord » avec l'idée que les « OSC informent les gouvernants des attentes des populations ».
- 18% des enquêtés sont assez d'accord
- 25% d'accord

Donc, il apparaît que 77% des personnes enquêtées sont au moins « d'accord » qu'il est de la responsabilité des OSC d'informer les gouvernants des attentes des populations.

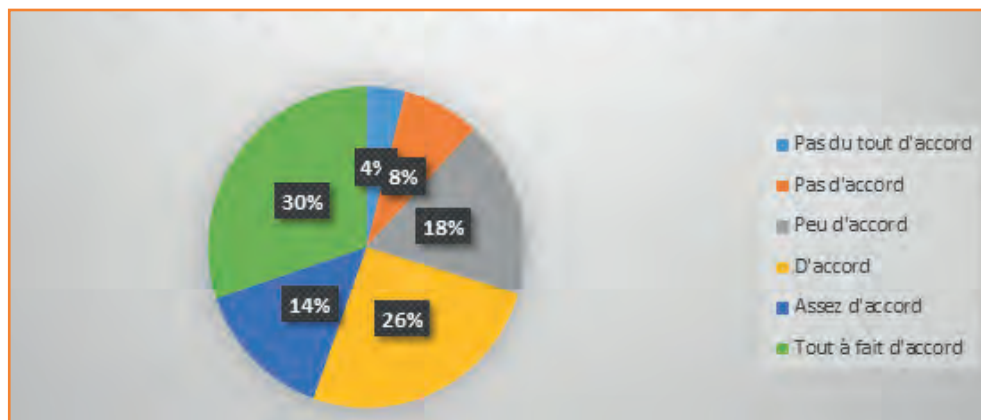
77% des personnes enquêtées sont au moins « d'accord » qu'il est de la responsabilité des OSC d'informer les gouvernants des attentes des populations.

### Fonction tribunitienne ou fonction d'énonciation des OSC



Parallèlement et fort logiquement, les personnes enquêtées attendent en retour que les OSC informent les populations des décisions prises par les décideurs publics. Cette fonction tribunitienne est donc cohérente et assortie d'une logique de relais.

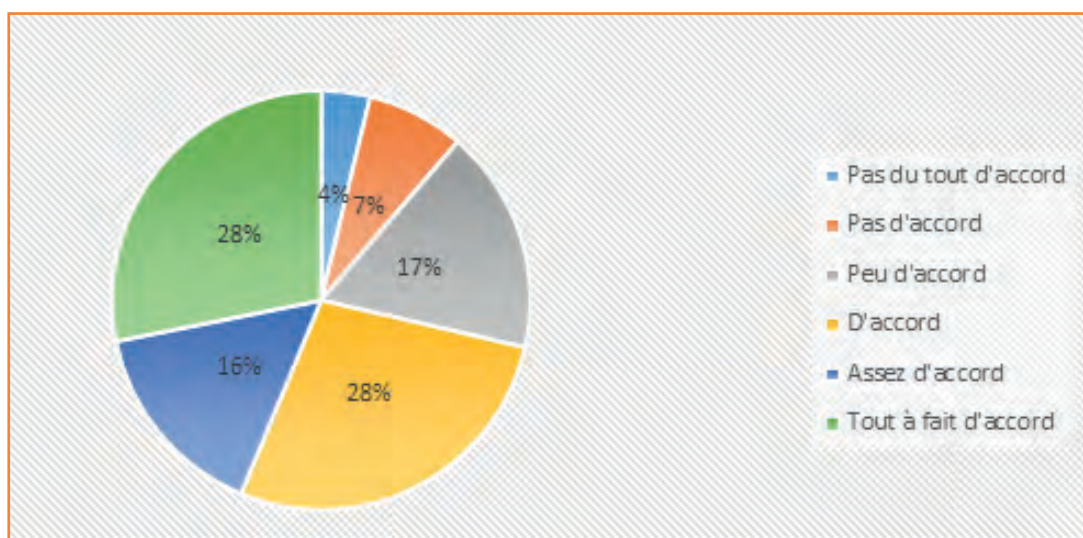
## Perception du rôle des OSC: Les OSC informent les populations des décisions prises par les autorités publiques



A côté de la fonction tribunitienne, les Ivoiriens attendent également des OSC une fonction de critique et de contrôle de l'action publique. Ainsi :

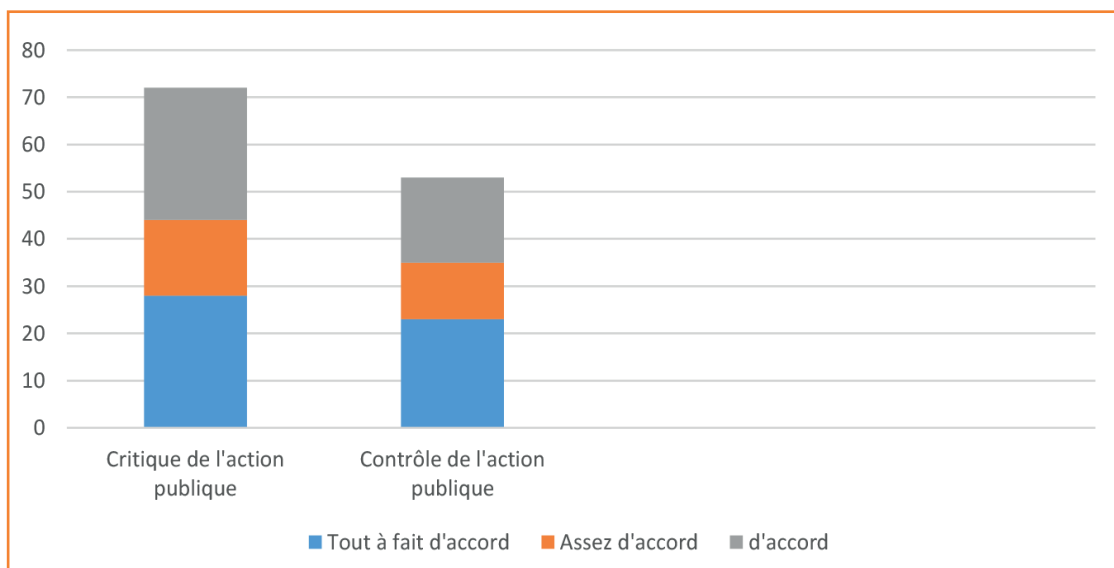
- Une majorité relative, soit 28% des personnes enquêtées, est « tout à fait d'accord » pour que les OSC « critiquent les actions des autorités publiques » ;
- 16% des Ivoiriens interrogés sont assez d'accord ;
- Et 28% d'accord.

## Perception du rôle des OSC: Les OSC critiquent les actions des autorités publiques



Il apparaît donc que 72% des Ivoiriens enquêtés sont au moins d'accord avec l'idée que les « OSC critiquent les actions des autorités publiques ».

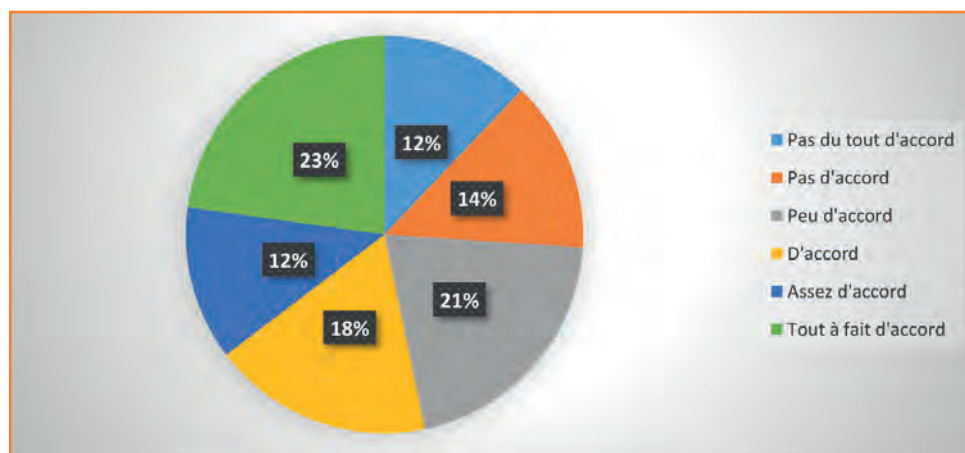
### Avis des Ivoiriens sur les fonctions de critique et de contrôle de l'action publique



Dans cette même veine :

- 23% sont « tout à fait d'accord » avec l'idée que « les OSC contrôlent l'action publique » ;
- 12% assez d'accord et 18% d'accord pour que les OSC « contrôlent l'action publique ».

### Perception du rôle des OSC: Les OSC contrôlent l'action publique

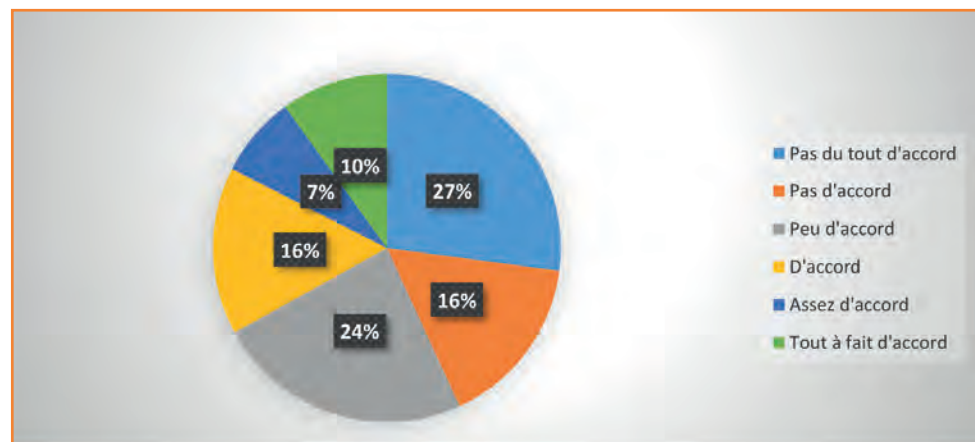


Cependant, les personnes enquêtées tendent à dissocier ces fonctions (tribunitienne, de contrôle, de relais, de critique) des autres types de fonctions dont la dimension politique, voire partisane semble bien perçue comme telle par les Ivoiriens. Ainsi, la majorité des enquêtés rejette l'idée que les OSC animent la vie politique :

- 27% ne sont « pas du tout d'accord » avec l'affirmation : « Les OSC animent la vie politique » ;
- 16% ne sont « pas d'accord »
- 24% sont « peu d'accord ».

On se rend compte que 67% des personnes enquêtées sont peu ou pas du tout d'accord pour que « les OSC animent la vie politique ».

### Perception du rôle des OSC: Les OSC animent la vie politique

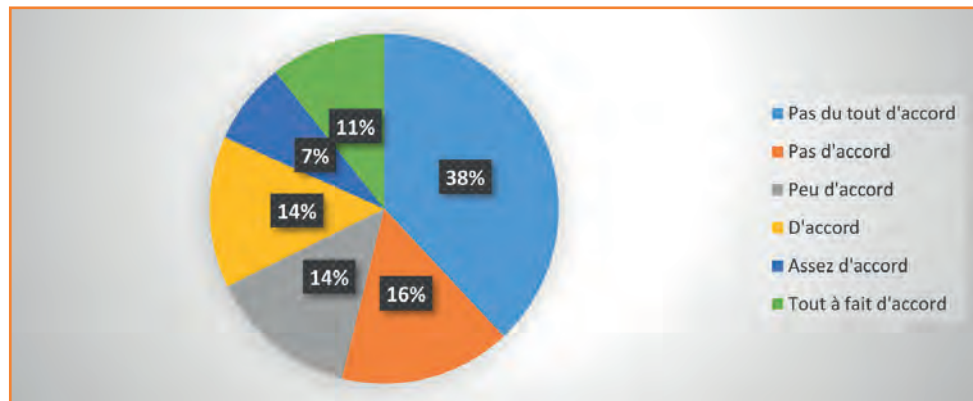


On se rend compte que 67% des personnes enquêtées sont peu ou pas du tout d'accord pour que « les OSC animent la vie politique ».

Les personnes enquêtées rejettent également l'idée que les OSC deviennent des instruments aux mains des hommes politiques. Majoritairement, elles ne sont pas d'accord avec l'idée que les OSC soient « au service des hommes politiques ».



## Perception du rôle des OSC: Les OSC sont au service des hommes politiques



Il convient donc d'en conclure que :

- Les Ivoiriens ne dénie pas aux organisations de la société civile toute forme d'activité politique ;
- Bien au contraire, ils tolèrent et attendent même de la part des OSC des fonctions sociales dont la dimension politique ne saurait faire l'ombre d'aucun doute.
- Car, les populations soutiennent, encouragent et attendent des OSC des actions en matière de critique, de publicisation, de politisation, de médiatisation, et même de contrôle de l'action publique.
- On peut donc en retenir que les populations ivoiriennes attendent que les OSC puissent peser sur l'agenda politique et l'agenda médiatique.
- Toutefois, cette implication politique est fixée dans des périmètres bien délimités. Les populations ne soutiennent pas que les OSC animent la vie politique ou qu'elles se mettent au service des intérêts partisans ou des intérêts des leaders politiques.

Il convient de relever que, malgré leurs souterraines activités politiques ou la coloration politique des OSC, très peu d'OSC prennent désormais officiellement des positions politiques publiques ; ce qui apparaît bien des égards dommageable à la démocratie ivoirienne.

Cependant, il convient de relever que, malgré leurs souterraines activités politiques ou la coloration politique des OSC, très peu d'OSC prennent désormais officiellement des positions politiques publiques ; ce qui apparaît bien des égards dommageable à la démocratie ivoirienne.

## Perception du rôle souhaité des OSC dans la gouvernance publique

	PAS DU TOUT D'ACCORD	PAS D'ACCORD	UN PEU D'ACCORD	D'ACCORD	ASSEZ D'ACCORD	TOUT À FAIT D'ACCORD
Les OSC devraient participer à la prise des décisions publiques	4,40% 47	4,58% 49	8,51% 91	29,75% 318	12,82% 137	39,94% 427
Les OSC devraient constituer une garantie pour le respect du droit dans la gestion des affaires publiques	2,70% 29	3,26% 35	8,74% 94	29,02% 312	17,12% 184	39,16% 421
Les OSC devraient constituer une garantie pour la transparence dans les décisions publiques	3,11% 33	3,11% 33	10,57% 112	27,83% 295	15,85% 168	39,53% 419
Les OSC devraient constituer une garantie pour l'efficacité et l'efficience des politiques publiques	4,05% 43	6,59% 70	13,18% 140	27,12% 288	17,70% 188	31,36% 333
Les OSC devraient constituer une garantie pour la reddition des comptes	5,03% 52	9,29% 96	16,36% 169	26,91% 278	15,00% 155	27,40% 283

## Typologie des organisations de la société civile ivoiriennes

Le contraste entre la prolifération des OSC et la faiblesse de la demande d'engagement ne signifie pas pour autant, comme nous l'avons observé, l'absence d'engagement des Ivoiriens aux organisations de la société civile ou à la cause citoyenne. C'est pourquoi, il nous importe de partir d'un état des lieux des organisations de la société civile pour répondre à une autre interrogation sous-jacente : à quoi adhèrent les Ivoiriens ? La réponse à cette question nous oblige à un inventaire des OSC en Côte d'Ivoire. Cet inventaire qui ne revendique aucune exhaustivité partira d'une typologie statutaire des OSC pour en aborder les caractéristiques principales.

Lorsqu'on s'intéresse aux différents types d'organisations auxquels adhèrent les Ivoiriens, on se rend compte, sur la base des demandes enregistrées auprès du Ministère de l'intérieur, une grande diversité de dénominations qui affecte le statut des organisations. On rencontre des associations, des ONG, des mutuelles, des unions, des clubs, des



fondations, des amicales, des églises, des unions, des comités, des centres, des fédérations, des mouvements, des réseaux, des groupements, des cercles, des think tanks, des sociétés, des collectifs, des communautés, des groupes, des alliances, des conseils, des académies, des instituts, des agences, des ligues, des initiatives, des coopératives, des coordinations, des fonds, des fraternités, des chambres, des syndicats, des bureaux, des rassemblements, des congrégations, des cellules, des coalitions, des plateformes, des missions, des foyers, des mutualités, des assemblées des coopérations, des observatoires etc.

Il apparaît que la situation ivoirienne complique la possibilité d'établir une typologie des OSC qui partirait de leur prétention statutaire dans la mesure où ces différentes dénominations n'entretiennent que, dans de rares cas, des distinctions dans les rôles, les fonctionnements ou même l'organisation. Ceci justifie dans une large mesure la structuration à quatre niveaux proposés par la Cartographie de 2011.

## **Éléments pour une typologie simplifiée des organisations de la société civile**

La typologie axée sur la structuration des OSC, en distinguant quatre niveaux d'OSC, a le mérite de proposer une stratification organisationnelle qui donne des indicateurs clairs sur la capacité fonctionnelle des OSC. Ainsi elle met bien en évidence l'écart qui sépare certaines organisations de base d'autres organisations structurées, disposant d'une bureaucratie fonctionnelle et pérenne.

Cependant, il s'impose une appréciation critique de chacune de ces typologies dont les mérites évidents ne surnagent pas les éventuels biais qu'ils peuvent bien entretenir. Car en réalité, quand bien même nous serions d'avis que les différents types d'OSC selon l'approche fonctionnelle restent des idéaux types et que les liens et enchevêtrements entre les différentes fonctions sont patents, il importerait encore de relever que ces différentes catégorisations tendent, dans le contexte ivoirien, à surestimer la rationalité fonctionnelle des OSC dont les comportements sont difficilement cataloguables. En effet, dans bien des cas, les discours des acteurs ou leaders des OSC ne permettent pas de dégager de leurs actions ou comportements des logiques d'action structurée. Pour la plupart du temps, la seule logique qui détermine l'implication ou l'action est liée à la rentabilité, biaisant toute conscience de l'engagement et faisant des OSC des « micro » entreprises à but non lucratif direct.

Quant aux différents niveaux, ils tendent à postuler que l'organisation emporte l'efficacité. Ainsi, une OSC bien structurée, une Plateforme serait, pour ainsi dire, plus considérable en termes d'efficacité que des organisations de base. Or, à l'évidence, rien ne prouve une telle prépondérance. Car, la conscience ivoirienne de l'engagement citoyen, comme nous le donnent à observer les différentes enquêtes, est foncièrement déterminée par la proximité, l'efficacité locale. C'est ainsi que de petites associations de base, sans structures



organisationnelles conséquentes, jouissent d'un prestige local que ne peuvent égaler de grosses faitières nationales, sans réelle prise sur le quotidien des populations.

Dès lors, tout en admettant par ailleurs l'intérêt de cette typologie, il nous paraît opportun de les combiner en incluant deux nouvelles variables dont la simplicité et la pertinence nous paraissent basiques, mais assez proches des logiques de l'engagement citoyen à l'ivoirienne. En effet, des différentes réponses obtenues dans le cadre d'enquêtes élaborées, ou au cours de divers ateliers ou même des discussions informelles, il ressort que l'engagement citoyen ivoirien relève d'une combinaison de deux logiques sociales : le lien social et l'action sociale.

### **Le lien social, entendu comme une dynamique guidée par la force qui unit un groupe social.**

En combinant cette variable avec les acteurs (individu-populations, Etat), on obtient des OSC mues par une rationalité axiologique. Dans le cas des OSC de cette catégorie, l'action est essentiellement sinon exclusivement guidée par la volonté d'entretenir le lien social. Elle est caractérisée par sa volonté de consolider les ressorts de la communauté. Les OSC de cette catégorie, même celles qui interagissent avec l'Etat, ne visent pas nécessairement à influencer la gouvernance publique, elles sont tenues par une forme de rationalité en valeur. Pour elles, le principal est leur existence.

### **L'action sociale est, dans une perspective wébérienne, une action orientée vers autrui.**

En combinant cette variable avec les acteurs, nous obtenons des OSC guidées par l'action et des résultats. Ici la rationalité est téléologique et peut prendre deux axes selon qu'elle est orientée vers la population ou l'Etat en tant qu'institution. Les OSC de cette catégorie visent à impacter la société. Certaines aspirent même à contrôler l'action publique. C'est dans cette catégorie que l'on peut identifier des OSC capables de contribuer à la gouvernance publique. Elles sont spécialisées ou aspirent à la spécialisation, jouissent d'une envergure locale, régionale ou nationale. Ce sont les OSC à rationalité socialisante et les OSC à rationalité finaliste.

Ainsi, nous pourrions partir de l'analyse wébérienne de l'action pour dégager une typologie pragmatique des OSC ivoiriennes telles qu'elles se présentent à l'observation et à l'analyse. Ces différentes catégories d'OSC sont observables aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural. La dimension bureaucratique interne ne dit pas toujours de l'impact qu'elles peuvent avoir.

En considérant ces différentes variables, nous identifions en Côte d'Ivoire trois types d'OSC que l'on peut présenter comme suit :

- Les OSC humanitaires
- Les OSC de médiation publique
- Les OSC de gouvernance.

## Pratiques institutionnelles et pratiques sociales de fonctionnement des OSC ivoiriennes

### Les pratiques sociales de fonctionnement des OSC

L'analyse des organisations de la société civile ivoirienne ne saurait faire l'économie d'une réflexion profonde sur les pratiques institutionnelles et pratiques sociales de fonctionnement des organisations. Produits de la société ivoirienne dont elles sont à la fois des émanations, mais dont elles adoptent également les habitus, les organisations de la société civile constituent des microcosmes qu'il est intéressant d'explorer. C'est pourquoi nous nous intéresserons ici aux modes de financement de leurs activités, les pratiques internes de légitimation, ainsi que leur gouvernance et autres dimensions institutionnelles.

### Interaction Etat-OSC

Les interactions entre les organisations de la société civile et l'Etat en Côte d'Ivoire se déploient dans plusieurs cadres, qui relèvent, le plus ou souvent de l'informel institué. Cependant, ces cadres, dans quelques cas, finissent par prendre des formes de « routine » et se donner une allure d'institutions formelles.

En réalité, les relations qu'entretiennent OSC et Etat ne s'intègrent pas uniquement dans des contextes institutionnels que sont les cadres de consultation ou des cadres de concertation. La pratique observable renvoie à une multiplication de contacts et de rapports informels, non institués qui appauvrissent les cadres de consultation ou de concertation formels.

Toujours à l'initiative du décideur public, ces interactions ou pratiques de collaboration sont déterminées par l'agenda du décideur qui garde, dans bien des cas, à lui-seul le monopole de l'intelligibilité globale de ces rencontres. Ainsi, seul le décideur mesure tous les paramètres, tous les tenants et aboutissants de ces interactions dont il définit l'architecture et les règles de fonctionnement. Ces rencontres apparaissent, dans d'autres cas comme des séances de « conférence de presse » où le décideur apporte des informations aux OSC qui généralement s'engagent à le soutenir dans ces orientations. La mise en scène est assez dissuasive pour inhiber chez les leaders des OSC toute tentative de sortir du cadre prédéfini par le décideur ou l'autorité administrative, sous peine de ne plus se faire inviter. Il convient donc d'observer que, la pratique de l'engagement citoyen en Côte d'Ivoire révèle des espaces de concertation entre acteurs publics et leaders de la société civile. Ces espaces prennent parfois des allures d'institutions du fait de leur ancrage dans les habitudes. De ce fait, on observe des cadres de consultations et des cadres de concertation qui restent souvent informels, rarement institué par des décisions publiques et officielles. Toutefois, il apparaît de plus en plus des cadres de concertations officiels et permanents



entre acteurs étatiques et OSC. Ces cadres formels et permanents sont plutôt rares et n'existent que dans quelques domaines comme la défense des droits de l'homme avec la CNDHCI.

Dans d'autres secteurs stratégiques tels que la sécurité, l'Etat tente de plus en plus d'associer des acteurs de la société civile à la réflexion. Mais ceci ne paraît pas encore assez formalisé, car pour l'instant reste à l'étape d'initiative gouvernementale qu'un changement d'équipe gouvernemental met si facilement en péril.

Somme toute, la pratique ivoirienne révèle des cadres de concertations et des cadres de consultations assez informels et non permanents. Il en existe à plusieurs niveaux. Les autorités locales en multiplient dans le cadre de la gouvernance locale. Les OSC sont souvent conviées à plusieurs espaces de discussions et parfois même à des processus décisionnels. Au niveau de l'Etat central, il existe également une culture, fût-elle informelle, d'intégration des OSC à la discussion et aux processus décisionnels. Parfois, ces logiques d'implication des OSC prennent des formes instituées dans plusieurs secteurs et deviennent dans ce cas, des cadres de consultation informels, mais très répandus. Quant aux cadres de concertation formels et permanents, il en existe très peu qui fonctionnent.

## OSC et PTF

Les habitudes de collaboration entre OSC et PTF relève également d'une verticalité qui surnage toute cohérent de consécration de cadres formels. Cependant, il existe quelques opportunités de rencontres régulières qui tendent à s'institutionnaliser comme les rencontres organisées par le National Democratic Institute (NDI).

Secteur d'activité	Cadres de concertation entre Etat et OSC		Cadres de concertation entre OSC		Cadres de concertation OSC et PTF	
	DENOMINATION	NATURE	DENOMINATION	NATURE	DENOMINATION	NATURE
CITOYENNETE	CNDHC		Forum des OSC		NDI	Initiative du National Democratic Institute
JUSTICE	CNDHC		Forum des OSC			
GENRE	Pas de cadre identifié		Pas de cadre identifié		Pas de cadre identifié	
MIGRATION	Pas de cadre identifié		Plateforme de la Société Civile pour la lutte contre la migration illégale (PSILMI)			
ENVIRONNEMENT	Pas de cadre identifié		Dialogue Citoyen (CSCI)			
COHESION SOCIALE ET EMPLOI	Pas de cadre identifié		Pas de cadre identifié		Pas de cadre identifié	
GOUVERNANCE FINANCIÈRE	ANRMP La Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance MCC ITIE MAEP OGP	Pas de cadres directs, mais des espaces à travers des mécanismes	-PUBLIEZ CE QUE VOUS PAYEZ  -Plateforme de la société civile pour le partenariat pour un gouvernement ouvert (PSCI-PGO)		Pas de cadre identifié	
ENERGIE						
SÉCURITÉ	Pas de cadre identifié		Pas de cadre identifié		Pas de cadre identifié	
FONCIER ET AGRICULTURE	Pas de cadre identifié		Alerte foncier	Permanent	Pas de cadre identifié	
COMMERCE	Pas de cadre identifié		Pas de cadre identifié		Pas de cadre identifié	



## Asymétrie et subsidiarité des rapports OSC et Etat

Acteurs de l'espace public, l'Etat et la société civile sont appelés, au travers de nombreux mécanismes juridiques, à coopérer pour une bonne gestion des affaires publiques. Cependant plusieurs contraintes viennent freiner l'ardeur de cette cohabitation institutionnelle. Les rivalités entre Etat et société civile vont alors émaner de logiques diverses et variées. Elles sont à la fois liées à des perceptions structurées par la méfiance et l'adversité, ainsi qu'aux aléas du partage de légitimité dans un contexte de divergence vocationnelle.

### Le partage de légitimité

Il n'y a pas de participation légitime à l'espace public qui n'émane d'une légitimité. Celle-ci, dans une perspective wébérienne, peut s'avérer légale-rationnelle, traditionnelle ou charismatique. Même si cette vision idéal-typique apparaît plutôt comme un projecteur et non comme un miroir de la réalité sociale, la légitimité résulte toujours d'un processus social. Dans le contexte ivoirien, toute réflexion sur la participation de la société civile à la gouvernance doit se bâtir sur le type ou la forme de légitimité que revendiquent les organisations de la société civile. Celle-ci justifie pour une bonne part la construction, la structuration et l'exercice des interactions entre les différents acteurs. Car s'il n'existe aucun doute sur la forme légale rationnelle de la légitimité du pouvoir politique démocratique, il importe toujours de se demander dans quelle mesure celle-ci est conciliable avec le fonctionnement des acteurs de la société civile.

Plusieurs dispositions juridiques, mises en évidence dans la section 2 de ce rapport, ont permis de poser le cadre juridique de la création et de fonctionnement des organisations de la société civile. Ce cadre juridique consacre la reconnaissance de la société civile comme acteur reconnu et toléré par la communauté politique et sociale qui en détermine les modalités de fonctionnement.

Cependant, pour revendiquer une vraie participation à la gouvernance publique, les acteurs de la société civile doivent pouvoir se prévaloir d'une légitimité dont la dimension « politique » doit se fonder sur une légitimation sociale et populaire forte.

Remettant souvent en cause cette légitimité à laquelle le socle social a souvent fait défaut en Côte d'Ivoire, les organisations de la société civile ivoiriennes se sont souvent vues enfermées dans un rapport asymétriquement organisé par l'Etat qui lui permet de les « gérer » à sa guise selon les circonstances, les enjeux et les défis. Dans une certaine mesure, leur identité sociale sera conditionnée par l'usage que daigne faire l'Etat de ce rapport asymétrique.

L'asymétrie semble, a priori, une caractéristique naturelle de la société civile. En Côte d'Ivoire, son usage comme variable à la disposition de l'Etat, tout en évoluant selon les

En Côte d'Ivoire, la légitimité des OSC dépend dans une large mesure de leur espace naturel de positivité qui peut être géographique, perceptuelle ou lié aux secteurs d'intervention. Ces trois variables sont donc déterminantes dans la définition de la légitimité des OSC.

circonstances, influence dans une large mesure les visages que présentent les organisations de la société civile. Généralement, la société civile est maintenue dans une léthargie fonctionnelle par des mécanismes de pression sécuritaire, d'isolement, d'inféodation qui en font le plus souvent des objets sociaux non identifiés dont le temps et l'espace déterminent au mieux l'utilité, au pire en discréditent l'opportunité.

Cette crise de la légitimité procède également d'une remise en cause populaire ou sociale de la légitimité des organisations de la société civile. Dans bien des cas, les OSC sont fragilisées par les logiques de suspicions et des critiques sociales. Dans ce cas, elles sont perçues à la fois comme des appendices du pouvoir politique ou des suppôts des partis politiques pour qui elles essaieraient de construire des bases populaires. Elles peuvent également n'être vues que comme des effluves de l'imagination créatrice de la jeunesse, une sorte d'incarnation de la politique de la débrouille dans un contexte de chômage des jeunes. Elles seraient alors des entreprises socialisées dont les causes ne relèvent que d'une rationalité de survie de leurs initiateurs. Les OSC seraient dans ce cas des entreprises déguisées qui permettent de surnager les contraintes d'une entreprise commerciale stricto sensu.

L'institutionnalisation du caractère formel de la participation aux prises de décision n'apparaît donc pas comme une condition suffisante pour que la gouvernance dans le contexte ivoirien soit réellement inclusive de la société civile.

En somme, les OSC ivoiriennes apparaissent, dans une certaine mesure, essentiellement comme des organisations aux légitimités fragiles. Paradoxalement cette tendance à la délégitimation s'accroît au fur et à mesure que les OSC tentent de prendre une envergure nationale ou essaient d'influencer la gouvernance de leur secteur. Tant qu'elles sont de niveaux 1 et 2 et se contentent d'organiser des activités au niveau de la base, elles sont considérées comme des acteurs indispensables, intégrés au quotidien de la population et préoccupés du mieux-être. Ainsi, on pourrait retenir que la proximité est une dimension essentielle de la légitimité et les OSC qui apparaissent vraiment comme légitimes sont celles perçues comme proches, soit géographiquement, soit dans les perceptions des populations de sorte qu'il apparaît une sorte de champ de la légitimité. Corollairement, ce champ de légitimité semble définir des zones de l'activité publiques où les OSC sont fondamentalement en péril, une sorte de zones interdites de la société civile.

## Réponses des populations

### **L'artificialité de la légitimité instituée : les OSC aux prises avec les ruses de l'Etat**

S'il est vrai que la légitimité des acteurs de la société civile a été renforcée ces dernières années par plusieurs dispositions juridiques au niveau international, notamment les exigences des Accords de Cotonou, les contraintes introduites par les Partenaires Techniques et Financiers quant à l'implication de la société civile dans la signature des accords de prêts ou de financement, ces différents arsenaux sont subtilement détournés par les pratiques des Etats pour cantonner cette légitimation dans une sorte d'artificialité sans prise réelle sur la gouvernance. C'est ainsi que les OSC se retrouvent dans plusieurs





cadres de discussion ou de concertation avec des acteurs étatiques qui ne semblent animés que par l'idée de remplir des formalités. Ces cadres de concertation dont le caractère ad hoc et partant éphémère constitue déjà un indicateur de fragilité ne permettent aucunement aux OSC d'influencer de quelque manière que ce soit les processus décisionnels. Dans cette perspective, l'institutionnalisation du caractère formel de la participation aux prises de décision n'apparaît donc pas comme une condition suffisante pour que la gouvernance dans le contexte ivoirien soit réellement inclusive de la société civile. Il faudrait donc qu'un certain nombre de dispositions soient prises pour permettre aux OSC d'être des acteurs crédibles et audibles dans les processus décisionnels.

Aussi, force est-il de remarquer que, non content d'imposer aux OSC un statut de figurant dans les processus décisionnels, l'acteur public est capable lui-même de susciter – s'il ne le fait directement-, la création d'OSC qui lui sont tout acquises, inféodées, bref des acteurs-griots fabriqués sur mesure et qui apparaissent sur la scène de la société civile comme un clone du pouvoir étatique déguisé en OSC. Ces OSC sont parfois les mieux structurées, les mieux nanties, généralement de niveau 4, devenant ainsi des interlocuteurs tout désignés. Ces ruses des acteurs étatiques ont abouti à une délégitimation aggravée de l'engagement citoyen.

### L'impact négatif de l'environnement sécuritaire

La crise militaro-politique qu'a traversée le pays pendant une décennie a laissé de nombreuses séquelles dont la résorption passe, dans le contexte ivoirien, par une transition dont l'influence sur le climat sécuritaire ne fait qu'hypothéquer l'engagement citoyen. Pour les OSC ivoiriennes, le contexte sécuritaire qui n'est rien d'autre que le prolongement de l'ambiance politique leur paraît assez délétère et leur sécurité ne paraît aucunement assurée. Bien au contraire, les acteurs politiques en usent pour distiller influences, menaces et pressions de toutes sortes dont la finalité reste d'ébranler le travail des OSC dans certains domaines. Ceci est tant et si bien dommageable pour les OSC que leur intégrité physique ainsi que leur intimité institutionnelle ont été souvent atteintes. C'est ainsi que des locaux des activités des OSC ont été parfois visités de même que certains leaders qui ont été agressés par des individus jamais identifiés ou retrouvés par les forces de l'ordre. Cette menace diffuse reste un obstacle majeur où les limites de l'action des OSC sont ainsi arbitrairement fixées par les décideurs politiques ou tout individu capable de faire usage d'influence ou d'intimidation.

### Les zones-interdites de l'engagement citoyen en Côte d'Ivoire

En clair, l'engagement citoyen ivoirien peut prospérer et intéresser la société, mais dans certains compartiments de l'espace public. Cet espace naturel de positivité subit deux pressions restrictives, l'une de la part de l'Etat et l'autre de la part de la société.

L'Etat ivoirien semble faire peu de tolérance à l'égard des OSC lorsque celles-ci s'engagent dans des problématiques qui touchent à certains aspects de la vie publique. C'est ainsi que la société civile ivoirienne n'a pu depuis au moins la fin de la crise de 2002-2011 exercer aucune influence dans des secteurs tels que la justice dans le cadre de la gestion des dossiers des prisonniers politiques ou des cas de privations de liberté qui n'ont jusque-là fait l'objet d'aucune procédure ou de notification officielle d'accusation. Cette restriction s'étend également au secteur des mines et de l'énergie ainsi qu'à l'engagement citoyen sur la transparence dans la gestion des champs miniers quant aux impacts environnementaux de l'extraction et l'exploitation de certains minerais. Dans le domaine de la gouvernance financière, l'opacité prive également l'engagement de la société civile d'une véritable efficacité dans les domaines de la lutte contre la corruption, la gestion des ressources publiques.

Pour la société civile, le champ de positivité de l'engagement citoyen a également ses frontières au-delà desquelles la suspicion et le discrédit viennent saper la légitimité de toute curiosité ou action citoyenne. Ainsi, sur le plan politique, la zone interdite gravite essentiellement autour de la dialectique différenciation-légitimation politique. Ainsi, il n'existe aucune « bonne manière » pour la société civile de s'engager dans la désignation des gouvernants. Leur action semble tolérée jusqu'à la lisière de l'organisation des joutes électorales. Dès lors que le vote a eu lieu, tout le reste devient périlleux pour elles.

Dès lors, il apparaît pertinent de conclure qu'en Côte d'Ivoire, la légitimité des OSC dépend dans une large mesure de leur espace naturel de positivité qui peut être géographique, perceptuelle ou lié aux secteurs d'intervention. Ces trois variables sont donc déterminantes dans la définition de la légitimité des OSC.



## Perception de la population sur la contribution

Dans quelle mesure êtes-vous d'accord ou pas avec les propositions suivantes ?	Pas du tout d'accord	Pas d'accord	D'accord	Assez d'accord	Tout à fait d'accord
L'Etat ivoirien doit associer les OSC à la prise de décision	3,13%	3,54%	28,85%	17,92%	46,56%
L'Etat ivoirien doit prendre en compte l'avis des OSC dans la prise de décisions	2,48%	2,89%	24,46%	20,12%	50,05%
L'Etat ivoirien doit davantage considérer les OSC	2,29%	3,13%	23,02%	18,33%	53,23%
Les OSC doivent être traitées au même titre que les Institutions de la République telles que la Chambre des rois et chefs traditionnels	4,25%	10,98%	25,60%	19,48%	39,69%
Les OSC doivent se réunir en une seule plateforme pour mieux peser dans la prise de décision	4,30%	8,71%	21,83%	19,62%	45,54%
Les OSC ivoiriennes sont plus efficaces dans certains secteurs que dans d'autres	3,26%	8,93%	33,09%	25,95%	28,78%
Les OSC sont une garantie pour la bonne gouvernance	3,90%	9,18%	25,74%	20,57%	40,61%
Les OSC sont des acteurs importants pour la démocratie	2,14%	4,59%	27,24%	20,41%	45,62%
L'Etat ivoirien devrait davantage financer les OSC	2,87%	11,26%	23,17%	16,68%	46,01%
L'Etat doit accorder un pourcentage du budget national aux OSC	4,16%	9,49%	27,51%	19,08%	39,77%
Les OSC devraient bénéficier de privilèges diplomatiques pour leur protection	3,17%	6,86%	26,50%	21,54%	41,92%

## CHAPITRE 3: LA GOUVERNANCE INTERNE DES ORGANISATIONS DE LA SOCIÉTÉ CIVILE IVOIRIENNE

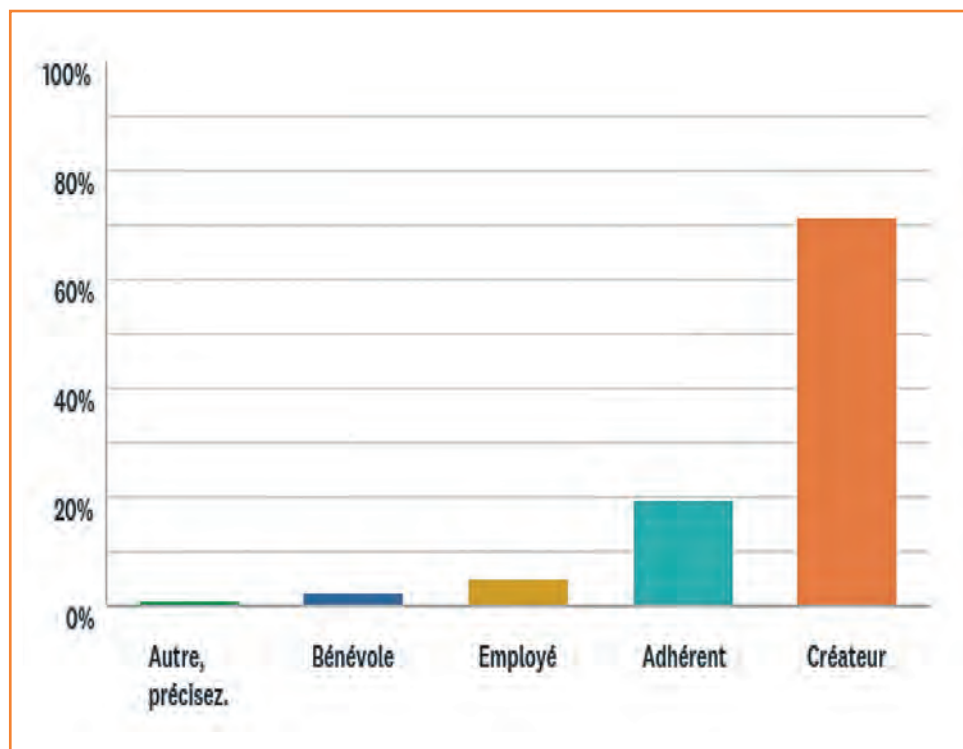
La bonne gouvernance implique un ensemble de comportements, d'exigences et de pratiques sans lesquels il est difficile d'imaginer que la gestion d'une structure puisse être vertueuse. Il est vrai que ces sommations peuvent varier d'un acteur institutionnel à un autre. Toutefois, on observe un certain consensus de base sur des propriétés de la bonne gouvernance que sont : la participation, la primauté du droit, l'efficacité et l'efficience, l'ouverture et la transparence, l'obligation de rendre des comptes et la réactivité. Pour pouvoir exiger que les politiques publiques soient gérées de façon concertée, inclusive et transparente, c'est-à-dire pour que la société civile puisse s'impliquer et contribuer à la bonne gouvernance publique, il importe qu'elle soit elle-même un modèle de bonne gouvernance. Il importe une véritable bonne gouvernance interne aux OSC qui les qualifierait davantage à aller en exiger dans les affaires publiques. Dès lors, il semble tout à fait utile de s'intéresser aux pratiques de fonctionnement, aux usages institutionnels des OSC ivoiriennes.

### Sociologie des acteurs des organisations de la société civile

Toute réflexion sur la société civile exige au préalable de jeter un regard essentiel sur la structure interne des OSC. Ce regard doit lui-même s'appuyer sur une connaissance approfondie des acteurs de la société civile. C'est pourquoi, il importe d'apporter des éléments de réponse à une interrogation fondamentale : qui retrouve-t-on au sein des OSC ? Qui sont réellement les acteurs de la société civile ?

Au-delà de la diversité profonde qui caractérise les OSC, il apparaît une certaine convergence autour des grandes caractéristiques de la société civile. Ainsi, la société civile ivoirienne, à l'instar de bien d'autres OSC à travers le monde, n'échappe point à la prépondérance des créateurs ou au phénomène de One man's NGO déjà bien mis en évidence dans d'autres pays. A cet effet, on peut retenir qu'au sein des OSC, il existe quatre types d'acteurs que sont : les bénévoles, les employés, les adhérents et les créateurs ou promoteurs de l'organisation.

## Typologie des acteurs internes aux OSC

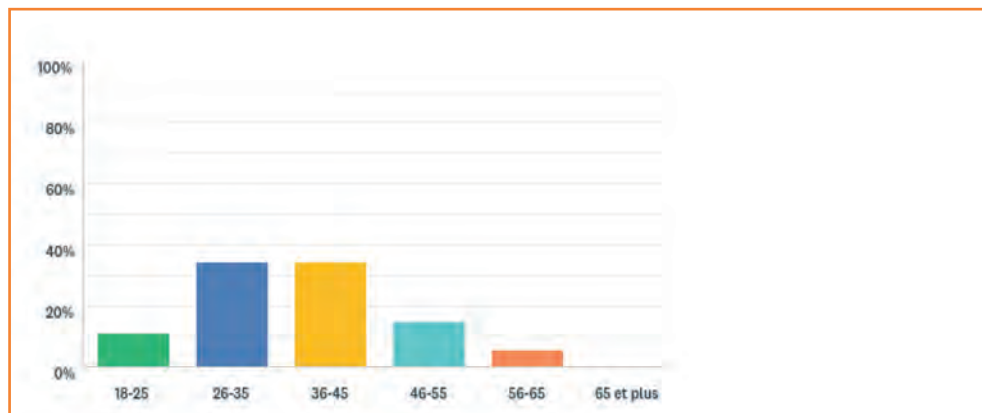


Quelle que soit l'intérêt de chacun des acteurs, il apparaît une grande prépondérance des créateurs qui, dans bien des cas, constituent la cheville ouvrière. Toute chose qui hypothèque dans une large mesure, le fonctionnement harmonieux et rationnel de l'organisation. Cette situation peut s'avérer du fait du créateur qui considère l'organisation comme relevant de son patrimoine personnel. Parfois, elle peut également émaner d'un désintérêt des autres acteurs qui ne participent réellement qu'en cas de projet se faisant rémunérer ou monnayant leur temps et participation. Dans tous les cas, ce tropisme individuel, personnalise le fonctionnement des OSC qui dans la plupart des cas de jouissent aucunement d'un appui bureaucratique ou administratif.

L'un des principaux atouts de la société civile ivoirienne reste inévitablement sa jeunesse. Cette jeunesse justificative du grand dynamisme observable révèle la précocité de la conscience citoyenne en Côte d'Ivoire. Ainsi, on observe que plus de 10% des OSC ivoiriennes ont été créées par des Ivoiriens de moins de 25 ans.

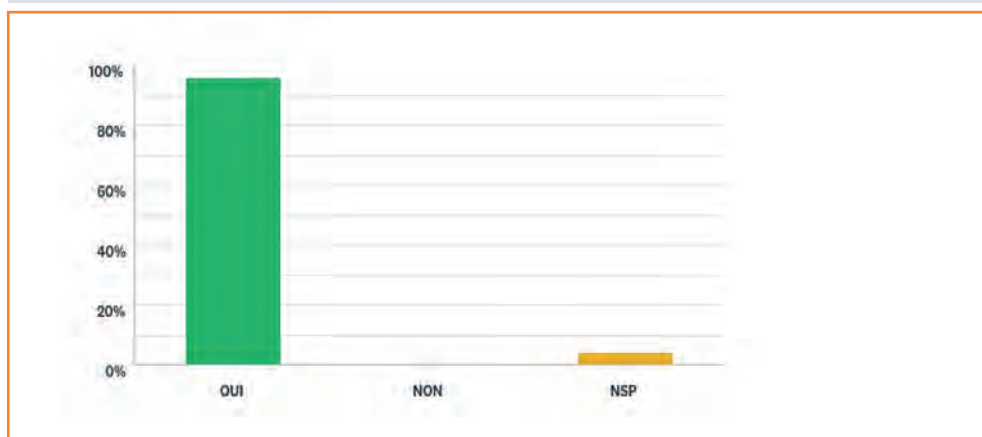
S'ils paraissent relativement jeunes, ils sont encore plus croyants. Ainsi plus de 90% des créateurs en Côte d'Ivoire assument une appartenance religieuse.

## Âges des fondateurs d'OSC au moment de la création d'OSC



Toutefois, il ne serait guère justifié de suggérer une quelconque corrélation, même s'il n'est pas tout à fait exclu que l'éthique humaniste des grandes religions monothéistes soit tout à fait absente dans le façonnage de la conscience des acteurs de la société civile.

## Pratique religieuse des fondateurs d'OSC



Ceci est d'autant plus intéressant que leur trajectoire de militantisme manque, dans bien des cas de lisibilité. En effet, beaucoup de créateurs d'OSC n'ont aucune expérience préalable de militantisme et on peut non plus soutenir que leur motivation citoyenne résulte d'une génération spontanée. Et il n'est pas superflu de chercher à identifier les creusets dans lesquels sont forgés les motivations, la conscience qui pousse un citoyen à vouloir participer à l'espace public par un engagement dans une organisation de société civile.



## Engagement militant antérieur des fondateurs d'OSC

Autres. Précisez!	29,14%
Il a milité ou milite dans un parti politique	5,30%
Il a été militant de la Fédération Estudiantine et Scolaire de Côte d'Ivoire (FESCI)	2,65%
Il est ou a été membre d'un Syndicat	9,27%
Il est ou a été membre de JEUNE CHAMBRE INTERNATIONALE	7,28%
Il est ou a été membre de Jeunesse Estudiantine Catholique (JEC)	10,60%
Il est ou a été membre de ROTARAC	0,00%
Il est ou a été membre de ROTARY CLUB	1,32%
Il est ou a été membre du LION'S CLUB	0,00%
Il est ou a été membre du Mouvement SCOUT	5,30%
N'a jamais milité dans un mouvement	27,81%

Sans pouvoir identifier ces vraies « académies » où sont forgées les acteurs, nous avons pu observer que la majorité des créateurs ou adhérents aux OSC en Côte d'Ivoire n'ont aucun passé de militantisme dans des mouvements de réputation internationale que sont les partis politiques et les mouvements de jeunes. De plus, on se rend compte que seuls 2,65% des acteurs des OSC émanent de la Fédération Estudiantine et Scolaire de Côte d'Ivoire (FESCI) dont l'impact sur la jeunesse ivoirienne se voulait pourtant fort. En revanche, on se rend compte que ce sont les mouvements à tendance religieuse et laïque tels que la Jeunesse Estudiantine Catholique (JEC), le Mouvement SCOUT et la Jeune Chambre Internationale qui ont produit quelques acteurs de la société civile.

Paradoxalement, les partis politiques non plus ne produisent pas de leaders d'OSC. Seuls 5% des acteurs revendiquent une telle source, alors que 9% des leaders des OSC viennent ou appartiennent à des syndicats. On note également que certains acteurs de la société civile revendiquent leur appartenance ou sympathie avec des partis politiques même s'ils n'ont pas été des militants actifs ou engagés.

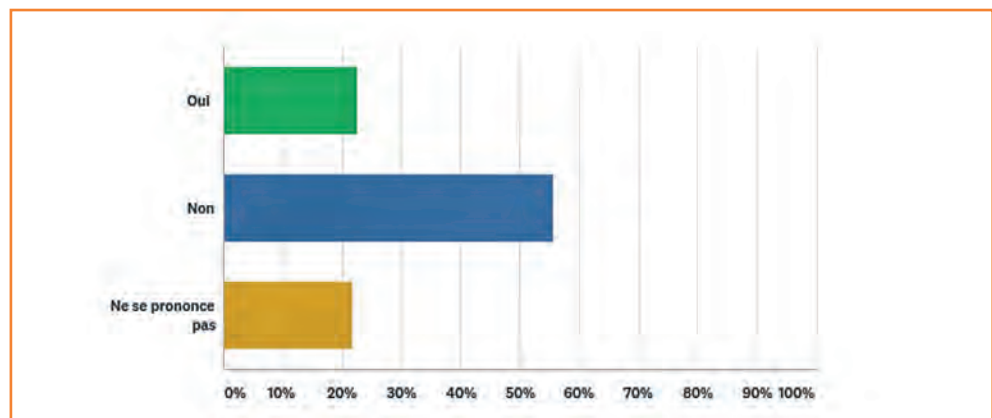


## Appartenance partisane des fondateurs d'OSC

Parti politique	Effectif de répondants	Proportion
ADCI	1	0,10%
AUCUN	763	75,62%
FPI	23	2,28%
LIDER	2	0,20%
PDCI RDA	83	8,23%
PIT	1	0,10%
R.PP	1	0,10%
RHDP	21	2,08%
RDR	73	7,23%
UDPCI	14	1,39%
NE SE PRONONCE PAS	27	2,68%
Total général	1009	100,00%

L'absence de passé de militantisme est si prononcée qu'il est même difficile de postuler une quelconque conscience de militantisme par procuration. Car pour la plupart, ils n'ont jamais été militants et on se rend compte que même leurs parents non plus ne l'ont jamais été.

## Antécédent familial de militantisme des fondateurs d'OSC



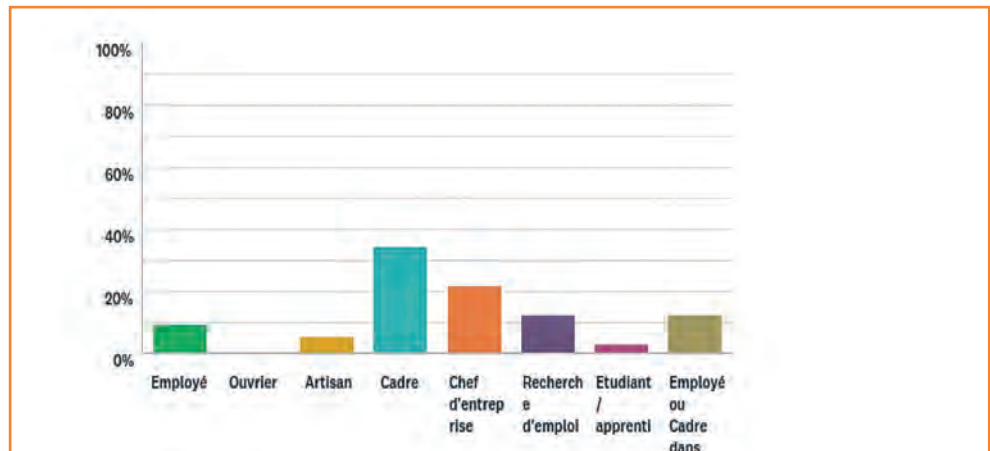
Quoiqu'il en soit, il convient de relever que la tiédeur souvent affichée de l'engagement citoyen en Côte d'Ivoire, contrairement à d'autres pays de la sous-région tels que le Burkina Faso, le Sénégal, le Bénin, etc., provient dans une large mesure de cette trajectoire teintée d'éthique religieuse et d'absence d'influence de partis révolutionnaires tels qu'ont connu le Burkina Faso, le Bénin et dans une certaine mesure la gauche sénégalaise.

De toute évidence, la société civile ivoirienne, dans sa génération actuelle, a plus vocation à accompagner les dynamiques publiques et n'a pas vraiment une tendance révolutionnaire ou contestataire ou encore moins revancharde. Elle reste plus ou moins républicaine, parfois un peu trop docile frisant une certaine complicité ou même une inféodation aux hommes politiques.

Au niveau professionnel, l'engagement citoyen ivoirien semble dominé par des cadres, des chefs d'entreprises qui en constitueraient la majorité. Toutefois, on y dénote également beaucoup d'étudiants et d'apprentis ainsi que de chercheurs d'emploi. Ceci fragilise davantage des structures déjà dépendantes financièrement sans que cela ne constitue un véritable problème pour le fonctionnement de la structure dans la mesure où ce sont ces acteurs disponibles qui constituent les bras actifs des OSC.

Malgré les difficultés liées à leur engagement, les OSC ivoiriennes sont remplies d'acteurs épanouis, qui éprouvent un réel plaisir dans leur implication et qui gardent une appréciation positive de leurs expériences.

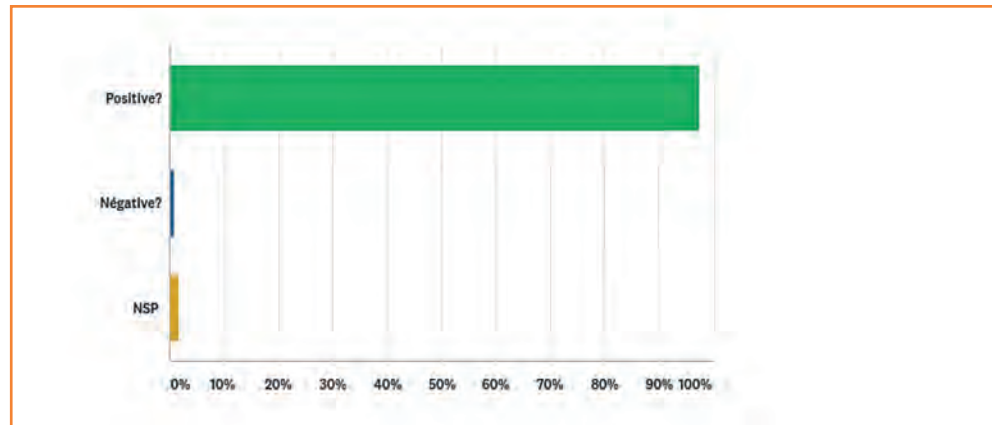
### Catégorie professionnelle du fondateur de votre OSC



### Pratiques institutionnelles au sein des OSC

La mise en évidence des pratiques institutionnelles et des pratiques sociales de fonctionnement des OSC nous renvoie à des mécanismes plus ou moins routinisés de financement des OSC, des pratiques de légitimation des responsables, ainsi que les habitudes de construction de transparence et de crédibilité des processus décisionnels.

## Auto-appréciation des fondateurs des OSC



### L'engagement en pointillé

Le principal talon d'Achille des OSC ivoiriennes est sans doute le manque d'engagement des adhérents. L'adhésion aux OSC paraît à maints égards comme une activité de transition de la part des jeunes en quête d'emploi. Cette phase, dès lors qu'elle aboutit à un emploi souvent perçu comme « plus sérieux », conduit l'adhérent à tourner, radicalement et souvent définitivement le dos aux organisations. Mais cette situation est entretenue par le népotisme qui intervient dans la gouvernance interne des OSC. En effet, les adhérents ont l'impression de se sacrifier, mais ne sont aucunement récompensés lorsque l'organisation en a l'opportunité. Bien au contraire, les volontaires, bénévoles ou adhérents sont délaissés au profit de la famille des dirigeants dès qu'une opportunité d'embauche se présente à la faveur d'un soutien financier. De ce fait, les OSC sont devenues des espaces d'instabilité avec une logique d'engagement discontinu qui les prive de l'expérience accumulée par les bénévoles ou autres adhérents et stagiaires.

### Relative polarisation et satellisation

A l'instar de la vie politique ou du fait de celle-ci, les organisations de la société civile ivoirienne apparaissent très polarisées, du moins dans la perception des populations. Ce regard lié aux suspicions et aux vicissitudes du contexte socio-politique enferme les OSC dans une fragilisation de leur légitimité telle que cela a été présenté précédemment, mais surtout il affecte leur efficacité à travers un mécanisme de délégitimation sociale.

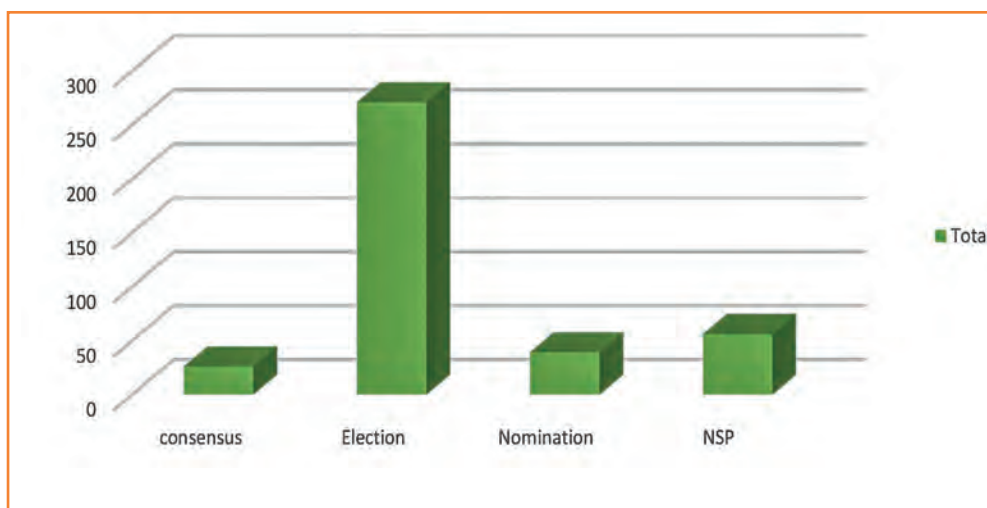


## La gouvernance interne aux OSC

Au regard des modes de désignation des responsables, on pourrait postuler d'une véritable démocratie interne aux OSC. Car les responsables des OSC seraient souvent désignés par voie électorale, dans la majorité des organisations.

Cette démocratisation des pratiques de légitimation ne fait toutefois pas oublier les perceptions néo-patrimoniales des OSC en Côte d'Ivoire. Au cœur des enjeux de légitimation des OSC subsistent des réflexes néo-patrimoniaux qui tendent à complexifier les logiques de fonctionnement des organisations. En effet, bien connu dans le champ

### Mode de désignation des responsables des OSC



des études africaines, le patrimonialisme<sup>1</sup> reste un paradigme pertinent de l'explication du fonctionnement de l'Etat en Afrique. Il renvoie à des habitudes de « gouvernance » des dirigeants africains.

S'il est vrai que ceci peut paraître disproportionné au regard des dimensions bien plus modestes des organisations de la société civile, force est de remarquer que la réalité décrite s'apparente à celles des OSC qui ne sont en réalité que les biens, les chasses-gardées, les propriétés de leur promoteur. Il convient ici de se rappeler la prépondérance des promoteurs des organisations de la société civile. Ceci justifie d'ailleurs dans une large mesure l'amenuisement de l'engagement citoyen au profit de la floraison de l'initiative des OSC. Quitte à s'engager dans l'action citoyenne, on préfère créer sa propre OSC.

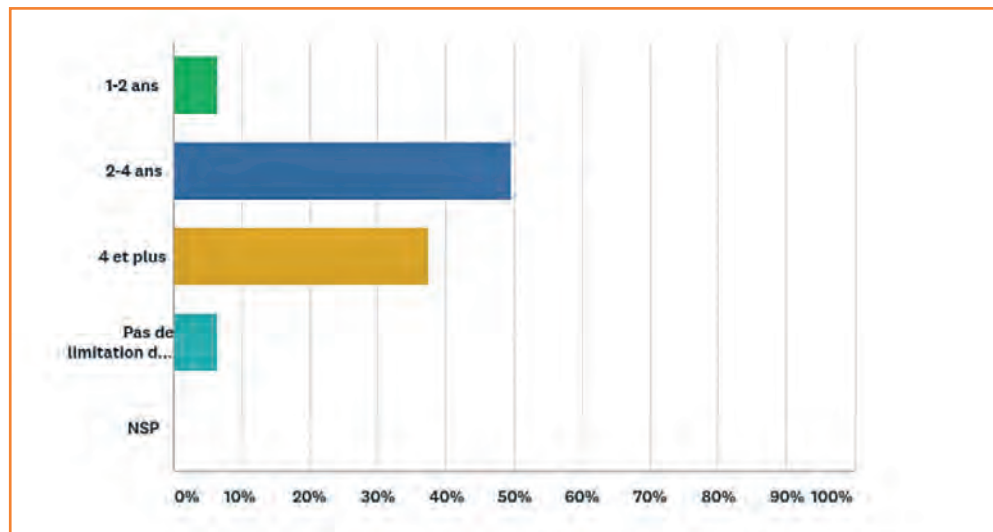
Ce mode de fonctionnement anémique de l'Etat s'appuie donc sur des logiques de paternalisme institutionnel, de corruption que l'on retrouve dans bien des cas au sein

des organisations de la société civile, même si les appareils sont ceux d'un système démocratique parfait, s'il en était. Cette apparence démocratique s'étend jusque dans les moindres pratiques de transparence. De sorte que si on retrouve des scories de la patrimonialisation dans le fonctionnement des organisations de la société civile, celle-ci coexiste avec une quête de transparence et de légitimation qui s'observent à travers la limitation des mandats et les recours aux assemblées générales.

## La limitation des mandats

Dans les statuts de la plupart des OSC, le nombre de mandats reste limité. Il est dans la plupart des cas, de deux ans, renouvelable. Même si généralement il peut être indéfiniment renouvelé, on peut quand même privilégier l'option du renouvellement et en conclure que subsiste la possibilité de renouveler les instances dirigeantes. Ceci dénote, a priori, de l'existence d'une démocratie interne aux OSC.

### Durée du mandat du responsable de l'OSC



Cependant, celle-ci doit être confirmée par plusieurs autres mécanismes tels que les processus décisionnels.



## Les processus décisionnels

Le processus décisionnel est facile à mettre en évidence en tant que processus délibératif. C'est à travers ce mécanisme que l'on peut se rendre compte si les décisions prises posent le cadre d'un fonctionnement démocratique des OSC.

L'existence de processus décisionnels reste un point fondamental du fonctionnement des démocraties. Elle permet la participation des différentes parties, mais surtout la transparence dans la prise de décision. Ceci est très bien mis en œuvre au sein des organisations de la société civile ivoirienne. De ce fait, les réunions ouvertes, les assemblées générales sont généralisées et paraissent, tout au moins a priori, dans la plupart des cas, comme les espaces de prises de décisions engageant le groupe.

## La sobriété de la machine bureaucratique

Il est de notoriété que les OSC sont perçues par les populations comme des acteurs efficaces et efficients du fait de la rapidité de leur processus décisionnel lié à une machine administrative moins lourde que celle de l'Etat. Dans le contexte ivoirien, cette sobriété de la machine administrative frise une pauvreté bureaucratique dans la mesure où elle n'est pas voulue et ne relève d'aucune rationalité organisationnelle. Elle apparaît, ni plus ni moins, comme la conséquence négative d'une précarité financière, d'une absence de perspectives concrètes et d'un fonctionnement minimaliste.

## L'instabilité bureaucratique

Il ne suffit pas de se contenter de la bureaucratisation comme d'un processus vital aux institutions. Il convient encore d'admettre qu'elle n'est pas seulement un produit de la rationalisation, mais surtout une condition de l'efficacité organisationnelle. L'équipe administrative est donc le moteur de l'organisation car elle rend possibles la vision, les ambitions, la réalisation des idéaux et l'atteinte des résultats.

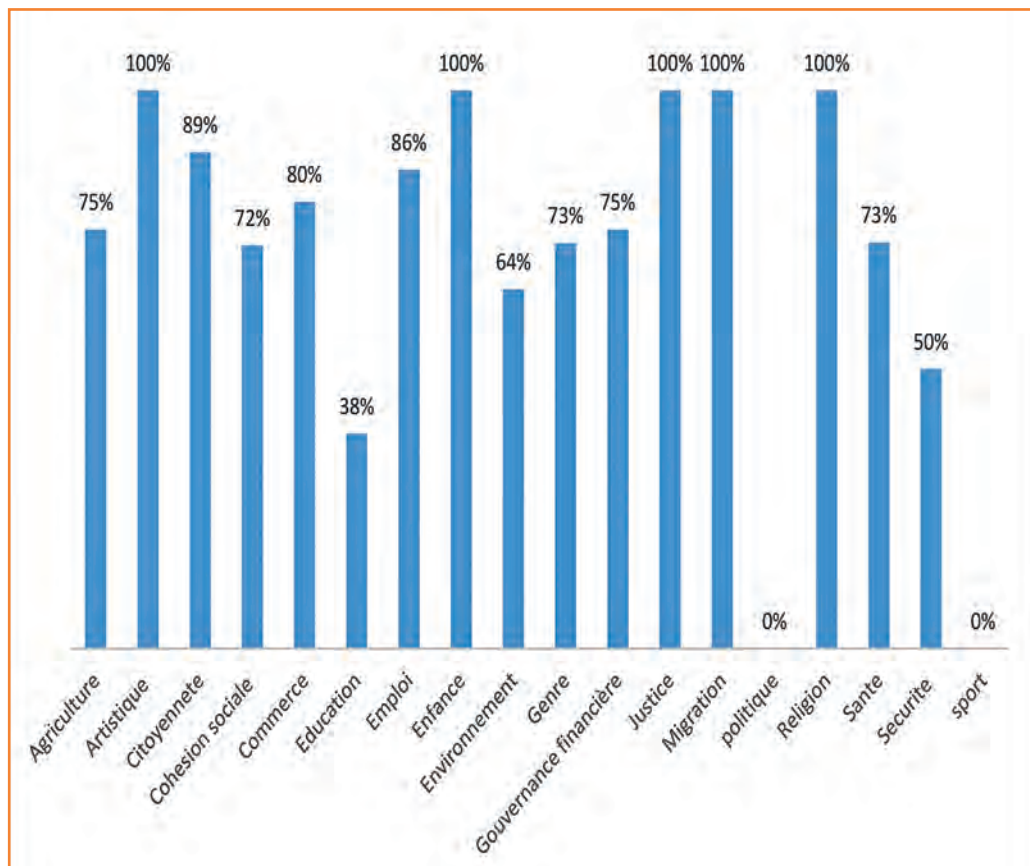
Il est vrai que les OSC en Afrique sont quasi exclusivement pilotées par des mains d'œuvre à bas coût que sont les stagiaires, les volontaires et les bénévoles. Ainsi, on observe que les OSC en Côte d'Ivoire n'échappent guère à cette tradition. Bien au contraire, la plupart des OSC en Côte d'Ivoire sont constamment secouées par des difficultés générées par cette précarité bureaucratique. Ce faisant, elles se sont exposées à plusieurs problèmes.

En effet, à vouloir ou à devoir se contenter d'une main-d'œuvre quasi gratuite, les OSC sont devenues des espaces de formation, mais pas de cadre de réalisation professionnelle.

Ce « zapping de bénévoles » prive les OSC de ressources humaines compétentes capables d'assurer un fonctionnement qualitatif de l'organisation. Cette situation semble suffisamment préoccuper les leaders des OSC qui ne se rendent plus jamais compte des méfaits d'une telle instabilité qui hypothèque leur participation qualitative aux processus décisionnel.

Ce problème de compétence reste un maillon de la chaîne de délégitimation des OSC qui du fait d'une auto-censure liée à leur carence intellectuelle ou leur insuffisance de compétences, sont exclues ou s'excluent des espaces de décisions. Car faute d'expertise avérée, il est délicat de revendiquer une quelconque contribution dans des situations de rivalités institutionnelles et quête de leadership et de domination.

### Pratiques institutionnelles de coopération entre OSC : les faïtières

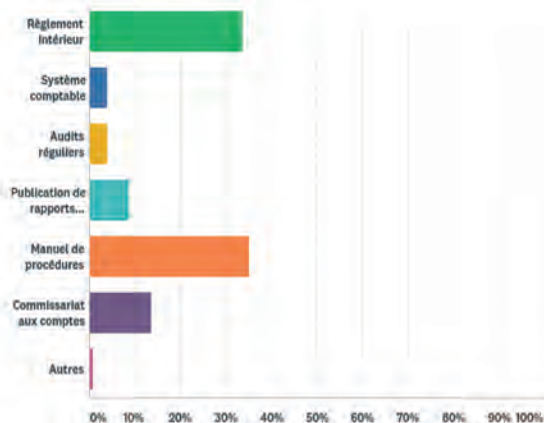




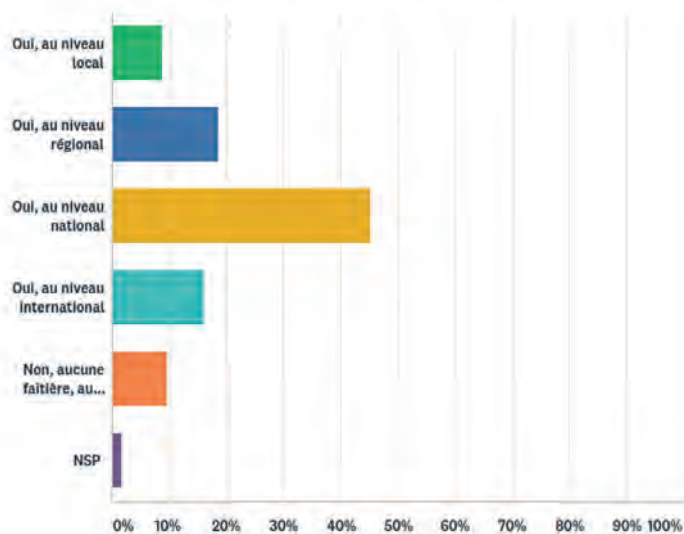
## Les pratiques sociales de fonctionnement des OSC

L'analyse des organisations de la société civile ivoirienne ne saurait faire l'économie d'une réflexion profonde sur les pratiques institutionnelles et pratiques sociales de fonctionnement des organisations. Produits de la société ivoirienne dont elles sont à la fois des émanations, mais dont elles adoptent également les habitus, les organisations de la société civile constituent des microcosmes qu'il est intéressant d'explorer. C'est pourquoi nous nous intéresserons ici aux modes de financement de leurs activités, les pratiques internes de légitimation, ainsi que leur gouvernance et autres dimensions institutionnelles.

Q12 Pour assurer la transparence et la crédibilité, de quel mécanisme dispose votre structure ?



Q6 Votre organisation fait-elle partie d'une faitière ou un réseau?



## Les pratiques de management et de leadership au sein des OSC

A l'évidence, les organisations de la société civile reposent, pour une grande part, sur le charisme de leur initiateur. Selon les capacités du promoteur, l'organisation peut connaître une vraie vitalité intérieure ou sombrer dans une morosité qui conduit dans bien des cas à la disparition des OSC. Dans tous les cas, on observe dans le contexte ivoirien un certain nombre de caractéristiques qui se généralisent et qui s'imposent pratiquement comme des invariants des OSC ivoiriennes. On pourrait retenir :

### Le volontarisme affiché et assumé

Il est très perceptible que les OSC ivoiriennes sont très volontaires. Ce volontarisme se manifeste à travers un engagement qui se révèle parfois désordonné du fait d'un manque d'expertise, dans certains cas. Toutefois, il consacre l'existence d'une volonté de bien faire qui, si elle est accompagnée et encadrée, pourrait aboutir à des résultats conséquents.

### Vision de court terme et défaut d'anticipation

Les OSC ivoiriennes s'illustrent également par le manque d'une vision élaborée sur le moyen, ou le long terme. Financièrement dépendantes, dans une large mesure des Partenaires Techniques et Financiers, elles semblent n'avoir pour toute vision qu'une focalisation ou au mieux une tentative d'anticipation de leurs offres financières. Ainsi, les OSC ivoiriennes adoptent une vision très « courtermiste » avec une faible capacité d'anticipation et de prospection. Elles ne font montre d'aucune capacité de prospection et de proactivité, s'enfermant dans une stratégie de navigation à vue.

### Manque de partage d'expérience et de capitalisation

La pratique des organisations de la société civile révèle un certain manque de partage d'expérience assortie d'un manque de capitalisation. En effet, il subsiste dans le milieu associatif ivoirien une logique de concurrence exacerbée qui prive les OSC de leurs expériences réciproques. Plutôt que de trouver des creusets d'échanges pour capitaliser les expériences, elles sont fortement mues par des logiques égoïstes et compétitives.

### La perception de leur influence

Il paraît intéressant de cerner la conception qu'entretiennent les acteurs de la société civile de la notion de l'influence pour comprendre leurs pratiques et saisir au passage les ambitions ou la rationalité de leurs actions. C'est à partir de leur perception de l'influence qu'il serait possible de saisir dans quelle mesure les organisations de la société civile envisagent avoir de l'influence afin d'avoir un impact dans la gouvernance publique.

Ainsi, pour les acteurs des « OSC », plusieurs conditions participent de la perception de l'influence, comme le révèle le tableau ci-dessous. Ces conditions sont diverses et vont de l'organisation interne aux pratiques de fonctionnement en passant par l'impact.



Ainsi, la première exigence de l'influence des OSC serait liée à la perception populaire de leur activisme et dynamisme. Il est également attendu que les OSC prennent une part active dans la formulation, la mise en œuvre des politiques publiques. C'est dire que leur contribution à la gouvernance est une condition de leur influence. Des critères de bonne organisation interne, de notoriété, de crédibilité et de transparence dans la gestion apparaissent également essentielles. Paradoxalement la question de l'autonomie financière n'interviendrait qu'accessoirement dans la perception de l'influence des OSC.

## Grammaire des Organisations de la Société Civile Ivoirienne

La notion de « grammaire », telle que répandue dans les travaux de recherche et d'analyse en sciences sociales renvoie à des procédés de construction de la réalité à partir des discours des acteurs et de leurs actions non discursives. Il s'agira donc pour nous de dégager des points d'ancrage et de construire des logiques de comportement et d'action à partir d'un va-et-vient entre les discours et les actions réelles et concrètes des organisations de la société civile ivoiriennes.

### La polyvalence stratégique

Le premier, sinon le principal, trait caractéristique de la société civile ivoirienne est sa grande polyvalence qui à l'évidence se veut opportuniste. Précieusement inscrite dans les textes fondateurs et notamment dans les statuts, cette polyvalence se traduit par l'imprécision des buts ou objectifs des organisations, souvent sous-tendue par des concepts génériques et englobants et des formulations ambiguës et pour le moins insaisissables telles que : « nous entendons œuvrer dans le secteur du développement », « nous travaillons dans le social », « notre organisation intervient dans le développement... »

Cette polyvalence, même quand elle n'est pas traduite dans les textes, s'impose au fil du temps de telle sorte que toutes les OSC semblent désormais occasionnellement « compétentes » dans « tous » les domaines. Mue essentiellement par la nécessité vitale de la captation des ressources, cette stratégie de polyvalence a conduit à enfermer les OSC dans des logiques de « prestataires de service » déjà bien mises en évidence. Du fait de cette indétermination stratégique, les OSC ivoiriennes ont beaucoup perdu en pertinence et efficacité et même en prestige, puisque manifestement il est impossible d'être compétent en tout dans un monde de grande spécialisation.

Ainsi, il est difficile d'identifier des OSC œuvrant exclusivement dans des secteurs tels que la citoyenneté, la gouvernance financière, la sécurité, la cohésion sociale et l'emploi des jeunes, la migration, l'agriculture et le foncier, l'environnement, la justice, le commerce, l'énergie ou le secteur du genre.

Même les secteurs spécifiques, tels que la santé et l'éducation, sont dépourvues d'OSC spécialisées. C'est ce qui explique que même les organisations qui prétendent intervenir dans ces secteurs se retrouvent également au cœur de bien d'autres secteurs où elles n'hésitent pas à exiger une véritable reconnaissance.

## La saillance de la polyvalence stratégique

La mise en évidence de la polyvalence stratégique qui nous ramène à la « logique caméléon » ne suit presque aucune logique cohérente qui permettrait de tracer un lien logique entre les différents domaines de reconnaissance revendiqués. De toute évidence, seules les opportunités de financement justifient les grandes manœuvres vocationnelles et les stratégies de redéploiement auxquelles se livrent les acteurs de la société civile en Côte d'Ivoire.

### La saillance de la polyvalence stratégique

	Secteur prioritaire	Secteur secondaire	Total sectoriel
Citoyenneté	36	582	618
Sécurité	11	471	482
Gouvernance financière	18	529	547
Cohésion sociale et emploi des jeunes	174	657	831
Foncier et agriculture	183	580	763
Energie	2	446	448
Environnement	40	574	614
Justice	21	500	521
Genre	41	616	657
Commerce	82	535	617
Migration	5	467	472
Education	85	632	717
Santé	121	617	738

Au regard du tableau ci-dessus, on note une grande tendance à l'imbrication et à l'enchevêtrement des organisations de la société civile qui font montre d'une extrême polyvalence.

Alors que 36 OSC déclarent intervenir principalement dans le secteur de la citoyenneté, 582 OSC affirment intervenir secondairement dans ce secteur, de sorte qu'une somme arithmétique nous amènerait à dire que 618 sur 850 OSC ivoiriennes interviennent dans le secteur de la citoyenneté. Donc, si nous répercutons cette proportion, il s'agira de conclure que 72,70% des OSC ivoiriennes interviennent d'une manière ou d'une autre dans le secteur de la citoyenneté.



Appliquée aux onze (11) secteurs cibles de cette étude, on obtient le tableau ci-après

## Les répertoires d'action des organisations de la société civile

Les relations entre la société civile et les mutations politiques ont eu un impact sur le développement, l'orientation et les domaines d'intervention des organisations de la société civile ivoirienne. La participation de la société civile ivoirienne à l'espace politique trouve ses fondements dans les logiques présentes en société. L'analyse des données de terrain démontrent que les leviers sociaux qui impulsent la participation relèvent d'une logique floue.

En effet, à côté des leviers liés à l'identité collective classique, l'on retrouve des logiques opportunistes et même clientélistes qui se sont développées et cristallisées compte tenu des allégeances sociologiques des OSC.

Dans cette catégorie, nous avons deux modes opératoires privilégiés des OSC : la sensibilisation et la promotion.

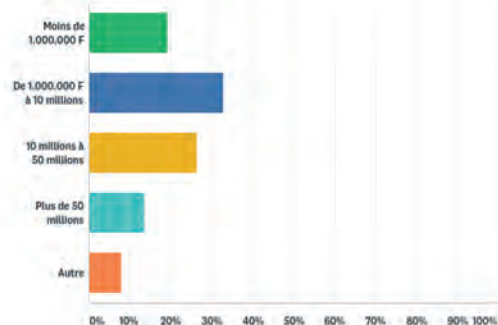
### Répertoire d'action des OSC



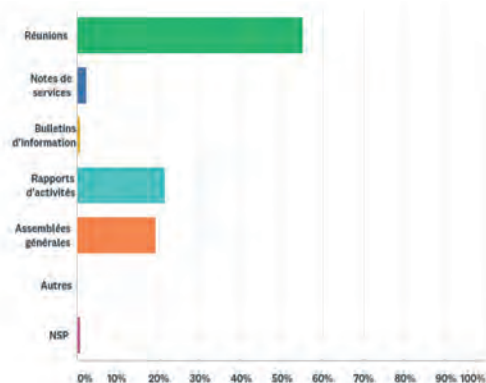
## Logiques d'action des OSC

Les cibles de l'action	La logique discursive	La logique active
Population	Sensibilisation Promotion	Médiation
Etat	Plaidoyer Dénonciation	Monitoring
OSC		Capacitation

### Niveau du budget annuel des OSC



### Pratique de communication au sein de votre OSC



## Sensibilisation

La sensibilisation s'impose comme le mode privilégié d'action des organisations de la société civile. Elle apparaît également comme le seul creuset dans lequel les autorités publiques souhaiteraient enfermer les OSC ; car, pour les autorités, la sensibilisation est présentée comme le mode d'action exclusif des OSC.

La sensibilisation apparaît dans tous les domaines d'intervention des OSC, mais plus spécifiquement en matière de promotion de valeurs et de droits. C'est ainsi que les OSC y ont recours, par exemple, en matière de lutte contre les violences basées sur le genre, sur les problèmes environnementaux et sanitaires, etc.

## Promotion

La fonction « promotion » intervient également dans les modes d'action des OSC qui passent, au regard de la formulation de leurs activités, pour de véritables chantres de la « promotion ». Cette promotion peut toucher aussi bien le domaine des droits que celui des valeurs et du savoir-être. C'est ainsi qu'elles assureraient par exemple des fonctions de « promotion des droits de la femme », « promotion de la bonne gouvernance », « promotion des droits de l'homme », etc.

## Les modes d'action liés à la capacitation

Au titre de la capacitation, les organisations de la société civile ivoiriennes interviennent dans l'éducation ou la formation.

- Education
- Formation

## Les modes d'action liés à l'assistance sociale

L'assistance sociale est la dimension centrale de l'engagement des organisations de la société civile. Elle s'opère à travers deux modalités, à savoir la « protection » et l'assistance sociale stricto sensu.

### Sources de financement des OSC

	Interne	Externe
Personne physique	Cotisation	Legs
	Dons	Dons
	AGR	
Personne morale	Subventions	Subventions
	Dons	Projets



- Protection
- Assistance sociale

## **Le financement des OSC**

Le financement des activités des organisations de la société civile passe par des formes diverses et variées et appelle plusieurs catégories d'acteurs. Comme il ressort des différentes collectes de données réalisées dans le cadre de cette cartographie, on se rend compte que les modes de financements peuvent relever de plusieurs typologies. On pourrait distinguer les financements internes, c'est-à-dire, ceux provenant d'institutions ou d'acteurs ivoiriens, et les financements externes assurés par des acteurs étrangers situés à l'extérieur de la Côte d'Ivoire. Mais malgré son caractère idéal-typique, cette typographie peut entretenir des ambiguïtés préjudiciables à une bonne compréhension de la réalité. C'est pourquoi, il nous paraît plus judicieux d'adjoindre deux variables de catégorisation du financement des OSC par personnalité juridique. Ainsi nous distinguons les financements provenant des personnes physiques et ceux provenant des personnes morales.

### **Les acteurs intervenant dans le financement des OSC en Côte d'Ivoire**

Au niveau interne comme externes, il existe différents types d'acteurs qui soutiennent les organisations de la société civile en Côte d'Ivoire. Ces acteurs sont soit des personnes physiques, soit des personnes morales.

#### **Les personnes physiques**

Le financement provenant de personnes physiques est le mode de financement le plus répandu en Côte d'Ivoire. Même si son importance en termes de masse d'argent reste assez modeste, l'apport des personnes physiques à travers les cotisations, les dons, les legs et les différentes aides volontaires reste de loin la première source de financement.

#### **Les personnes morales**

La question du financement est l'une des plus épineuses pour les OSC en général et plus particulièrement en Côte d'Ivoire. Des mécanismes de financement, la cotisation apparaît comme l'un des plus répandus quels que soient les secteurs. Ainsi les OSC ivoiriennes font cotiser les membres. Variant d'un secteur à un autre, le taux de cotisation régulière apparaît, aux dires des acteurs des organisations de la société civile, très élevé en Côte d'Ivoire. Il l'est, il est vrai, beaucoup plus dans des secteurs comme l'art, la citoyenneté, la cohésion sociale que dans des secteurs comme l'emploi, la santé et l'éducation où il reste quand même élogieux, au regard de ce que l'on pouvait penser en amont.

### **Les subventions et financements provenant des autorités locales**



Lorsqu'on s'intéresse aux aides accordées par les autorités locales aux organisations de la société civile, on se rend compte que 24% des élus enquêtés soutiennent avoir déjà accordé de l'aide financière à des OSC, 31% des aides matérielles et 44% d'autres types d'aides. Il apparaît donc que les moins de 25% des élus locaux auraient déjà pourvu financièrement aux activités des OSC.

## Les financements de l'Etat ivoirien

Il est très difficile voire quasi impossible d'avoir une idée nette de l'apport de l'Etat aux organisations de la société civile en matière de financement. Il est vrai que l'on peut saisir

les différentes modalités telles que : les subventions de l'Etat central et des collectivités locales ; des exonérations fiscales pour les entreprises qui soutiennent financièrement les OSC, des aides diverses et opaques pour les organisations ayant le statut d'utilité publique.

Dans le budget de l'Etat, la ligne consacrée à cet effet est presque toujours invisible ou illisible.

Toutefois, l'Etat ivoirien a pris des engagements dans le cadre du Plan National de Développement (PND). Il a, en effet, prévu, pour la période de 2016 à 2020, une enveloppe de cinq cent millions de franc CFA. Ce montant étant réparti annuellement comme suit : 100 millions par an de 2017 à 2019 et 200 millions pour 2020.

Au regard du document du PND2, ce montant est alloué au renforcement des capacités techniques et opérationnelles des OSC. Ceci signifie que, soit l'Etat n'a rien prévu pour les autres besoins des OSC, ou soit l'Etat garde le régime financier actuel pour la période du PND. Ainsi, la prise en compte des OSC dans le PND, telle que formulée, n'aura pas d'incidence financière nouvelle pour les autres niveaux de besoin. Dans tous les cas, on se rend compte qu'il est difficile pour l'Etat de donner une grande lisibilité de son comportement financier envers les organisations de la société civile.

## Politique d'incitation au financement des OSC

Le rapport de l'Etat ivoirien au financement des organisations de la société civile paraît essentiellement axé sur la méfiance et le contrôle. Toutefois, l'Etat ivoirien a prévu une politique d'incitation au financement des OSC.

Ainsi, aux termes de l'article 18 G du Code général des impôts, « le bénéfice net est établi sous déduction de toutes charges, celles-ci comprenant notamment : (...) les dons et libéralités consentis :

- aux associations sportives reconnues par le ministère en charge des sports et désigné

## Financement des OSC par des organismes internationaux

par arrêté conjoint du ministre chargé des finances et du ministre en charge des sports ;

- aux organismes de recherches scientifiques ;
- aux associations et organismes œuvrant dans le secteur de la santé publique et de l'action sociale, désignés par arrêté conjoint du ministre des finances et du ministre de la santé et de la protection sociale;
- aux associations œuvrant dans le domaine de la culture et de l'enseignement (...);
- aux associations religieuses reconnues par le ministre en charge des cultes sur la base d'un programme ou d'un bilan d'actions sociales prouvées;
- aux associations de jeunes et de femmes pour les aider à initier ou développer une activité lucrative (...);
- aux associations qui œuvrent à la réadaptation des toxicomanes et des alcooliques;
- aux organismes privés à but non lucratif qui œuvrent à la conservation de l'environnement
- aux mutuelles pour leurs opérations de financement, de construction, de réhabilitation ou d'équipements d'écoles ; de centre de santé ou de centres polyvalents au profit d'une collectivité (...)

La plupart des OSC, tous niveaux confondus, sont soumises à une stratégie de débrouille qui passe des artifices fonctionnels ou des stratégies de fécondation de l'imagination.

La valeur des dons et libéralités consentis est déductible dans la double limite de 2.5% du chiffre d'affaires et de 200 millions de francs par an. »

### L'opacité des subventions de l'Etat

Il existe en Côte d'Ivoire une politique de subvention de l'Etat plutôt généreuse au regard des pratiques au niveau de la sous-région. Les OSC ivoiriennes ont, a priori, de meilleures perspectives en matière de subventions étatiques. Seulement, l'octroi de ces subventions est entouré d'une si forte opacité que la perception des OSC est que ces subventions sont des instruments politiques de régulation des OSC.

Dès lors, il n'existe véritablement pas de données claires sur les montants alloués par l'Etat central ainsi que ses démembrements aux OSC.

### Les subventions internationales

Même si la pratique la plus courante de financement des OSC est celle de la cotisation des membres, les subventions internationales apparaissent comme les plus pourvoyeuses de fonds aux OSC. En effet, par subventions internationales, il s'agit de tout fonds, ou tout soutien aux OSC ivoiriennes et provenant d'acteurs internationaux, multinationaux tels que les Fondations et Organisations Internationales non Gouvernementales, les Partenaires



Avez-vous déjà apporté de l'aide aux organisations de la société civile?	Pourcentages
Aide financière	71,43%
Aide matérielle	57,14%
Autres aides. Préciser	57,14%
Jamais	0,00%

## Précarité et dépendance financière

Frein majeur à la vitalité de l'engagement citoyen et à sa capacité à contribuer à la gouvernance publique en général ou sectorielle en particulier, la précarité ou la dépendance financière résulte de la rareté ou la raréfaction des ressources financières. Cette difficulté semble dans une large mesure voulue et entretenue par le législateur ivoirien qui, dans la loi 60-315 du 21 septembre 1960, a scrupuleusement plafonné les cotisations qui constituent pourtant la source première de financement des activités des OSC. Ainsi, aux termes de l'article 12 alinéa 1<sup>er</sup> de la loi relative aux associations, « toute association régulièrement déclarée et publiée peut, sans autorisation préalable, ester en justice, acquérir à titre onéreux, posséder et administrer, en dehors des subventions de l'Etat, des départements et des communes :

**Les cotisations de ses membres ou les sommes au moyen desquelles ces cotisations ont été rédimées, ces sommes ne pouvant être supérieures à dix mille francs... »**

Ce faisant, le législateur ivoirien a plafonné le niveau de financement réduisant la cotisation à un maximum dont le temps et les réalités actuelles consacrent le caractère incongru.

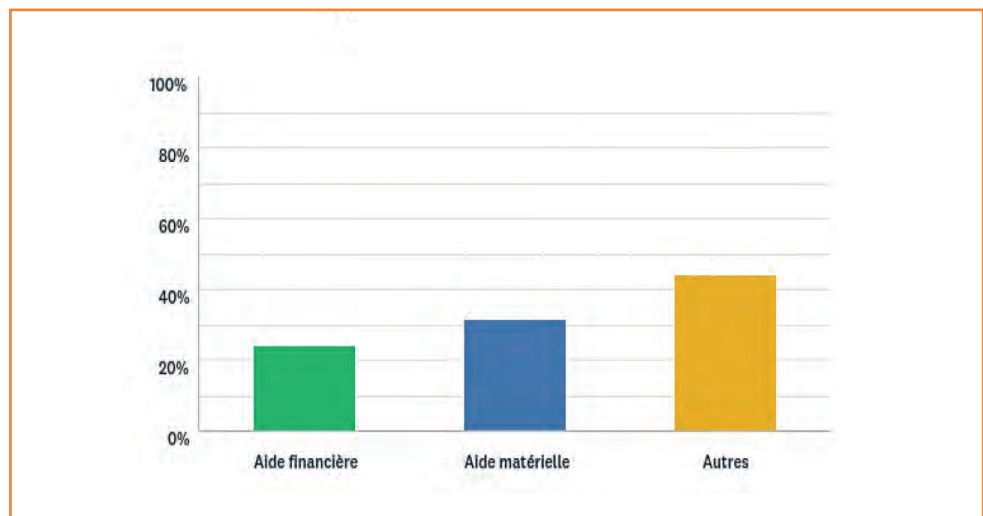
Par ailleurs, dans le contexte ivoirien, il est commun de se rendre compte que certaines OSC ivoiriennes ne bénéficient d'aucune subvention, ni de l'Etat central, ni des institutions intra-étatiques, ni même des institutions supra-étatiques telles que les Partenaires Techniques et Financiers et autres institutions internationales. Seules les centrales syndicales et quelques rares organisations non gouvernementales et associations bénéficient de l'aide publique. La plupart des OSC, tous niveaux confondus, sont soumises à une stratégie de débrouille qui passe des artifices fonctionnels ou des stratégies de fécondation de l'imagination. C'est ainsi que la polyvalence opportuniste est devenue une matrice des OSC de la Côte d'Ivoire dont les leaders sont dans des réinventions et redéfinitions quotidiennes

de leur vocation aux fins de capter les ressources éventuelles des partenaires techniques et financiers. Ce faisant, Etats et PTF ont cantonné les OSC dans des postures de « prestataires de service ». L'habileté et l'instinct de survie poussent aussi les OSC à développer, à partir d'interprétations de la loi, mais aussi à partir d'une prise en compte de la réalité, des parades. Ainsi, certaines OSC se livrent à des activités génératrices de revenus. On en rencontre, par exemple, dans le secteur de l'immobilier où des OSC sont devenues des promoteurs immobiliers.

## La capacité de mobilisation de fonds des OSC

Il est apparu, dans le cadre des enquêtes inhérentes à cette cartographie, que la plupart des OSC ivoiriennes n'ont pas de connaissance en matière de mobilisation des ressources. Le principal indicateur de cette situation est l'absence quasi-totale de Document stratégique de collecte de fonds. Leur compétence en fundraising est quasi primaire et ne fait appel qu'à des recettes traditionnelles de recherche de financements à partir d'activités génératrices de revenus, ou de fastidieuses et souvent stériles quêtes de subventions. Dans quelques cas, elles se soumettent à des appels d'offres. Mais il n'existe réellement aucune innovation ou la mise en œuvre d'aucune imagination créatrice en la matière.

### Types d'aide accordés aux OSC



## CHAPITRE 4 : LES SECTEURS A CARACTERE POLITIQUE

### Le secteur de la citoyenneté

Perçu à la fois comme un ensemble codifié de droits et de devoirs, un processus politique de reconnaissance et d'appartenance, le concept de citoyenneté renvoie à un ensemble bien hétéroclite de réalités à la fois juridique, sociologique, politique et même anthropologique. Dans le cadre de ce rapport, il s'est moins agi d'envisager la citoyenneté stricto sensu que du secteur de la citoyenneté. Au-delà donc des nombreuses controverses<sup>1</sup> inhérentes à la compréhension du concept de citoyenneté, le « secteur de la citoyenneté » renvoie ici au champ d'exercice d'un statut social. Il est envisagé comme un espace de mise en œuvre des interactions entre gouvernants et gouvernés. Il est donc un espace de positivité du citoyen. Il ne s'est donc pas agi de s'appesantir sur l'ensemble d'obligations et de droits, mais d'analyser le cadre de mise en œuvre des obligations et droits du citoyen.

Dans cette perspective, le secteur de la citoyenneté renvoie à deux dimensions fondamentales de la vie sociopolitique à savoir, d'une part, l'éducation civique et l'engagement citoyen et d'autre part la promotion de la démocratie. En clair, la perception de la citoyenneté ici se réfère aux conditions de tout engagement public du citoyen, mais aussi aux fondements et pratiques sociales de légitimation des gouvernants. C'est pourquoi, de tous les secteurs jugés prioritaires dans le cadre de cette cartographie, la citoyenneté s'impose comme celle dont la vitalité et le dynamisme apparaissent à la fois comme essence et causalité du contexte sociopolitique et sécuritaire de la Côte d'Ivoire. L'interdépendance des deux axes dont procède le secteur de la citoyenneté à savoir, l'éducation du citoyen et son engagement en vue de la promotion de la démocratie, sont deux conditions sine qua non de la bonne gouvernance dans le secteur public. C'est pourquoi la bonne gouvernance du secteur de la citoyenneté peut être un indicateur sérieux de la gouvernance globale. De ce fait, le secteur de la citoyenneté nous renvoie bien plus qu'à une simple dimension de la société ; il est un secteur où la participation et l'influence des organisations de la société civile s'avèrent fondamentales en ce qu'elles constituent des gages d'une bonne gouvernance du secteur public en général.

La citoyenneté : au-delà d'un secteur, une dimension fondamentale du vivre en commun  
Composante essentielle du fonctionnement de toute communauté politique, la citoyenneté intervient comme un marqueur d'identification et de clivage qui permet de délimiter les frontières du « nous » et des autres. En tant que telle, elle s'impose comme une construction sociale et politique qui permet de « naturaliser » le commun à travers la détermination du

rapport de l'individu à l'Etat et les fondements de l'engagement citoyen. La citoyenneté intervient donc pour sublimer l'individu qui n'est plus seulement défini par un ensemble de « rapports primordiaux », mais se voit caractérisé par les relations qu'il est en droit d'entretenir avec une entité politique, l'Etat. La citoyenneté apparaît in fine l'essence de toute société organisée autour de rapports politiques.

Dans le contexte ivoirien, la question de la citoyenneté a été au cœur de vives joutes sociales et politiques, tant l'enjeu dont elle procède révélait, dans une large mesure, une mutation profonde de la société ivoirienne et de l'Etat ivoirien.

Confrontée, depuis l'année 2002, à la plus grave crise socio-politique de son histoire moderne, la société ivoirienne semble avoir été profondément secouée dans son essence. L'exceptionnelle sérénité qui a jusque-là caractérisé un Etat reconnu pour sa relative stabilité a semblé laisser place à de profonds doutes, des interrogations et à des postures qui ont conduit à fragiliser le pacte républicain ivoirien et sapé dans une large mesure les fondements de sa cohésion sociale. Le dénouement militaire de cette longue crise n'a fait qu'hypothéquer les élans d'un prompt sursaut, tout au moins dans le milieu citoyen. Car, s'il est vrai que la redynamisation de l'économie ivoirienne et celle de plusieurs secteurs clés de la société ont semblé surgir dès la fin de la crise ivoirienne, force est de remarquer que le secteur citoyen reste un domaine où le succès ne saurait être immédiat mais doit être accompagné et envisagé sur le long terme. Car la crise ivoirienne semble avoir profondément ébranlé la conscience collective et fragilisé le sentiment national.

## La fragilité de la conscience collective et du sentiment national

Sans être forcément un facteur de rupture de lien social, toute crise sociopolitique et militaire est porteuse d'une mutation sociale. Celle-ci peut aboutir au resserrement des relations et une meilleure cohésion sociale, comme elle peut induire une rupture profonde dans le tissu social. Dans le cadre ivoirien, force est de reconnaître que les interprétations tendancieuses des enjeux de la crise, le dénouement militaire ainsi que la polarisation politique qui en a résulté ont entraîné des attitudes de repli, de désintéressement qui se sont d'ailleurs traduites par des taux de participation relativement faibles aux élections de 2015<sup>2</sup> et 2016<sup>3</sup>.

Ces attitudes restent révélatrices de fractures sociales et politiques dont il est assez tôt de déduire les implications sociologiques. Ainsi, si l'envol du secteur économique ivoirien ne fait l'ombre d'aucun doute, il est tout autant aisé de postuler la fragilité de la conscience collective. Plusieurs facteurs tendent à confirmer ce postulat essentiel d'une sociologie de la Côte d'Ivoire d'aujourd'hui. Non seulement la polarisation politique d'après-crise tend à pérenniser et à prolonger la crise dans les cœurs, mais surtout les positions délibérément hostiles de quelques leaders politiques qui appellent leurs partisans à se soustraire à toute activité politique (vote, participation à des débats politiques, à des manifestations populaires,





etc.), a renforcé chez certains ivoiriens le sentiment de « mise en retraite citoyenne ». Ainsi bon nombre d'Ivoiriens ne se sentent guère concernés par les affaires publiques, compromettant au passage la conscience collective. Et sans conscience d'appartenir à la communauté nationale, il ne saurait y avoir de sentiment national fort.

De toute évidence, il apparaît que la citoyenneté comme marqueur d'identification républicaine semble à reconstruire. Ceci a été d'autant bien perçu par certaines organisations de la société civile ivoirienne qui, déjà à l'œuvre, pour une bonne part aux premières heures de la crise sociopolitique, se sont résolument engagées dès les lendemains de la « fin »

### Perception de la population sur les priorités dans les sociétés ivoiriennes

Priorités	Assez prioritaire	Très prioritaire
Développement	10.47	78.57
Emploi des jeunes	13.22	74.79
Promotion des femmes	26.27	45.60
Education	10.51	78.24
Sécurité	10.79	76.04
Réconciliation nationale	15.19	65
Libération des prisonniers politiques	17.63	38.10
Lutte contre le VIH SIDA	22.92	47.67
Réchauffement climatique	20.62	35.68

de cette crise pour entamer et accompagner des dynamiques d'éducation au renforcement de l'engagement citoyen. Pour beaucoup d'autres, il s'est agi d'accompagner le processus démocratique ivoirien tant dans l'éducation des masses à la démocratie qu'à la vigilance citoyenne, condition sine qua non de toute consolidation démocratique. Ce faisant, les organisations de la société civile ivoirienne tentent vaille que vaille, de prendre résolument part, en Côte d'Ivoire, à l'épanouissement et à la consolidation de l'Etat de droit, malgré les difficultés inhérentes à un environnement sécuritaire encore instable.

### La complexité de l'environnement sécuritaire d'après-crise

Il est évident que la complexité d'un environnement post-crise, mais surtout la perception qu'en ont les acteurs impactent lourdement l'efficacité de toute initiative entreprise dans le domaine de la reconstruction d'un sentiment national fort. En Côte d'Ivoire, si les acteurs de la société civile perçoivent une grande mutation dans l'environnement sécuritaire dans lequel ils ont opéré entre 2011 et 2017, ils reconnaissent à l'unanimité qu'il est encore tendu voire difficile de s'engager de façon générale, mais plus spécifiquement dans le secteur de la citoyenneté. Il est vrai que pour une bonne part, cette lecture peut ne résulter que de

perception et d'appréhension ; mais dans tous les cas, ils ne se sentent pas libres d'exercer une vraie influence dans le secteur de la citoyenneté. L'environnement sécuritaire reste encore perçu comme dangereux ; soit à cause d'impératifs de sécurisation qui pousseraient les autorités publiques à les épier sans cesse, soit parce que certaines thématiques qu'ils abordent sont perçues par les autorités comme pouvant être sources de troubles à l'ordre public. Dans tous les cas, qu'il soit vérifié ou non, le danger ou tout au moins sa perception est une dimension fondamentale de l'activisme citoyen dans le secteur. En témoigneraient les menaces souvent reçues par des leaders d'organisations de la société civile, les actes de violation et de vandalismes de locaux des organisations, les incarcérations arbitraires de leaders de la société civile, les atteintes à l'intégrité physiques de leaders.

Si à l'évidence, tout ceci concourt à compliquer le travail, déjà hypothéqué par de multiples contraintes, les OSC tentent dans la mesure du possible de faire face aux multiples facettes de l'exigence d'impacter un secteur décisif de l'engagement citoyen.

## La société civile au cœur d'un engagement à multiples facettes

En Côte d'Ivoire, si les acteurs de la société civile perçoivent une grande mutation dans l'environnement sécuritaire dans lequel ils ont opéré entre 2011 et 2017, ils reconnaissent à l'unanimité qu'il est encore tendu voire difficile de s'engager de façon générale, mais plus spécifiquement dans le secteur de la citoyenneté.

Qu'on se souvienne qu'à ses origines, l'engagement citoyen tire pour l'essentiel sa légitimité de la différenciation entre les acteurs que sont les gouvernants et les gouvernés. De ce fait, la vitalité de tout engagement de la société civile prend sa source dans sa capacité à impacter le secteur de la citoyenneté entendu comme l'espace de positivité du citoyen, c'est-à-dire la promotion d'une culture citoyenne (i), en vue d'aguerrir le citoyen à la défense de ses droits et à la connaissance de ses devoirs(ii), aux fins de la consolidation de la démocratie (iii). C'est pourquoi l'implication des organisations de la société civile ivoirienne dans le secteur de la citoyenneté va prendre des formes multiples dont l'efficacité ou non dépendent de facteurs sur lesquels ses acteurs n'ont pas toujours une grande prégnance.

## Les OSC et la promotion d'une culture citoyenne

Plusieurs OSC ont pris fait et cause pour la nécessité de la promotion de la culture citoyenne et de l'engagement civique depuis la fin des années 1990 qui coïncidait avec la période de libéralisation de l'espace public, d'ouverture politique et le retour du multipartisme démocratique ivoirien. A l'instar de l'engagement citoyen de façon générale, celui dans le secteur de la citoyenneté était encore timide et n'obtiendra de la pertinence qu'avec le début de la crise politique dans les années 2000. Entre 2002 et 2012, la décennie dite « perdue » ne l'aura pas été dans le secteur de l'engagement citoyen dans la mesure où cette période de crise aura été celle du « printemps » de la société civile ivoirienne qui a connu son plus grand dynamisme avec des apparitions et des disparitions tous azimuts d'organisation de la société civile, tant et si bien qu'il est devenu impossible d'imaginer de ne pas les considérer comme des acteurs incontournables de l'éducation et de la promotion de la culture citoyenne.



Paradoxalement, dans le contexte ivoirien, et plus spécifiquement dans le secteur de la citoyenneté, le caractère incontournable n'emporte pas l'influence. Ainsi les organisations de la société civile reconnaissent leur « association », à intérêt variable, aux enjeux de la citoyenneté, mais confessent sans demi-mesure leur incapacité à influencer, de quelque manière que ce soit, ce secteur. Car, malgré les actions diverses qu'elles mènent dans le secteur de la citoyenneté et qui peuvent aller de simples sensibilisations à des actions concrètes, ces OSC passent toujours pour des acteurs secondaires dans la mesure où c'est l'autorité publique qui décide des limites de leur implication en ne les associant, bien souvent qu'à des actions de vulgarisation de ses orientations et jamais aux processus délibératifs dans le secteur. Ce faisant, elles sont incontournables pour jouer aux « griots » des décideurs, mais toujours aux abonnés absents dans les espaces de décision.

## **Le cadre démocratique comme cadre d'épanouissement des droits de l'homme**

Pour les OSC engagées dans le secteur de la citoyenneté, la promotion de la démocratie est une dimension essentielle. Lorsqu'on s'en réfère aux résultats de nos enquêtes, on se rend compte que les différents axes d'intervention des organisations de la société civile nous orientent vers le renforcement de la démocratie comme une dimension fondamentale de la perception de la citoyenneté.

## **Les grandes tendances des OSC dans le secteur de la citoyenneté**

Une analyse des organisations de la société civile opérant dans le secteur de la citoyenneté révèle des caractéristiques et tendances qui justifient pour une large part son niveau de faible influence dans l'espace public. Pour une bonne analyse sociologique des OSC et de leur influence (ou non) dans le secteur de la citoyenneté, nous avons opté pour une démarche SWOT<sup>4</sup> appuyé par une approche PESTEL<sup>5</sup>. A cet effet, l'analyse tient compte de l'évaluation des forces, des faiblesses, des opportunités et menaces pour les OSC dans le secteur de la citoyenneté. Elle s'appuie également sur une revue systématique des différentes dimensions que constituent les contraintes Politique, Economique, Socio-culturelle, Technologique, et Légale. Ceci révèle un certain nombre de tendances et de déterminants.

Force est cependant de reconnaître, que même à ce niveau, la spécialisation n'est pas absolue dans la mesure où la plupart de ces OSC reviennent dans beaucoup d'autres secteurs. Ainsi certaines OSC comme le FOSCAO, le RAIDH, le MIDH et le RIJLI se retrouvent-elles par exemple aussi bien dans le secteur de la citoyenneté que dans celui de la justice.

Même s'il faut admettre que la sectorisation n'est pas toujours évidente du fait de la complémentarité, des imbrications et interactions entre certains pans de la société, cela ne saurait pour autant justifier toutes les dérives observables qui conduisent les OSC à se démultiplier quitte à se retrouver dans des domaines où elles ne pourraient vraiment se prévaloir d'une réelle compétence ou vocation si ce n'est que celle de l'appât du gain, essentiel toutefois à leur survie.

En déterminant désormais la vocation et la mission, la captation du gain a oblitéré dans certains cas, l'éthique de la conviction poussant les acteurs de la société civile à se fourvoyer, prenant le risque de servir des causes qui ne pouvaient que les desservir en retour. Elle a enfin contribué, dans bien de cas, à entacher la crédibilité et la légitimité sociale des organisations de la société civile.

### Un engagement citoyen luxuriant et « dynamique »

La première cartographie réalisée en 2010 révélait déjà la grande richesse des OSC en Côte d'Ivoire. Celle de 2011 faisait état d'une grande mutation dont le postulat explicatif le plus plausible reste la phase post-électorale de la crise politique et militaire en 2011. Ainsi en dépit des contraintes du nouvel environnement social et politique, l'engagement citoyen a repris de plus bel en 2012 et la floraison du secteur des OSC reste une donnée tangible. Dans le secteur de la citoyenneté, cet engagement est d'autant plus luxuriant que les conséquences de la crise justifiaient logiquement l'ambition de contribuer à reconstruire le sens de la citoyenneté et surtout s'investir davantage dans le secteur de la démocratie afin de prévenir la survenue éventuelle de nouvelle situation chryso-gène. Si les acteurs ont continué à évoluer comme dans le cas de la plupart des OSC, certains, et nombreux sont-ils en sont encore à se consacrer entre autres, et dans une large mesure à des activités relevant de la citoyenneté ou de sa promotion ainsi que de la consolidation de la démocratie. L'engagement citoyen dans ce secteur est d'autant plus luxuriant que la richesse des préoccupations dans le secteur de la citoyenneté se construit sur des orientations diverses et variées, toutes centrées sur des dimensions fondamentales du vivre en commun. C'est ainsi que les OSC œuvrant dans le secteur de la citoyenneté vont se montrer actives pour des causes telles que : la consolidation de la paix, la gestion et résolution des conflits, la promotion de la liberté d'expression, l'observation citoyenne des élections, etc.

Ainsi, sur plus de mille OSC enquêtées, 36 déclarent que le secteur de la citoyenneté est le secteur principal d'intervention tandis que 582 autres déclarent, secondairement intervenir également dans le même secteur, ce qui dénote d'un intérêt sérieux pour les questions de citoyenneté.



## Les motivations de l'engagement citoyen dans le secteur de la citoyenneté

L'engagement des organisations de la société civile ramène à une diversité d'orientations qui peuvent être classées en trois principaux axes. En effet, les OSC, dans le secteur de la citoyenneté interviennent principalement :

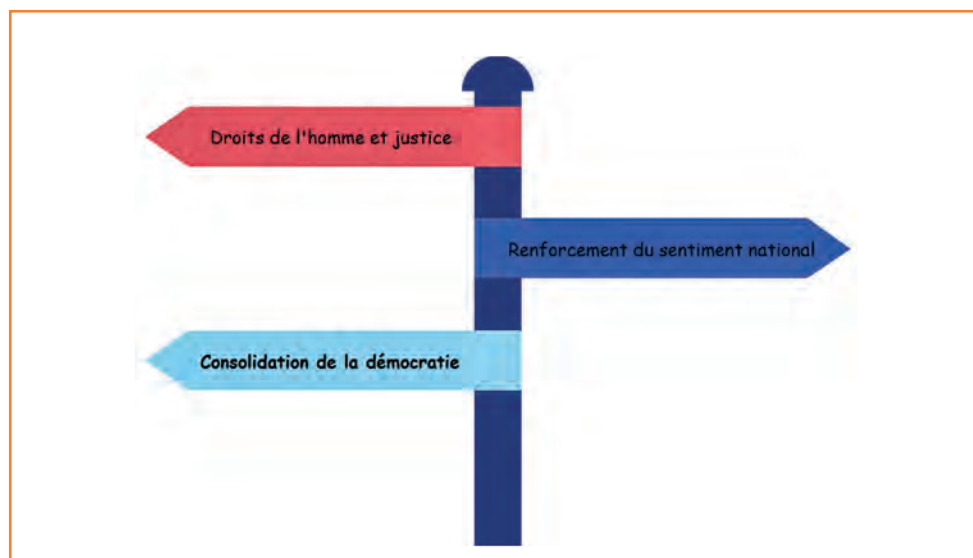
- Dans la promotion du respect des droits de l'homme ;
- Dans le renforcement du sentiment national ;
- Dans la consolidation de la démocratie.

### La promotion des droits de l'homme

Il existe ici des actions spécifiques qui visent la promotion des droits de l'homme. Les acteurs des OSC évoquent, à cet effet :

- la protection des droits de l'enfant;
- la protection des droits de l'homme;
- la lutte contre les violences basées sur le genre;
- la promotion de la jeunesse;
- la promotion de la santé humaine;
- le renforcement de capacités des acteurs locaux en charge de la défense des droits de l'enfant;

### Domaines principaux d'intervention des OSC du secteur de la citoyenneté



Il s'impose comme l'axe principal de l'implication des OSC dans le secteur de la citoyenneté. On y retrouve des actions diverses comme :

## Le renforcement du sentiment national

Ici, les OSC interviennent pour reconstruire et renforcer au besoin le sentiment d'appartenance à la nation. Les acteurs des OSC déclarent intervenir à travers des actions **spécifiques** telles que :

- la sensibilisation à la citoyenneté ;
- l'éducation en vue de la cohésion sociale ;
- la formation au civisme ;
- la sensibilisation pour l'abandon de la violence comme moyen de revendication en milieu scolaire et universitaire ;
- la réinsertion socioprofessionnelle des enfants et jeunes en conflit avec la loi ;
- la promotion et la protection du patrimoine foncier ;
- le renforcement de capacité des acteurs de la société civile ;
- l'éducation ;
- l'adoption de comportements citoyens tels que le nettoyage des centres de santé ;
- la réalisation de projets communautaires ;
- l'éducation à la paix et à la sécurité ;
- la promotion de bons rapports avec le pays d'accueil ;
- la recherche et la réunification familiale ;
- l'appui aux osc en vue de leur autonomisation ;
- la protection de l'environnement ;
- la contribution à des activités génératrices de revenus en faveur de la communauté ;
- le règlement pacifique des conflits.

Les problématiques essentielles et conjoncturelles comme celles liées à la réconciliation nationale, par exemple, ont beaucoup d'importance pour les acteurs de la société civile qui y perçoivent une priorité nationale. Ainsi, au regard des résultats obtenus dans le cadre de l'enquête réalisée<sup>6</sup>, on se rend compte que pour les Ivoiriens, la question de la réconciliation nationale est une priorité nationale. Pour environ 15% des personnes enquêtées, elle est une « assez prioritaire » alors que 65% des sondées la jugent « très prioritaires ».

Aussi dans la perception des ivoiriens, les leviers sur lesquels, il conviendrait d'agir pour une réconciliation nationale effective tournent autour des facteurs de renforcement de la citoyenneté. Ainsi, pour les ivoiriens, la réconciliation nationale relève de la citoyenneté et passe également par le renforcement du sentiment national.



## La consolidation de la démocratie

Le troisième, et non le moindre, des axes d'intervention des OSC dans le secteur de la gouvernance est celui lié au renforcement de la démocratie. Il est présent dans la perception des acteurs de la société civile œuvrant dans le secteur. Ici les acteurs des OSC font référence à des actions telles que :

- la promotion de la participation des jeunes à la prise de décision ;
- la participation à la gouvernance locale et au développement local ;
- la sensibilisation sur le respect des institutions de l'état ;
- l'observation des processus électoraux ;
- l'information ;
- la promotion de la jeunesse responsable et active ;
- la promotion de la culture démocratique ;
- la promotion de la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption ;
- la promotion du leadership féminin ;
- la bonne gouvernance.

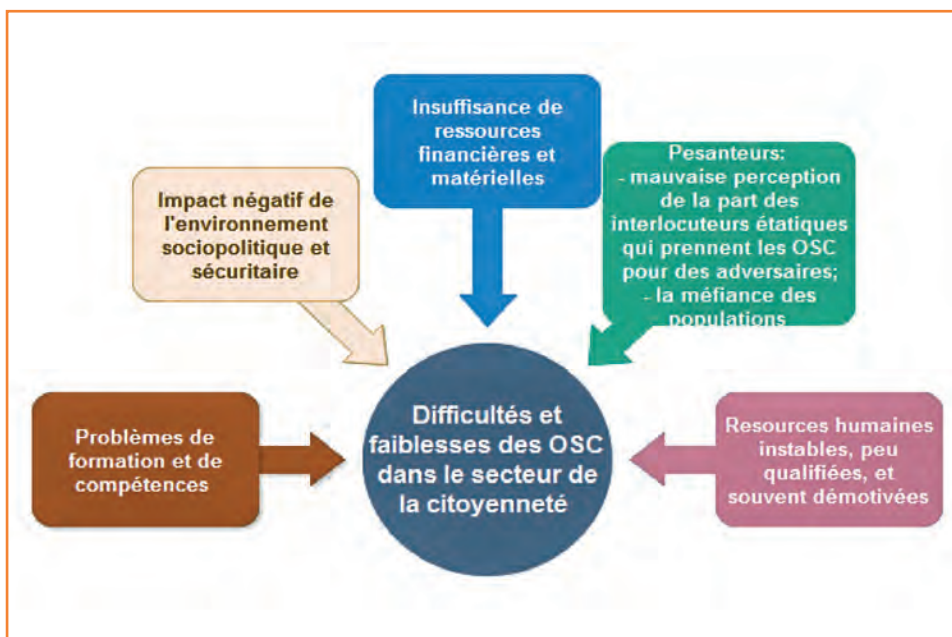
Ainsi, si 19% de leurs interventions peuvent être rangées dans la catégorie de la consolidation de la démocratie, il convient de relever que lorsqu'on interroge les acteurs de la société civile qui interviennent dans le secteur de la citoyenneté sur les motivations de leur militantisme citoyen, on se rend compte que la consolidation de la démocratie semble l'horizon commun ; tant et si bien que l'on pourrait postuler qu'en définitive, toute l'action citoyenne dans le secteur de la citoyenneté vise in fine le renforcement de la démocratie vers le convergent le renforcement du sentiment national ainsi que la promotion et la défense des droits de l'humain.

## Panorama des difficultés et atouts des organisations de la société civile intervenant dans le secteur de la citoyenneté

Les acteurs des organisations de la société révèlent rencontrer dans le quotidien de leurs activités dans le secteur de la citoyenneté des difficultés diverses et variées. Celles-ci peuvent toucher plusieurs pans de l'action citoyenne.



## Faiblesses des OSC dans le secteur de la citoyenneté



Il est possible d'établir une typologie de ces difficultés qui tournent essentiellement autour de :

**La capacité:** Elle est la difficulté majeure et renvoie à la capacité de faire des acteurs de la société civile. Elle révèle des problèmes de connaissance, de compétences. Celles-ci sont souvent exploitées par les décideurs publics pour ne pas intégrer à la contribution des OSC à la gouvernance publique. Il s'agit d'un facteur de discrimination qu'il faut sérieusement prendre en compte.

Le vrai enjeu autour de la capacitation n'est pas seulement lié à la formation des acteurs de la société civile, mais la constance de l'offre de formation. Car, bien souvent, dès que les acteurs, bénévoles ou stagiaires bénéficient des actions de renforcements de capacités – car il y en a beaucoup-, ils sont recrutés par des structures plus puissantes et capables de mieux répondre à leur besoin de promotion professionnelle. C'est toute la politique de ressources humaines qu'il convient de scruter à ce niveau.

**L'environnement:** Dans le secteur de la citoyenneté, l'environnement post-crise constitue un réel handicap à l'action citoyenne. Les acteurs sont exposés à des exactions et n'ont pas l'impression d'être protégés par les autorités publiques.

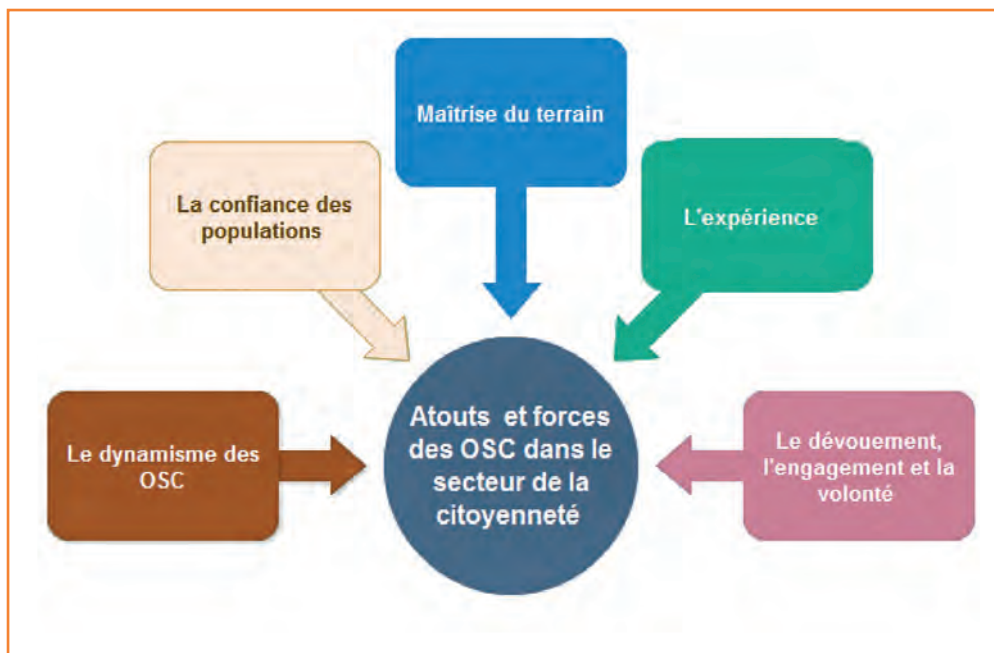
**Les interactions avec l'Etat:** Dans leurs rapports avec les autorités publiques, aussi bien au niveau national que local, les acteurs des OSC n'ont pas l'impression d'être considérés comme des partenaires. Bien au contraire, dans le secteur de la citoyenneté, ils apparaissent, à bien des égards comme des adversaires dont certaines autorités publiques ne veulent que rapidement se débarrasser.

**Les difficultés financières et matérielles:** Elles constituent l'essentiel des problèmes que rencontrent les OSC. Le secteur de la citoyenneté n'y fait guère exception. Ici les acteurs de la société civile sont limités dans leur engagement et sont parfois amenés à renoncer à leurs ambitions du fait de la rareté des ressources matérielles.

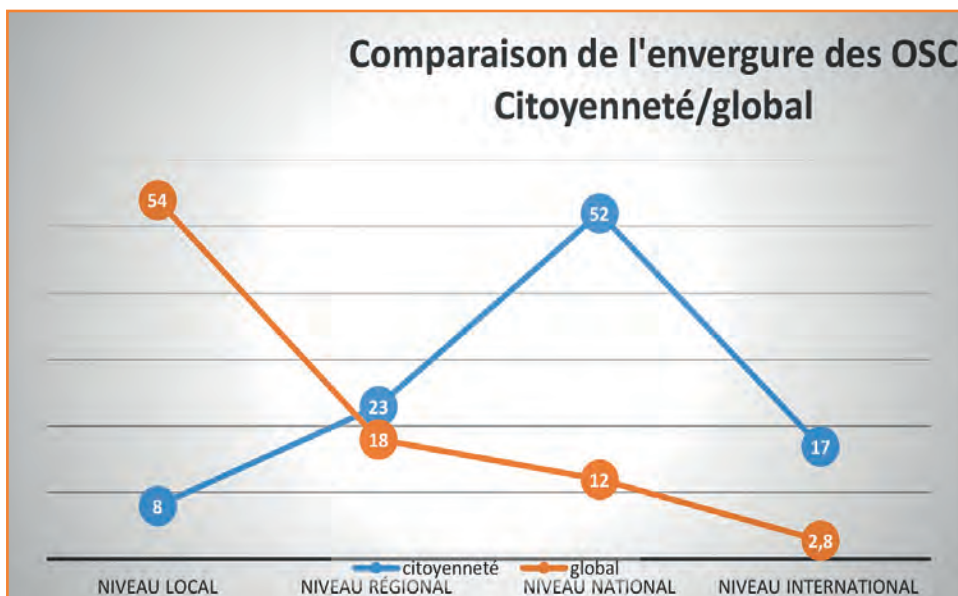
## Les atouts des OSC dans le secteur de la citoyenneté

Fort heureusement, il n'existe pas que des difficultés dans l'action citoyenne dans le secteur de la citoyenneté. Les acteurs des OSC jouent de facilités et regorgent d'atouts qui stimulent leurs actions et soutiennent leur engagement.

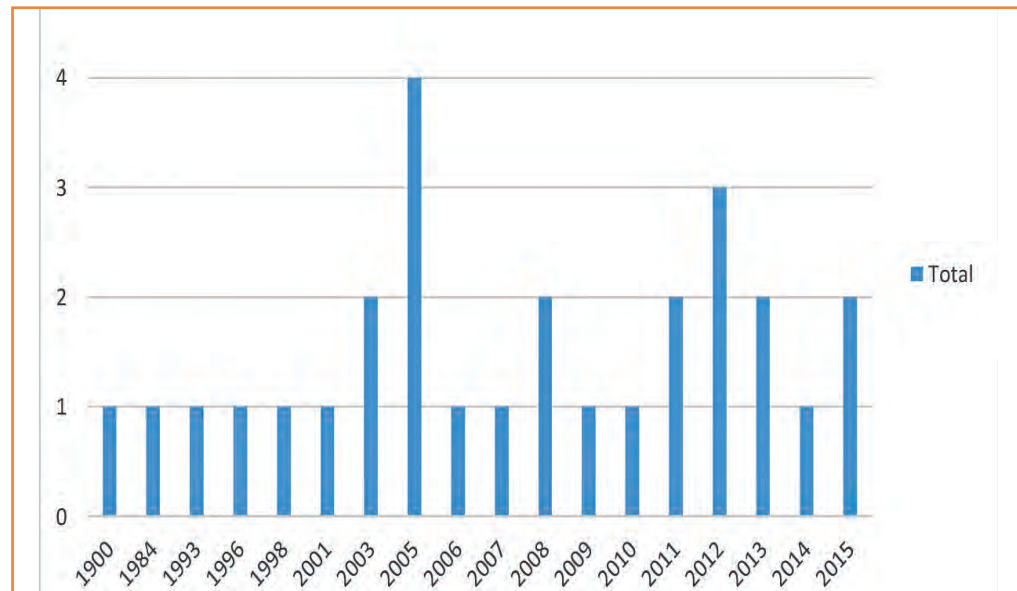
## Les grandes tendances des OSC dans le secteur de la citoyenneté Envergure



A l'exception d'autres secteurs de la société où l'engagement des OSC couvre un espace géographique réduit comme des quartiers, des groupes ethniques, des communes, parfois même des cités, dans le secteur de la citoyenneté, les acteurs des OSC revendiquent ou ambitionnent systématiquement une couverture nationale de leur influence.



## Ancienneté des OSC dans le secteur de la citoyenneté



### Ancienneté

A l'image de la société civile ivoirienne dans sa généralité, les OSC résolument engagées dans des secteurs assimilables au secteur de la citoyenneté apparaissent relativement jeunes. La plupart de ces OSC enquêtées s'avèrent de création récente soit dans les années 2000. Seules quelques-unes telles que l'Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire (AFJCI) créée en 1984, le Forum des Confessions Religieuses de Côte d'Ivoire créée en 1993, le Cercle des Alliances Interethniques créée en 1996, le Club Union Africaine de Côte d'Ivoire créée en 1998 jouit d'une certaine ancienneté.

### Gouvernance interne des OSC dans le secteur de la citoyenneté

Au niveau fonctionnel, les OSC de ce secteur affichent de façon générale un niveau de transparence acceptable, tout au moins a priori, tant en termes de mise en place de structures, tant à travers le mode de désignation des responsables, qu'à travers des processus plus ou moins transparents de gestion financière et de reddition de compte, de limitation du nombre de mandat, de la prise de décisions stratégiques pour l'organisation. Elles ont pour la plupart adopté une structuration axée sur une assemblée générale, un conseil d'administration et une équipe exécutive qui peut prendre la forme d'un secrétariat ou d'une direction. Aussi, la plupart des responsables sont-ils élus pour des mandats limités dans le temps. En termes de prise de décision, les pratiques d'assemblées générales semblent régulières et souvent assorties de compte rendus ou rapports d'activités.

Toutefois, il existe très peu d'OSC qui sont dotées de manuels de procédures, qui publient

des rapports financiers, se soumettent à des audits réguliers, et qui font preuve d'une professionnalisation de la gestion de leur comptabilité.

## Administration sommaire

Au niveau administratif, les OSC du secteur disposent d'une bureaucratie sommaire du fait de capacités financières limitées qui les empêchent de recruter et de tenir durablement des compétences techniques. La difficulté de maintenir des ressources humaines est l'un des obstacles majeurs auxquelles sont confrontées les OSC du secteur de la citoyenneté. Le personnel est généralement bénévole, stagiaire ; au mieux employé à mi-temps qui après des années d'expérience préfèrent faire valoir leurs compétences au sein d'organisations capables de mieux les traiter.

## Les interactions entre OSC: l'adhésion à une faïtière

La pratique d'adhésion à une faïtière résulte de la stratégie de réseautage inhérente à l'efficacité de l'action citoyenne. A l'opposé des autres secteurs où les espaces de collaboration entre acteurs de la société civile sont plutôt rares, le secteur de la citoyenneté semble riche de faïtières. On en dénombre plusieurs dizaines, dont une quinzaine se caractérisent de plus en plus par sa présence et son activisme. C'est le cas de « Publiez ce que vous payez ! »

Il convient de remarquer que ce secteur fait partie de ceux où il existe de plus en plus des faïtières ; même si celles-ci ne sont pas toujours opérationnelles. Aussi, généralement les OSC dans ce secteur adhèrent volontiers aux faïtières. Bien évidemment, la prolifération de faïtières et le manque de sérieux et de vision de celles-ci n'apportent pas souvent de plus-value aux OSC.

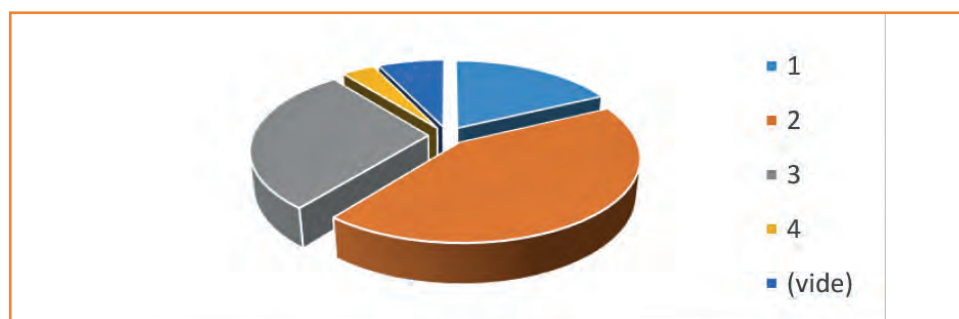
### Adhésion aux faïtières



## Niveau de structuration

Une typologie retenue par l'Union Européenne classe les Organisations de la société civile en quatre niveaux. Lorsqu'on applique cette classification aux OSC du secteur de la gouvernance, tous les niveaux apparaissent. Ceci illustre la grande diversité du secteur. Il convient toutefois d'observer que dans le secteur de la citoyenneté, les OSC restent majoritairement de niveau 2. Ainsi, 43% des OSC dans ce secteur sont de niveau 2 et 18% de niveau 1. Tandis qu'environ 30% seulement sont de niveaux 3 et 4.

### Repartition des niveau de structuration des OSC dans le secteur de la citoyenneté



Cette structuration semble postuler le caractère relativement basique et peu institutionnalisé des OSC dans ce secteur. Le secteur de la citoyenneté regorge donc d'acteurs jeunes, pas assez structuré avec un faible niveau de bureaucratisation. Il s'agit donc d'un secteur aux ambitions nationales, mais d'organisation sommaire et d'impact local.

## Accessibilité des OSC du secteur de la citoyenneté

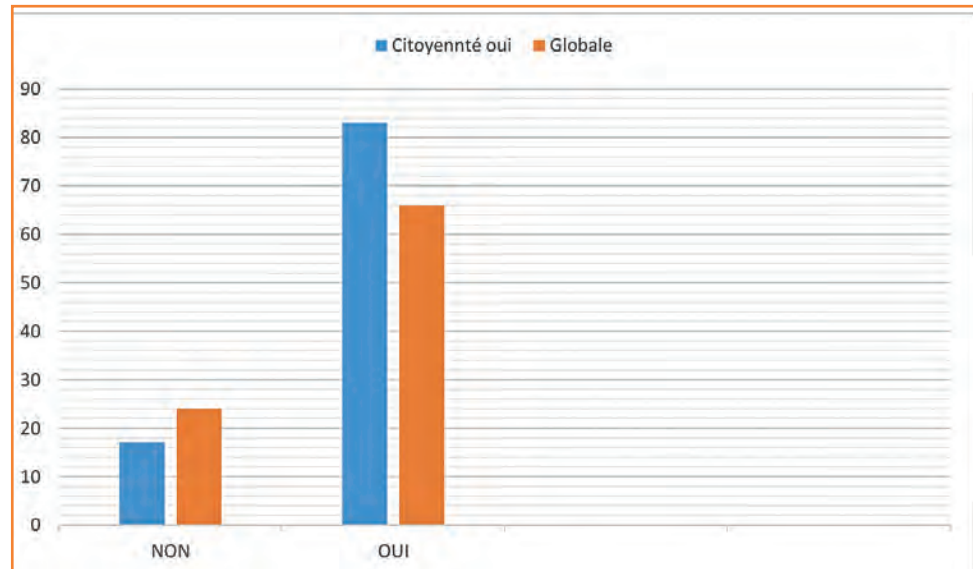
Tout au moins *a priori*, les OSC du secteur de la citoyenneté paraissent très accessibles. L'adhésion est libre et ouverte à tout individu désireux d'y prendre part. Généralement l'adhésion suit, comme au niveau national les mêmes logiques de cotisation, d'allégeance aux statuts. Dans bien des cas, on assiste à une combinaison de ces deux modes. Cependant, l'accèsion à des postes de responsabilité est beaucoup moins ouverte et décourage parfois des adhérents qui prennent rapidement conscience de leur statut d'acteurs de second plan.

81% des répondants (acteurs de la société civile) estiment qu'elles « devraient chercher à influencer la gouvernance de leur secteur d'activité ».

C'est 90% des acteurs qui soutiennent la nécessité d'une contribution et d'une implication dans la gouvernance publique.

On se rend donc compte que les OSC dans le secteur de la citoyenneté plébiscitent la légitimité de leur engagement à la gouvernance publique. De ce fait, elles soutiennent plus que la moyenne nationale la nécessité de leur reconnaissance dans l'engagement citoyen.

## La légitimité en matière d'implication dans la gouvernance



## Interactions avec les autorités publiques et évaluation d'impact

L'évaluation de l'impact des OSC dans la gouvernance du secteur de la citoyenneté à partir des exigences et de la gouvernance (participation, ouverture, transparence...) permet de mettre en évidence une forme de superficialité des organisations de la société civile. On pourrait retenir que leur contribution reste assez modeste à la gouvernance, même si elles ont la volonté et prétendent en avoir la capacité, dans une certaine mesure.

Il est évident que leur détermination reste inébranlable et d'ailleurs, les leaders des OSC perçoivent cette détermination comme leur principal atout. Toutefois, les espaces de positivité que leur réservent les acteurs étatiques ne leur paraissent pas suffisants pour s'éclorer et contribuer efficacement à la gouvernance de leur secteur. Pour dégager les observations qui s'imposent, il nous revient d'abord de tirer au clair la perception des acteurs du secteur de l'idée de contribution et d'influence de la gouvernance.





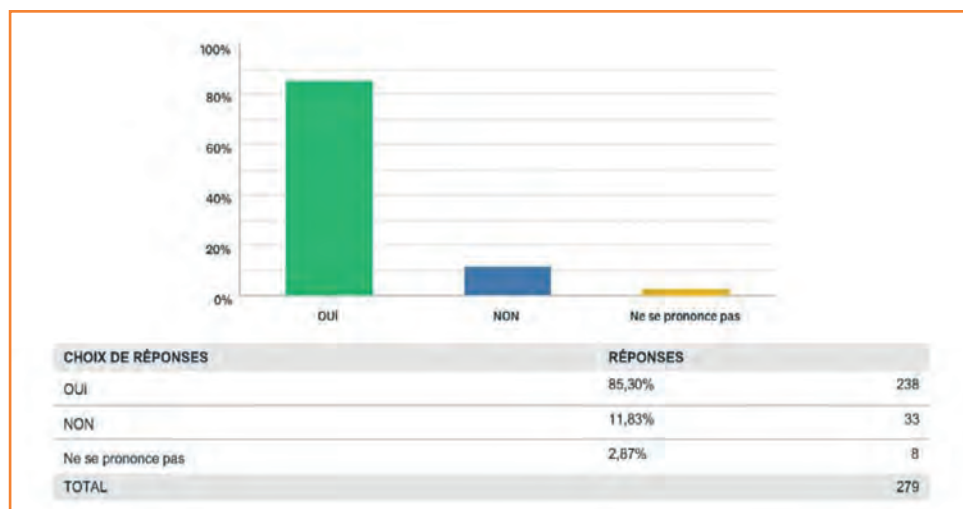
## Auto-évaluation de l'implication des OSC dans le secteur de la gouvernance

### La participation à la gouvernance sectorielle

Ici, il s'est agi de mesurer la collaboration entre décideurs politiques et acteurs de l'organisation de la société civile. Il convient de remarquer que :

- les autorités politiques et administratives, surtout au niveau local et régional, perçoivent très bien, la légitimité des OSC comme acteurs de gouvernance et la nécessité de les associer aux processus décisionnels. On pourrait même postuler que les autorités publiques ont une bien meilleure perception de la contribution des OSC à la gouvernance publique.
- ainsi quand on leur demande si les OSC devraient jouer un rôle important dans la gouvernance publique de leur secteur d'activité, les autorités locales et régionales reconnaissent à une écrasante majorité la légitimité des OSC pour jouer un rôle déterminant dans la gouvernance publique.

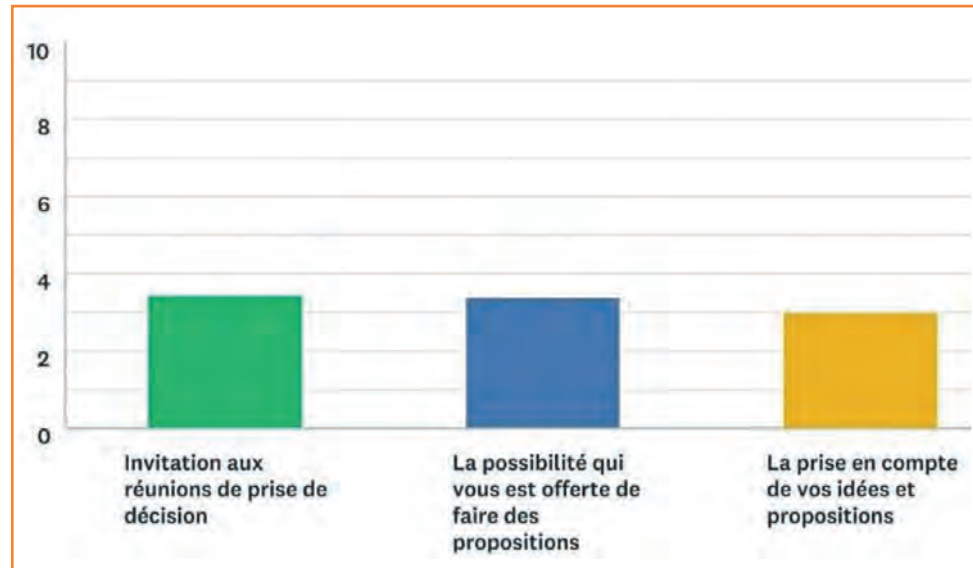
### Soutien des autorités locales aux OSC du secteur de la citoyenneté



Ces relations passent par des formes diversifiées de collaboration qui montrent une vraie prédisposition des autorités locales à une vraie démocratie inclusive. Elles soutiennent même apporter des aides diverses (matérielles, financières et autres) aux OSC.

Toutefois, la mise en œuvre effective de cette perception fait montre de beaucoup de lacunes sur lesquelles il importera d'agir pour davantage associer « vraiment » les OSC à la gouvernance dans le secteur de la citoyenneté. En effet, on remarque :

## Implication des OSC par les autorités locales aux prises de décisions



- en matière de prise de décision que la participation des OSC n'est aucunement une garantie à la prise en compte de leurs idées et que cette participation prend souvent l'allure d'une simple formalité administrative sans impact réel.
- cette même tendance s'observe en matière d'influence de l'efficacité et de l'efficience des politiques publiques ou même en matière de reddition de compte où les OSC carrément reléguées au rang d'observatrices passives.
- toutefois, il convient de noter que cette implication relativement négligeable des OSC résulte de deux facteurs qui induisent une répartition des responsabilités.

**Première série de facteurs:** les OSC reconnaissent elles-mêmes ne pas toujours disposer des compétences leur permettant de peser dans un certain nombre de débats. C'est le cas :

- **de leur capacité à évaluer le coût des politiques publiques afin de défendre des options crédibles en matière d'efficacité et d'efficience ;**

Les organisations de la société civile ivoirienne semblent n'avoir aucune prise réelle sur le coût et l'efficience des politiques publiques. Elles ne sont pas à même d'évaluer le coût des programmes publics, parce que les autorités chargées de l'élaboration des programmes ne les associent pas suffisamment dans la prise de ces décisions. Ainsi les coûts sont fixés et les contrats conclus avec les prestataires sans que les OSC n'aient suffisamment les

moyens de peser dans les procédures de sélection ou d'attribution des marchés publics. Ceci influence également leur capacité à exiger des prestataires le respect des délais légaux ainsi que l'efficacité des programmes.

- **une maîtrise relativement insuffisante des cycles des programmes publics ;**

L'insuffisante influence qu'exercent les organisations de la société civile sur la mise en œuvre des politiques publiques est assez liée à leur approximative connaissance des cycles des programmes publics. Les acteurs des organisations de la société civile ivoiriennes sont très peu au fait des processus et procédures liées aux politiques publiques dont ils n'ont que de vagues connaissances.

- **des limites en matière de compétence en suivi-évaluation ;**
- **leur insuffisante capacité en techniques et mécanismes de suivi évaluation des programmes publics.**

**Seconde série de facteurs:** ces facteurs sont souvent liés aux premiers dont ils sont parfois les corollaires logiques. Ainsi, les OSC ont l'impression que :

- les autorités ne leur accordent pas suffisamment de considération dans leurs interactions.
- l'insuffisance de la bonne foi des autorités publiques ;
- le manque de flexibilité des autorités publiques qui n'acceptent pas vraiment un droit de regard des OSC sur leurs actions publiques.

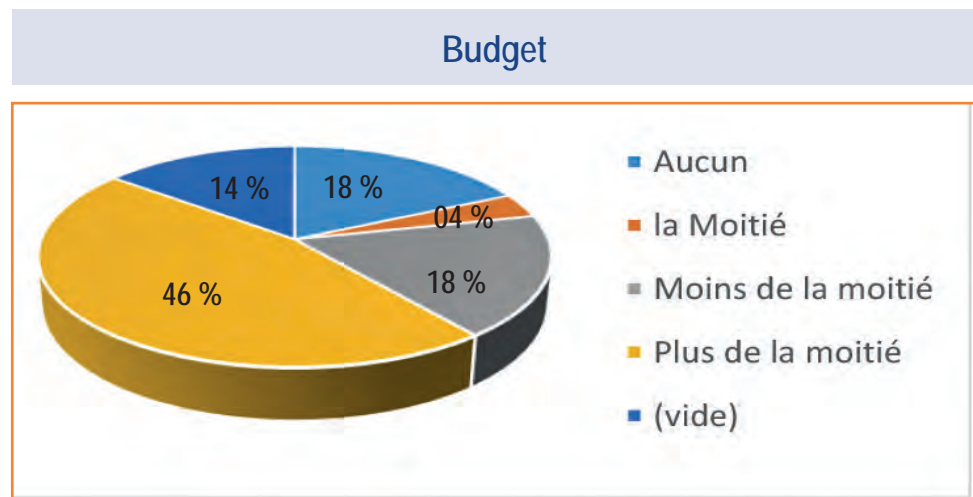
## **Autres difficultés du secteur**

### **Des ambitions fragilisées par la dépendance matérielle**

En dépit de la richesse numérique qui les caractérise, les organisations de la société civile œuvrant dans le secteur de la citoyenneté sont fragilisées par leur dépendance à l'égard du financement extérieur. Celui-ci est soit extérieur à l'organisation, soit au territoire ivoirien.

Cette situation de dépendance financière reste minoritaire mais très marquante. En effet, puisque la plupart des OSC opérant dans le secteur est constituée d'organisations de niveau 1 et 2 (voir niveau de structuration), on note que le financement extérieur est infime quant à une prise en compte globale. Cependant, lorsqu'on se réfère aux acteurs de niveaux 3 et 4 capables d'influencer véritablement la gouvernance du secteur, la donne change car, celles-ci tirent pour l'essentiel leur financement de l'extérieur, soit de Partenaires Financiers et Techniques, soit de réseaux étrangers, soit d'organisations ou fondations étrangères.

Cette situation qui compromet l'autonomie fonctionnelle des OSC empêche également toute perspective programmatique dans la mesure où, elles ne semblent plus être maîtresses de leur destinée. Ceci aggrave la polyvalence opportuniste et conforte les OSC dans la situation de « prestataires de service ». De ce fait, elles sont incapables de se doter d'une véritable politique de ressources humaines. Ceci fait des OSC ivoiriennes opérant dans le secteur de la citoyenneté des acteurs foncièrement caractérisés par une précarité qui engendre une baisse du niveau de compétence et d'expertise.



Au niveau externe, le financement provient soit de subventions, soit de dons. Force est de reconnaître qu'ici, les pratiques de cotisation ne sont ni courantes ni coercitives. Il se dégage toutefois l'impression que les organisations de niveau 1 paraissent plus vertueuses en la matière que les autres de niveau supérieur. De sorte qu'il est surprenant de remarquer que plus les OSC deviennent importantes, plus elles sont fragiles financièrement.

### Des OSC sous « dépendance » étatique

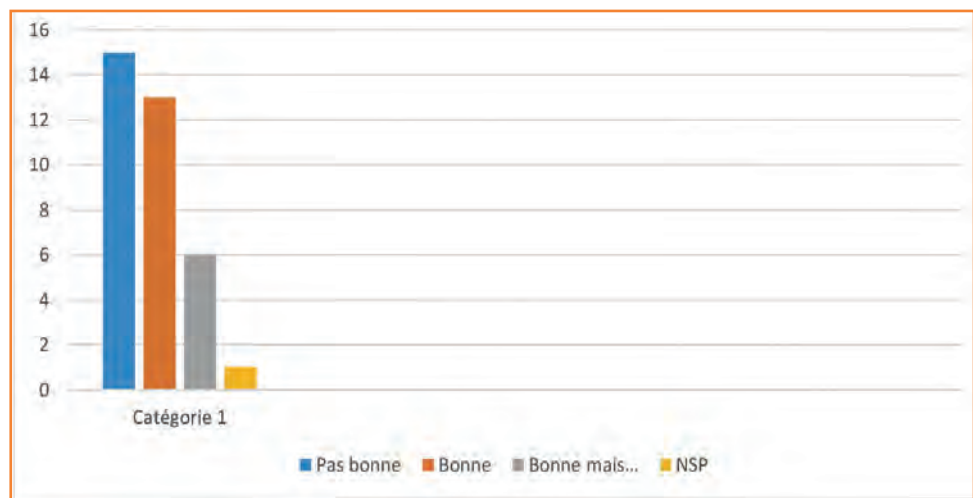
Pour la société politique, la société civile est généralement perçue comme un réseau d'adversité, de désordre, de passions et d'irrationalité. Cette lecture hégélienne que fait l'Etat de la société civile pousse celui-ci à s'activer en vue d'un contrôle total et absolu de la société civile dans le secteur de la gouvernance ; de sorte que les organisations de la société civile apparaissent généralement comme des adversaires ou des acteurs dangereux.

Pire, non content de dominer littéralement la société civile, l'autorité publique en arrive parfois à créer lui-même des organisations de la société civile aux ordres, mieux financées, mieux associées, plus visibles. Ces organisations qui disposent manifestement de tous les moyens pour faire ombrage aux autres deviennent les interlocuteurs, les associés qui participent aux concertations. Ceci biaise la pertinence de la participation civile et constitue à maints égards une stratégie de déstabilisation et de délégitimation de l'engagement civique et citoyen.

## Regard sur la loi

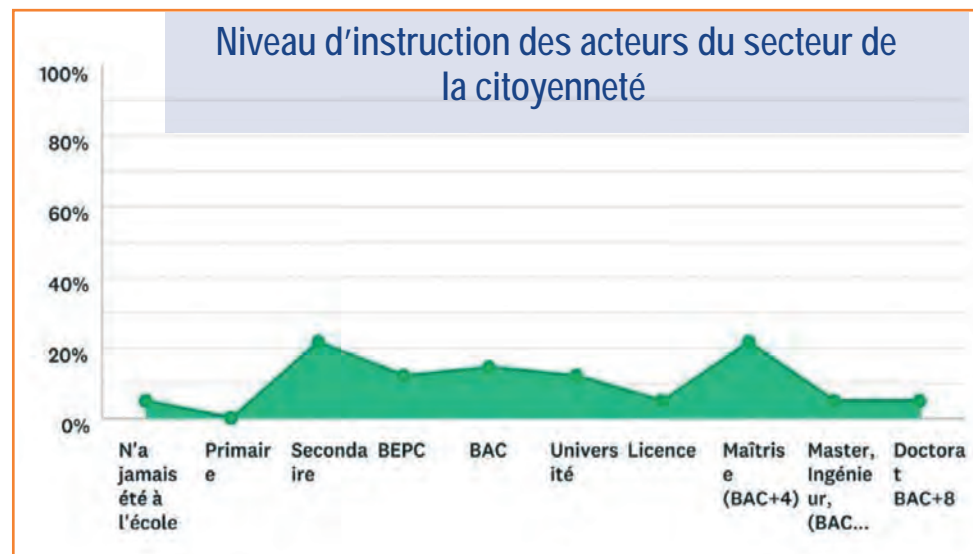
S'inscrivant dans la tendance générale, les OSC du secteur de la citoyenneté portent un regard assez mitigé sur la loi 60-315 du 21 septembre 1960. Sur 35 acteurs d'OSC qui répondent à notre enquête, 15 estiment que cette loi est défavorable à l'engagement et à l'épanouissement des organisations de la société civile. Pour ces 15, cette loi n'est pas du tout appropriée pour favoriser une implication des OSC dans la gouvernance.

### Perception des OSC du secteur de la citoyenneté sur la loi régissant les associations



Pour 13 répondants, la loi est par contre perçue comme une bonne loi, favorable aux OSC et favorables à l'engagement des OSC dans la gouvernance. Pour ces leaders et acteurs, la loi permet l'autonomie des OSC, et favorise leur engagement.

### Niveau d'instruction des acteurs du secteur de la citoyenneté



## Niveau d'instruction des acteurs du secteur de la citoyenneté

En s'intéressant au niveau d'instruction des acteurs du secteur de la citoyenneté, on se rend compte qu'ils sont relativement mieux formés que la moyenne des acteurs des OSC en général.

Ainsi, si 5% n'ont jamais été à l'école, les 95% autres acteurs ont au moins un niveau secondaire. 12% ont le Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) ; 14% ont le BAC et 12% ont fait des études universitaires. 5% ont la licence, et une relative majorité ont un niveau maîtrise. 5% ont un niveau Master ou ingénieur et 5% un doctorat.

Ainsi, il apparaît que : BAC : 14% ; BAC+3 : 5% ; BAC+4 : 21% ; BAC+5 : 5% ; BAC+ 8 : 5%. Ces chiffres corroborent le besoin de capacitation qui s'observe à tous les niveaux de la vie des organisations de la société civile.

## Le secteur de la justice

La décennie de crise en Côte d'Ivoire a singulièrement affecté le secteur de la justice dont elle a décuplé les tares et sapé foncièrement les bases. Ainsi, la Côte d'Ivoire d'après-crise se doit de réinventer, comme d'ailleurs dans bien d'autres secteurs, les facteurs et dynamiques d'une justice au service de l'Etat de droit. Il convient de se rendre compte qu'il ne peut s'agir d'une sinécure du fait de la spécificité de la justice comme un maillon de la reconstruction nationale.

Ainsi, comment parvenir à une réconciliation, refonder un Etat de droit si le secteur de la justice n'est pas sereinement débarrassé des scories qui en érodent la légitimité et hypothèquent le fonctionnement ?

Aux sorties de la crise en 2012, le système judiciaire ivoirien incarnait à lui-seul tous les défis d'un Etat meurtri par une décennie de crise, de fragilités diverses et de carences. Le secteur de la justice en Côte d'Ivoire était frappé de mille défis que devrait relever le nouveau pouvoir issu des élections de 2010.

## Les défis d'un secteur pourtant vital

### Un dysfonctionnement institutionnel

Les dix années de crise politico-militaire ainsi que la situation de partition, de fait, du pays entre les deux forces en présence ont consacré une rupture de l'ordre étatique dont la condition essentielle est la continuité sur tout le territoire national ainsi que le « monopôle de la violence légitime ». Dès lors, plusieurs secteurs vitaux du fonctionnement de l'Etat ont connu une altération qui n'a fait qu'aggraver le niveau institutionnel d'un Etat désormais obsolète. La faillite de l'Etat ivoirien va entraîner une désintégration du système judiciaire



incapable de se déployer et fonctionner convenablement sur toute l'étendue du territoire national. Ce manque de continuité institutionnelle a entraîné et entretenu pendant une décennie, le dysfonctionnement d'une institution dont il faudra désormais réhabiliter les ressorts essentiels, rendre effectif le fonctionnement et le moderniser.

## Un système judiciaire réputé partial

Incapable d'exister convenablement, la justice ivoirienne sera logiquement frappée d'impotence. Dès lors, elle donne le sentiment de consacrer l'impunité. Elle ne parvient ni à jouer sa partition dans la restauration de l'ordre étatique, ni à punir les différents acteurs impliqués dans la violation des droits de l'homme, des exactions diverses et répétées sur toute l'étendue du territoire national ; encore moins à faire face efficacement aux crimes économiques de détournements de biens publics. Elle ne parvient donc pas à convaincre le citoyen ni de son opportunité, ni de son impartialité. Pour la plupart des ivoiriens, la justice reste un secteur très corrompu avec le règne de la raison du plus fort financièrement.

## Une dépendance structurelle

Dans l'espace institutionnel ivoirien, la justice apparaît comme fortement centralisée dans son organisation. Elle dépend de fait du ministère de la Justice, des Droits de la personne et de la Liberté publique qui tient les rênes de son organisation et de son fonctionnement. Dès lors, la carrière même des acteurs de la justice relève de la compétence discrétionnaire de la hiérarchie qui décide de l'attribution et de l'affectation des juges.

Ce premier niveau de dépendance est aggravé par une dépendance matérielle et financière qui permet à l'autorité centrale de tenir la justice en laisse. Les pouvoirs exécutifs se méfient souvent d'allouer à la justice les moyens de son émancipation et de son autonomisation. Cette dépendance financière est souvent agitée comme une épée de Damoclès dont le rôle n'est rien d'autre que de manipuler la justice. C'est ce qui s'observe d'ailleurs dans la mesure où les autorités publiques maintiennent une forme d'opacité stratégique sur l'orientation des fonds.

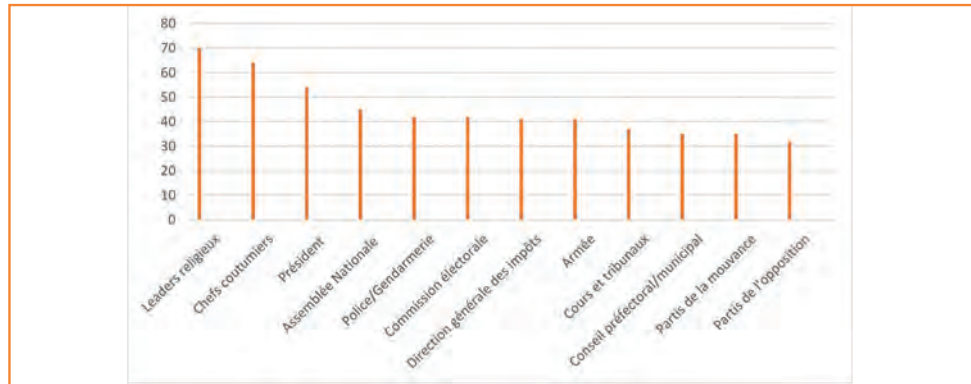
S'il est vrai que le statut de troisième pouvoir de la justice reste souvent problématique tant sa dépendance à l'égard des autres pouvoirs notamment le pouvoir exécutif reste un casse-tête sérieux pour toutes les démocraties. Cependant, un certain équilibre apparaît souvent lorsque la justice parvient à acquérir une certaine autonomie ne serait-ce que fonctionnelle en vue de susciter la confiance des citoyens.



## Le manque de confiance de la population envers les institutions étatiques

Une enquête Afro baromètre<sup>7</sup> réalisée entre 2014 et 2015 révèle le peu de confiance que les ivoiriens accordent à leur système judiciaire. Seuls 37% d'ivoirien font confiance à leur système judiciaire.

### Confiance envers les institutions



## Les OSC et la réalité du chantier de la justice en Côte d'Ivoire

Au début des années 2000, la justice ivoirienne n'était guère de nature à rassurer le citoyen. Au tournant des années 2012, le secteur de la justice en Côte d'Ivoire était à l'image de tout le pays, essoufflé, brisé par la « décennie perdue ». La Côte d'Ivoire de la sortie de crise devait s'ingénier à inventer les mécanismes de la restructuration d'un secteur à maints égards indispensable à sa refondation et à son émergence.

Dans cette perspective, les Journées du Consensus<sup>8</sup> initiées par la Convention de la Société Civile Ivoirienne en 2012 manifestèrent beaucoup d'ambition et de volonté pour accompagner la consolidation de l'Etat de droit en Côte d'Ivoire. De ce fait, la société civile ivoirienne formule des recommandations pour sortir la justice de l'ornière. Cependant, depuis un peu plus d'une demi-dizaine d'années, elle va sembler ni plus ni moins un prêcheur dans le désert, tant elle a été marginalisée et ne semble influencer un secteur pour lequel elle a pourtant fait montre de bien d'intérêt.

## Les OSC et le secteur de la justice en Côte d'Ivoire

La construction d'un Etat de droit est une œuvre continue, toujours imparfaite qui demande chaque jour un peu plus de vigilance et de mobilisation. Dans un contexte de sortie de crise, cette construction se présente comme une œuvre complexe, un art d'équilibre entre la pression et l'impatience des uns et la prudence prônée par les autres. C'est pourquoi une

bonne gouvernance du secteur de la justice appelle la synergie de multiples acteurs dont la diversité des orientations permet de cerner dans la mesure du possible les paramètres essentiels inhérents à une justice au service de la consolidation de l'Etat de droit.

Dans le contexte ivoirien d'après la fin de la crise militaire, l'engagement citoyen pour une justice au service de la réconciliation, la paix et la cohésion sociale prend des formes diverses et variées malgré le caractère extrêmement périlleux de l'environnement.

## Un environnement défavorable à l'implication de la société civile

S'il y a un secteur où l'état de la puissance publique n'a que très peu daigné concéder le moindre espace d'épanouissement à l'engagement citoyen, c'est bien celui de la justice. Il est vrai que les nombreux enjeux de la gestion des contentieux de la crise sociopolitique et militaire ne sont point de nature à laisser les acteurs politiques de quelque bord se désintéresser de la justice. Les tiraillements des uns et des autres pour faire de la justice ivoirienne un cadre de règlement de certaines exactions de la période de crise tendent à placer celle-ci au cœur d'une logique d'influence et de contrôle de la part des hommes politiques et même des populations.

Ce faisant, tous les acteurs des différents bords politiques ont contribué à verrouiller le secteur de la justice en entretenant ou en concourant à entretenir une opacité ou une discrétion qui n'ont fait qu'hypothéquer le travail des organisations de la société civile. Parfois même, la méfiance politique a engendré des comportements répulsifs à l'égard des OSC qui se sont vues menacées, voire persécutées pour des initiatives qui n'auraient pas plu à certaines autorités publiques.

Le climat ambiant paraissait d'autant plus défavorable pour les leaders des OSC qu'ils éprouvaient une fragilité profonde, car à la merci de n'importe quel responsable. Pour eux, la menace est loin d'être une affaire des hautes autorités publiques ; mais leur situation de fragilité est telle qu'ils sont convaincus que n'importe quel zélateur doté d'une petite portion de pouvoir était légitimé à leur nuire. C'est ce qui découle des expériences qu'ils auraient vécues dans le cadre d'investigations sur des affaires pourtant bénignes.

Cet environnement est d'autant plus perçu comme dangereux que les OSC expérimentent au quotidien la scissiparité de la menace puisqu'elle est diffuse et échappe bien souvent au contrôle de la puissance publique qui n'a malheureusement pas toujours le monopôle de la violence.

Par ailleurs, le caractère spécialement secret voire sibyllin de certaines affaires décuple la dangerosité de l'environnement. Il en est ainsi lorsque les OSC s'aventurent sur des thématiques telles que la justice pour les prisonniers politiques, la gestion des victimes du

conflit, la gestion des dossiers de personnes maintenues en détention depuis plusieurs années sans dossier, et sans charges exprimées officiellement à leur encontre.

Même s'il faut reconnaître que cette crispation de l'environnement s'est sensiblement atténuée, les OSC opérant dans le secteur de la justice perçoivent toujours le contexte politique et sécuritaire comme défavorable à l'action citoyenne et à leur contribution véritable à la gouvernance du secteur. Ceci freine l'élan et l'ardeur pour un engagement qui reste superficiel quoi que diversifié.

## Les dimensions de l'implication des OSC dans le secteur de la justice

Prenant la mesure de la nécessité d'une implication positive de la société civile dans le secteur de la justice, certaines OSC tentent au quotidien de braver les pesanteurs sécuritaires pour accompagner la construction d'un véritable Etat de droit avec la consolidation d'une justice impartiale, indépendante et au service de l'intérêt général. Dans cette perspective, les différentes implications des OSC dans le secteur vont se structurer autour de la saillance de certains enjeux perçus comme déterminants dans la marche vers l'Etat de droit.

## Enjeux et défis de l'engagement citoyen dans la gouvernance de la justice

Plusieurs défis et enjeux se révèlent quand il s'agit d'envisager un véritable impact des OSC dans la gouvernance du secteur de la justice en Côte d'Ivoire. On peut en retenir quelques-uns.

### Les enjeux

#### Changer la perception des citoyens sur la justice

Il semble un secret de polichinelle que les Ivoiriens entretiennent une mauvaise perception de la société civile qui à leurs yeux paraît comme une institution de répression, une « affaire réservée aux riches », un monde isolé et corrompu. Ceci justifie dans une large mesure le peu d'engouement à s'en référer pour le règlement des contentieux de la vie.

Dans de telles conditions, la société civile a le devoir d'œuvrer à rapprocher et réconcilier les Ivoiriens avec leur justice. Ceci reste un enjeu fondamental de leur impact.

Ils apparaissent décisifs si tant est que la société civile aspire vraiment à une influence dans la gouvernance du secteur de la justice.



## Combattre la corruption dans le secteur, réduire le poids de l'argent dans le secteur

Les défis auxquels doit s'attaquer la société civile, si elle veut jouir d'une notoriété lui permettant d'influencer véritablement la gouvernance de ce secteur, restent intimement liés à la lutte contre la corruption qui gangrène le secteur. Dans cette perspective, la société civile doit assumer une fonction de dénonciation forte mais précédée d'une capacité d'investigation et de renseignement. Pour y parvenir elle doit travailler à asseoir sa légitimité auprès des populations et des partenaires financiers. Elle doit également susciter la confiance du peuple qui pourrait trouver dans les organisations de la société civile des interlocuteurs crédibles.

## Œuvrer à la transparence dans la gouvernance du secteur

La transparence est une condition sine qua non de la bonne gouvernance. Il ne saurait avoir de gouvernance si la gestion ne s'opère dans la transparence. Or, l'expérience du système judiciaire a jusque-là consacré l'opacité dans de nombreux dossiers. Face au rideau de fer de la justice, les populations n'ont parfois eu comme seul recours que de s'en référer aux acteurs de la société civile. Or ceux-ci n'ont souvent aucune prise réelle sur la justice ou l'appareil judiciaire dont le fonctionnement peut ne laisser aucune place à la transparence.

## Réconcilier les citoyens avec la justice et faciliter l'accès à la justice

Comme le révélaient déjà plusieurs études d'Afro baromètres, le secteur de la justice jouit d'une très mauvaise réputation. Il est apparu d'ailleurs comme l'un des secteurs les moins connus. Pour la plupart des ivoiriens, la justice n'a d'écho que dans la dimension répressive de son action. Ainsi « justice rythme avec MACA<sup>9</sup> ». Dès lors personne ne veut avoir à faire à un secteur qui punit et où règneraient la corruption ou encore la raison du plus riche. Dès lors, il importe que les organisations de la société civile agissant dans le secteur puissent œuvrer afin de réconcilier les citoyens avec la justice.

## L'indépendance de la justice

La justice reste une dimension essentielle de l'action publique. Troisième pouvoir, il est également le pouvoir le plus dépendant des autres. Mais dans le système ivoirien, la justice est carrément perçue par les citoyens comme complètement inféodée à la puissance publique. La société civile doit savoir s'impliquer en vue de travailler à transformer cette perception.

## Le recours à la justice comme un réflexe de gestion de crise

Seuls huit ivoiriens sur cent<sup>10</sup> portent leur contentieux devant les tribunaux de la justice. Les Ivoiriens préfèrent trouver d'autres espaces ou cercles de règlement des litiges que la justice. Cette pratique qui s'appuie sur une mauvaise perception de la justice suscite

l'intérêt des acteurs de la société civile qui entendent contribuer à faire naître chez les Ivoiriens un véritable intérêt pour la justice.

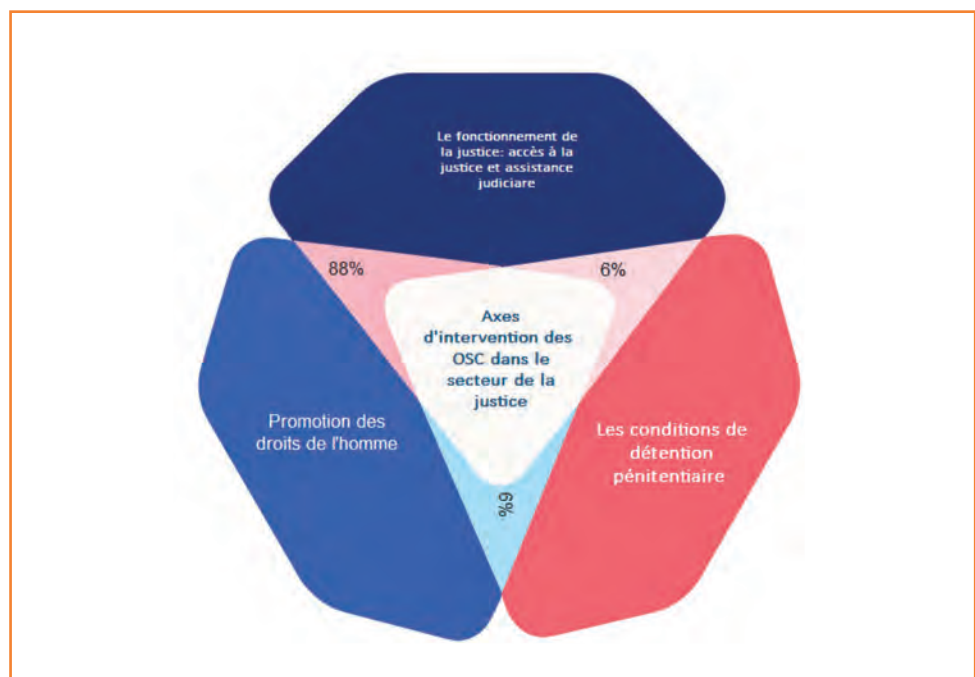
## Concilier la justice formelle et le travail des chefferies traditionnelles et coutumières

Les chefferies traditionnelles ont acquis depuis un certain moment une certaine légitimité en matière de gestion de situations conflictuelles. Cette légitimité s'inspire pour une large part de la confiance que les populations accordent à ces chefs traditionnels.

### Les motivations à la création de l'OSC Les axes d'intervention des OSC dans le secteur de la justice

A scruter de près les différentes actions que mènent les OSC dans le secteur de la justice, on assiste à une palette d'actions qui ramène cependant à une trilogie : la défense des droits de l'Homme et des libertés fondamentales ; l'action sur les conditions de détention pénitentiaire et enfin le fonctionnement de l'appareil judiciaire ainsi que l'accès à la justice et à l'assistance judiciaire.

#### Axes d'intervention des OSC dans le secteur de la justice



Ces trois niveaux de convergence qui émanent des actions des organisations de la société civile consacrent, de la part des acteurs des OSC ivoiriennes, une vision traditionnelle du secteur de la justice.

Il est intéressant de relever qu'ici, quels que soient les axes d'intervention, ils ramènent toujours à la justice et à son fonctionnement. C'est pourquoi, il convient d'envisager des espaces communs entre chacun des secteurs. Ceci permet de nuancer les différentes proportions affichées qui sont des angles analytiques qui n'occulent pas ces niveaux d'intercessions évidentes entre les différentes actions spécifiques.

## Le fonctionnement de la justice et l'accès à la justice

Plusieurs actions d'OSC ont été orientées depuis 2011 vers des activités en vue d'accompagner un fonctionnement exemplaire de l'appareil judiciaire. Il s'est agi pour des OSC d'initier des actions qui visent à participer au relèvement de l'institution judiciaire qui portait en 2011 les miasmes de la partition du pays en 2002.

C'est pourquoi, l'action citoyenne a tenté, autant qu'elle pouvait, de construire avec les acteurs administratifs du secteur une légitimité sociale et améliorer l'image de la justice. A cet effet, les OSC ont initié des campagnes de communication sur le fonctionnement de la justice et ont entrepris d'aider le citoyen à se rapprocher de l'institution judiciaire en sensibilisant sur la fonction véritable du pouvoir judiciaire.

L'autre dimension de la mobilisation citoyenne dans le secteur de la justice, à ce niveau est l'engagement en faveur de l'accès des citoyens à la justice. A ce titre, beaucoup d'OSC ont entrepris des actions qui visent à rapprocher le citoyen de la justice et la justice du citoyen. Cette nécessité s'est imposée dans la mesure où la plupart des acteurs de la société civile ont perçu l'ignorance et la méfiance des citoyens à l'égard de l'institution judiciaire.

Ici plusieurs actions spécifiques ont été menées par les acteurs des OSC. Il s'agit notamment :

- Du conseil juridique ;
- De la défense judiciaire et assistance juridique ;
- De la vulgarisation des lois ;
- De la lutte contre la corruption.

## Les droits de l'homme

La consolidation de l'Etat de droit passe par une sacralisation des droits de l'homme et du citoyen. Ceci est tant et si bien perçu par les OSC que la plupart de celles qui interviennent dans le secteur de la justice se préoccupent de la question de la promotion et de la garantie des droits de l'homme :

- sensibilisation au respect de la vie humaine ;
- défense des droits des veuves ;
- défense des droits de la femme, de l'enfant et de la famille ;

- défense des droits des consommateurs ;
- plaider en faveur de la défense des droits de l'homme et des peuples ;
- protection des personnes vulnérables ;
- promotion des droits de l'homme ;
- vulgarisation des droits de l'enfant.

## Les conditions de détention pénitentiaire

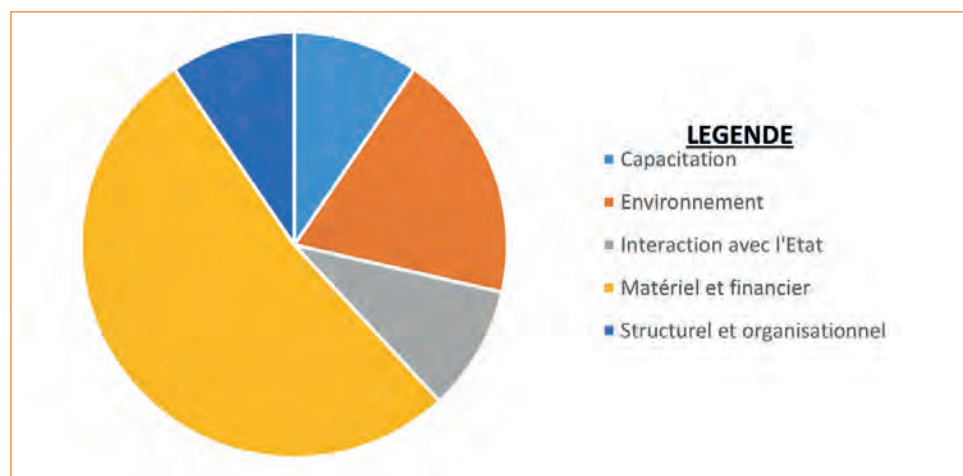
Ici également, plusieurs actions spécifiques sont menées par les OSC en vue de soutenir et d'aider les personnes en condition d'incarcération pénitentiaire :

- monitoring des lieux de détention et vulgarisation des lignes directrices de Luanda, de la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples sur les conditions d'arrestation, de garde à vue et la détention préventive ;
- soutien aux prisonniers (médicaments, vêtements, nourritures) ;
- vulgarisation du droit dans le milieu carcéral ;
- intermédiation entre parents et prisonniers ;
- insertion des prisonniers dans la vie active ;
- défense des droits des détenus et prisonniers.

## Difficultés et atouts des OSC dans le secteur de la justice

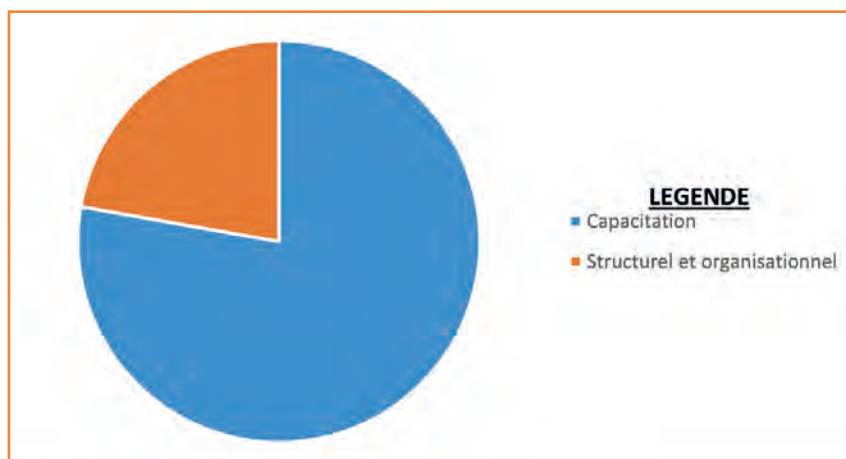
Assumer une responsabilité dans la résolution des nombreux et périlleux défis du secteur de la justice revient inévitablement à rencontrer d'énormes difficultés. Toutefois il existe des atouts et facilités qui convainquent au quotidien, les acteurs des OSC de continuer leur engagement dans le secteur de la justice.

### Les difficultés des OSC dans le secteur de la justice





## Les atouts des OSC du secteur de la justice



## Les grandes tendances des OSC dans le secteur de la justice

### Une société civile absente aux grands rendez-vous ? ou une société civile inaudible ?

Malgré de belles initiatives comme les Journées du consensus, la société civile ivoirienne a été soigneusement tenue à l'écart de la gestion du secteur de la justice dans la gestion de l'après-crise. Elle a pourtant fait preuve de bien de qualités et d'un certain nombre d'atouts qui auraient pu en faire des acteurs stratégiques dans la gouvernance du secteur de la justice. Il est vrai qu'elle traîne des difficultés qui ne rendent pas toujours évidente sa valeur-ajoutée pourtant réelle.

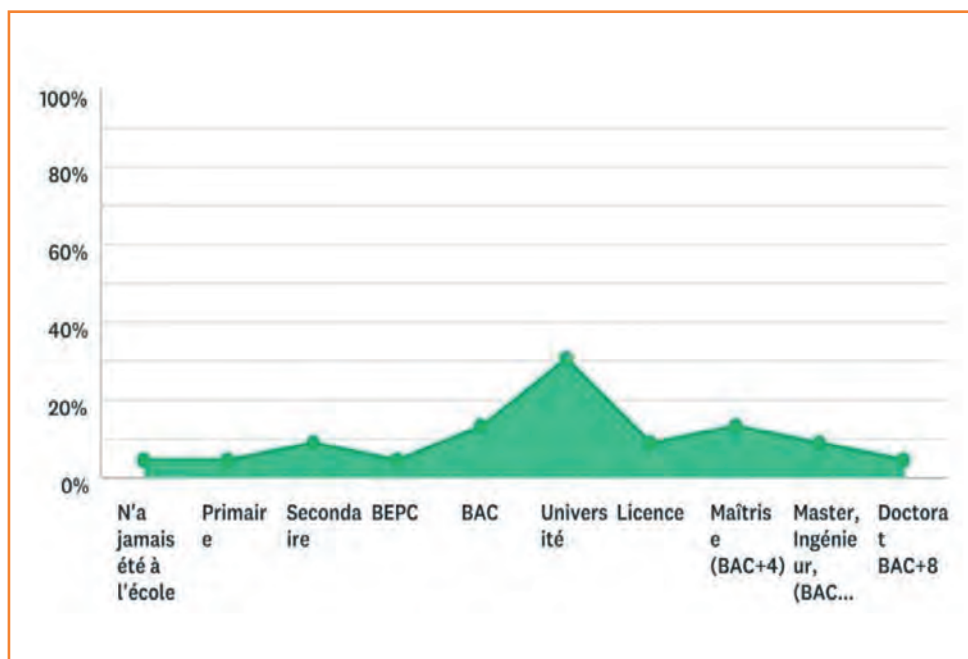
### Des organisations pétries de motivation

Il est remarquable le zèle avec lequel les organisations de la société civile se sont déployées dans le secteur de la justice au lendemain des événements de 2011. Cette détermination les a conduits à explorer diverses dimensions des réalités du secteur. Ceci permet de noter la force de l'engagement des acteurs de la société civile ainsi que leur sens de l'abnégation.

### L'incapacité à fidéliser le personnel

Comme précédemment évoqué, l'enjeu du maintien des ressources humaines au sein des OSC est constant et persistant et aucun secteur n'y échappe. Dans le secteur de la justice, il est d'autant plus sérieux qu'il s'agit d'un secteur qui demande des compétences avérées. Il n'est d'ailleurs pas surprenant qu'il soit le secteur où le niveau d'instruction moyen est le plus élevé :

## Niveau d'instruction des responsables des OSC du secteur de la justice



Ici, on observe que près de 80% des acteurs dans ce secteur ont au moins le niveau BAC. 25% ont au moins le niveau licence.

Il est vrai qu'on observe aussi que le secteur de la justice parvient à maintenir plus que les autres secteurs son personnel. Toutefois, ceci reste encore suffisant puisque la saignée est assez répandue quand même.

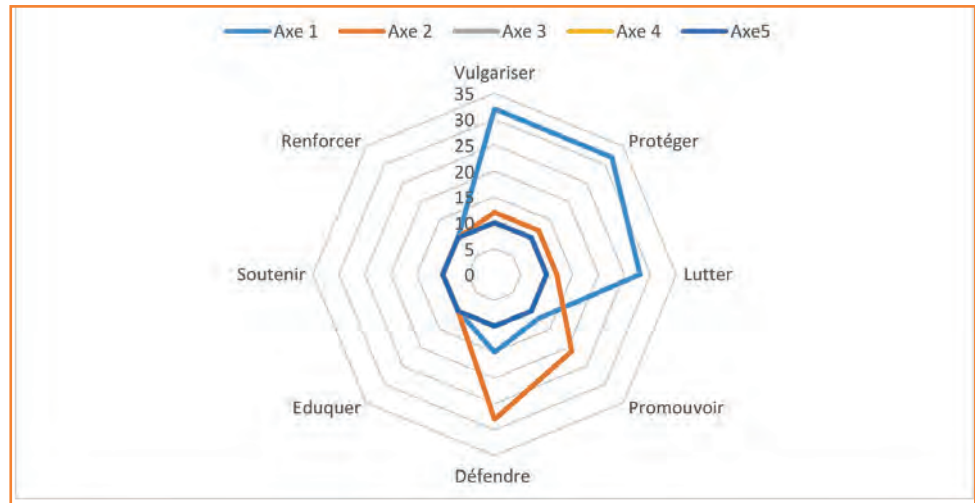
### Des organisations aux leaders vulnérables

Les leaders des OSC œuvrant dans le secteur de la justice sont particulièrement vulnérables du fait du contexte et les enjeux liés au secteur de la justice. Or la loi relative aux OSC ne les protège pas particulièrement comme c'est le cas dans certains pays de la sous-région. Ceci impacte négativement leur implication dans la gouvernance du secteur.

### Un secteur aux nombreuses faïtières

Mieux que les autres secteurs, le secteur de la justice est remarquable par la floraison des faïtières qui révèle la conscience de la nécessité de s'unir afin de constituer un pôle stratégique puissant. Malheureusement les différentes tentatives de constituer une plateforme nationale dans le secteur ont toutes échoué. Bien loin d'être l'aveu d'une impossibilité de pouvoir fédérer les énergies dans ce secteur, ces tentatives avortées révèlent qu'il y a des contraintes à lever avant d'envisager la constitution d'une faïtière nationale.

## Les répertoires de l'engagement citoyen dans le secteur de la justice



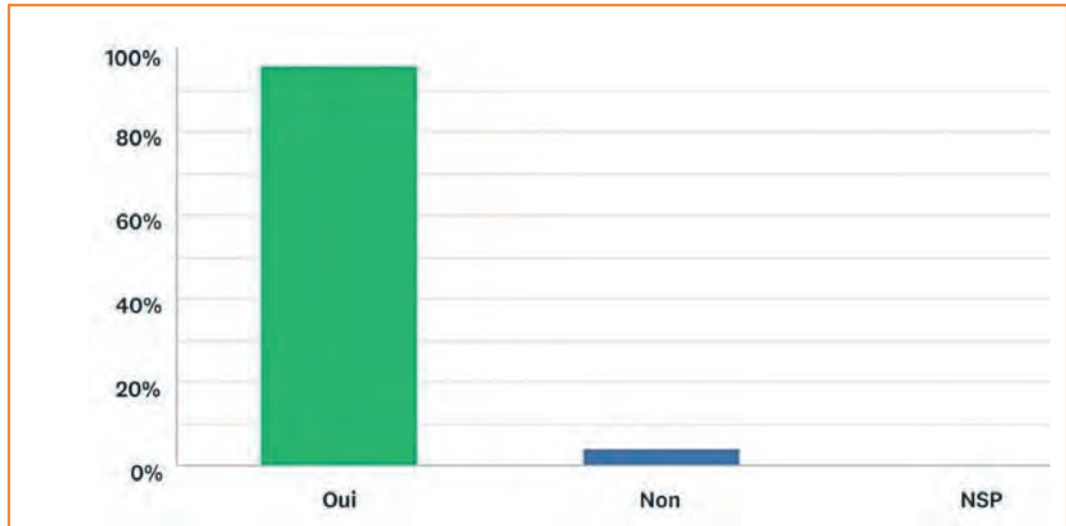
### Auto-évaluation de l'impact des OSC dans la gouvernance du secteur de la justice

Cette évaluation, comme dans les autres secteurs, sera faite autour des variables tels que la participation aux processus décisionnels, la capacité à exiger le respect du droit dans le secteur ; la capacité des OSC à demander des comptes aux autorités politiques et administratives ainsi que la contribution des OSC à l'efficience et à l'efficacité des politiques publiques dans leur secteur.

### Participation des OSC du secteur de la justice à la prise de décision

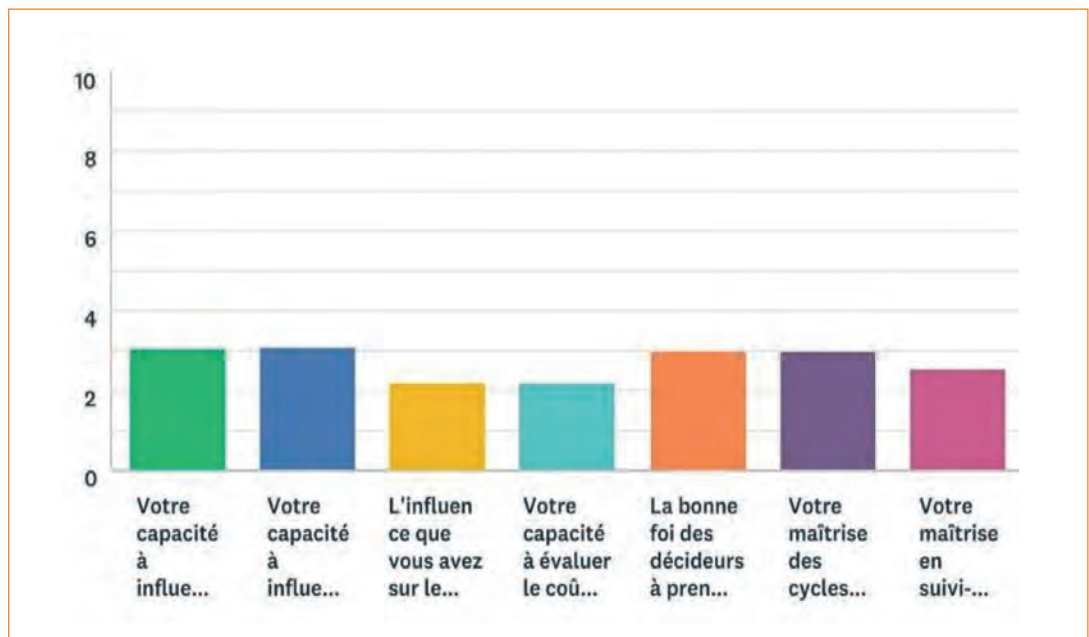
Ici, comme dans les autres secteurs et au niveau global, les acteurs de la société civile oeuvrant dans le secteur de la justice reconnaissent entretenir des relations avec les autorités publiques qui les « invitent » bien souvent à prendre part aux réunions. On observe donc que la participation des OSC est une réalité dans ce secteur.

## Participation des OSC du secteur de la justice à la prise de décision



Cependant, plusieurs nuances apparaissent quand on essaie de décortiquer la réalité et les mythes liés à cette participation.

## Capacité des OSC à influencer l'élaboration des politiques publiques dans le secteur de la justice



Ici, les acteurs apprécient, en majorité, leur capacité à influencer l'élaboration des politiques publiques. Pour une majorité de 72% qui s'attribuent les notes de 3/5 (40%) et de 4/5 (32%), il existe un potentiel en matière d'influence du processus d'élaboration des politiques publiques. 4% sont même très confiants et se donnent la note de 5/5.

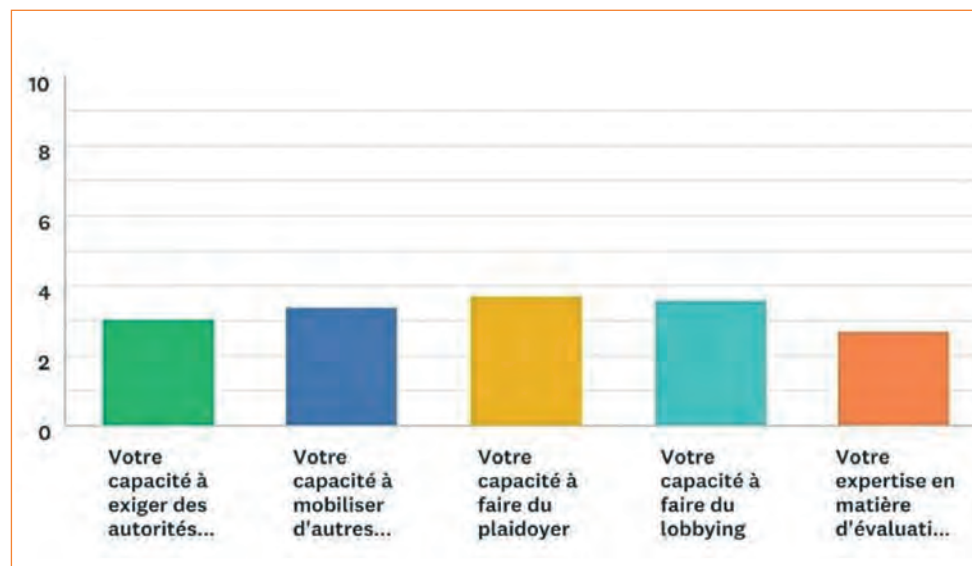
Cette tendance se confirme en matière de capacité à influencer la mise en œuvre des programmes publics. Pour 68% qui se donnent les notes de 3/5 et de 4/5, les OSC sont relativement bien outillées dans le secteur de la justice pour contribuer à la mise en œuvre des programmes publics.

Cependant, les acteurs des OSC du secteur reconnaissent ne pas être en mesure d'évaluer le coût des programmes publics. Ainsi 50% s'attribuent les notes de 1/5 et de 2/5. Il est vrai que 37% se placent au juste milieu et se donnent la note de 3/5. Au cours de la tendance générale, il convient d'envisager qu'en matière de capacité d'évaluer le coût des programmes publics, des efforts de renforcement de capacité doivent être faits dans le secteur de la justice.

Il est très utile ici de remarquer que la plupart des acteurs du secteur croient en la bonne foi des décideurs publics à prendre en compte leurs remarques dans l'élaboration des politiques publiques.

Au regard des résultats de notre enquête, on peut également soutenir que les acteurs du secteur de la justice maîtrisent passablement les cycles des politiques et couvrent des lacunes en matière de suivi-évaluation.

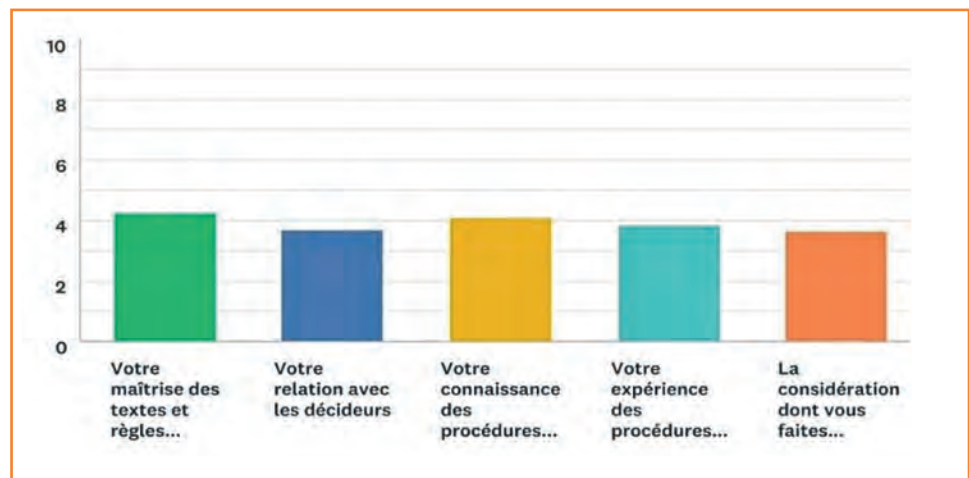
### Capacité des OSC à influencer la gouvernance dans le secteur de la justice



Lorsqu'on s'intéresse aux détails de leur capacité à exiger la transparence, leur capacité de lobbying et de réseautage, leur capacité de plaider ainsi que leur expertise en matière d'évaluation des politiques publiques, il apparaît que dans le secteur de la justice, il existe de forts atouts :

- pour exiger des autorités publiques la publication d'informations relatives aux activités publiques dans le secteur ;
- une réelle capacité de mobilisation et de réseautage autour de la publicisation des enjeux du secteur ;
- une bonne capacité de lobbying ;
- une bonne capacité de plaider.

Cependant, en matière d'évaluation des politiques publiques, il existe de vraies limites. Toutefois, ces bonnes appréciations ne doivent pas conduire à occulter la minorité qui clame encore des difficultés à ces différents niveaux. Elles sont environ 20%, les OSC qui ne sont pas capables d'exiger la publication d'informations aux autorités publiques, et d'ailleurs presque autant qui ne sont pas capables de faire du lobbying ou de plaider.



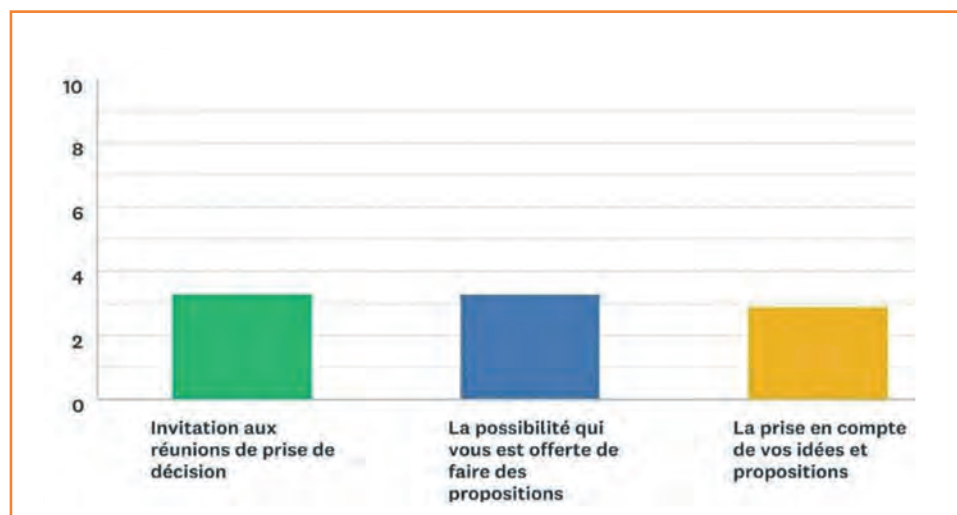
Tout logiquement, les OSC du secteur de la justice revendiquent une excellente connaissance :

- des textes et règles juridiques qui régissent le secteur de la justice ;
- des procédures juridiques et administratives pour faire respecter le droit dans le domaine.

Les OSC apprécient également la considération dont elles font l'objet de la part des décideurs publics ainsi que leurs relations avec les autorités et décideurs publics.



## Participation des OSC dans la prise de décision du secteur de la justice



Ici, il convient de noter que, si précédemment, les acteurs des OSC ont estimé faire confiance en la bonne foi des décideurs publics pour prendre en compte leurs remarques dans l'élaboration des politiques publiques, dans la réalité, ils confirment cette bonne foi et pensent, dans les mêmes proportions, que leurs idées et propositions sont prises en compte dans les politiques publiques. Il s'agit d'un indicateur de bonne gouvernance dans le secteur de la justice.

Aussi, les acteurs confirment-ils la bonne tendance à l'invitation aux réunions qui se confirment et reste très bien appréciée dans tous les secteurs. Les OSC confirment également la possibilité qui leur est donnée de faire des propositions dans le secteur.

Enfin, l'évaluation des acteurs de la société civile de leur contribution à la gouvernance publique dans le secteur de la justice est bonne. Les acteurs reconnaissent à une bonne majorité la positivité de leur participation aux processus décisionnels, au respect du droit dans leur secteur, à l'efficacité et à l'efficience des politiques publiques dans le secteur, à l'ouverture et à la transparence ainsi qu'à la reddition de compte. De bonnes moyennes pondérées confirment ces tendances qui émanent de la plupart des acteurs.

Somme toute, il convient de souligner que le secteur de la justice en Côte d'Ivoire apparaît comme un secteur de positivité de la contribution des organisations de la société civile. On peut en déduire qu'il existe des mécanismes et de bonnes pratiques de gouvernance inclusive dans le secteur de la justice.

### Le secteur de la sécurité

« La sécurité est le problème fondamental auquel l'institution étatique doit apporter une





solution<sup>11</sup> » assignait Jean-Jacques Rousseau. Cette perception qui lie le destin de l'Etat à la sécurité a progressivement dominé la pensée au point où, depuis les travaux de Max Weber, l'Etat est devenue « une entreprise politique à caractère institutionnel lorsque et tant que sa direction administrative revendique avec succès, dans l'application des règlements, le monopole de la contrainte physique légitime<sup>12</sup> ». Ainsi, reconnue comme une fonction traditionnelle de la responsabilité de l'Etat la sécurité est devenue une dimension de sa définition, dans la mesure où elle est le mécanisme par lequel, l'Etat contrôle et conserve le monopole de la violence légitime, c'est-à-dire, réalise sa vocation fondamentale. C'est la même idée qui transparaît chez Friedrich Leibniz pour qui, « la définition de l'État [...], ce que le latin appelle la République, c'est une [...] société dont l'objectif commun est la sécurité<sup>13</sup> ».

Pour autant, la compréhension de ce que l'on désigne par sécurité ne va pas de soi ; pour au moins deux raisons. D'abord du fait de la plasticité sémantique reconnue du concept, ensuite à cause de son immense popularité qui en fait un concept quasi œcuménique transversal à toutes activités et présent dans tous les secteurs de la société.

L'évolution du concept de la sécurité est celle d'une mutation sémantique selon les époques et les réalités dont il s'agissait de rendre compte. La première ambiguïté inhérente à la compréhension du concept de la sécurité émane de son étymologie problématique qui en sacre l'ambivalence ontologique. En effet, du latin sine cura, la sécurité serait, dans cette perspective l'absence, le manque de soin. Ce paradoxe, tout au moins apparent, semble saisissant dans la mesure où, d'ordinaire ce que nous appelons sécurité renvoie à une multitude de dispositions prises pour établir et garantir des conditions optimales de sûreté et de quiétude. C'est d'ailleurs pourquoi le Dictionnaire Larousse encyclopédique 2003, définit la sécurité comme

Définitivement établie dans son caractère controversé, la sécurité prend une dimension conceptuelle nouvelle avec sa généralisation et la diversité des champs où elle est désormais convoquée.

Ainsi, parle-t-on, par exemple, de sécurité alimentaire, sécurité humaine, sécurité sociale, sécurité environnementale, sécurité nationale etc. sans qu'il ne s'agisse ni de la même chose, ni de choses vraiment différentes. C'est pourquoi, il convient de fixer, dans la mesure du possible, les périmètres de ce dont il s'agit dans le cadre de ce rapport.

En effet, si les différents génitifs affublés au concept de la sécurité n'évoquent pas les mêmes réalités, elles ne changent pas pour autant, fondamentalement, dans la plupart des cas, les logiques dont il s'agit. C'est pourquoi il conviendra pour nous, dans le cadre de ce rapport de parler de sécurité nationale.

Avrai dire, le concept de sécurité nationale est encore bien plus complexe et insaisissable que



les deux concepts qui procède. Toutefois, sans rentrer dans les controverses conceptuelles qu'il entretient, nous tenterons de saisir ici la sécurité nationale comme une réalité totale, englobante, qui traverse les différents secteurs de la société. Il nous reviendra donc, tout en gardant présent à l'esprit, la grande diversité de ses ressorts, de l'envisager dans une perspective œcuménique, c'est-à-dire, guidé par une logique de convergence. Ainsi, nous aborderons la sécurité nationale comme envisagée dans le Livre Blanc sur la Défense et la sécurité nationale, qui fait remarquer que :

*« La stratégie de sécurité nationale embrasse aussi bien la sécurité extérieure que la sécurité intérieure, les moyens militaires comme les moyens civils, économiques ou diplomatiques. Elle doit prendre en compte tous les phénomènes, risques et menaces susceptibles de porter atteinte à la vie de la nation. Une différence de nature demeure entre les atteintes à la sécurité résultant d'initiatives hostiles, et celles que ne sous-tend aucune intention malveillante, comme les catastrophes naturelles. Mais l'exigence d'anticipation, de préparation et de rapidité dans la réaction est la même pour nos concitoyens dans les deux cas [...] La stratégie de sécurité nationale a pour objectif de parer aux risques ou menaces susceptibles de porter atteinte à la vie de la nation<sup>14</sup> ».*

Cet entendement de la sécurité nationale comme « un tout » est également partagé par les décideurs ivoiriens qui abordent la sécurité dans sa dimension globale.

Car en réalité, ce qui change n'est pas la perception de la sécurité, mais les transformations des menaces et leur prise en compte par le décideur public. C'est pourquoi il est tout à fait judicieux de retenir la distinction introduite par Arnold Wolfers qui pense que : « dans un sens objectif, la sécurité mesure l'absence de menaces pesant sur les valeurs acquises ; dans un sens subjectif, elle désigne l'absence de peur que ces valeurs soient attaquées<sup>15</sup> ». Du fait du caractère diffus et surtout de l'interdépendance entre les différents secteurs et enjeux de la société, la perception de la sécurité nationale ne peut plus se confiner dans ses périmètres traditionnels où elle était perçue comme « la capacité de résister à toute agression étrangère<sup>16</sup> » pour reprendre les mots de Giacomo Luciani. La sécurité nationale dépasse largement cette perception réaliste et appelle l'action multisectorielle du décideur public. A cet effet, Frank N. Trager et Frank L. Simonie, ont raison de soutenir que : « la sécurité nationale est cette partie de la politique gouvernementale qui a comme objectif central la création de conditions nationales et internationales favorables à la protection et à l'extension de valeurs vitales nationales contre des adversaires existants ou potentiels<sup>17</sup> ».

Dans un pays qui sort d'une décennie de crise sociopolitique et militaire, la question de la sécurité se pose naturellement avec acuité dans la mesure où, les aléas liés à la crise politique et militaire ont rompu tout dispositif sécuritaire et rendu diffuses menaces, violences et atteintes à l'intégrité des personnes et des biens. La rupture de l'ordre étatique

qui a accompagné la partition du pays en deux entre 2002 et 2011, la multiplication des groupes armés, milices et mercenaires, la désintégration des forces armées nationales... tous ces facteurs ont aggravé les enjeux sécuritaires dans un Etat dont les difficultés évidentes à contrôler tout le territoire national et à assurer une complète sécurisation étaient déjà patentées. Dans cette perspective, les lendemains de la crise paraissent logiquement laborieux, tant la question sécuritaire lancinante et grave implique un volontarisme politique assorti d'une prudence stratégique et d'une détermination des acteurs qui président désormais aux destinées de la Côte d'Ivoire. C'est dire que le secteur de la sécurité en Côte d'Ivoire figure parmi ceux qui ont englouti le plus de ressources financières et matérielles, suscité le plus d'attention et exigé le plus d'implication d'acteurs.

## Contexte sécuritaire en période post-crise en Côte d'Ivoire

Il est évident que la situation sécuritaire de la Côte d'Ivoire a sensiblement évolué depuis la fin de la crise politico-militaire en avril 2011. Plusieurs mesures hardies des autorités gouvernementales ont permis d'aboutir à une réelle pacification de la plupart du territoire national. La réunification du pays qui reste la face visible de cet effort de pacification s'est accompagnée d'un processus de reconstruction de l'armée ivoirienne, un redéploiement de la police et de la gendarmerie sur tout le territoire national, une ambition politique de Démobilisation, Désarmement et Réinsertion des anciens combattants des différents groupes armés. L'Etat a également mis en place des dispositifs sécuritaires dans plusieurs secteurs et associe plusieurs acteurs à la cause sécuritaire<sup>18</sup>.

Par ailleurs, même si, le traumatisme des conflits et des affrontements armés qui l'ont accompagnée restent vivaces dans les mémoires, il apparaît quand même un amenuisement de la psychose de violence.

Cependant, plusieurs incidents graves ont parfois réveillé la hantise des combats et révèlent inéluctablement la fragilité profonde de la quiétude ambiante dans la mesure où ils sont l'œuvre de groupes fortement armés ou au moins entraînés au combat et qui parfois donnent l'impression de la possibilité et parfois même de l'imminence d'une nouvelle déflagration.

C'est pourquoi il est évident que des défis attendent d'être relevés par la Côte d'Ivoire si tant est que populations et décideurs publics veuillent vraiment tourner la page des conflits, des crises sociopolitiques et militaires en vue d'une vraie cohésion sociale.

## Les défis de la sécurité en Côte d'Ivoire

Au lendemain de la fin de la crise, le nouveau pouvoir ivoirien a pris la mesure des défis d'un secteur vital et transversal dont il faudrait reconstruire chaque pan, chaque maillon, tant les défis sont nombreux et divers. Ces défis tournent essentiellement autour de :



- la reconstruction d'une armée nationale républicaine ;
- l'intégration sociale des forces de l'ordre ;
- le désarmement complet des groupes armés ;
- la réhabilitation des infrastructures sécuritaires ;
- le réarmement prudent des services de police et de gendarmerie etc.

Afin de faire efficacement face à ces défis, le gouvernement ivoirien a opté pour un package stratégique », une sorte de solution englobante qui permet d'envisager les défis et enjeux dans leurs différentes dimensions. Il a alors initié une ambitieuse Réforme du Secteur de la Sécurité.

### **La réponse de l'Etat aux défis de la sécurité : la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS)**

La réforme du secteur de la sécurité doit être entendue comme un ensemble de mesures prises par le décideur public en vue de la transformation substantielle du secteur de la sécurité. Plus précisément, la Réforme du Secteur de la Sécurité (RSS) en Côte d'Ivoire apparaît comme un assortiment de cent huit dispositions de politiques publiques qui visent à réorganiser le cadre global de légitimité de l'utilisation de la force, à redéfinir les acteurs en charge de la sécurité, et refondre le contexte institutionnel de leurs actions.

Il est par ailleurs intéressant de se rendre compte que la répartition de ces différentes mesures par secteur met en évidence l'interdépendance complexe de la sécurité sur un même territoire national. Action sociale par excellence, la sécurité est à la fois, produit et productrice de sens. De ce fait, elle est au cœur de toute action sociale et doit être recherchée dans chaque activité humaine.

Les mesures envisagées par l'Etat ivoirien visent plusieurs maillons de la chaîne sécuritaire à savoir :

#### **La transformation du cadre juridique de la sécurité nationale**

Il s'agit ici de procéder à un toilettage du dispositif juridique qui a jusque-là organisé et régi le fonctionnement de la chaîne sécuritaire ivoirienne. Ainsi, il est prévu :

Point 7 : « Adopter une loi portant organisation et direction de la sécurité nationale »

Point 15 : « Adopter une loi de programmation militaire et une loi de programmation de sécurité intérieure en rétablissant l'équilibre budgétaire entre fonctionnement et investissement »

Point 16 : « adopter des textes organisant les forces armées et les forces de sécurité intérieure »

Point 27 « adopter le Plan national de lutte contre les Armes Légères et de Petits Calibres (en coordination avec les processus de RSS et les DDR) »

Point 30 : « définir le statut de victime de guerre et adopter la loi d'indemnisation »

Point 65 : « Adopter une loi pour réglementer l'activité des sociétés de capital-risque et de crédit-bail ».

Point 72 « renforcer le cadre juridique et institutionnel de la salubrité ».

Point 78 « mettre en place et adopter un nouveau code des investissements plus attractifs et incitatif ».

Point 82 : « élaborer et mettre à jour des textes réglementaires relatifs aux activités agropastorales ».

Point 96 « renforcer le cadre juridique, réglementaire et institutionnel inhérent à la protection de l'environnement.

Point 98 « renforcer le cadre institutionnel et réglementaire de protection sociale ».

Point 99 « renforcer le dispositif de protection légale et institutionnelle de la protection des enfants, de la femme, des personnes âgées vulnérables ».

### **La transformation du cadre institutionnel de la sécurité nationale**

L'une des perspectives de la RSS en Côte d'Ivoire est le renouvellement du cadre institutionnel de la sécurité nationale. A cet effet, la RSS a également prévu une panoplie d'actions souvent interdépendantes d'autres mesures de transformation du cadre juridique de légitimation de l'action sécuritaire.

### **La transformation des acteurs de la sécurité nationale**

Il s'agira ici de refonder l'architecture du dispositif sécuritaire et du personnel y afférent. A cet effet, la RSS prévoit :

- la définition d'une politique nationale de défense et de sécurité contextualisée, c'est-à-dire, prenant en compte la réalité de l'environnement national, régional et international actuel ;
- la recréation de l'armée de terre autour de trois bataillons : deux bataillons pilotes d'infanterie et un bataillon de génies dédié aux travaux ;
- la reconfiguration du haut commandement de l'armée ;
- le programme présidentiel d'urgence militaire ;
- la réorganisation de la chaîne de renseignement ;
- la transformation de la police, de la gendarmerie et des armées ;
- la rénovation et le rétablissement du lien armée-nation.

La RSS reconnaît par ailleurs l'importance d'autres acteurs jugés importants. Il s'agit notamment des acteurs de la société civile à savoir d'une part les Rois et Chefs traditionnels et d'autre part les organisations de la société civile.

Même si leur importance n'a été jugée conséquente que dans le domaine du contrôle démocratique, il est évident que leur reconnaissance est déjà un gage important, mais non suffisant.

### **Ces dispositions se réfèrent à différentes dimensions de l'action**



publique à savoir :

### **La dimension liée à la sécurité nationale stricto sensu.**

Il s'agit ici de partir d'une définition réaliste de la sécurité nationale qui prend en compte le rôle de la force dans le maintien du climat de sécurité. A cet effet, la RSS est d'abord axée sur une reconstitution et une refondation de l'armée ivoirienne, dont il est impérieux de revoir le contexte d'opérationnalisation, le cadre institutionnel, les moyens militaires, matériels, financiers et juridiques.

### **La dimension de la reconstruction post-crise**

Elle est le résultat lucide de la prégnance de la conjoncture nationale sur la RSS. C'est l'étape du colmatage des brèches issues de la crise politico-militaire. Il s'agit d'intégrer la « réparation » humaine à celle de la société non en accordant une prime à la belligérance, mais en saisissant à sa juste valeur le potentiel dangereux que constituent des combattants abandonnés à eux-mêmes.

### **La dimension juridique et diplomatique**

Elle fait référence au cadre de légitimation de la sécurité nationale ainsi qu'au rôle dévolu aux acteurs de la diplomatie ivoirienne. Elle est le cadre de la reconnaissance que bien que nationale, la sécurité doit beaucoup à l'environnement aussi bien national que régional et international. Elle procède d'un décentrement territorial de la sécurité nationale.

### **La dimension du contrôle démocratique**

Puisque l'ambition affichée par la RSS est d'intégrer la sécurité nationale à un cadre démocratique, le contrôle devient une dimension essentielle. C'est pourquoi, la RSS prévoit les modalités d'une gouvernance concertée et inclusive de la sécurité nationale en resituant le rôle de la représentation nationale et des autres acteurs non institutionnels mais dotés d'une légitimité sociale avérée.

### **La dimension de la gouvernance économique**

Elle fait enfin appel au cadre de mobilisation, d'utilisation et de répartition des ressources pour une gestion vertueuse de la sécurité nationale.

### **La dimension humaine et sociale**

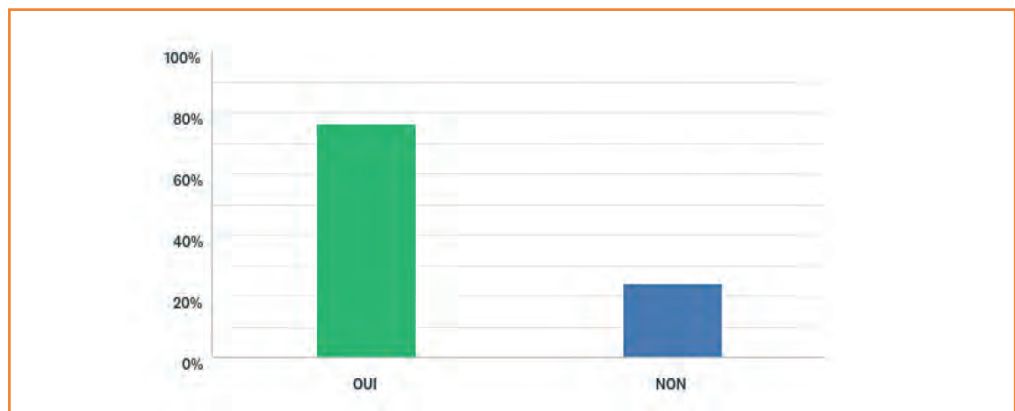
Elle part d'une vision finaliste de la sécurité en assumant le caractère œcuménique. Elle évoque la prise en compte de l'environnement naturel, de la protection humaine, comme éminemment important dans la vision ivoirienne de la sécurité nationale. Ainsi tout ce qui est prévu et entrepris dans la réforme vise l'homme et la société. C'est l'affirmation de la cohésion sociale comme finalité de la sécurité nationale.

### **Les organisations de la société civile et le secteur de la sécurité**



Quelles que soient les modalités de l'engagement des organisations de la société civile dans le secteur de la sécurité, celui-ci paraît toujours accessoire dans la mesure où la perception dominante de la sécurité nationale fait appel à l'armée, aux forces de l'ordre. C'est donc dire que la sécurité nationale passe d'abord et avant tout comme un espace d'utilisation de forces où les acteurs civils tels que les organisations de la société civile n'auraient pas une grande légitimité. Même si des personnels civils sont engagés dans ce secteur, leur périmètre d'action est soigneusement délimité et restreint au fur et à mesure que le contexte devient périlleux. C'est pourquoi l'implication des OSC dans le secteur de la sécurité exige de rappeler à la fois son cadre de légitimité ainsi que ses enjeux.

### La légitimité de l'engagement des OSC dans le secteur de la sécurité Perception de la population sur l'utilité des OSC



Pour la majorité des ivoiriens enquêtés, les OSC ont une utilité dans la société. Les acteurs des organisations de la société civile eux-mêmes revendiquent cette légitimité puisqu'ils sont plus de 80% à trouver une utilité à leur implication dans la société.

Cette légitimité apparaît d'autant plus certaine que la perception du rôle social des OSC, dans un pays en développement, se révèle tout à fait pertinente.

Ainsi, les organisations de la société civile, estiment pouvoir prendre une part active à la reconstruction en Côte d'Ivoire d'un environnement sécurisé et apaisé, une sécurité inclusive. Elles entendent contribuer à la promotion de la sécurité et à la paix, gage d'un développement durable.

### Perception du rôle des OSC dans le secteur de la sécurité

A la question : « A votre avis, quel est le rôle d'une organisation de la société civile ? », les acteurs des organisations de la société civile, œuvrant dans le secteur de la sécurité, donnent les réponses suivantes :





## Champ lexical de la vocation de la société civile

De façon générale, le rôle des OSC tel que clamé par les acteurs des organisations de la société civile confirment le triangle de la triple orientation communauté-homme-Etat.

Ainsi dans le secteur de la sécurité, on observe également des actions de pacification communautaire, des actions orientées vers l'individu dans des contextes de fragilité et des actions orientées vers la survie de l'Etat qui se réalisent ici à travers l'engagement des OSC en faveur de la RSS.

## Les enjeux de l'intégration de la société civile aux enjeux de sécurité: entre privatisation et publicisation

### La société civile dans le secteur de la sécurité : le procès de la privatisation

La question de l'implication des acteurs de la société civile au secteur de la sécurité appelle toujours des affrontements perceptuels dont il importe, dans la mesure du possible, de dissiper les ambiguïtés. En effet, l'implication des acteurs de la société civile dans les politiques publiques sécuritaires n'affecte en rien l'efficacité et ne relève pas de la privatisation de la sécurité, comme bien de polémiques tendent souvent à le présenter. En effet, la privatisation de la sécurité appelle, comme l'éclaire si bien Martine Fourcaudot, « l'ensemble des activités et des mesures visant la protection des personnes, des biens et de l'information fournie dans le cadre d'un marché compétitif orienté vers le profit et où les pourvoyeurs n'assurent pas, au regard de la loi, des responsabilités de fonctionnaire au service du gouvernement ». C'est le cas des nombreuses entreprises privées de sécurité qui fleurissent en Côte d'Ivoire depuis la fin de la crise électorale<sup>19</sup>.

La privatisation problématique serait celle qui résulterait, pour reprendre les mots de Rosenthal, d'une « négligence d'organes gouvernementaux mis en face d'évolutions qui se dessinent au sein de la sphère civile et privée. Ou bien l'Etat se voit dépassé (par le privé) dans la gestion d'un problème et ne réagit pas parce qu'il s'en accommode ou cherche à reprendre en main le processus de privatisation en lui assignant des orientations finalisées par des règles du jeu étatique normées<sup>20</sup>». Or le contexte ivoirien ne révèle ni un dépassement de l'Etat par le privé sur la question sécuritaire, ni d'une négligence de la part de l'Etat.

Il importe donc de nuancer et de reconnaître avec Frédéric Ocqueteau que l'expression de la privatisation de la sécurité « devient incorrecte quand il y'a mouvement de délégation d'attributs de puissance publique à des agents privés<sup>21</sup>» Dès lors, il s'agit plus d'une publicisation de la sécurité que d'une privatisation.



## LES 108 REFORMES DU SECTEUR DE LA SECURITE

### I SECURITE NATIONALE

- 1 • Définir une politique nationale de défense et de sécurité adaptée au contexte actuel de la Côte d'Ivoire et à son environnement régional et international
- 2 • Doit toutes les unités de police et de gendarmerie d'un minimum de moyens en armement, mobilité et transmissions pour reconstituer une capacité opérationnelle minimum.
- 3 • Mettre sur pied trois bataillons pour l'armée de terre : deux bataillons pilotes d'infanterie projetables et un bataillon du génie à dominante travaux
- 4 • Créer un centre d'instruction et de formation initiale pour les militaires du rang
- 5 • Réorganiser la structure des Hauts Commandements et introduire l'indispensable cohérence entre eux
- 6 • Adopter un Programme Présidentiel d'Urgence Militaire (PPUM)
- 7 • Adopter une loi portant organisation et direction de la sécurité nationale
- 8 • Redéfinir et réorganiser la Communauté du Renseignement en Côte d'Ivoire avec un cadre juridique approprié qui précise le mandat et les responsabilités de chaque acteur du secteur
- 9 • Equiper les unités des forces spéciales en matériel dédié (spécifique) pour les rendre davantage opérationnelles
- 10 • Réorganiser le dispositif de sécurité civile.
- 11 • Engager concomitamment les réformes de la police nationale, de la Gendarmerie et des Armées, la Gendarmerie et la Police constituant le socle du secteur de la sécurité
- 12 • Rénover le concept d'emploi des forces de défense et de sécurité en prenant en compte les risques: les menaces, les enjeux et les ambitions
- 13 • Rétablir et consolider le lien armée-nation et rétablir la confiance entre les forces de sécurité et la population
- 14 • Installer les comités sectoriels en charge d'exécuter les réformes de la police nationale, de la Gendarmerie et des Armées
- 15 • Adopter une loi de programmation militaire et une loi de programmation de sécurité intérieure en rétablissant l'équilibre budgétaire entre fonctionnement et investissement
- 16 • Adopter les textes organisant les forces armées et les forces de sécurité intérieure.
- 17 • Engager la lutte contre le terrorisme qui menace certains pays limitrophes, par le renforcement des mécanismes existants
- 18 • Mettre en place un troisième bataillon d'infanterie
- 19 • Procéder à une déflation progressive des effectifs résultant d'un rééquilibrage des allocations budgétaires au sein des ministères de la Défense et de l'Intérieur
- 20 • Développer une politique érigée de promotion du Genre basée sur la participation et la responsabilisation effectives du personnel féminin au sein des institutions chargées de la sécurité et de la défense.
- 21 • Mettre sur pied trois bataillons pour l'armée de terre.

### IV • CONTRÔLE DEMOCRATIQUE

- 52 • Renforcer le cadre institutionnel de l'Assemblée Nationale dans sa dimension "défense et sécurité"
- 53 • Renforcer la compétence des institutions de la République en matière de contrôle démocratique
- 54 • Rendre effective la libéralisation du secteur de l'audio visuel
- 55 • Renforcer les compétences et les capacités de la Commission Défense et Sécurité de l'Assemblée Nationale
- 56 • Renforcer les compétences et les capacités des Médias dans le contrôle démocratique du secteur de la sécurité
- 57 • Renforcer le pouvoir de contrôle des autorités Administratives Indépendantes
- 58 • Redéfinir les structures et les modalités de contrôle démocratique des forces de défense et de sécurité
- 59 • Renforcer les compétences des Autorités Administratives Indépendantes (HACA, ONDHCI, CEI, CNP, CSP) en matière de défense et de sécurité
- 60 • Impliquer davantage les Rois et Chefs traditionnels dans le contrôle démocratique du secteur de la sécurité.
- 61 • Sensibiliser les groupements et partis politiques sur leur rôle d'acteurs du contrôle démocratique du secteur de la sécurité
- 62 • Renforcer les compétences et les capacités des associations membres de la société civile en matière de contrôle démocratique du secteur de la sécurité.

### V • GOUVERNANCE ECONOMIQUE

- 63 • Soutenir les réformes relatives aux mesures de sécurisation et de facilitation des opérations de débouquement dans les ports et bureaux frontalières terrestres
- 64 • Soutenir les réformes de mesures de contrôle après débouquement et de surveillance du territoire douanier national
- 65 • Adopter une loi pour réglementer l'activité des sociétés de capital-risque et de crédit-bail;
- 66 • Mettre en place un cadre institutionnel et réglementaire adéquat pour le développement des secteurs des PME
- 67 • Créer un cadre permanent de concertation entre l'Etat et les organisations de la société civile pour la prévention des conflits.
- 68 • Finaliser le processus de création et de mise en place de l'Agence Nationale pour le Développement de la Forêt (ANDEFOR)
- 69 • Créer et rendre opérationnel l'Office de l'Artisanat
- 70 • Créer un Fonds de Garantie des Crédits aux PME
- 71 • Rendre opérationnels le Fonds National pour l'Assainissement et le Drainage (FNAD) et l'Office National pour l'Assainissement et le Drainage (ONAD)
- 72 • Prendre les mesures d'application et de vulgarisation de la Loi sur le Foncier Rural



## II • RECONSTRUCTION POST-CRISE

- 22 • Créer un cadre national unique de mise en œuvre et de coordination du DDR
- 23 • Définir une politique intégrée et globale de sensibilisation des populations prenant en compte les questions du Foncier Rural, du Genre et du VIH SIDA
- 24 • Définir une nouvelle politique de DDR adaptée au contexte, étroitement liée au processus de RSS, et inclusive de tous les groupes cibles, avec des critères d'éligibilité clairs et vérifiables et des mécanismes de vérification
- 25 • Définir une nouvelle politique de service civique
- 26 • Renforcer le cadre institutionnel du service civique
- 27 • Adopter le Plan d'Action National pour la lutte contre les ALPC (en coordination avec les processus de RSS et de DDR)
- 28 • Renforcer la synergie sous-régionale en matière de contrôle des ALPC et des mouvements transfrontaliers de personnes en armes
- 29 • Définir des schémas de rapatriement des Ex-Combattants étrangers en Côte d'Ivoire et Ivoiriens à l'étranger.
- 30 • Définir le statut de victime de guerre et adopter la loi d'indemnisation.
- 31 • Réorganiser le cadre opérationnel et d'exécution technique des activités du DDR et de la Reconstruction Post-Crise
- 32 • Définir les schémas de la Réintégration socio-économique des Ex-Combattants et des Jeunes A Risque
- 33 • Identifier les sources et définir les schémas de financement de la RSS, du DDR et de la Reconstruction Post-Crise en tenant compte des limites et des capacités budgétaires au regard de l'ensemble des priorités nationales

## III • ETAT DE DROIT ET RELATIONS INTERNATIONALES

- 34 • Renforcer l'indépendance de la justice en donnant aux juges des gages de sécurité et d'autonomie internationalement régulièrement ratifiés
- 35 • Mettre en place un organe de veille chargé de vérifier la conformité des textes nationaux aux textes internationaux
- 36 • Engager la réforme du système judiciaire
- 37 • Engager la réforme du système pénitentiaire
- 38 • Assurer l'effectivité de la séparation des pouvoirs
- 39 • Accorder un statut particulier aux groupements et partis politiques et veiller à son respect
- 40 • Donner un statut particulier aux Autorités traditionnelles conforme aux exigences de l'état de Droit
- 41 • Renforcer la coopération internationale en matière de sécurité et de défense ;
- 42 • Renforcer le rôle de la Diplomatie dans le cadre de la prévention des conflits et de la préservation de la paix
- 43 • Mettre en place par arrêté du Premier Ministre un comité en charge d'engager la réforme de l'Administration pénitentiaire et judiciaire
- 44 • Prendre en compte les questions de sécurité internationale notamment celles du mercariat et du terrorisme dans les Grandes Commissions Mixtes de Coopération.
- 45 • Faire l'inventaire des textes internationaux en relation avec la défense et la sécurité et veiller à leur ratification
- 46 • Œuvrer auprès de l'ONU, en collaboration avec la CEDEAO, pour la levée partielle ou totale de l'embargo sur les armes, à l'effet de coher les forces en charge de la Défense et de la Sécurité de moyens adéquats pour assurer la sécurité du territoire nationale.
- 47 • Renforcer les compétences du pouvoir judiciaire en matière de défense et de sécurité
- 48 • Actualiser les curricula de formation des diplomates en matière de stratégie, de défense et de sécurité
- 49 • Promouvoir les postes d'Attaché de Sécurité dans les Missions Diplomatiques et Consulaires
- 50 • Renforcer les postes d'Attaché de Défense et redéfinir leurs missions et attributions.
- 51 • Réviser certains accords bilatéraux, multilatéraux économiques et de Développement.

- 73 • Renforcer les capacités institutionnelles de l'OSER et requalifier en délit certaines contravention
- 74 • Renforcer le cadre institutionnel à tous les niveaux de la pyramide sanitaire
- 75 • Formaliser le partenariat public-privé au niveau de la sécurité sanitaire
- 76 • Élaborer des Plans stratégiques de développement de l'artisanat et des PME
- 77 • Renforcer le cadre juridique et institutionnel de la salubrité
- 78 • Mettre en place et adopter un nouveau code des investissements plus attractif et incitatif
- 79 • Renforcer les capacités de l'AGETU, l'OFIT et de la SONATT pour la planification de la construction et de l'exploitation des gares routières.
- 80 • Promouvoir la mécanisation agricole et l'utilisation des engrais en vue d'accroître la production agricole
- 81 • Créer un système intégré d'Informations domaniales et foncière accessible à tous les ministères concernés
- 82 • Elaborer et mettre à jour des textes réglementaires relatifs aux activités agropastorales
- 83 • Réglementer la transhumance
- 84 • Valoriser les parcs nationaux et réserves à travers l'écotourisme en vue de leur gestion durable
- 85 • Mettre en œuvre d'une politique nationale de gestion du domaine urbain
- 86 • Création d'un guichet unique pour la création des entreprises.
- 87 • Mettre en place un mécanisme institutionnel de veille stratégique en matière de croissance et de développement
- 88 • Assurer la couverture en eau potable de toutes les localités urbaines.
- 89 • Adapter la formation des douaniers aux spécificités et besoins du service
- 90 • Développer la production agricole, animale et halieutique
- 91 • Instituer une subvention pour les organisations de la société civile déclarées et reconnues
- 92 • Réviser certains accords bilatéraux, multilatéraux économiques et de Développement

## VI • DIMENSION HUMAINE ET SOCIALE

- 93 • Opérationnaliser le Programme national de cohésion sociale
- 94 • Renforcer l'environnement institutionnel et réglementaire des secteurs de l'emploi et du travail
- 95 • Renforcer le Programme National de développement communautaire
- 96 • Renforcer le cadre juridique, réglementaire et institutionnel inhérent à la protection de l'environnement
- 97 • Créer les conditions d'affirmation et de promotion des valeurs civiques et citoyennes
- 98 • Renforcer le cadre institutionnel et réglementaire de protection sociale
- 99 • Renforcer le dispositif de protection légale et institutionnelle des enfants, de la femme, des personnes âgées et vulnérables;
- 100 • Développer l'insertion des personnes cibles par l'entreprenariat
- 101 • Intégrer la dimension genre dans toutes les activités liées à la transformation et la gestion des institutions du secteur de la sécurité.
- 102 • Assurer l'accès universel aux soins de santé
- 103 • Renforcer la coopération sous régionale, régionale et internationale en matière de protection sociale
- 104 • Développer un partenariat au profit des jeunes
- 105 • Renforcer et améliorer les capacités opérationnelles du système national d'éducation, de formation et d'encadrement
- 106 • Renforcer le mécanisme de lutte et de prise en charge des violences basées sur le genre
- 107 • Renforcer le système de surveillance et de communication sur les violations des droits des enfants
- 108 • Introduire les langues nationales dans le système éducatif de base

Avec l'implication des acteurs des organisations de la société civile dans le secteur de la sécurité, il nous paraît plus judicieux de parler de publicisation de la sécurité.

## Les OSC dans la réforme du secteur de la sécurité

Même s'il ne s'agit pas de dire que la RSS fait la part belle aux acteurs des organisations de la société civile, il convient toutefois de reconnaître qu'elle fait partie des rares politiques publiques où la légitimité de la société civile est affirmée avec autant de précisions et d'ambitions. En effet, sur les cent huit points qui constituent la RSS, au moins trois font directement appel à la société civile. Il s'agit de :

Point 60 « impliquer davantage les Rois et Chefs traditionnels dans le contrôle démocratique du secteur de la sécurité ».

Point 62 « Renforcer les compétences et les capacités des associations membres de la société civile en matière de contrôle démocratique du secteur de la sécurité »

Point 67 « créer un cadre permanent de concertation entre l'Etat et les organisations de la société civile pour la prévention des conflits ».

Solidarité entre acteurs et anciens acteurs Amicale d'acteurs de la sécurité	15
Sécurité sociale	11
Union patronale des entreprises de sécurité	5
Sécurité alimentaire	36
Sécurité/paix	32
Sécurité environnementale	3
Sécurité électrique	1
Sécurité travail	2
Biosécurité	2
Piraterie/Sécurité des œuvres immatérielles	1
Sécurité humaine	1
Total	101





## Evaluation des OSC opérant dans le secteur de la sécurité

L'APPRENTISSAGE DE LA DÉFENSE PERSONNELLE	LE SECOURISME	LA MAÎTRISE DE SOI	LA SÉCURISATION DES PERSONNES ET DES BIENS	LE YOGA
FORMATION EN SECOURISME ET INTERVENTION EN SITUATION DE CRISE	Gouvernance locale de la sécurité des personnes et des biens	Élections sans violences	Sensibilisation des parents sur l'établissement du testament	Protection
Sécurité routière	Pratique de la chasse	Tradipraticien	La lutte pour la salubrité	FORMATION DES AGENTS DE SECURITE SCOLAIRE
Défense des veuves et leurs enfants pour leur droit	Formation des enfants sur leur milieu et leur comportement en famille	La lutte contre le trafic et les pires formes de travail des enfants en milieu du transport		La lutte contre la prolifération des armes légères et de petits calibres (ALPC) en milieu du transport
Campagne de sensibilisation pour le dépôt volontaire des armes	Protection des personnes invulnérables	Cohésion sociale	Promotion des droits de l'Homme	Sécurité (protection) des hommes et des biens

Il existe, en Côte d'Ivoire, très peu d'organisation de la société civile qui opèrent réellement dans le secteur de la sécurité stricto sensu.

### La légitimité des organisations de la société civile dans la gouvernance du secteur de la sécurité

Lorsqu'on s'intéresse de près aux organisations qui entretiennent la prétention d'agir dans le domaine de la sécurité, on se rend compte de plusieurs forces ou atouts qui consacrent une valeur-ajoutée de l'engagement citoyen dans le secteur. Il convient toutefois, de se rendre compte que ces atouts ne sont presque jamais sollicités par le décideur public. C'est ainsi que dans plusieurs enjeux de paix et de sécurité, les OSC n'apparaissent pas de vrais acteurs, c'est-à-dire sollicités et écoutés par les autorités publiques.

Les points positifs exploitables :

- la réputation de proximité avec la population.
- la facilité à être écoutés aussi bien par la population qu'à l'échelle internationale

- représentativité dans certains cadres de concertation (Police de proximité ou
- Groupe consultatif par exemple)

## Atouts et faiblesses de l'engagement des Organisations de la société civile dans le secteur de la sécurité nationale

L'engagement citoyen dans le secteur de la sécurité, constitue, à plus d'un titre un avantage sérieux pour le secteur. En effet, plusieurs facilités se révèlent à l'analyse de la contribution des OSC. On peut retenir :

- l'existence d'échanges continus entre osc et populations sur la problématique de la sécurité ;
- la motivation des acteurs de la société civile ;
- la facilité de communication avec les populations ;
- la bonne connaissance du terrain ;
- la synergie dans le travail des acteurs de la société ;
- la solidarité ;
- l'écho favorable de la problématique de la sécurité auprès des populations ;
- l'existence de réseaux ;
- une vision commune ;
- une bonne capacité de mobilisation ;
- les initiatives déjà prises par les résultats.

## Les faiblesses de l'engagement des OSC dans le secteur

Ils sont de plusieurs ordres à savoir :

- des difficultés d'organisation structurelle ;
- des difficultés de fonctionnement organisationnel ;
- des problèmes de manque d'équipement adéquat ;
- des difficultés de réseautage ;
- le manque de synergie entre les OSC opérant dans un même secteur d'activité ;
- la politisation de la société civile ;
- le problème de leadership ;
- le manque de qualifications (diplômes).

Dans le secteur de la sécurité, l'engagement citoyen reste à valoriser. Pour la plupart des OSC leurs interactions avec les décideurs publics, sont en général, mal appréciées. Ainsi, les OSC estiment que :

- leur participation aux processus décisionnels dans le secteur est moyennement négative. Elles sont une grande majorité d'OSC (36%) qui ont donné la note de 1/5. Il est vrai qu'il existe aussi une majorité (36%) qui ont donné la note de 3/5. Mais ces notes ne contrebalancent pas pour autant l'appréciation négative. Ainsi, la moyenne

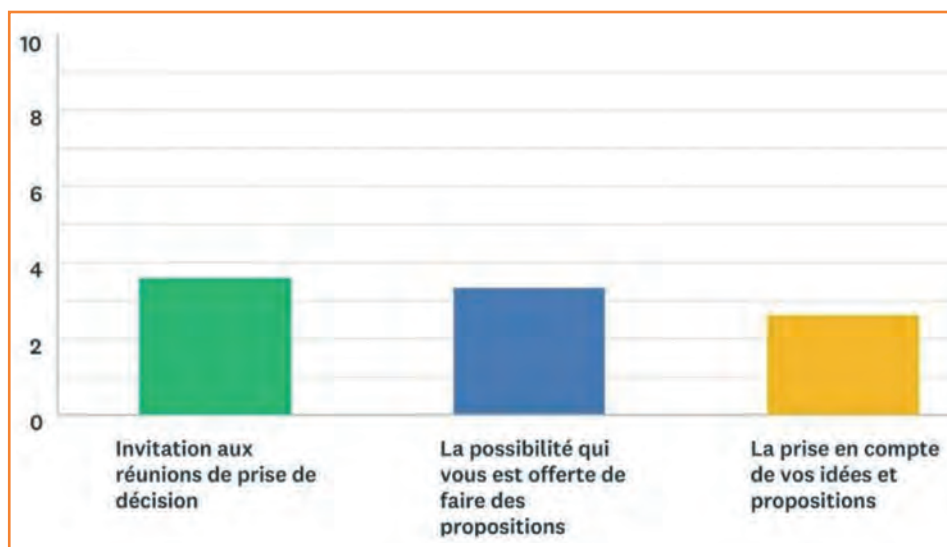


pondérée de 2/5 confirme la qualité de l'évaluation telle que faite par les OSC.

- 50% des acteurs des OSC donnent une note de 1/5 et de 2/5 à l'évaluation de leur contribution au respect du droit dans le secteur de la sécurité. Ceci apparaît paradoxalement contrebalancé, par le quart des acteurs des OSC interrogés qui donnent par contre la note de 5/5. Ceci révèle une forte tendance à la fracture au sein des OSC.
- En matière de contribution à l'efficacité et l'efficience des politiques publiques, ainsi qu'en matière de reddition de compte, les OSC estiment que leur implication reste insuffisante. Ainsi, elles donnent des moyennes pondérées de 2/5 aussi bien en contribution à l'efficacité et à la reddition de compte.

Comme dans les autres secteurs à caractère politique, les OSC intervenant dans le secteur de la sécurité, apprécient bien leur association aux réunions de prise de décision. Ainsi, la tendance à la participation dans les secteurs à caractère politique se confirme. Dans le secteur de la sécurité, les acteurs de la société civile apprécient à plus de 80% la part que les décideurs publics leur accordent dans le processus décisionnel. Ceci est d'autant plus apprécié que pour les OSC, il existe une réelle possibilité de faire des propositions dans le cadre de l'élaboration des politiques publiques.

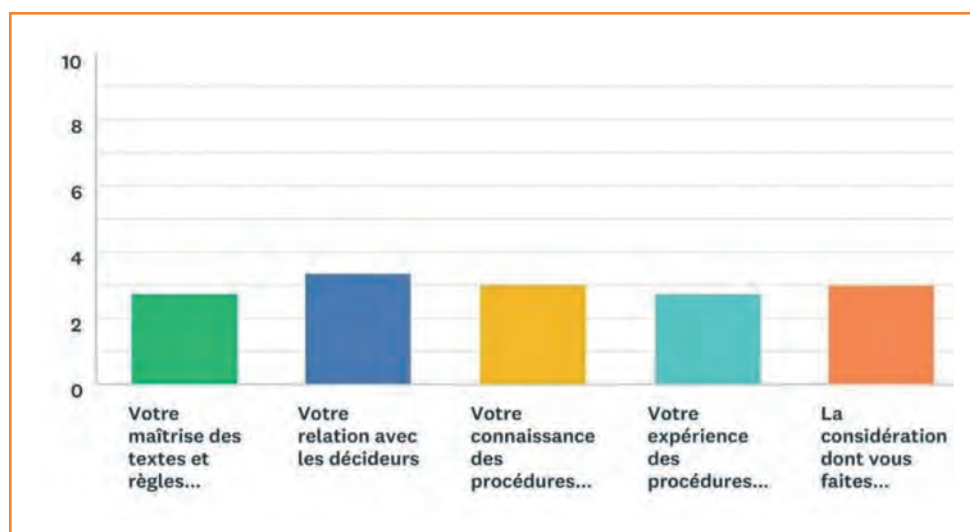
### Implication des OSC dans la prise de décision dans le secteur de la sécurité



A l'évidence, la question des compétences se pose à nouveau dans la capacité d'influence des OSC dans la gouvernance du secteur de la sécurité. Pour les acteurs des organisations de la société civile, il existe des lacunes au niveau de la connaissance des textes et règles juridiques régissant le secteur de la sécurité.



## Capacité d'influence des OSC dans la gouvernance du secteur de la sécurité



Il est vrai que dans le cadre de la RSS, l'Etat ivoirien ainsi que ses partenaires, notamment l'ONU, ont déjà initié beaucoup d'actions en matière d'information et de renforcement de capacités des acteurs de la société civile sur les enjeux de la RSS.

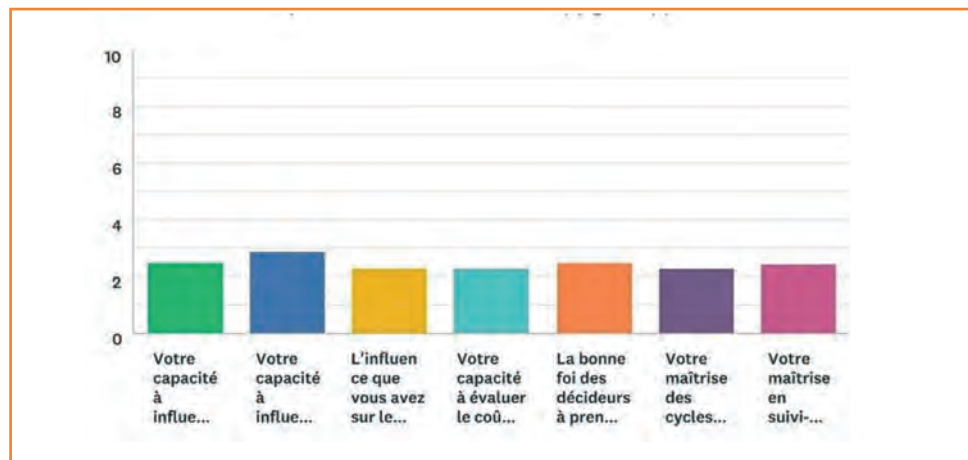
L'autre maillon plus ou défectueux de la contribution des OSC à la gouvernance est lié à « l'expérience des procédures judiciaires » dans le secteur de la sécurité. L'enjeu était de savoir si les acteurs des OSC étaient capables de connaître les procédures éventuelles à engager dans le secteur de la sécurité pour faire exiger soit l'efficacité, l'efficience des politiques publiques, ainsi que le devoir de reddition de compte, la transparence et le caractère inclusif de la gouvernance dans le secteur. A ce niveau, on se rend compte que 45% des OSC donnent des notes de 1/5 et de 2/5. Pour cet effectif, il n'existe aucune expertise et expérience en matière de procédures administratives visant à contraindre l'administration à mieux gouverner.

Il apparaît également que les organisations de la société civile intervenant dans le secteur de la sécurité ont une évaluation négative de leur capacité à influencer :

- l'élaboration des politiques publiques. Les acteurs des OSC du secteur attribuent, à 50%, des notes de 1/5 et de 2/5.
- la mise en œuvre des programmes publics. Avec une appréciation moyenne de 2.9, les OSC expriment une insatisfaction dans l'autoévaluation de leur capacité.
- Les exécutions des marchés publics. A ce niveau également, les OSC ne semblent guère satisfaites de leur implication. Ici 70% des acteurs enquêtés donnent des notes de 1/5 et de 2/5.
- l'évaluation du coût d'un programme gouvernemental. Ici également, il apparaît des niveaux d'insatisfaction. 70% des acteurs donnent également la note de 1/5 et 2/5

- le cycle des politiques publiques. Il apparaît également que l'appréciation que font les acteurs des OSC de leur connaissance des cycles des politiques publiques s'avère très insuffisantes. Avec plus de 60% des acteurs qui donnent les notes de 1/5 et de 2/5, et avec une moyenne pondérée de 2.30/5.
- la maîtrise du suivi-évaluation des programmes ou projets publics. Ici l'évaluation des OSC est similaire à la précédente où les acteurs des OSC affichent une vraie insatisfaction.

### Auto-évaluation des OSC de leur capacité à influencer la gouvernance du secteur de la sécurité



Somme toute, on se rend compte qu'en matière de capacité, il existe beaucoup d'effort à fournir dans le cadre du renforcement des capacités des acteurs des OSC. Qu'il s'agisse de la capacité à exiger des autorités publiques, la capacité à mobiliser d'autres acteurs pour exiger des informations, la capacité à faire du plaidoyer, la capacité à faire du lobbying ainsi que la capacité d'évaluation des politiques publiques, les acteurs des OSC dans le secteur de la sécurité estiment qu'elles ne sont pas en mesure de pouvoir influencer la gouvernance publique.

### Les limites de la prise en compte des OSC dans le secteur de la sécurité

Toutefois, il convient de se rendre compte que la RSS tend à sous-estimer la capacité des OSC à être utiles dans plusieurs dimensions telles que :

- la définition des enjeux sécuritaires ;
- l'expertise des OSC dans la définition des enjeux locaux de sécurité ;
- la capacité des OSC à faire remonter des renseignements capables de nourrir la veille informationnelle et stratégique ;
- la capacité des OSC à intervenir dans la pacification sociale.

- et tout ceci apparaît d'ailleurs dans l'évaluation que font les OSC de leur implication dans la gouvernance publique du secteur de la sécurité.

## Menaces

En termes de menaces, les organisations de la société civile doivent faire attention :

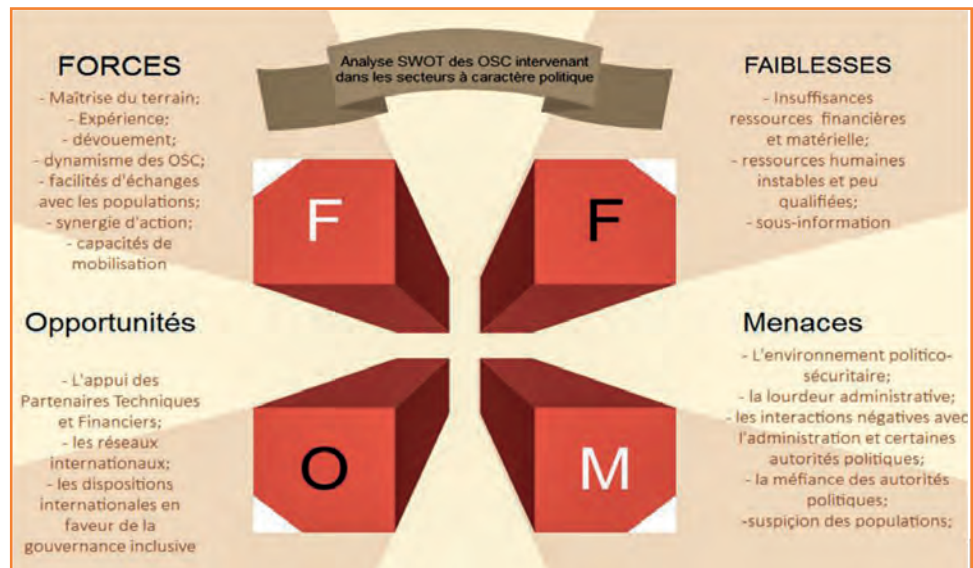
- au contexte politique menaçant ;
- à la conservation de la sécurité par l'Etat ;
- à la mise en place de comités de suivi pour la mise en œuvre des recommandations issues de différents ateliers.

## Synthèse des secteurs à caractère politique

### *Les défis et axes d'intervention des OSC dans les secteurs à caractère politique*



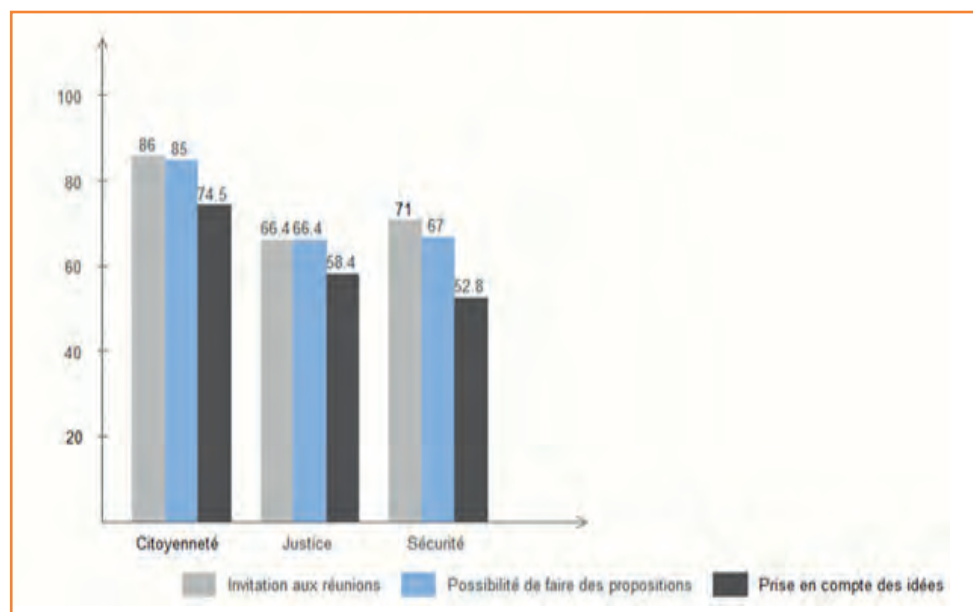
## Les axes d'intervention des OSC dans les secteurs à caractère politique



## Contribution des OSC à la gouvernance des secteurs à caractère Politique

*La participation au processus décisionnel : la contribution*

## Satisfaction des OSC en matière de participation aux processus décisionnels



On observe que dans les trois secteurs à caractère politique (citoyenneté, justice, et sécurité), les « OSC » semblent satisfaites des « invitations aux réunions :

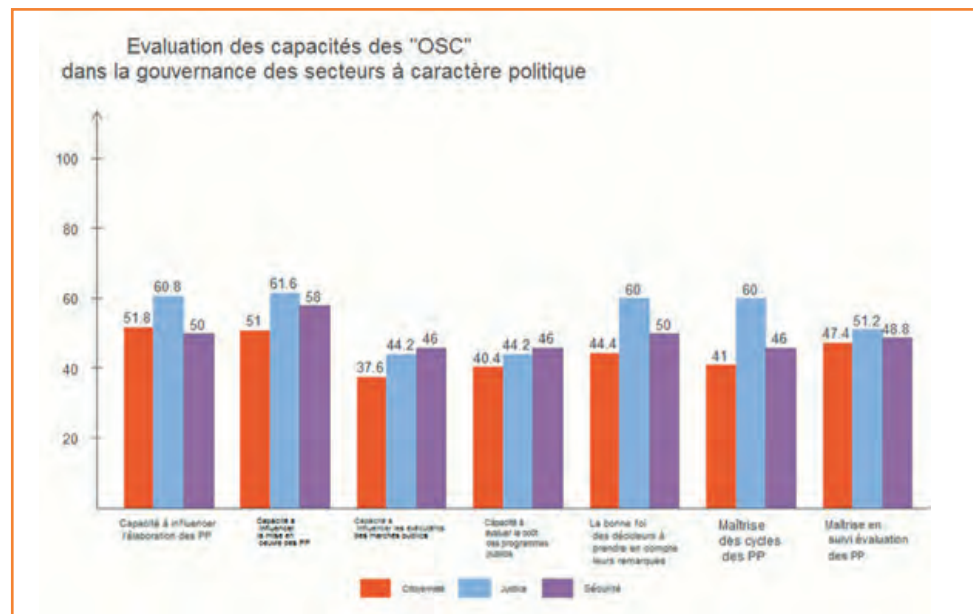
- 86% de satisfaction dans le secteur de la citoyenneté ;
- 66% dans le secteur de la justice ;
- 71% dans le secteur de la sécurité.

Ces taux de satisfaction dénoteraient du caractère, a priori participatif et inclusif des processus décisionnels.

Ces pratiques de bonne gouvernance inclusive se confirment avec la perception qu'ont les OSC de la possibilité qui leur est accordée de « faire des propositions ».

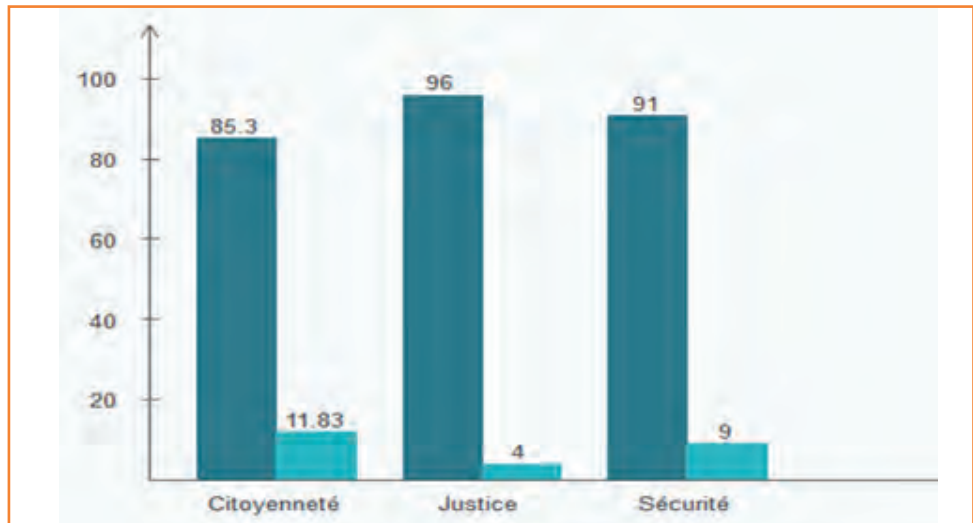
Par contre, la perception de la « prise en compte des propositions et idées » des « OSC » paraît beaucoup moins satisfaisante, surtout dans les secteurs de la justice et de la sécurité où les taux de 58% et de 52% de satisfaction expriment des perceptions assez mitigées.

### Graphique : Evaluation des capacités des OSC en matière de contribution à la gouvernance



Pour que la participation concoure à une vraie dynamique de bonne gouvernance, il importe qu'elle soit accompagnée de capacité d'influence. Celles-ci doivent être de plusieurs ordres. Il s'agit par exemple de la capacité à influencer l'élaboration, la mise en œuvre, le coût, le suivi-évaluation des politiques publiques et autres programmes publics.

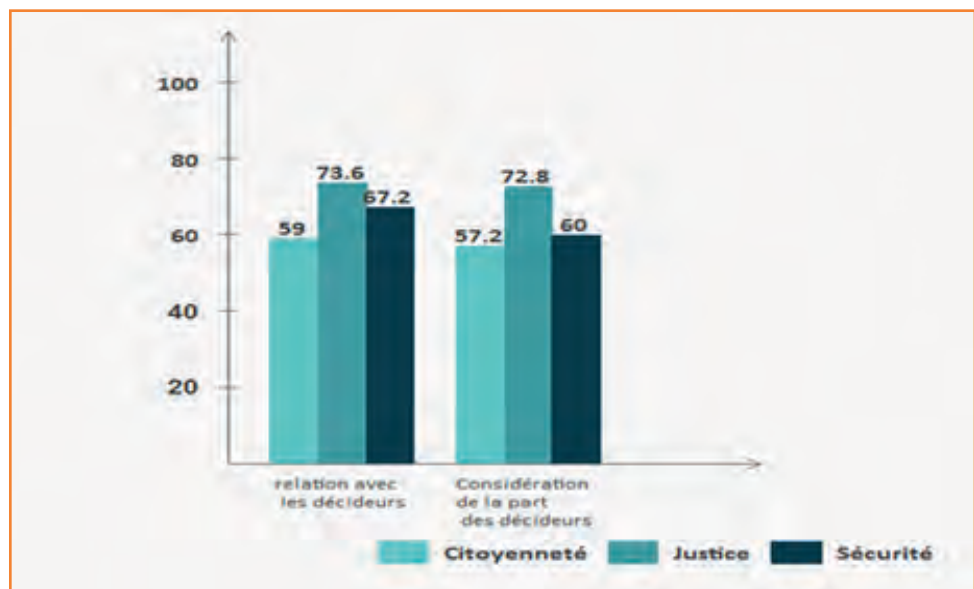
## Collaboration avec les autorités publiques



A ce niveau, on note que l'autoévaluation des OSC révèle de graves insatisfactions liées à leur capacité à influencer l'exécution des marchés publics, le coût des programmes publics. En matière d'influence de l'élaboration des politiques publiques, les OSC des trois secteurs à caractère politiques expriment des taux de satisfaction plus mitigés que positifs. Dans le secteur de la justice, la perception de la capacité d'influence est bonne et atteint 60%. Dans les deux autres secteurs, la moyenne de 50% exprime également des niveaux d'insatisfaction.

Dans le secteur de la citoyenneté, la perception de la participation à la gouvernance publique paraît plutôt positive voire élogieuse.

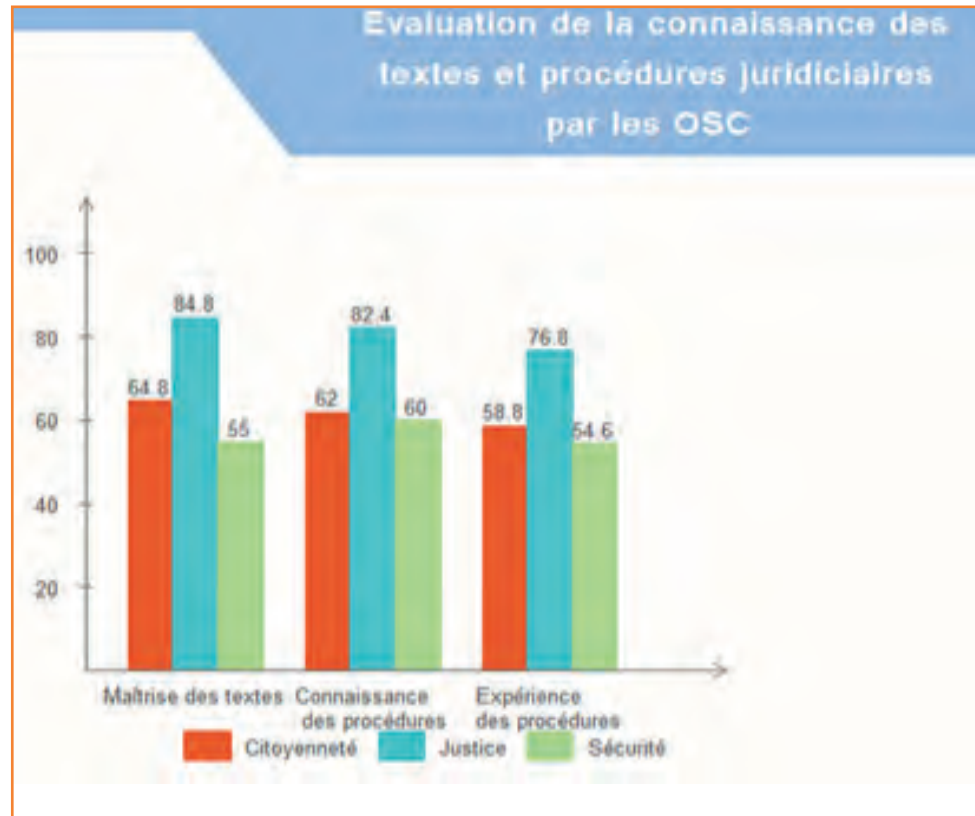
## Appréciation des interactions entre OSC et décideurs





En ce qui concerne la perception des « relations avec les décideurs » ainsi que « la considération de la part des décideurs », on se rend compte qu'elle varie d'un secteur à un autre. Dans le secteur de la citoyenneté, la perception de la relation avec les décideurs publics est plutôt mitigée avec environ 59%, tandis que dans le secteur de la justice, elle est de 73% et de 67% dans le secteur de la sécurité.

Ces appréciations restent cohérentes avec la perception de la considération qu'accordent les autorités publiques aux acteurs de la société civile.



En matière de compétence, il apparaît que dans le secteur de la citoyenneté, les acteurs revendiquent une appréciation positive de leur « maîtrise des textes et procédures judiciaires et administratives ». On se rend compte que leur niveau de satisfaction reste moyennement positif comme d'ailleurs dans le secteur de la sécurité. C'est surtout dans le secteur de la justice que les acteurs revendiquent une véritable maîtrise des textes, ainsi que la connaissance des procédures judiciaires et administratives dans le secteur.

Ainsi, les différents acteurs de la société civile semblent insatisfaits de leur capacité à influencer l'élaboration des politiques publiques, surtout dans les secteurs de la citoyenneté et de la sécurité. C'est seulement dans le secteur de la justice que cette perception s'affiche franchement positive.

Il en est de même dans le domaine de la contribution à la mise en œuvre des politiques publiques.

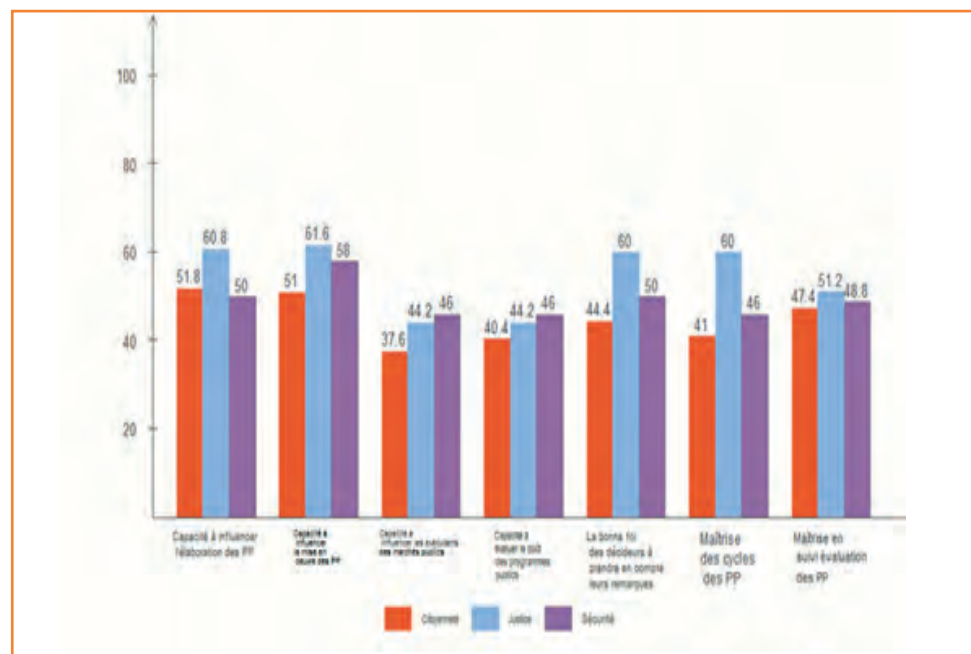


Mais ces appréciations mitigées et moyennement négatives vont s'avérer carrément négatives quand il s'est agi leur capacité à influencer l'exécution d'un marché public. Il s'avère que les acteurs de la société civile ne semblent disposer d'aucune marge de manœuvre dans le domaine du contrôle de l'exécution des marchés publics. Cette perception négative s'étend également à l'évaluation des coûts des programmes publics ou la société civile apparaît soigneusement mise à l'écart.

Cette mise à l'écart ne semble pas toutefois relever du seul fait des décideurs publics puisque les acteurs de la société civile confessent leur manque de maîtrise des cycles des programmes publics ainsi que leur insuffisance en matière d'évaluation des politiques publiques.

Par ailleurs, on se rend compte que les OSC doutent fortement de la bonne foi des décideurs publics surtout.

## Evaluation des capacités d'influence des OSC



En somme, la perception de la contribution des organisations de la société civile à la gouvernance publique semble :

- relativement positive en matière de « participation » ;
- dans les secteurs de la justice et de la citoyenneté, les OSC revendiquent une capacité suffisante en d'exigence de respect du droit ;
- en matière de contribution à l'efficacité et l'efficience des politiques publiques, la perception de la contribution des OSC apparaît très mitigée.

<sup>1</sup>AUDIGIER(F), éducation et citoyenneté, « *Educations* », *Revue de diffusion des savoirs en éducation* n°16,1998, P.2.

<sup>2</sup>Selon le conseil constitutionnel en 2015 le taux de participation à l'élection présidentielle était de 52,86%

<sup>3</sup>Election législative 36,56% Décembre 2016

<sup>4</sup>L'analyse stratégique SWOT, Strengths (force), Weaknesses (faiblesse), Opportunities (opportunités), Threats (menaces), est un outil d'organisation qui permet d'avoir une vue synthétique d'une situation.

<sup>5</sup>PESTEL (Politique, Economique, Sociologique, Technologique, Ecologique, Légal) est un dispositif qui a pour objectif d'évaluer l'influence de facteurs externes sur une organisation.

<sup>6</sup>CERAP, Données enquête cartographie des OSC 2017.

<sup>7</sup>Voir les données d'enquêtes d'Afrobarometer : [www.afrobarometer.org](http://www.afrobarometer.org)

<sup>8</sup>C'est des rencontres dédiées à la mise en place d'un cadre de réflexion sur la renaissance de la Côte d'Ivoire, bilan et perspective à travers un mécanisme de consolidation de la paix avec tous les différents acteurs de développement du pays.

<sup>9</sup>Maison d'Arrêt et de Correction d'Abidjan(MACA)

<sup>10</sup>[www.afrobarometer.org](http://www.afrobarometer.org)

<sup>11</sup>Rousseau, JJ, *Du contrat social* in *Œuvres complètes*, Paris, Gallimard, Coll, 1964, p. 486

<sup>12</sup>Max Weber, *Le Savant et le politique*, 1919

<sup>13</sup>Friedrich Leibniz, dans sa Lettre de 1707

<sup>14</sup>Livre blanc sur la défense de l'union européenne de 2004

<sup>15</sup>Arnold Wolfers, *Discord and Collaboration. Essays on International Politics*, Baltimore (Md.), Johns Hopkins University Press, 1962, p. 150.

<sup>16</sup>Luciani, G., « The Economic Content of Security », *Journal of Public Policy*, vol. 8, n° 2, 1989, p. 151.

<sup>17</sup>Trager, F.N. et Simonie F.L., « An Introduction to the Study of National Security », in Franck N. Trager, Philip S. Kronenberg (eds.), *National Security and American Society*, Lawrence, University Press of Kansas, 1973, p. 36.

<sup>18</sup>Créée par le décret n° 2012-787 du 8 août 2012, l'Autorité pour le désarmement, la démobilisation et le réintégration(ADDR) est l'organe de régulation pour l'insertion et le désarmement des anciens combattants

<sup>19</sup>Il n'existe pas de consensus ou de chiffres officiels sur les entreprises de sécurité. Certains avancent le chiffre de six cents, d'autres quatre cents.

<sup>20</sup>U. ROSENTHAL (1983)

<sup>21</sup>OCQUETEAU, Frédéric (1990), « L'Etat face au commerce de la sécurité », *Année Sociologique*, n°40, p.97-124.



# CHAPITRE 5: LES SECTEURS A CARACTERE FONCIER ET ENVIRONNEMENTAL

La question environnementale apparaît comme une dimension importante de l'activité citoyenne. L'audience internationale des différentes thématiques liées à l'environnement a abouti à l'émergence d'une opinion publique internationale dont l'influence sur l'engagement citoyen en Côte d'Ivoire reste indéniable.

Dans le cadre de ce rapport, les secteurs à caractère foncier et environnemental font référence à l'énergie, au foncier et agriculture, et à l'environnement.

## Le secteur de l'énergie

L'énergie constitue une ressource stratégique, essentielle et incontournable pour le développement économique et social des Etats. Il l'est davantage dans un monde marqué par une recomposition du capitalisme global, des guerres dont les véritables causes ont trait à la raréfaction des ressources énergétiques fossiles (pétrole, gaz, uranium), les balances commerciales des grandes puissances déficitaires, le réchauffement climatique...

Qu'elle revête la forme d'énergie non renouvelable ou fossile (charbon, gaz, pétrole, uranium) ou d'énergie renouvelable ou « verte » (solaire, hydraulique, éolienne, biomasse), l'énergie est au cœur même du développement. C'est pourquoi, elle constitue un enjeu important au cœur des objectifs de développement durable. Elle reste, en effet, l'une des principales causes du changement climatique, représentant environ 60% des émissions total de gaz à effet de serre mondiales. La consommation énergétique demeure à l'origine de la pollution de l'air et d'autres nuisances qui perturbent l'écosystème global et menacent la santé publique mondiale.

L'objectif planétaire, bien intégré par tous les Etats, mais surtout les Etats africains dont la Côte d'Ivoire, l'une des premières victimes visibles du réchauffement climatique est désormais d'arriver à une « économie mondiale décarbonée ». C'est dans cette perspective que s'inscrit le succès de l'Agenda 2030 adopté par 169 pays en septembre 2015 et qui définit en son « point 7 » l'exigence d'accéder à des services énergétiques modernes et indispensables au développement. Il est également prévu, à ce titre, d'accroître, d'une part, de manière significative la part des énergies renouvelables dans le mix énergétique, à l'heure où plus de 80% de la consommation de la planète repose sur des énergies fossiles, et, d'autre part, multiplier par deux l'amélioration de l'efficacité énergétique.

Au niveau sous régional et régional en Afrique, de nombreuses initiatives ont été mises en œuvre dans cette optique générale de développement.

## Les défis du secteur de l'énergie en Côte d'Ivoire

La Côte d'Ivoire a engagé un processus de transition énergétique afin de réduire de 28% ses émissions de GER en accroissant entre autres son taux d'utilisation d'énergies renouvelable de 20% dans le mix énergétique, et ainsi, réduire l'impact de l'exploitation des énergies non renouvelable au profit de l'augmentation considérable de l'utilisation de l'énergie verte d'ici à l'an 2030. L'enjeu, est de réduire l'émission de carbone responsable de l'augmentation de l'empreinte écologique mondiale. Ce sont donc les enjeux liés à cette ambition qui vont cristalliser l'attention des acteurs des organisations de la société civile ivoiriennes qui se mobilisent autour de la question énergétique en Côte d'Ivoire

## Spécificités du secteur de l'énergie et contexte d'intervention des acteurs de la société civile dans le secteur de l'énergie

### Une stratégie de transition énergétique centralisée

La politique énergétique ivoirienne a évolué à travers le temps compte tenu de plusieurs facteurs dont les plus affirmés sont : l'impératif écologique mondial et sous régional, la situation socio-économique et politique marquée par de grandes ambitions comme la lutte contre l'extrême pauvreté, la sortie de crises et la nécessité de consolidation de la paix...

La stratégie gouvernementale dans ce secteur est définie de façon générale dans le PND 2016-2020 qui traduit le souhait du Chef l'Etat de faire de la Côte d'Ivoire un pays émergent à l'horizon 2020. Pour ce faire, le Gouvernement s'est fixé comme ambition de faire du pays « le hub énergétique de l'Afrique et mettre à la disposition des populations vivant en Côte d'Ivoire une électricité abondante, de bonne qualité et moins chère »<sup>4</sup>.

### La spécifique du cadre juridique du secteur de l'énergie

Au-delà des textes internationaux et régionaux, sur le plan national, le cadre juridique interne a trait à la production, au transport, la distribution et la réglementation de l'énergie électrique. Ainsi, de 1985 à 2014 le secteur de l'électricité a été régi par la loi 85-583 du 29/7/85 organisant la production, le transport et la distribution de l'énergie. **Face aux nouveaux défis et enjeux mondiaux et régionaux, la nécessité, d'adopter un nouveau code,**



s'est faite ressentir compte tenu des lacunes observées notamment en lien avec **l'électrification rurale, les énergies renouvelables, la sécurité de l'environnement, la régulation du secteur...** Ainsi, le parlement a abrogé la loi 85-583 en adoptant le 24 mars 2014 la loi n°2014-132 portant code de l'électricité. Celle-ci définit les principes généraux d'organisation, de fonctionnement et de développement du secteur de l'électricité.

L'exécution de cette nouvelle loi a nécessité l'élaboration de nombreux outils juridiques d'application à l'instar **du décret n°2014-291 du 21 mai 2014 relatif aux conditions et modalités de conclusion des conventions de concession pour l'exercice des activités de production, de transport, de dispatching, d'importation, d'exportation, de distribution et de commercialisation de l'énergie électrique.**

Une analyse du cadre juridique en vigueur dans ce secteur fait ressortir deux aspects majeurs que sont l'absence de document national de contextualisation et de priorisation des ODD ainsi qu'un cadre juridique spécifique aux énergies renouvelables.

De façon explicite et exécutoire, la loi dans ce secteur ne promeut pas la participation des OSC dans la gouvernance. Bien qu'au niveau international, la Côte d'Ivoire, à travers des instruments tels que l'Accord de Paris, se soit inscrite en faveur d'une participation accrue des OSC dans tous les secteurs, il n'en demeure pas moins qu'en droit interne ivoirien, ce principe reste lettre morte.

Néanmoins par le truchement de la constitution, les lois supra nationales ont force de loi en Côte d'Ivoire. Par conséquent des accords internationaux dûment ratifiés à l'instar de l'Accord de Paris ont force de loi.

L'Accord de Paris, en effet, reprend de façon exécutoire les objectifs de développement durable en général et l'ODD 8 et 16 en particulier qui abordent respectivement les questions liées à l'énergie pour tous et à la participation de la société civile dans la gouvernance.

### **Un manque préjudiciable de cadre juridique spécifique aux énergies vertes**

Au regard de l'importance que revêtent actuellement les énergies renouvelables, l'on serait en droit d'attendre que les activités liées à la promotion et au développement de ce sous-secteur soient valorisées et réglementées par un acte juridique spécifique. Force est cependant de constater que ce n'est pas le cas. En effet, les énergies renouvelables, malgré leur importance, ne constituent l'objet d'aucun document juridique édicté par le gouvernement à ce jour. Ce qui constitue un frein à la participation de la société civile dans le secteur de l'énergie.

### **Cadre institutionnel qui tend à isoler les organisations de la société civile**

Le secteur de l'énergie est placé sous la double tutelle du Ministère des Mines, du Pétrole et

de l'Énergie (MMPE) qui assure la tutelle technique du secteur de l'énergie, et du Ministère de l'Économie et des Finances (MEF), qui s'occupe de la tutelle financière. Le MMPE est divisée en deux Directions Générales en charges de l'énergie : la Direction Générale des Hydrocarbures et la Direction Générale de l'Énergie.

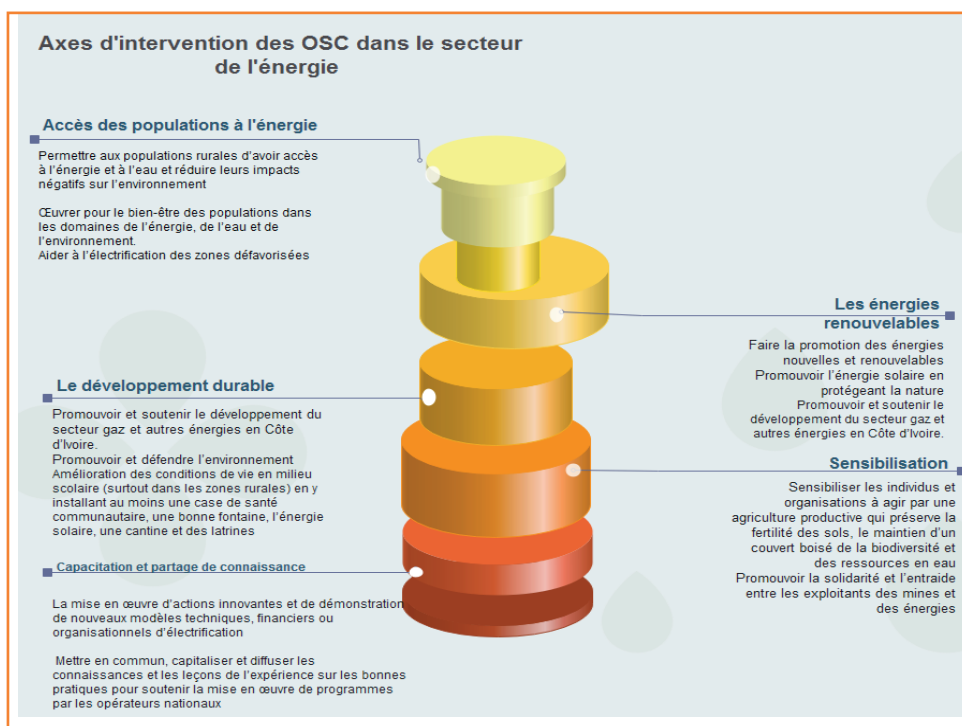
L'analyse du cadre institutionnel relatif au secteur de l'énergie (voir annexes 1 et 2) révèle l'absence d'implication formelle de la société civile dans la gouvernance du secteur. En effet, ce n'est que dans le cadre de l'ANARE que celle-ci peut être légitimée à intervenir dans la gouvernance du secteur.

## Les déterminants de la participation des OSC dans la gouvernance du secteur de l'énergie en Côte d'Ivoire

Les déterminants stratégiques de la participation des OSC à la gouvernance du secteur de l'énergie en Côte d'Ivoire semblent de deux ordres: ceux liés aux acteurs, et ceux liés au contexte ou à la conjoncture.

A scruter de près, on se rend compte qu'une grande majorité des acteurs de la société civile intervenant dans le secteur de l'énergie est constituée de professionnels de l'énergie. C'est donc, pourquoi, ce secteur se caractérise par une connaissance pointue des thématiques liées à l'énergie.

### L'implication des acteurs de la société civile dans le secteur de l'énergie



## Evaluation stratégique de la capacité des OSC dans la gouvernance du secteur de l'Énergie

Dans le cadre spécifique des OSC ivoiriennes œuvrant dans le secteur de l'énergie, on peut relever :

### Une connaissance avérée du terrain

La connaissance du terrain constitue un élément de l'efficacité de l'engagement, qu'il soit étatique ou citoyen. Cependant, le manque de spécialisation disperse les acteurs de la société civile. En effet, il convient de se rendre compte que les OSC œuvrant dans le secteur de l'énergie ne sont généralement pas spécialisées. Bien que la thématique de l'énergie soit transversale, force est de constater que l'énergie est le secteur où l'engagement citoyen est le plus volatile et le plus opportuniste.

### La proximité avec la population

Cette proximité constitue un grand atout dans le positionnement comme acteur crédible dans l'élaboration, la mise en œuvre et même le suivi et l'évaluation des politiques publiques. Car elle confère aux acteurs des organisations de la société civile une capacité d'identification rapide des réels besoins des populations. Ce qui, dans un contexte de raréfaction des ressources peut s'avérer crucial pour la rationalisation de l'action publique.

### Dépendance financière

A l'instar des OSC des autres secteurs, celles œuvrant dans le domaine de l'énergie restent dépendantes des fonds extérieurs en lien avec les projets commandés par les bailleurs de fonds. Cette dépendance financière amenuise non seulement leur capacité de proposition mais aussi leur capacité d'action et de pérennisation de l'action dans le temps. Tout ceci met à mal leur crédibilité et leur viabilité. En effet, les OSC ne parviennent ni à proposer, ni agir et maintenir des actions au-delà des lignes directrices imposées par les bailleurs de fond.

### Des problèmes organisationnels

L'analyse des difficultés liées à l'organisation nous montre que les problèmes que rencontrent les OSC en matière d'organisation sont le corolaire de la dépendance financière et de l'insuffisance de compétences techniques. En effet, des défis comme l'instabilité du personnel, la question du bénévolat, l'inexistence ou la non-effectivité de plan stratégique de développement, de plan de communication ou de manuel de procédure entre autres nous renseignent sur un manque de vision de l'engagement citoyen dans ce secteur.

### La légitimité des OSC dans le secteur de l'énergie

La ratification en 2016 de l'Accord de Paris sur le climat qui entérine la participation publique des OSC dans les processus décisionnels en matière environnementale et énergétique constitue un puissant facteur de légitimation des actions des OSC dans le secteur. Néanmoins l'on pourrait déplorer le fait que le caractère contraignant de cet accord soit plutôt relatif, eu égard au défaut de sanction réelle en cas de dérogation aux obligations



contenues dans l'accord nonobstant le « Name and Shame » .

### La persistance du monopole de la CIE

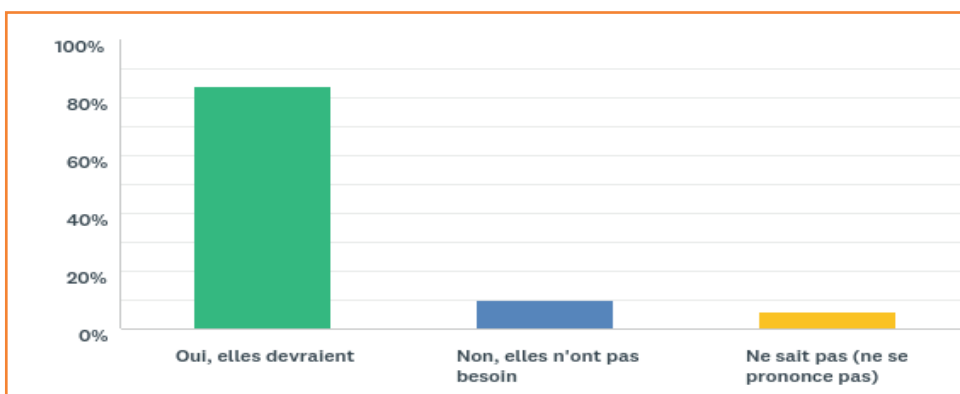
Dans le cadre de la production, l'exportation, l'importation, la distribution et la commercialisation de l'énergie électrique, la CIE reste un acteur incontournable jouissant d'un monopole quasi immuable. Bien que le nouveau code de l'électricité prévoit l'ouverture à la concurrence du marché de production et de commercialisation de l'énergie électrique, la réalité du monopole demeure.

- le manque de cadre légal et institutionnel précis dans le domaine des énergies renouvelables ;
- le contexte socio politique et économique, marqué par la corruption et la pauvreté ;
- la politique rigide des bailleurs de fonds notamment l'opacité des procédures de candidature, de montage de projet.

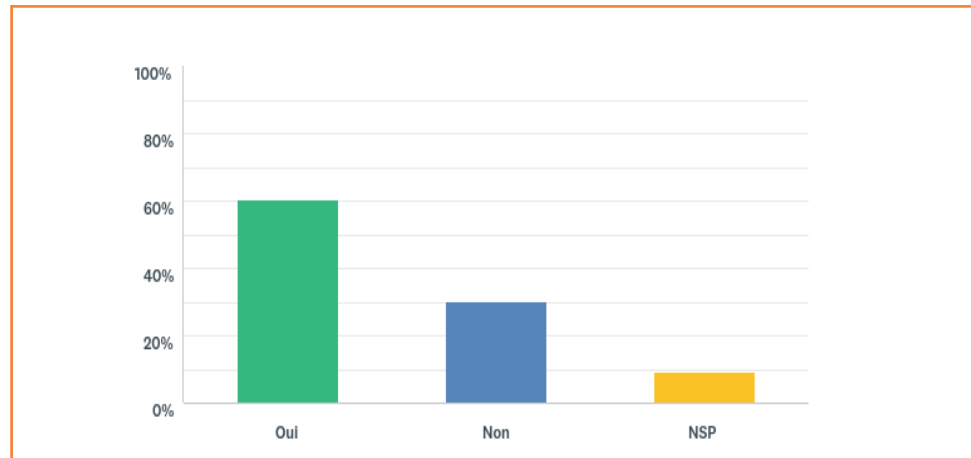
De l'identification des forces, des faiblesses, de menaces et des opportunités faites, il est nécessaire de mettre en place une stratégie pour un meilleur impact dans la gouvernance du secteur de l'énergie. D'une part cette stratégie devra insister sur les points forts et profiter des opportunités du secteur et d'autre part elle devra surmonter les faiblesses pour prévenir les menaces.

### Evaluation de la contribution des OSC à la gouvernance du secteur de l'énergie

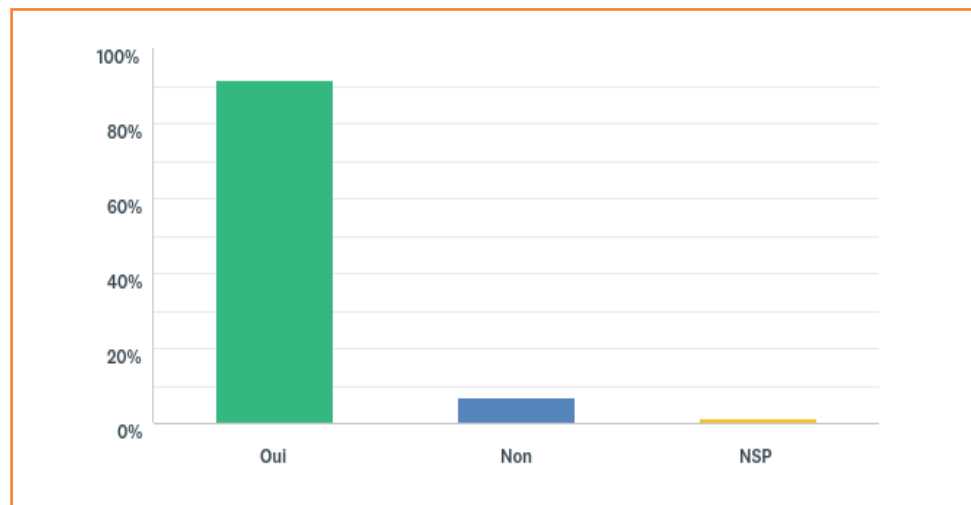
Malgré les spécificités d'un secteur à la fois stratégique et hautement technique, l'implication des OSC reste considérable et les différentes orientations qu'elle prend conduisent à en retenir la pertinence. Celle-ci apparaît d'autant plus fondée qu'elle est fortement légitimée par les populations ainsi que les acteurs des OSC eux-mêmes. Pour les uns et les autres, le secteur de l'énergie ne doit pas être considéré comme un espace d'exclusion des OSC, bien au contraire, celles-ci ont une responsabilité essentielle au regard des différents enjeux que recouvre le secteur. L'accès de tous à l'énergie, la promotion des énergies renouvelables etc. tels sont des enjeux qui conduisent à une légitimation forte de l'action des OSC.



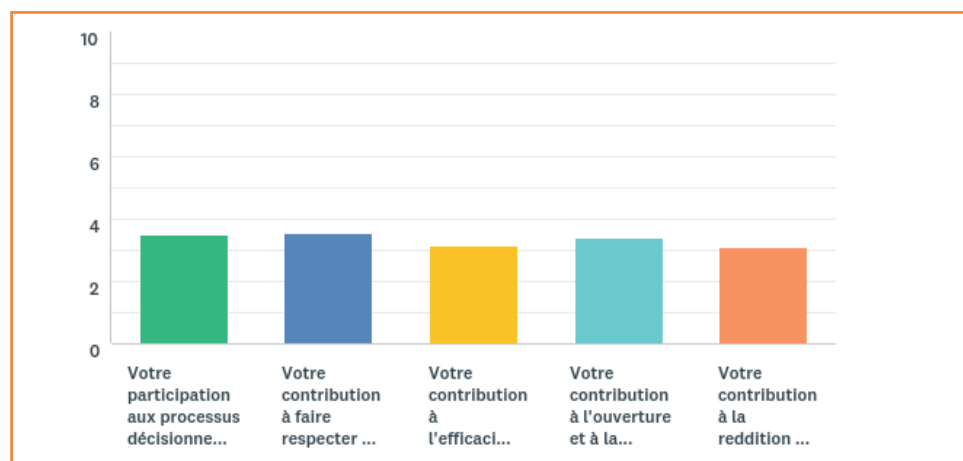
Un grand consensus se dégage à cet effet où les populations pensent, à une forte majorité que les acteurs des OSC « devraient » chercher à influencer la gouvernance publique dans le secteur de l'énergie. Cet avis est largement partagé par les acteurs de la société civile eux-mêmes.



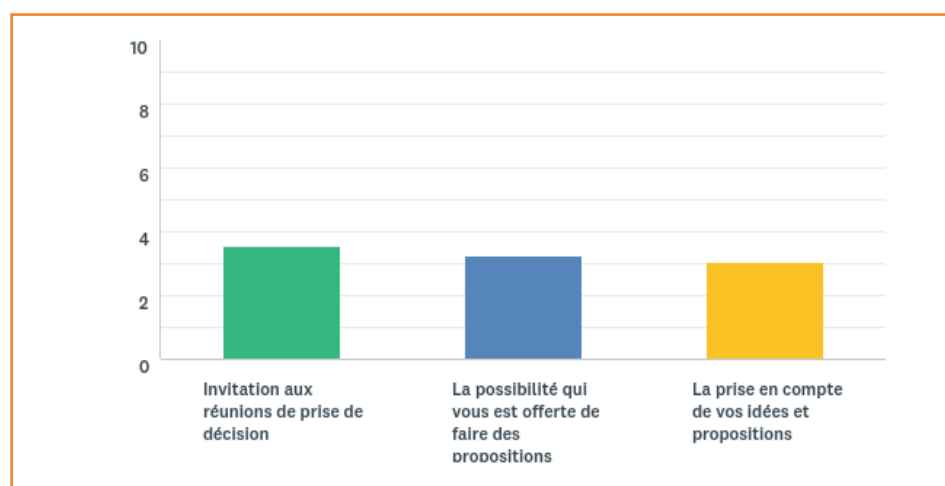
Même si on se rend compte, au regard du graphique ci-dessus que les OSC apparaissent bien moins à l'aise que les populations pour soutenir leur légitimité dans ce secteur, elles sont quand même environ 60% à penser que celle-ci est évidente. Elles devraient davantage se rassurer dans la mesure où presque la totalité des OSC entretiennent des relations avec des autorités publiques. Ceci devrait être considéré comme un signe de légitimation légale rationnelle.



Du point de vue de la gouvernance stricto sensu, on observe que les tendances apparaissent identiques à celles observables dans les autres secteurs. Ici comme ailleurs, les OSC construisent et entretiennent des dispositions en vue d'une implication renforcée dans la gouvernance publique. L'autoévaluation qu'elles font de leur capacité constitue un indicateur sérieux de leur prétention et de la responsabilité publique qui devraient pouvoir compter sur elles.

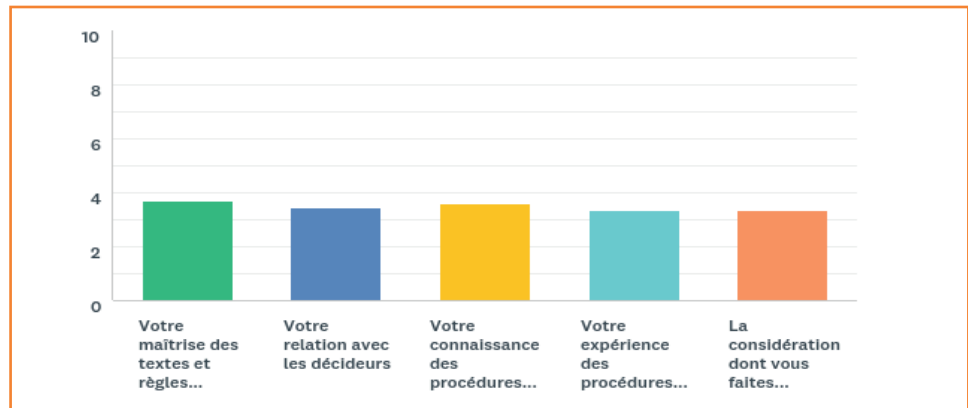


Aujourd'hui, les OSC qui interviennent dans le secteur de l'énergie entretiennent une perception positive de leur participation aux cycles des politiques publiques. La tendance générale est celle d'une autosatisfaction, qui à l'évidence, apparaît, à maints égards paradoxale. Ici, on observe que les OSC sont pratiquement très satisfaites de leur participation aux processus d'élaboration et de mise en œuvre des politiques publiques dans le secteur de l'énergie. A cet effet, elles apprécient fort positivement leur contribution à la faire respecter le droit dans le secteur, à travailler à l'efficacité et à l'efficience des politiques publiques, à l'ouverture et à la transparence, ainsi qu'à la reddition des comptes. Ces tendances générales semblent encore confirmées lorsqu'on s'en tient à leur autoévaluation.

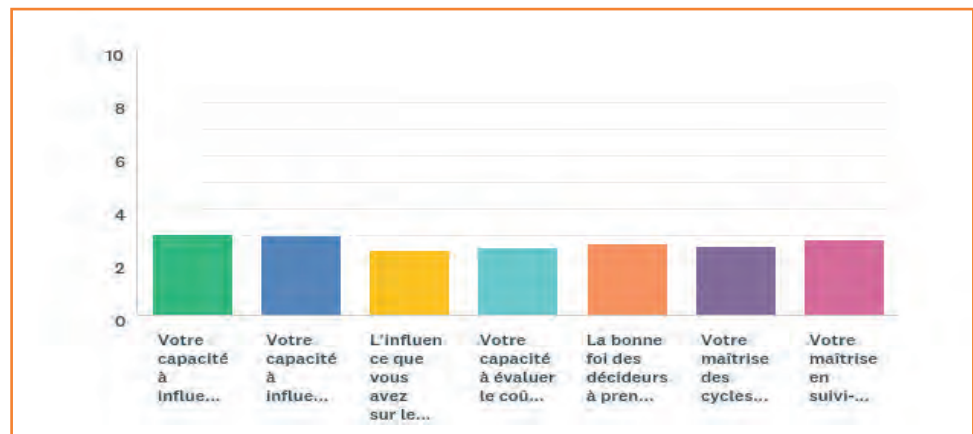


Ainsi, par rapport à la participation, les acteurs des OSC du secteur de l'énergie jugent très positives leurs interactions avec les décideurs publics. En effet, ces derniers feraient beaucoup d'effort en matière de concertation. Pour les OSC, les décideurs publics les invitent régulièrement aux réunions de prise de décisions. A ces occasions, les OSC ont la possibilité de faire des propositions et celles-ci sont souvent prises en compte par les autorités.

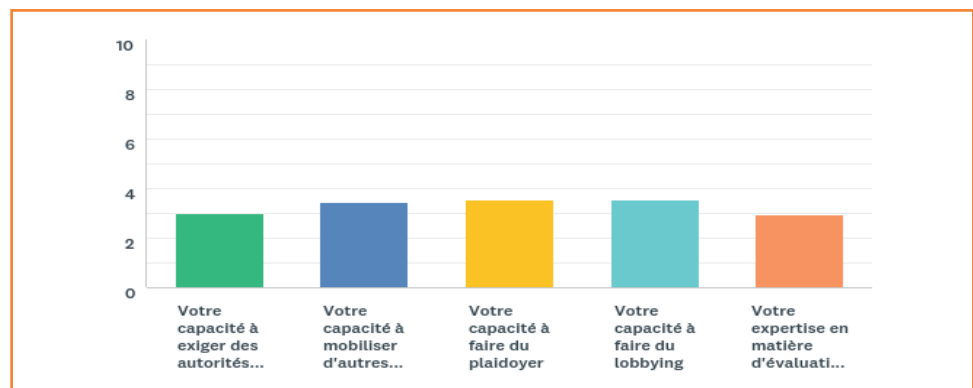




Mieux les OSC œuvrant dans le secteur de l'énergie disposent de capacités leur permettant une intervention forte dans le secteur. Elles soutiennent avoir une bonne maîtrise des textes et des règles, entretenir d'excellentes relations avec les décideurs, avoir une fine connaissance des procédures administratives et judiciaires. Elles auraient également des expériences en matière de procédures et jouissent d'une bonne considération de la part des autorités



En matière d'influence, les acteurs de la société civile restent nuancés dans leur évaluation. Si les leaders des OSC reconnaissent tous de bonnes aptitudes ou capacités à influencer plusieurs processus dans le secteur en vue d'une bonne gouvernance, il semble se dégager également une perception bien euphorique de la prise en compte réelle de ces capacités par les décideurs publics.



C'est sans doute pour cette raison que les OSC ne se sentent pas suffisamment à même d'exiger des autorités plus de transparence dans la gestion des affaires publiques.

## Le secteur de l'environnement

La Côte d'Ivoire possède l'une des meilleures diversités biologiques de l'Afrique, et le pilier de son économie provient de son environnement riche en ressources naturelles et énergétiques. Ceci a permis au pays de réaliser une croissance relativement rapide par rapport à plusieurs pays africains. Ce développement économique s'est accompagné d'une croissance démographique tout aussi rapide (23,7% en 2016 dont 50,3% vivent dans les zones urbaines).

Il a généré des problèmes de cadre et de qualité de vie étant entendu que la population urbaine a triplé en moins de dix ans du fait des différentes crises politiques que le pays a connues. Or, les infrastructures de base n'étaient pas préparées pour l'accueil et les besoins de toute cette population. Ce qui a engendré d'énormes problèmes de salubrité auxquels le pays doit faire face. Aussi, l'expansion non contrôlée des villes a-t-elle provoqué beaucoup de cas de déforestation non planifiée. Ainsi, la forêt ivoirienne estimée à plus de 16 millions d'hectares en 1963 est passée aujourd'hui à environ 1,9 millions d'hectares.

La croissance démographique, l'agriculture extensive, l'exploitation non planifiée des essences forestières, le non-respect des normes environnementales par certaines entreprises et industries, l'incivisme des populations en ce qui concerne la salubrité, le manque d'éducation et la faiblesse des formations en matière d'environnement et l'appauvrissement des sols, pour ne citer que ces problèmes, ont davantage compliqué les enjeux environnementaux ivoiriens, obligeant la Côte d'Ivoire à s'imposer une politique écologique ambitieuse.

Cette ambition a, dans une certaine mesure, été impulsée par les organisations de la société civile qui n'ont pas voulu rester en marge de la nécessité d'accompagner les différentes autorités ivoiriennes, tant l'enjeu écologique et le développement durable se sont imposés comme des défis à relever efficacement dans un contexte global de mutation climatique aux conséquences probablement catastrophiques pour les pays africains s'ils ne prennent pas très vite leur responsabilité.

Si, au niveau gouvernemental, la prise de conscience se traduit par des politiques publiques et de l'innovation institutionnelle depuis les 1961 avec le Livre Blanc de l'environnement qui a abouti à la loi n°1996-766 du 03 octobre 1996 portant sur la création du code de l'environnement, il convient de noter qu'aucune sanction concrète n'a été appliquée à une atteinte à l'environnement en Côte d'Ivoire.

Aussi, ces dernières années l'Etat ivoirien a résolument marqué son engagement en faveur du développement durable entendu comme un développement économique qui doit assurer



une richesse partagée par la préservation de l'environnement. C'est dans cette perspective qu'en 2013, le Programme des Nations Unies pour l'Environnement (PNUE) a effectué une évaluation environnementale pour le compte de l'Etat.

Dans ces perspectives, beaucoup d'actions publiques ont été menées en faveur de la protection de l'environnement. Mais il faut reconnaître que beaucoup reste à faire du fait de l'importance stratégique de ce secteur pour le développement de la Côte d'Ivoire. C'est d'ailleurs pour cette raison que les organisations de la société civile s'évertuent, parfois avec succès, mais souvent avec beaucoup de difficultés, à ne pas laisser la gouvernance du secteur de l'environnement aux seules mains des autorités publiques. Malheureusement, l'implication de la société civile dans la gouvernance du secteur de l'environnement ne s'accompagne pas nécessairement d'une vision et une cohérence dans l'action.

## L'Implication des organisations de la société civile dans le secteur de l'environnement

### Les axes de l'implication

Plusieurs axes d'intervention mobilisent les acteurs des organisations de la société civile engagés dans le secteur de l'environnement. Il n'est pas d'ailleurs pas exagéré de remarquer que le secteur de l'environnement apparaît comme l'action citoyenne est la plus diversifiée. Les OSC opèrent dans plusieurs domaines au sein d'un secteur dont la plasticité en fait un secteur dont les enjeux et problématiques sont omniprésents dans la société moderne. A cet effet, il est intéressant de se rendre compte avec quelle pertinence les OSC embrassent le secteur.

La richesse de cette palette d'intervention nous conduit à construire des types d'action au regard de l'orientation technique et de la fonction sociale de l'axe d'intervention. C'est pourquoi, nous procédons ici à une catégorisation en cinq (5) axes des interventions des acteurs de la société civile dans le secteur de l'environnement.

Il apparaît très clairement que le secteur de l'environnement est l'un des secteurs qui suscitent le plus l'attention des acteurs de la société civile qui explorent plusieurs horizons envisageables de l'action humaine en vue de la protection de l'environnement.

Nous avons ainsi:

#### Les interventions visant la salubrité et le cadre de vie

Elles regroupent les actions spécifiques liées à :

- L'entretien de l'environnement portuaire ;

- L'hygiène et la santé ;
- La création d'espaces verts ;
- L'assainissement ;
- La salubrité ;
- La lutte contre la pollution de l'environnement

#### **Les interventions visant les ressources naturelles**

Elles concernent les actions spécifiques telles que :

- La gestion des ressources en eau ;
- L'éducation à la rationalité des ressources naturelles et énergétiques ;
- L'éducation aux techniques culturales d'élevage et de pisciculture ;
- L'épuration des eaux usées ;
- Le traitement des eaux des puits en milieu rural ;
- La collecte et le ramassage des ordures ;

#### **Les interventions visant la biodiversité et les couverts végétaux**

Elles font référence aux actions spécifiques :

- La gestion efficiente de l'agroforesterie ;
- La lutte contre la déforestation ;
- La lutte contre l'érosion côtière ;
- Le reboisement des forêts et des savanes ;
- La lutte contre les feux de brousse ;
- L'engagement en vue de freiner l'avancée du désert ;
- La protection de la biodiversité ;
- La conservation des parcs naturels et des forêts classées ;
- Le développement d'indicateurs biologiques de gestion des forêts

#### **Les interventions visant les énergies renouvelables**

Elles appellent les actions spécifiques telles que :

- La transformation des ordures ménagères en engrais ;
- Construction des forages de pompes villageoises ;





## Les actions visant directement la gouvernance publique du secteur

Il s'agit des actions spécifiques telles que :

- La contribution à la promotion d'une politique visant à inverser la tendance actuelle à la déperdition des ressources environnementales et alimentaires ;
- L'intégration des principes de développement durable dans les politiques nationales ;
- Le plaidoyer en vue du renforcement de la législation et de la réglementation portant protection de l'environnement et réparation par les civils responsables des préjudices causés à l'environnement.

## Les répertoires de l'action citoyenne dans le secteur de l'environnement <sup>2</sup>

Si les axes d'intervention des acteurs de la société civile dans le secteur de l'environnement sont divers, les modalités de l'engagement citoyen dans le secteur le sont également. Plusieurs façons d'agir viennent consacrer un intérêt particulier de la société civile pour la protection de l'environnement. Ainsi, opérant dans le secteur, les acteurs citoyens usent d'un répertoire tout aussi varié pour atteindre leurs objectifs. Dans ce secteur, comme dans la plupart des autres secteurs, les acteurs ont recours à des modes opératoires traditionnels de l'engagement citoyen. Seulement, quelques dimensions supplémentaires méritent d'être relevées. Ainsi, à côté du répertoire traditionnel (Eduquer, sensibiliser, lutter, protéger, défendre), de nouvelles actions apparaissent :

- Préserver
- Entretenir
- Assainir

Elles font référence à des actions spécifiques que l'on ne rencontre pas dans la plupart des autres secteurs. Ainsi, les OSC agissent dans le secteur de l'environnement beaucoup plus :

- Soit pour préserver l'environnement de certains fléaux inhérents généralement à l'action humaine ;
- Soit pour entretenir la nature, l'environnement ;
- Soit pour assainir, réparer, dans la mesure du possible, les dégâts des activités humaines.

Ces formes d'action induisent une spécificité du secteur de l'environnement dans la mesure où on observe un décentrement de la focalisation des organisations de la société civile qui, ici n'agissent plus dans le cadre privé du fait du caractère absolument public de l'environnement et ne sont directement ou immédiatement tournées vers l'homme ou la communauté, mais bien au-delà. Ceci conduit à observer que la dimension de l'engagement citoyen dans ce secteur appelle inéluctablement l'intérêt général, faisant des OSC des acteurs directs de la gouvernance publique.

Cependant, il serait fort naïf de penser que cette spécificité du secteur constitue un élément du renforcement de la contribution des OSC à la gouvernance du secteur. Même si, du

fait de l'audience internationale des problématiques liées à l'environnement ; et du fait de la présence et des exigences internationales, la gestion inclusive du secteur est vivement attendue ; il n'est pas encore établi que les OSC jouent un rôle décisif dans la gouvernance de ce secteur en Côte d'Ivoire. Ceci pour plusieurs comportements caractéristiques des OSC. Les uns liés à l'absence d'une vision commune et claire des acteurs citoyens du secteur, les autres liés aux grandes tendances des OSC que l'on rencontre dans le secteur.

### **Absence d'une vision claire**

Il faut dire que les OSC ivoiriennes surtout dans le secteur de l'environnement n'ont pas véritablement de vision commune du fait, de l'absence d'un cadre de concertation rigoureux, et d'absence d'opportunités de rencontres entre les différentes plateformes ou réseaux qui exercent dans le secteur.

### **Les grandes tendances des OSC dans le secteur de l'environnement**

#### **D'abondantes ressources humaines mais une expertise insuffisante**

La connaissance du domaine environnemental est un atout mais peut s'avérer être limité faute de professionnalisation et de manque d'expertise thématique.

L'abondance des ressources humaines est un avantage pour les OSC dans la réalisation de leur activité. Mais ces ressources sont basées sur le bénévolat. Pourtant, les OSC ne peuvent résolument pas exiger une présence effective de ces derniers ce qui peut constituer un frein dans la mise en œuvre des activités. Aussi la qualification de cette ressource est relativement appréciée.

#### **Une culture étatique de manque de transparence**

Elle se perçoit à travers le manque de publication de rapport d'activités et même si ces publications existent leur pertinence et apport pour la société sont diversement appréciés. Il convient d'ajouter le manque de moyen financier pour l'accompagnement de l'action de visibilité de leurs différentes activités.

#### **La précarité financière**

Les OSC manquent de fonds pour leur fonctionnement interne et la mise en œuvre de leur activité. En effet la majorité de ces organisations fonctionnent sur fonds propre c'est-à-dire à partir des différentes cotisations des membres et souvent cette cotisation ne suffit pas pour la mise en œuvre d'une activité. Et pour embaucher des employés compétents dans la gestion interne de l'OSC. De plus les activités menées ne génèrent pas assez de moyens pour pouvoir assurer les dépenses et les besoins de l'organisation. L'insuffisance de matérielle pour le fonctionnement de l'OSC dépend de la capacité financière.

Face à ce manque de moyens financiers il y a une dépendance des OSC vis-à-vis des financements de l'Etat : « l'Etat n'a qu'à nous donner ! ». En effet, les OSC attendent des financements de l'Etat ce qui les rend vulnérables et partiales quant à la dénonciation et au contrôle de l'action publique. L'Etat peut accompagner les OSC dans leurs activités ou financer certaines activités qu'il considère d'utilité publique, malheureusement, il s'agit



d'initiatives que ne prend que rarement l'Etat ivoirien.

### **Une politique de réseautage inefficace**

Rien ne semble mis en place pour que les OSC puissent agir en étroite collaboration et fédérer leur action. Elles agissent en rangs dispersés ; ce qui ne leur permet pas d'impacter fortement et d'avoir une vraie visibilité. Les OSC qui travaillent dans le domaine de l'environnement ne se connaissent pas, ignorent l'existence des autres OSC.

### **La méconnaissance des mécanismes de financement de la vie associative**

Il convient de faire remarquer que la majorité des financements des OSC ivoiriennes provient des Partenaires Technique et Financier internationaux. Cependant la capacité de veille et de suivi des OSC concernant les appels d'offre en matière de financement est limitée. La préoccupation sous-jacente consiste à pouvoir identifier les PTF qui interviennent dans le secteur. Aussi, les critères pour l'obtention de ces financements sont souvent trop exigeants pour les OSC sauf lorsque ces dernières se mettent en coalition. Or c'est rarement le cas des OSC qui œuvrent dans le secteur de l'environnement en Côte d'Ivoire.

C'est à partir des années 2010 que L'Etat ivoirien a entrepris la mise en place effective de différentes politiques environnementales. Malheureusement, ces différentes actions publiques ne sont pas véritablement médiatisées et inclusives donc ne laissent aucune possibilité d'interaction aux acteurs de la société civile, qui n'ont que rarement les ressources nécessaires pour suivre et relever les failles de ces différentes politiques. Cette faible connaissance du plan d'action de l'Etat en matière de gouvernance environnementale ne permet pas non plus aux OSC de savoir ce qui est fait et ce qui ne l'est pas encore. Dès lors, les OSC agissent sans repères, sans visibilité improvisant, au gré des annonces étatiques, leur feuille de route finalement dépourvues de réels objectifs.

### **Le manque de spécialisation et de professionnalisation**

Il est un vrai frein à l'engagement public des OSC en matière de gouvernance publique du secteur de l'environnement. C'est un des facteurs importants pour que les OSC puissent jouer un rôle dans l'influence de la gouvernance du secteur de l'environnement en Côte d'Ivoire. A force d'intervenir dans plusieurs domaines les OSC se retrouvent finalement dispersées, travaillent sur tout et finalement rien. Il importe donc que les OSC soient fidèles à leur objet.

### **Le manque d'une culture de responsabilité, de transparence**

La responsabilisation doit d'abord commencer par les OSC elles-mêmes. En effet cette obligation se traduit par une auto-évaluation du système de gouvernance des organisations elles-mêmes, de leurs activités, de leur finance, de l'impact et la viabilité de leur action dans la société et sur les populations.

Questionner la transparence de leur gestion interne, permet de rendre compte aux partenaires techniques et financiers, aux populations et aux membres de l'OSC.

### La faveur de l'environnement international

L'importance accordée aux OSC par les PTF qui conditionne la signature de tout accord de crédit à la participation des OSC aux négociations s'avère une formidable opportunité que les acteurs citoyens doivent saisir pour s'impliquer davantage dans la gouvernance du secteur de l'environnement. Cette obligation de faire participer les OSC dans les décisions importantes permettra aux OSC d'avoir de l'expertise en matière de veille sur les décisions gouvernementales mais aussi et surtout de mettre à l'épreuve leur objectivité, leur impartialité et leurs capacités d'influence dans leurs secteurs d'activités.

C'est dans cette perspective que les Partenaires techniques et financiers financent de plus en plus les OSC dans le cadre de la politique inclusive ou participative c'est-à-dire les financements en cascades. Car les OSC sont considérées comme des acteurs qui maîtrisent au mieux le terrain et ont souvent des réflexions, des actions et activités qui peuvent avoir de l'influence sur toutes les couches de la population en matière de préservation, de protection, et de sensibilisation sur l'environnement. Cette démarche consiste donc à renforcer les capacités des organisations de la société civile en matière de financement pour accroître leur influence dans la gouvernance de leur secteur et surtout ceux de l'environnement.

Au niveau local il y a l'initiative communale d'enregistrer toutes les OSC qui œuvrent dans le secteur de l'environnement afin de favoriser leur présence lors de formations et ateliers organisés dans sa circonscription dans le cadre de commune. Cela peut être un avantage pour la visibilité des OSC par les populations, les organismes économiques locaux et ceux qui s'intéressent à la problématique de l'environnement, le réseautage entre les OSC et leur participation dans les activités en faveur de l'environnement que les autorités communales organisent.

Au niveau des organismes internationaux il y a un projet de mise en place d'une plateforme initiée par le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD). Ce projet a pour but de renforcer les capacités des OSC afin qu'ils soient des interlocuteurs entre l'Etat et le PNUD.

### Une collaboration insuffisante entre l'Etat et les OSC du secteur

Parce que très souvent les interlocuteurs étatiques font preuve d'une méconnaissance des OSC, les agents étatiques n'ont pas une connaissance fiable de la mission et du rôle des organisations de la société civile en tant qu'un acteur stratégique dans la gouvernance d'un Etat. Cette ignorance entraîne entre autres des lourdeurs administratives en ce qui concerne la mise en œuvre de leurs activités et de la délivrance d'agrément.

### La concurrence de l'Etat

L'Etat, parfois, prend le pilotage de certains projets financés par les PTF or ce sont les OSC qui sont censé diriger ces projets. Ce qui crée alors une rivalité et une concurrence



entre l'Etat et les organisations car l'Etat s'est approprié les projets et le rôle des OSC. Et même si des relations existent entre les autorités de tutelles et les OSC surtout dans la gouvernance du secteur de l'environnement l'on constate souvent que cette autorité peut plagier des idées contenues dans les projets et ou les rapports d'activités déposés par les OSC auprès de ces structures.

**La prolifération des interlocuteurs étatiques, le flou et l'instabilité institutionnels**

Comme menaces il y a les conflits de compétence des différents ministères qui interviennent dans le domaine de l'environnement, et l'instabilité du rôle des institutions, entraîne une méconnaissance de l'interlocuteur étatique fiable. Quelle est la feuille de route de chaque ministère ? Dans quel domaine spécifique de l'environnement intervient le ministère ?

Ce manque de communication et de collaboration entre les autorités de tutelles se présente comme un frein, une entrave aux activités et à la dynamique des impacts et de l'influence des OSC dans le secteur de l'environnement car ces dernières ne savent plus vers qui s'adresser dans la mise en œuvre de leurs activités et le suivi des actions de l'Etat et des OSC elles même. Cela peut aussi être considéré comme l'une des causes du manque de spécialisation des OSC.

### **La méfiance dans le partage d'information**

Il existe une grande méfiance dans la médiatisation de certaines actions publiques et surtout dans la gouvernance du secteur de l'environnement. Ceci en ajoute au danger de l'environnement sécuritaire dans lequel les OSC exercent pour la recherche et le partage d'informations afin de pouvoir attirer l'attention des uns et des autres sur les questions environnementales qui présentent de plus en plus d'enjeux économiques qu'écologiques.

### **Le problème sécuritaire**

Du fait des aléas sécuritaires liés à la sortie progressive de la crise et de la psychose de crise, les OSC ont du mal à pouvoir accéder à certaines zones du territoire. En effet, la sécurité est un aspect très important dans la mise en œuvre des activités des OSC, parce que les OSC qui militent dans le domaine de l'environnement doivent faire des visites d'inspection, et contrôler afin de constater de plus près l'état des forêts classées et des reserves naturelles telles que le Banco, la forêt de Taï et celui du Mont Péko. Mais la convoitise et les enjeux de ces différentes aires protégées font de ces terres des endroits d'insécurité aussi bien pour les populations que les organismes qui s'y aventurent sans protection. Sans oublier aussi la faiblesse de la sécurité de tout le grand ouest de la Côte d'Ivoire peut favoriser toutes ces dérives. De plus, dans le district d'Abidjan, l'accès à certains quartiers populaires où la salubrité et la prise en compte de l'environnement ne semblent pas constituer des priorités, afin de mener des actions de sensibilisation auprès des populations est souvent très dangereuse car ces territoires sont considérés comme des no man's lands et sont en proie à une recrudescence du grand banditisme et le manque de sécurité. A partir de ces

éléments nous constatons que les actions des OSC restent sectorielles et limitées.

### La polarisation des OSC

La situation politique du pays et la stratégie des partis politiques à vouloir corrompre ainsi que le manque d'autonomie financière, rendent les OSC vulnérables face aux acteurs politiques. De plus les leaders politiques, avec leur financement peuvent souvent orienter les actions des OSC et les détourner de leurs nobles objectifs initiaux. Les conséquences de cette situation sont visibles avec la politisation des OSC, ce qui ne favorise guère la collaboration entre les OSC elles-mêmes et entretient des logiques de corruption. Tout ceci accentue le manque de confiance des populations et la défiance à l'endroit des organisations de la société civile.

### La corruption

La corruption et le manque de transparence dans les affaires publiques reste des secrets de polichinelle, même si aucune peine spécifique ne condamne les acteurs. Au niveau des organisations de la société civile les impacts du niveau de la corruption se perçoivent à plusieurs niveaux. D'abord au niveau politique, la corruption biaise les relations entre les OSC et les autorités politiques. Cette situation pèse très souvent sur la partialité des OSC et de leurs activités. Elle constitue également un handicap à l'influence des OSC.

La prise de conscience et la sensibilisation ont encore du chemin à faire dans la lutte contre la corruption en vue de la transparence dans la gestion financière et la redevabilité. A cela s'ajoute l'impunité de cette corruption et des injustices qui sont les sujets de lutte pour les OSC. La passivité de l'Etat face à ces phénomènes est souvent source de découragement et de l'affaiblissement de leur engagement citoyen.

### L'absence de mécanisme de financement pour les activités de sensibilisation au niveau des Partenaires Techniques et Financiers

Ce qu'il faut retenir c'est que dans le secteur de l'environnement, la sensibilisation est une étape importante dans la protection et la préservation de la nature. Cette sensibilisation visera à renforcer la prise de conscience sur les impacts des activités humaines sur l'environnement. Mais cette activité n'est pas forcément attractive pour bénéficier des financements des partenaires techniques et financiers.

Toutes ces menaces peuvent constituer un frein dans l'influence des organisations de la société civile dans la gouvernance du secteur de l'environnement.

Toutefois, il existe des facteurs de positivité de l'implication citoyenne dans la gouvernance du secteur et qui constituent des lueurs d'espoir pour une influence de plus en plus concrète des OSC dans la gouvernance publique du secteur de l'environnement. Nous pouvons faire référence à :



- **Une bonne maîtrise « du terrain » assorti d'un bon maillage territorial**

Il s'agit surtout de la proximité avec les populations. En effet les OSC apparaissent comme des acteurs de terrain, ce qui leur permet d'être les témoins de la réalité quotidienne des populations. Ceci facilite une sorte de connivence entre les organisations et les populations, du fait souvent de la localisation des sièges et le plus souvent la création d'une OSC est le fruit d'une initiative commune face à certains problèmes que rencontrent les populations. Ceci donne un droit de regard, de participation et de collaboration aux populations dans les activités et décisions des OSC.

Aussi, la représentativité des OSC sur toute l'étendue du territoire national permet-elle de constater une décentralisation des acteurs sociaux dans le domaine de l'environnement et une prise en compte de toutes les atteintes sur l'environnement au niveau national. Cela met en évidence la participation des populations ainsi que celle des acteurs sociaux ruraux dans les problèmes environnementaux en Côte d'Ivoire.

#### **La diversité des OSC et la diversité des axes d'invention**

Le secteur de l'environnement appelle différentes dimensions de la nature telles que : l'eau, l'air, le sol, les ressources naturelles, l'assainissement, la communication environnementale, l'écotourisme, l'agriculture durable, le développement durable, les énergies renouvelables, la préservation de la biodiversité.

#### **Les opportunités spécifiques au secteur de l'environnement**

La Côte d'Ivoire est un pays qui dispose d'un couvert forestier et un sous-sol riche, et des ressources en eau importantes et diversifiées. Ce qui fait l'objet de l'attention et l'intérêt de toutes les instances de gouvernance économiques, politiques et sociales du pays, voire au-delà. Ceci favorise, dans bien des cas, la vie des organisations de la société civile qui œuvrent dans le secteur de l'environnement. Les OSC peuvent jouer alors un rôle de contrôleur dans l'utilisation rationnelle de ces ressources, dans le partage des richesses de cette manne et de la préservation de l'environnement et les impacts des activités sur les populations et la nature.

Il convient également d'évoquer le contexte de gouvernance mondiale qui promeut une participation accrue de la société civile dans la vie publique des Etats et dans les prises de décision dans l'action publique surtout dans un contexte où la mondialisation de la problématique de l'environnement, l'impose comme un impératif pour les gouvernements, les industries, les organismes internationaux et les organisations de la société civile.

#### **La détermination motivante des OSC**

L'engagement et la volonté citoyenne sont les piliers centraux de l'existence de la société civile ivoirienne et surtout pour ceux qui œuvrent dans le secteur de l'environnement. En effet cet engagement citoyen est alimenté par la critique des politiques publiques dans



le domaine de l'environnement et du constat des effets concrets, palpables des actions humaines sur l'environnement. Qu'il s'agisse de la dégradation du cadre de vie due à l'incivisme des populations, de la passivité de l'Etat face aux impacts sur la nature des activités de certaines entreprises et industries... tout cela légitime les OSC qui prennent le lead pour jouer un rôle de contrôleur et de garant de l'environnement et provoquer la réaction du décideur public.

Au regard de tout ce qui précède et à en croire les analyses des acteurs des organisations de la société civile, il existe des difficultés que les OSC doivent surmonter pour davantage contribuer à la gouvernance publique du secteur.

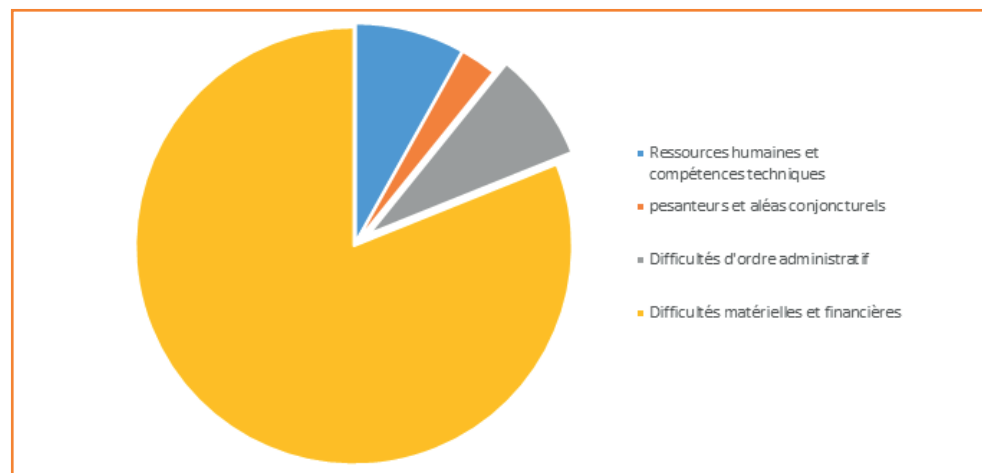
Somme toute, ces difficultés renvoient, pour une grande part, aux problèmes matériels et financiers qui constituent l'essentiel des problèmes rencontrés par les OSC dans le secteur.

Nous avons également des problèmes d'ordre administratif qui pèsent assez dans un secteur relevant de fait de l'espace public. Ici, les règles de la cohabitation Etat-OSC ne semblent pas suffisamment claires pour favoriser la positivité de l'engagement citoyen.

Il existe également des difficultés liées aux compétences techniques des OSC qui n'ont que rarement les moyens humains de leurs ambitions. Elles ne disposent pas dans la plupart des cas des ressources humaines et les compétences techniques.

Enfin, des facteurs structurels viennent hypothéquer la détermination des acteurs des OSC qui doivent régulièrement faire l'expérience de la mauvaise foi et de l'incompréhension des populations, souvent décidées à ne pas comprendre que la protection de la nature est la condition de la pérennisation de leur existence. Face aux difficultés économiques et sociales, les populations n'acceptent pas que la préservation de la nature soit une urgence alors qu'elles aimeraient satisfaire des besoins immédiats de survie.

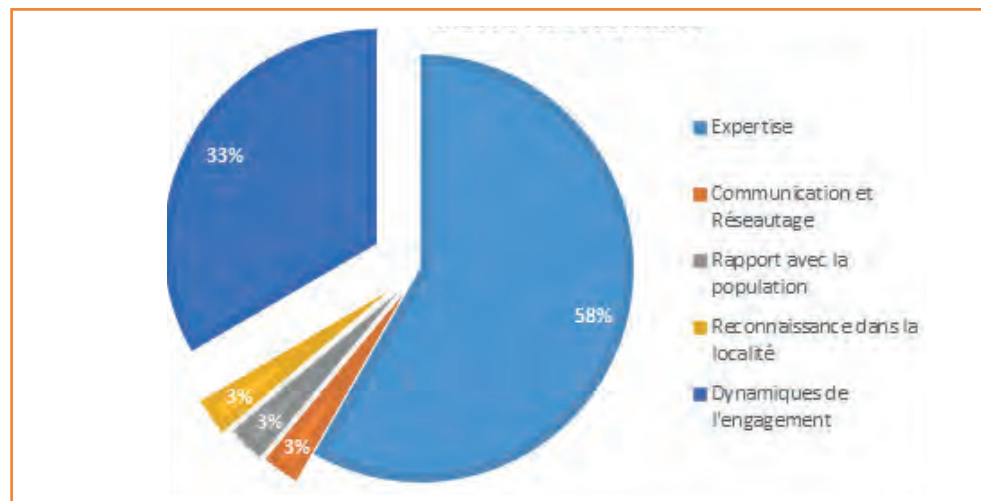
### Difficultés rencontrées par les OSC dans le secteur environnement



Heureusement, il existe également des atouts qu'il faudra entretenir pour rendre plus opérant l'engagement citoyen dans la gouvernance.

Ceux-ci, en résumé, apparaissent importants et surtout relatifs à l'engagement, la détermination des acteurs. Certaines OSC peuvent se prévaloir d'une expertise intéressante qui les place au cœur de certains débats. Par ailleurs l'audience internationale des problématiques de l'environnement prédispose les OSC à des logiques de réseautage.

### Atouts des OSC dans le secteur de l'environnement

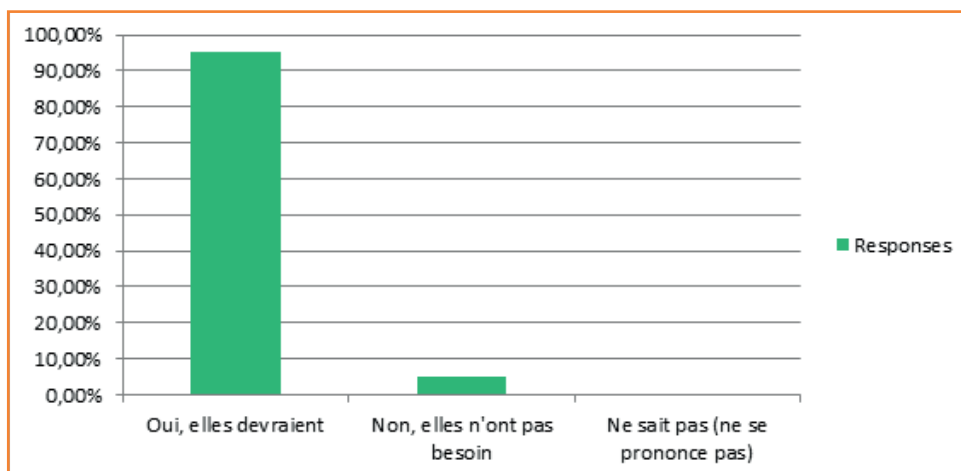


#### Auto-évaluation de l'intervention des OSC dans le secteur de l'environnement La perception de la légitimité des OSC en gouvernance

A l'instar de la plupart des secteurs, l'environnement apparaît comme un secteur qui suscite beaucoup d'engouement et d'engagement des organisations de la société civile. Toutefois, il apparaît que malgré l'implication, le dévouement et l'engagement des celles-ci, leur impact sur la gouvernance du secteur apparaît vraiment mitigée, si l'on en croit , l'autoévaluation telle qu'elle ressort à travers les données d'enquête.

La tendance générale à la légitimité de l'implication des OSC dans la gouvernance se confirme dans le secteur de l'environnement comme dans tous les secteurs étudiés dans le cadre de ce rapport. Ceci permet de se rendre compte que les organisations de la société civile sont, tout au moins a priori, conscientes de l'envergure de leur responsabilité. Cette légitimité sociale n'emporte cependant pas une réelle influence. Ce constat persistant, quoi que légèrement nuancé d'un secteur à un autre reste une constante de la vie associative dont il importe de prendre toute la mesure.

## Perception de la légitimité des OSC en matière de gouvernance publique



Les différents niveaux d'évaluation de la contribution à la gouvernance révèlent des tendances intéressantes à observer.

De façon générale, les OSC ne se réjouissent pas du niveau de leur contribution à la gouvernance du secteur de l'environnement.

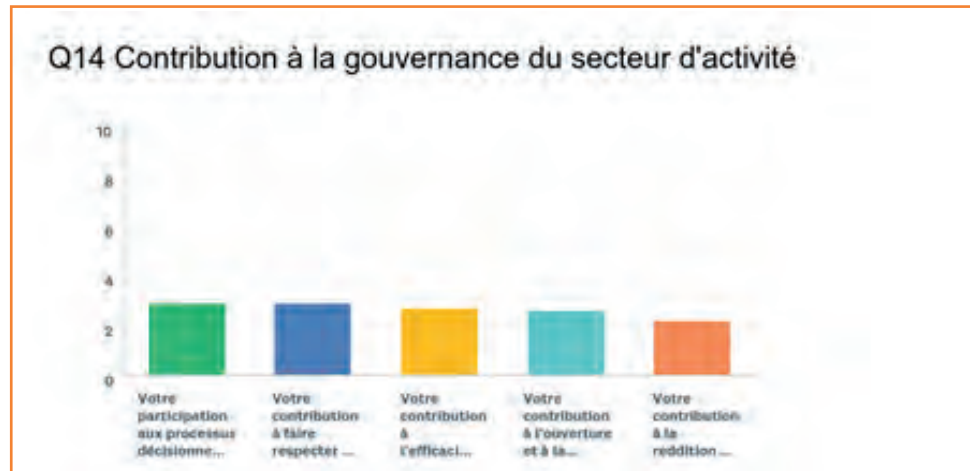
En matière de participation aux processus décisionnels, elles estiment que les autorités publiques nationales et locales devraient pouvoir mieux faire. Ceci est quand même la reconnaissance de l'effort déjà fourni par ces différentes autorités. Les moyennes pondérées de 3/5 ou de 2.8/5 ici raisonnent bien comme la conscience d'un effort qui attend d'être soutenu et décuplé. Cet effort devra être davantage accru aussi bien dans les « invitations aux réunions de prise de décisions » que dans la « possibilité offerte aux OSC de faire des propositions » et surtout dans la « prise en compte des idées et propositions des OSC » par les autorités publiques.

### Q15 Evaluation de l'implication des OSC dans la prise de décision



Au-delà de la participation formelle, les OSC attendent également de pouvoir davantage contribuer à faire respecter le droit dans leur secteur, à renforcer l'efficacité et l'efficience des politiques publiques dans le secteur, à pouvoir davantage œuvrer pour l'ouverture et la transparence de la gouvernance du secteur de l'environnement en Côte d'Ivoire, ainsi que la reddition publique de compte par les autorités administratives et politiques.

Ici l'appréciation que font les OSC est celle d'une moyenne insuffisante au niveau de la reddition de compte, de la transparence et de l'efficacité et efficience.



Pour autant, toute la responsabilité de ces insuffisances n'incombe pas aux autorités administratives et politiques. Les OSC assument une part de cette responsabilité en confessant leur limite en matière de maîtrise des textes et règles régissant le secteur. Ces limites affectent naturellement leur connaissance des procédures administratives et judiciaires, mais plus encore leur expérience en matière des procédures.

Toutefois, l'Etat devra davantage accorder de la considération aux OSC et s'impliquer à entretenir de bonnes relations avec les acteurs citoyens œuvrant dans le secteur de l'environnement.



Comme dans d'autres secteurs, les processus liés à l'efficacité et à l'efficience des politiques publiques semblent constituer une zone de non droit du regard citoyen. Les acteurs des OSC déplorent toujours les limites de leur contribution à ce niveau.



Si les OSC doivent renforcer leur compétence en matière de maîtrise des cycles des programmes gouvernementaux ou autres programmes publics, en matière de suivi-évaluation des politiques publiques ; il est indéniable que l'Etat devra faire un effort colossal en matière de transparence dans l'attribution et la gestion des marchés publics dans le secteur de l'environnement. Les acteurs des OSC se sentent complètement exclus de ces procédures ; ce qui ne biaise que considérablement la transparence de l'action publique.

## LE SECTEUR DU FONCIER ET DE L'AGRICULTURE

Locomotive économique de la sous-région ouest africaine derrière le Nigéria et le Ghana, la Côte d'Ivoire a, dès son accession à l'indépendance axé sa politique de développement sur l'exploitation du binôme café-cacao qui nécessite des terres fertiles et extensibles.

Aussi, avec une superficie de 322 463 km<sup>2</sup>, majoritairement rurale, la gestion du domaine foncier apparaît comme un enjeu fondamental. C'est pourquoi la gestion du foncier en Côte d'Ivoire a varié et a suivi des évolutions en fonction des dispositions juridiques et politiques. Avant la période coloniale, le régime foncier était géré par les populations locales qui concédaient leurs terres à des personnes venant de l'étranger pour exploitation agricole. Mais, ces étrangers ne pouvaient être propriétaires terriens, car ce droit était exclu de toute transaction. La terre est considérée pour la plupart des peuples vivants en Côte d'Ivoire comme un élément qui relève du sacré et aussi des différentes pratiques coutumières.

La situation va quelque peu évoluer avec la colonisation qui, dès 1804, avec le code

napoléon, va transformer le système foncier coutumier en système foncier moderne. Ainsi, selon les dispositions de ce code, « tout usager a la possibilité de devenir le propriétaire de la parcelle de terre qu'il a occupée pendant au moins trente ans. »

Cette disposition qui favorise l'acquisition privée des terres va vite se heurter à un problème, celui de la méconnaissance de preuves réelles sur le véritable propriétaire de cette terre. En 1960, avec l'indépendance et l'arrivée de nouvelles autorités à la tête du pays, la même politique de développement basée sur l'exploitation des cultures extensives et agricoles va être reconduite.

Le problème qui se pose est que jusqu'à l'accession de la Côte d'Ivoire à la souveraineté internationale, aucune loi véritable relevant du domaine foncier n'a été adoptée. Pour pallier à cette situation, le législateur ivoirien a adopté la loi du 20 mars 1963 qui n'a jamais été promulguée car « ce texte favorisait l'accaparement des terres par l'administration ».

La politique de la Côte d'Ivoire étant basée sur l'agriculture, sa performance économique dans cette période est due à la richesse en diversité que constituent les ressources forestières du pays sans oublier la fertilité des sols dans ces zones. Ainsi, le potentiel forestier de la nation ivoirienne constitue un atout majeur dans l'exploitation du bois, des cultures de café, de cacao, palmier à huile, etc.

Dans le souci d'accroître davantage l'économie fleurissante et d'inciter davantage les populations, à l'agriculture, les dirigeants de l'époque ont encouragé et favorisé l'arrivée massive de migrants provenant de pays limitrophes situés au nord de la Côte d'Ivoire pour assurer la main d'œuvre dans les zones dites forestières de l'ouest, du sud-ouest et du centre-ouest en raison de l'insuffisance de « bras valides » pour les activités champêtres. Pour l'Etat ivoirien : « le gouvernement et le parti ont décidé, dans l'intérêt du pays, de reconnaître à tout citoyen ivoirien d'origine ou d'adoption, qui met une parcelle de terre en valeur qu'elle qu'en soit l'étendue, le droit de jouissance à titre définitif et transmissible à ses héritiers » qui vient donner un tant soit peu un sens légal à un secteur foncier qui manquait de dispositions juridiques. Désormais, « la terre appartient à celui qui la met en valeur ». Mais cette déclaration n'a pas pu dissiper le flou juridique sur le foncier rural, laissant ainsi des périodes de conflits entre peuples autochtones et allogènes dans la majeure partie des zones forestières.

Par cette déclaration, les conditions coutumières d'attribution des terres aux étrangers ont été perturbées en raison de la politisation du domaine foncier.

Cette situation a bouleversé les pratiques coutumières des propriétaires terriens qui, jadis attribuaient leurs parcelles aux étrangers pour diverses exploitations tout en gardant leur titre de propriétaire foncier. Par cette déclaration, ceux-ci se voient dépossédés d'un bien qui selon les coutumes se léguait de génération en génération.

Du fait de la lenteur de l'Etat à légiférer et prendre des décisions dans le domaine foncier, la Côte d'Ivoire va connaître une recrudescence de violences liées au foncier.

Dès lors les organisations de la société civile tentent de s'impliquer dans la prévention et la résolution de ces crises, faisant progressivement du foncier et de l'agriculture un cheval de bataille pour l'engagement citoyen.

### **Le principal défi du secteur : conflits fonciers entre autochtones et allogènes**

Plusieurs conflits fonciers surgissent, de façon récurrente, entre autochtones et allogènes en raison du concept « d'ivoirité » employé par certains hommes politiques pour revendiquer leur origine de citoyen de souche. Ces conflits pour l'essentiel se déroulaient dans la partie ouest du pays où les migrants venus d'autres pays exploitaient les terres pour diverses activités agricoles. Les jeunes autochtones se plaignaient du fait que leurs parents avaient vendu des terres à des prix dérisoires et que désormais, vu l'enjeu agricole et la rareté des ressources actuelles, les terres exploitées par les étrangers doivent leur revenir de droit.

C'est par la loi N°98-750 du 23 décembre 1998 qui définit le cadre juridique du domaine foncier ivoirien. Cette nouvelle loi qui transforme les droits coutumiers en droits « modernes » a été conçue pour assurer la sécurité foncière en milieu rural. Elle « doit en effet aider à mieux identifier et clarifier les droits fonciers des propriétaires coutumiers ainsi que ceux des exploitants des terres rurales »

C'est par la loi N°98-750 du 23 décembre 1998 qui définit le cadre juridique du domaine foncier ivoirien. Cette nouvelle loi qui transforme les droits coutumiers en droits « modernes » a été conçue pour assurer la sécurité foncière en milieu rural. Elle « doit en effet aider à mieux identifier et clarifier les droits fonciers des propriétaires coutumiers ainsi que ceux des exploitants des terres rurales »

La loi de 1998 qui devait répondre aux besoins de sécurisation du foncier par l'octroi de titre de propriété foncier a souvent rencontré de nombreuses difficultés dans l'application. Les procédures d'acquisition des titres de propriété sont très complexes et peinent à atteindre les résultats escomptés, les populations et surtout celles rurales méconnaissent l'existence de ce nouveau cadre juridique. Ainsi, dans un document publié par INADES Formation, « plus de quinze ans après la promulgation de la loi foncière, les résultats enregistrés sont : sur 500 000 certificats fonciers à délivrer sur les terres du domaine foncier rural coutumiers, seuls 1038 l'ont été effectivement, dont 125 à des femmes ; 51 932,6252 ha du domaine foncier rural coutumier sont sécurisés sur une superficie estimée à 23 000 000 ha ; 1687, 613 ha de terres ont été immatriculées et ont donc des titres fonciers ; 171 territoires villageois ont été délimités sur les 8 563 villages prévus. »<sup>1</sup>





Les difficultés dans l'application de cette loi s'expliquent par le fait que depuis son adoption, la Côte d'Ivoire a traversé diverses crises socio-politiques. Ces crises ont davantage ravivé les tensions et conflits fonciers entre les populations.

## Existence de cadre juridique et institutionnel au niveau national et international Les OSC outillées avec des instruments juridiques précis dans le secteur

### Au niveau national

L'Etat ivoirien a mis en place des dispositions tant au niveau juridique qu'institutionnel.

#### - Les dispositions juridiques

En ce qui concerne les dispositions juridiques, nous avons :

- La Constitution ivoirienne du 08 novembre 2016 en son article 12 ;
- La loi N°2015-537 du 20 juillet 2015 d'orientation agricole de Côte d'Ivoire. Cette loi vise « la sécurisation des droits des détenteurs coutumiers des terres et des occupants, le maintien des jeunes et des femmes à la terre, sur un bien foncier identifié, la valorisation de la ressource foncière. La prise de dispositions pour délimiter les territoires des villages et promouvoir la contractualisation des rapports entre propriétaires fonciers et exploitants non propriétaires est également prise en compte »
- La loi N°98-750 du 23 décembre 1998 relative au domaine foncier rural ;
- La loi N°2014-427 du 14 juillet portant code foncier. Cette loi lie désormais la propriété de la forêt et la propriété foncière ;
- La loi 2014-388 du 20 juin 2014 pour les défenseurs des droits de l'homme ;
- Décret N°2014-25 du 22 janvier 2014 modifiant le décret N°2013-224 du 22 mars portant réglementation de la purge des droits coutumiers sur le sol pour l'intérêt général.

### Méfiance des populations vis-à-vis de la loi de 1998

En transformant le domaine foncier coutumier en régime foncier moderne, la loi de 1998 paraît aux yeux des populations surtout celles rurales comme une loi qui favorise les non-ivoiriens en ce qui concerne l'acquisition des terres. En effet, « les populations pensent que la loi a été votée pour les exproprier de leurs terres ancestrales parce qu'elle permet aux exploitants de ces terres d'en devenir des propriétaires ». Or, les propriétaires terriens jadis concédaient leur domaine foncier aux étrangers pour exploitation sans que ces derniers soient reconnus en tant que propriétaire à titre légal. Aujourd'hui, la situation a changé car les étrangers pouvaient désormais avoir la nationalité par déclaration. Ainsi, dans la perception des populations, cette loi qui favorise l'acquisition d'une nationalité ivoirienne paraît comme un moyen pour l'appropriation de leurs terres par ceux-ci.

#### - Les dispositions institutionnelles

A ce titre, nous avons :

- Le Ministère de l'Agriculture et du Développement Durable
- Le Ministère en charge de l'Administration du territoire qui donne la charge aux Préfets

de départements de signer les certificats fonciers validés par les Comités de Gestion Foncière Rurale (CGFR)

- Le Ministère en charge du budget qui procède à l'immatriculation des terres rurales à travers la Direction du domaine de la conservation foncière de l'enregistrement et du timbre, en collaboration avec la Direction du Cadastre
- Le Plan National de Développement 2016-2020 à travers son axe de stratégie 3 intitulé « accélération de la transformation structurelle de l'économie pour l'industrialisation »
- Le Programme National d'Investissement Agricole (PNIA)

#### Au niveau international

- Les directives du Fonds des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO) défendent les principes pour un investissement responsable dans l'agriculture et les systèmes alimentaires.
- Les cadres et lignes directrices sur les politiques foncières en Afrique institué par la Commission de l'Union Africaine.
- Politique Agricole et Directive de l'Union Economique et Monétaire Ouest-Africain (UEMOA)

#### L'émergence de la société civile dans le secteur foncier

La répétition des violences liés aux litiges fonciers et de la méconnaissance des différentes lois sur le foncier, pousse les organisations de la société civile à s'intéresser et s'impliquer davantage dans la gouvernance du secteur foncier et agriculture. De par leur proximité avec les populations, ces organisations sont soutenues par les populations qui comprennent de plus en plus le rôle et l'opportunité que peuvent leur offrir la présence des OSC dans leur localité.

L'implication des OSC dans la gouvernance foncière se traduit par la sensibilisation des populations sur la connaissance du code foncier de 1998 et sa vulgarisation, mais à travers les consultations des populations sur les préoccupations relatives à la gestion des terres en milieu rurale.



Face à ces différentes crises qui, pour la plupart sont liées aux litiges fonciers, bon nombre d'organisations de la société civile dans le secteur du foncier et agriculture mènent des actions pour attirer l'attention des populations sur les dangers que constituent les litiges fonciers, de tirer la sonnette d'alarme au politiciens qui pour des raisons politiciennes instrumentalisent le domaine foncier pour des fins politiques, de proposer aux gouvernement des mesures pour l'amélioration et la promotion de l'agriculture mais aussi les autorités publiques en vue de mener des politiques de vulgarisation de la loi relevant du domaine foncier en Côte d'Ivoire. Même si les activités de ces organisations sont de plus en plus visibles sur le terrain, leurs capacités réelles à se positionner en tant qu'acteurs stratégiques susceptibles d'initier le changement dans la gouvernance du secteur foncier et agriculture sont difficiles à cerner. C'est pourquoi, il est important pour ces acteurs de penser non seulement leur contribution en termes de gouvernance dans ce secteur mais aussi de mettre en œuvre des stratégies en vue d'un meilleur impact en tant que partenaires des politiques publiques.

## Atouts et faiblesses des OSC œuvrant dans le secteur

### Les atouts des OSC dans le secteur

Le secteur de l'agriculture et du foncier regorge d'innombrables atouts pour une bonne implication des acteurs des organisations de la société civile dans la gouvernance publique. Ces atouts sont globalement de deux ordres. Il s'agit :

- Des atouts liés à l'engagement citoyen
- Les atouts structurels Les difficultés rencontrées par les OSC dans le secteur

Type d'atouts	Atouts spécifiques
	Solidarité Volonté et détermination Cohésion interne Esprit coopératif Engagement des femmes Confiance de la population Disponibilité
Structurel	Organisation Connaissance du terrain L'expérience Maîtrise de l'environnement socio culturel Connaissance en gestion des projets

- Les principales difficultés rencontrées par les organisations de la société civile apparaissent de quatre types. Il s'agit :
- Des aléas administratifs :
  - Des difficultés liées aux politiques
  - Des difficultés liées aux capacités
  - Des difficultés matérielles et financières
  - Des difficultés liées à l'engagement citoyen
  - Des problèmes sécuritaires

Type de difficultés	Nombre d'OSC3
Les aléas administratifs	Difficulté d'accès aux autorisations administratives
	Indifférence des autorités administratives
	L'inaccessibilité aux autorités administratives
	Mépris des autorités pour les OSC
	Non implication des autorités administratives locales dans les activités des OSC ;
	Pas associés aux prises de décision
	La confiscation de l'information
Les difficultés liées aux politiques	Influences politiques sur les organisations de la société civile
	Le manque de liberté
	Pas d'interlocuteurs auprès des décideurs politiques
Difficultés liées aux capacités	Manque d'encadrement de la part des structures techniques
	Ignorance des textes de lois
	Manque de ressources compétentes et d'expertise
	Maîtrise de textes juridiques, règles et procédures
	Difficultés d'élaboration des projets
	Manque de formation
	Non maîtrise des textes
	Analphabétisme
	Manque de personnel



Les difficultés matérielles et financières	Difficultés d'accès au crédit bancaire
	L'exigence de garantie par les banques
	Manque d'appui institutionnel
	Problèmes en suivi évaluation
	L'exigence de garantie par les banques
Les difficultés liées à l'engagement citoyen	La discontinuité de l'engagement citoyen
	Communication
	Difficultés de mobilisation des femmes
	L'ignorance du rôle des OSC
	Difficultés de mobilisation des populations
	Insuffisance d'OSC dans le secteur du foncier
Les problèmes d'ordre sécuritaires	Conflits fonciers
	Conflits intercommunautaires
Total général	

### Les grandes tendances des OSC dans le secteur

Avec l'avènement des différentes crises socio-politiques en Côte d'Ivoire, l'enjeu du foncier a été disputé dans la majeure partie du pays, mais en particulier dans les zones de l'ouest du pays où des conflits fonciers ont participé à l'escalade de la violence. En effet, de nombreux conflits fonciers ont opposé les populations autochtones et celles allogènes dans les zones forestières du pays. Ces conflits ont eu des répercussions néfastes aussi bien sur la cohésion sociale entre les peuples que des dommages matériels, économiques et pertes en vies humaines.

C'est pourquoi, soucieuse de la délicatesse de la question foncière ainsi que de ses enjeux, plusieurs organisations de la société civile ont vu le jour dans l'optique de mener des actions pour estomper les problèmes liés à la gestion foncière en Côte d'Ivoire.

Ainsi, à travers notre analyse nous allons passer en revue les actions marquantes de ces organisations dans la gestion du foncier.

### Excellente capacité de mobilisations des OSC du secteur

Se constituant en une force pour porter les attentes des populations vers les autorités publiques à tous les niveaux, les organisations de la société civile se présentent comme un partenaire idéal des populations. Leur proximité avec les populations rurales représente un avantage indéniable dans leurs actions en vue de défendre les droits de celles-ci dans

la gestion des terres dans les zones rurales. Ainsi, ces OSC sont mieux outillées pour connaître les exigences des populations en ce qui concerne la gestion du domaine foncier ainsi que de ses ressources, car c'est la non prise en compte des attentes des populations sur la gestion des terres qui entraîne le plus souvent des soulèvements et des contestations contre les mesures prises par le gouvernement en ce qui concerne le domaine du foncier. L'un des atouts des OSC du secteur est leur capacité à réagir aux besoins de la population. En effet, face aux enjeux économiques et politiques du foncier en Côte d'Ivoire, les populations sont très souvent victimes de la spoliation de leurs terres, et bien d'autres facteurs qui viennent ainsi léser leur droit de propriétaire terrien. Dans ce cas, les OSC mènent des actions en vue de mener des projets pour la prise en compte des attentes des populations dans ce secteur.

### **Les OSC, une forte capacité de médiation**

Les différents conflits fonciers survenus dans les régions forestières du pays entre autochtones et allogènes mais aussi entre éleveurs et agriculteurs dans le nord du pays. Leur intervention auprès des populations a permis d'estomper les violences. Cela se démontre à travers les différentes sensibilisations menées par ces organisations sur les effets que les litiges fonciers pourraient avoir sur la cohésion sociale des communautés. Ainsi, les OSC apparaissent comme des éveilleurs de conscience face aux risques liés au domaine foncier et agriculture.

Leur capacité à faire des plaidoyers et des lobbyings pour la prise en compte des préoccupations des populations dans les plans et programmes du gouvernement ont permis par exemple de réviser certains articles (article 6) du code foncier de 1998 qui régit le domaine foncier rural.

### **Capacités de propositions**

Disposant de ressources humaines dotées d'une expertise sur les questions du foncier et de l'agriculture, les OSC peuvent prétendre se positionner en tant qu'acteurs stratégiques dans l'élaboration des plans et programmes du gouvernement mais aussi de faire des plaidoyers afin d'obtenir des fonds de la part des partenaires techniques et financiers. En effet, les OSC se présentent comme des forces de propositions de stratégies politiques à travers la mise en œuvre de recherche et d'action sur les problématiques foncières et agricoles. Elles ont pu faire des propositions sur la vulgarisation de la loi sur le code foncier rural, sur la promotion de l'agriculture familiale etc. Cette force de propositions est un atout majeur pour les OSC du secteur en vue de leur positionnement et de leur prise en compte effectif dans les consultations du gouvernement sur les thématiques liées au secteur. Cet atout leur permet aussi d'être des candidats favorisés dans l'acquisition des appels à propositions des partenaires techniques et financiers.



### Faiblesses au niveau de la gouvernance interne

D'énormes lacunes internes affectent le bon fonctionnement des OSC du secteur. De prime abord on peut mentionner le manque de transparence dans la gestion des finances de ces organisations. En effet, les OSC ivoiriennes sont victimes de détournements et d'accaparement des fonds par certains responsables. Et même quand ces fonds sont disponibles, aucun mécanisme de contrôle n'est effectué. Cette situation s'explique par le fait que les publications de rapports financiers, de manuels de procédures se font rarement.

### La gestion patrimoniale

Une autre faiblesse interne est à mentionner, il s'agit de la démocratie et de la gestion du pouvoir par les dirigeants des OSC. Certaines OSC ivoiriennes sont gérées comme des patrimoines privés. En effet, une organisation sérieuse devrait avoir plusieurs organes de prise de décision pour favoriser la démocratie. Or dans certaines organisations, ces organes pour la plupart n'existent que de nom. Les décisions et la gestion des ressources relèvent de la compétence unique du responsable de l'organisation. Par ce fait, on remarque aisément un réel problème d'alternance de pouvoirs au sein de ces organisations qui un véritable frein au niveau de management stratégique au sein de ces organisations.

### Le déficit de communication des organisations

La communication étant un atout important en ce qui concerne la visibilité des activités. En effet, la volonté d'un positionnement stratégique dans la gouvernance du secteur nécessite que les OSC du secteur fassent connaître leurs activités, leurs actions par le biais de divers moyens de communications (les publications périodiques de rapports d'activités, les réseaux sociaux ; les émissions radio et télé ; etc.). Or la plupart des OSC manquent cruellement de ces moyens pourtant nécessaires pour une visibilité sur la scène nationale.

### Insuffisance de ressources humaines

Cette insuffisance des ressources humaines s'explique par plusieurs facteurs. Tout d'abord, il y a une sorte de « fuite » du personnel bénévole. En effet, une bonne partie des ressources humaines des OSC est constituée d'un personnel bénévole. Or ces personnes une fois formées et ayant une expertise sur les thématiques du secteur se tournent vers d'autres organisations qui leur proposent des salaires importants. Les énormes problèmes financiers que connaissent ces organisations ne leur permettent pas de recruter et de rémunérer ce personnel sur le long terme. Ce qui fait que les OSC sont toujours à la recherche perpétuelle de personnes ressources même si elles ne sont pas forcément outillées pour aborder les activités dans le domaine.

Ensuite, l'insuffisance voire la rareté d'expertise des acteurs sur les questions relatives au foncier et agriculture est l'un des facteurs de cette carence de personnels des organisations. Cette situation empêche fortement les OSC de se positionner en tant qu'acteurs clés ayant des capacités d'influence sur les prises de décision et la gouvernance du secteur.



### Les OSC dépendantes des PTF

La trop forte dépendance des OSC vis-à-vis des Partenaires Techniques et Financiers constitue une difficulté majeure dans la gouvernance du secteur. Ces organisations ne disposent pas d'importants moyens financiers pourtant nécessaires à la pérennisation de leurs activités et des projets. Le fait que le financement provenant des PTF soit largement supérieur au budget interne des organisations ne favorise pas leur positionnement en tant qu'acteurs stratégiques. De ce fait, elles ne peuvent pas mener des actions selon leurs propres directives, elles sont contraintes cependant à se conformer au dictat de ces partenaires. En plus, elles agissent pour la plupart comme des prestataires de services et ne disposent pas du monopole pour assurer leur place dans le dialogue et la participation politique en ce qui concerne leur secteur.

### Manque de spécialisation des OSC

L'une des particularités favorites des OSC, c'est la diversité du champ d'intervention et de ce fait le problème de spécialisation dans une thématique donnée sur le secteur. En effet, pour des raisons opportunistes et vénales, les OSC ont du mal à se spécialiser dans un domaine précis. Ces organisations prétendent par cette stratégie embrasser les financements possibles de leurs partenaires au développement. La nature holistique des OSC en ce qui concerne leur pluralité de domaine d'intervention ne les aide pas à être considérés comme étant des acteurs majeurs et crédibles auprès des PTF et de l'Etat dans la gouvernance du secteur.

Cette situation de dispersion dans la définition des domaines d'intervention précis traduit également leur manque de visions et d'objectifs clairs en ce qui concerne la gouvernance du secteur foncier et agriculture.

### La politisation du secteur

En Côte d'Ivoire, le domaine du foncier et agriculture demeure un outil politique qu'utilisent certains hommes politiques à des fins peu orthodoxes. En effet, pour avoir le soutien de la population, une partie des cadres n'hésitent pas à instrumentaliser le foncier à des fins clientélistes pour avoir des appuis de la part de ces populations. Par exemple, « à l'ouest du pays, certains cadres encouragent leurs parents à céder les terres aux étrangers. Pour eux, les cessions opérées en dehors du cadre de la loi de 1998 sont nulles et de nul effet parce que les bénéficiaires ne seront pas en mesure de justifier d'un document pour prouver qu'ils sont détenteurs de droits coutumiers sur les terres concernées ».

On perçoit très bien qu'à travers ce type de discours politique, les activités des OSC sur la sensibilisation des populations sur la connaissance et la vulgarisation de la loi de 1998 pour éviter les conflits et par conséquent permettre un processus de sécurisation des terres de manière plus efficiente peuvent être mis en mal par de telles manipulations politiques.



### La valorisation de l'engagement des organisations de la société civile dans le secteur

Depuis la fin des crises successives qu'a connues la Côte d'Ivoire, et dans le souci de mettre fin aux nombreux conflits fonciers violents enregistrés entre communautés dans plusieurs régions du pays, le gouvernement ivoirien depuis quelques années s'intéresse davantage à la sécurisation foncière. Le constat faisait état d'une « insécurisation foncière » qui avait un effet néfaste sur la cohésion sociale et de ce fait sur la stabilité politique du pays en raison de la sortie de crise.

Désormais, la prise de conscience et l'intérêt qu'accorde le gouvernement en ce qui concerne le domaine du foncier et agriculture constitue un avantage inouï pour les OSC du secteur. Ainsi, le gouvernement ivoirien « a décidé de formaliser sa politique foncière par l'élaboration d'un document de Déclaration de politique foncière rurale »

Il y'a aussi une vaste reconnaissance du rôle des OSC au niveau international. Les organisations internationales s'intéressent davantage aux acteurs de la société civile en tant qu'interlocuteurs à part entière dans la participation politique et surtout au niveau de la gouvernance du secteur foncier et agriculture.

Ce contexte politique favorable est un espace adéquat pour la participation des OSC dans la sphère politique mais aussi pour le bon déroulement de leurs activités.

### L'appui financier des PTF aux acteurs du secteur

Vu l'enjeu que constitue le foncier et agriculture en Côte d'Ivoire, on assiste, ces dernières années, à un intérêt particulier que les partenaires au développement accordent au secteur. Cet intérêt se traduit à travers les fonds qu'ils octroient aux acteurs de ce secteur.

Ainsi, dans le cadre de la semaine de l'Europe en Côte d'Ivoire, « un appui de 4,6 millions de FCFA, soit plus de 3 milliards de FCFA, a permis aux petits producteurs, surtout de bananes et de sucre, de bénéficier des garanties de la loi d'accéder à la sécurité foncière, et de promouvoir la connaissance de la loi de 1998 sur le foncier rural ».

Cette volonté de la part des PTF d'appuyer davantage les acteurs de ce secteur est une occasion pour les OSC et surtout celles qui sont capables de par leurs capacités à faire les plaidoyers d'obtenir des fonds de la part des partenaires au développement. C'est pourquoi les OSC devraient plus s'atteler à tout mettre en œuvre afin d'avoir davantage des expertises dans ce domaine afin de participer et de se positionner en tant qu'acteur stratégique majeur dans la gouvernance du secteur foncier et agriculture.

Cependant, même si le contexte politique national et international paraît favorable à la question du foncier et agriculture en Côte d'Ivoire, il faut noter que les acteurs de la Société civile dans ce domaine sont confrontés à des entraves qui mettent en mal leur activités et par conséquent leur place d'acteurs en tant qu'initiateurs dans le changement et dans la

participation dans les instances de décision.

Il est vrai qu'aujourd'hui le domaine du foncier et agriculture demeure une priorité pour les instances décisionnelles nationales comme internationales, il n'en demeure pas moins que les acteurs de la Société civile dans ce secteur sont confrontés à des menaces diverses. Ainsi, nous allons passer en revue toutes ces contraintes.

## Auto-évaluation de l'intervention des OSC dans le secteur du foncier et agriculture

Lorsqu'on procède à une évaluation par les acteurs des OSC de leur contribution dans le secteur du foncier et de l'agriculture, on se rend compte que les réalités de l'influence ou de manque d'influences des OSC sont pareilles que dans les autres secteurs. Il est vrai qu'ici, les organisations sont généralement de base, des regroupements, des coopératives ; même si quelques grandes structures telles que l'INADES interviennent également. Cette majorité orientée vers les micro-projets et habitée par des préoccupations relatives au quotidien des populations, semble peu engagée dans des questions de gouvernance. Mais il est intéressant de se rendre compte que les OSC de ce secteur finissent généralement, directement ou non, par se laisser rattraper par les questions de gouvernance dans la mesure où leurs échecs produisent souvent des conflits violents, soit dans les problèmes fonciers, soit dans les rivalités entre agriculteurs et éleveurs.

Parfois même, ce sont les produits de consommation qui remettent les acteurs du secteur au-devant de la scène obligeant les OSC à interagir dans le cadre de la nécessité d'une gouvernance concertée. C'est le cas, lorsque de façon récurrente, la question du manioc et du prix du attiéké se pose, soit par sa cherté ou sa raréfaction.

Somme toute, même si dans leur vocation première, les OSC du secteur du foncier et de l'agriculture s'engagent sur des problématiques afférentes à la gestion du quotidien des populations à la base, elles finissent par se retrouver actrices de la gouvernance du secteur. Toutefois, elles apprécient moyennement voire négativement dans certains cas, leur implication. Ceci résulte d'ailleurs de plusieurs facteurs. En effet, la question de la « capacité » apparaît ici avec acuité. Même si les acteurs des OSC sont capables de rendre compte des réalités et des difficultés rencontrées par les populations, cette habileté ne parvient pas à surmonter les déficits en matière de plaidoyers et de constructions d'options cohérentes capables de convaincre les décideurs publics. C'est à ce titre qu'elles estiment que leur contribution dans des domaines tels que la primauté du droit, la transparence, la recherche de l'efficacité et de l'efficience, la reddition de compte ... à la gouvernance publique du secteur reste insuffisante, parfois médiocre.

Ceci est d'autant plus alarmant que le secteur de l'agriculture et du foncier apparaît celui où les



acteurs des OSC semblent le moins associé aux processus décisionnels. Pour les enquêtés, leur contribution est si insuffisante que la majorité donne soit la note de 1/5, soit 2/5.



Pour les acteurs des OSC, cet isolement, c'est-à-dire ce manque d'association des OSC aux processus de décision ne retrouvent à tous les niveaux. Qu'il s'agisse de l'invitation aux réunions de prise de décision, qu'il s'agisse de la possibilité offerte aux OSC de faire des propositions, qu'il s'agisse de la prise en compte des idées des acteurs des OSC pour la gouvernance du secteur, les autorités publiques à tous les niveaux, doivent consentir davantage d'efforts pour intégrer les organisations de la société civile à leur processus de décision et de construction des politiques publiques du secteur.



Au-delà du manque de la concertation dont la responsabilité doit interpeller les décideurs, les organisations de la société civile reconnaissent elles-mêmes des problèmes qui relèvent de leurs valeurs intrinsèques. Ainsi, elles semblent avouer des limites en termes de compétences qui jouent un rôle pertinent dans les difficultés d'une bonne gouvernance inclusive dans ce secteur. Ainsi, face aux exigences de la bonne gouvernance, les OSC du secteur se voient limitées ou handicapées par des problèmes sérieux :

- Elles estiment insuffisante leur maîtrise des textes, lois et règlements du secteur. Ce qui constitue de toute évidence, un inconvénient majeur dans un système bureaucratique construit sur une base légale rationnelle ;
- Elles attribuent également une note moyennement insuffisante à leur connaissance des procédures judiciaires ;
- Semblent encore plus insatisfaites de leur expérience des procédures judiciaires dans le secteur.

Seules leurs relations avec les décideurs publics et la considération que leur accordent ceux-ci paraissent bien appréciées. C'est d'ailleurs pourquoi il convient de se rendre compte que le véritable enjeu relève, pour une bonne part de la capacité des OSC à se considérer comme acteurs, c'est-à-dire, des entités ayant une responsabilité à assumer dans la gouvernance.



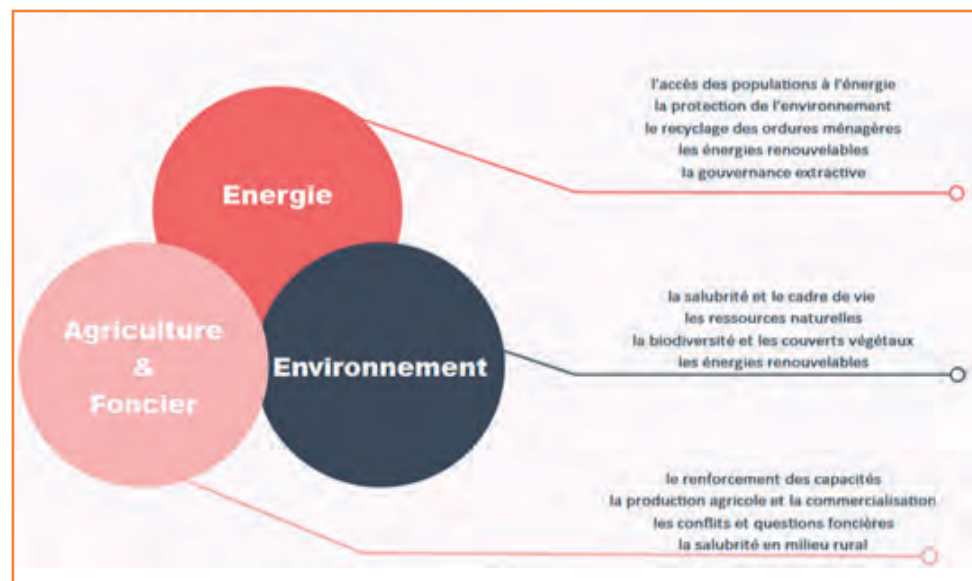
La question de la capacité apparaît à nouveau dans l'autoévaluation de la contribution à l'efficacité et à l'efficacités des politiques publiques. Ainsi ; les OSC sont davantage incapables d'agir dans le cadre de la bonne gouvernance à travers leur implication pour des politiques publiques plus efficaces et plus efficientes dans le secteur de la gouvernance. Les notes qu'elles s'avèrent fort éloquentes dans la perception de leur utilité dans ce secteur.



La moyenne ici n'atteint guère la note de 3/5. Ceci révèle tout le travail qui doit être entrepris pour permettre aux OSC d'être outillés pour intervenir dans des domaines qui exigent des connaissances pointues, des compétences avérées. Ainsi, il importe que les acteurs des OSC soient capables de connaître les tenants et les aboutissants des politiques publiques dans le secteur de l'agriculture et du foncier. La responsabilité de cette insuffisance est partagée par les différents acteurs intervenants dans le secteur.

## SYNTHÈSE DES SECTEURS À CARACTÈRE ENVIRONNEMENTAL

### Axes d'intervention des OSC dans les secteurs à caractère environnemental



### Evaluation SWOT des OSC dans les secteurs liés à l'environnement



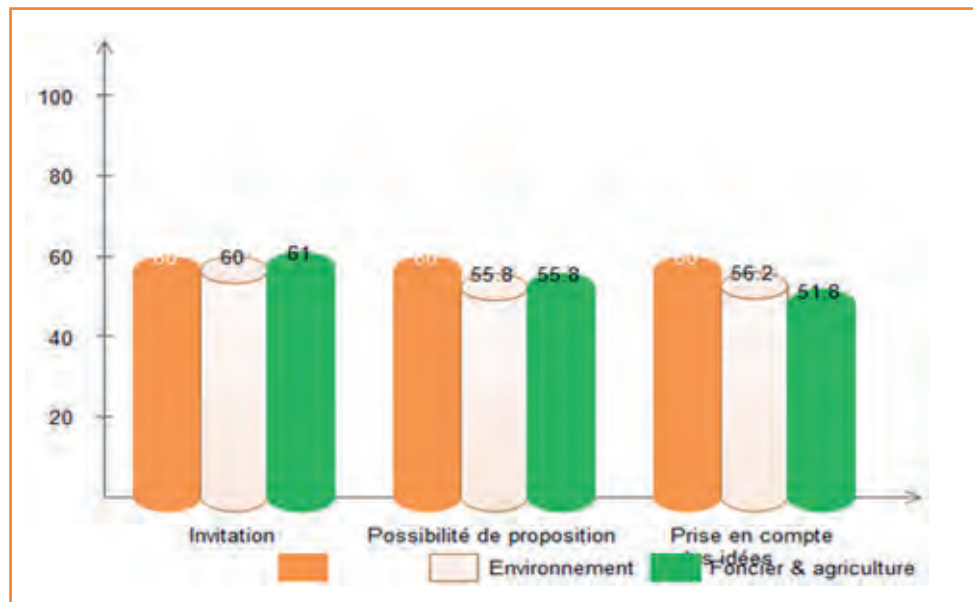


## Autoévaluation de la Contribution des OSC à la gouvernance dans les secteurs à caractère environnemental

Comme dans la plupart des autres secteurs, on se rend compte que dans les secteurs à caractère environnemental, les OSC apprécient bien leur « invitation » à prendre part aux processus décisionnels. Comme le relève le graphique ci-après, il apparaît un taux de satisfaction convenable :

Ainsi, on remarque une moyenne de 60% de satisfaction quant à la participation dans les trois secteurs de l'énergie, de l'environnement, de l'agriculture et le foncier.

### Participation des OSC aux processus décisionnels



Toutefois, il convient d'observer que la perception de la satisfaction est moins flatteuse en matière de possibilité de propositions ou de prise en compte des idées.

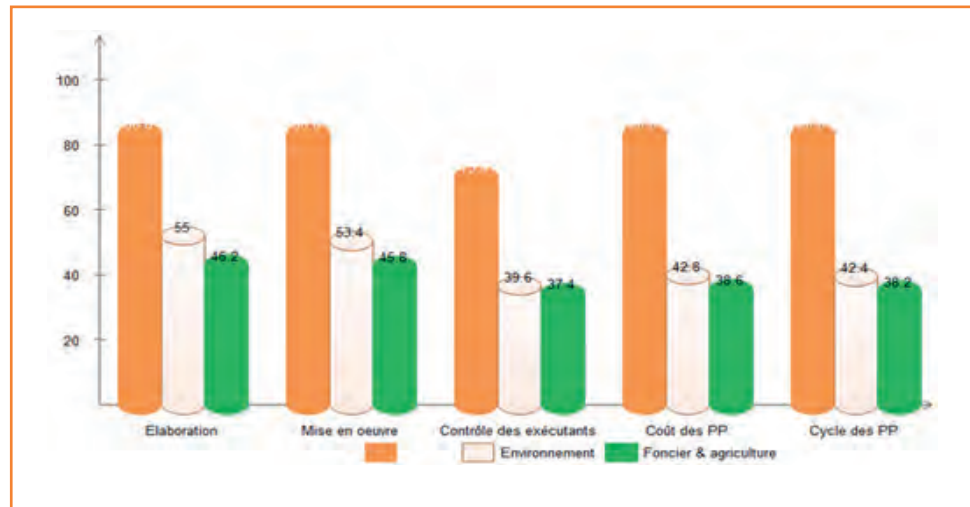
Ces nuances s'expliquent dans une certaine mesure par les capacités ou incapacités des OSC dans différents domaines de la gouvernance.

Ainsi, comme le montre le graphique suivant, il est à relever que les revendications de la « maîtrise » des textes, des procédures ne sont pas les mêmes dans tous les secteurs.

Ainsi, lorsqu'on observe un taux de satisfaction de 88.6 dans le secteur de l'énergie sur la « maîtrise des textes juridiques qui régissent le secteur », ce taux de satisfaction n'est que 57.6% et de 51.4% respectivement dans les secteurs de l'environnement et de l'agriculture et du foncier. Il apparaît encore bien plus mitigé pour l'expérience en matière de procédure.

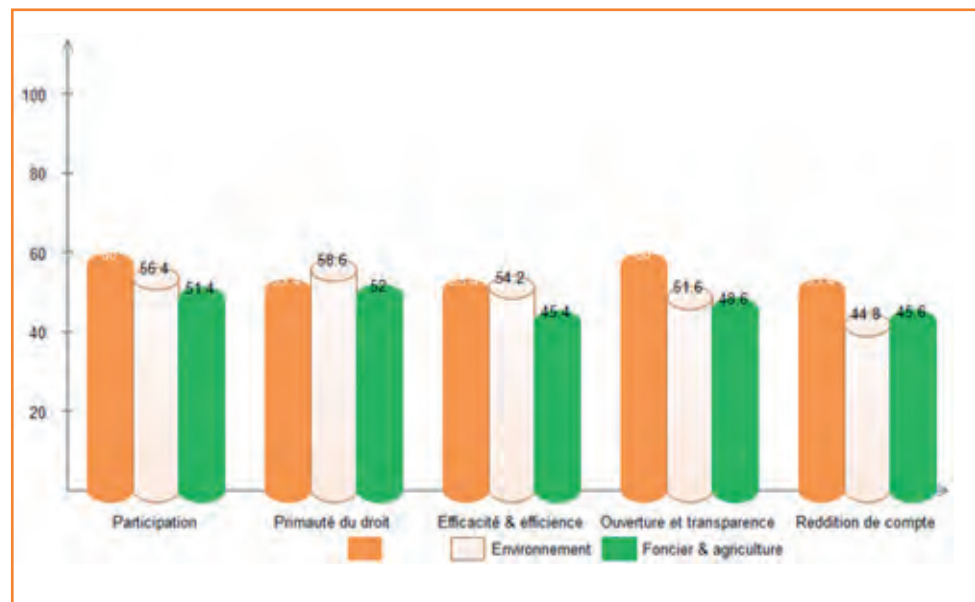


## Capacités des OSC en matière de Politiques Publiques



Lorsqu'on évoque la mise en œuvre, le contrôle de l'exécution des marchés publics, le contrôle du coût des marchés publics, ainsi que la maîtrise des cycles des politiques publiques, on observe une totale insatisfaction des OSC. Les acteurs des OSC ne semblent aucunement satisfaits de leur capacité et de leur contribution dans ses dimensions de la gouvernance.

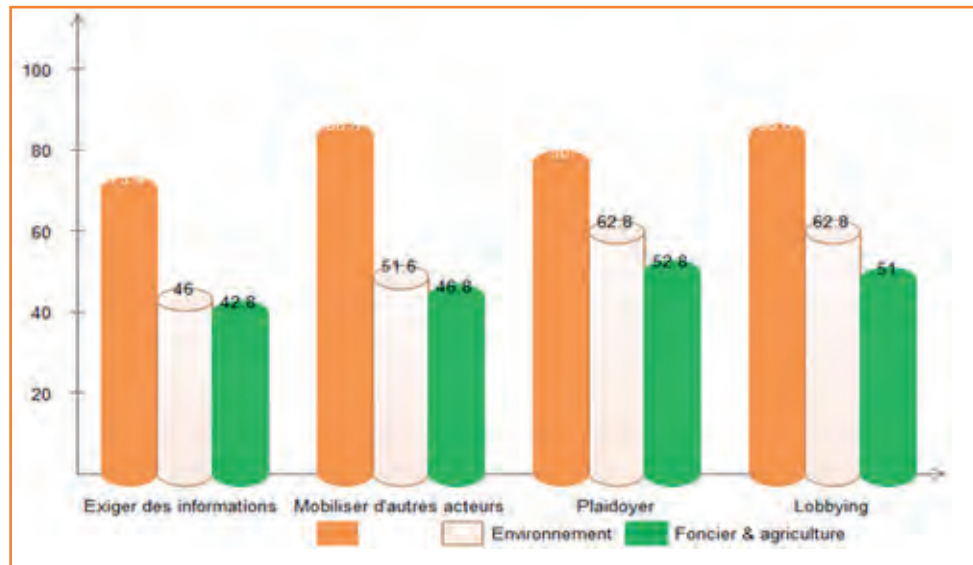
## Evaluation de la contribution globale des OSC à la gouvernance



Leur perception semble également mitigée de façon générale dans leur :

- Capacité à exiger la primauté du droit dans les politiques publiques dans ces secteurs.
- Contribution à l'efficacité et l'efficacité des politiques publiques ;
- Capacité à œuvrer à une bonne reddition de compte dans le secteur.

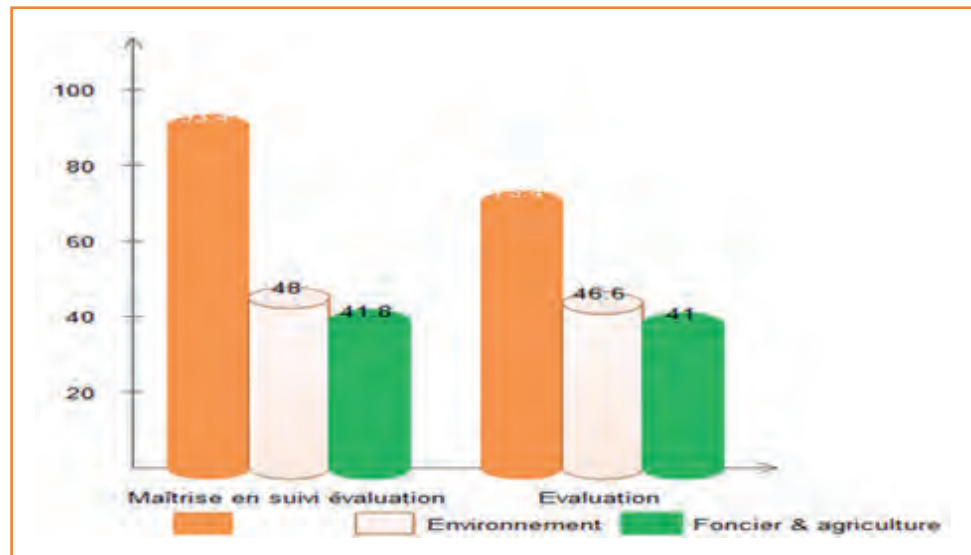
### Capacité des OSC à organiser l'influence



Par contre, les acteurs des OSC se sentent capables de mobiliser d'autres acteurs, soit pour faire du lobbying, soit pour faire du plaidoyer.

Seulement, ils confessent de ne pas être suffisamment en mesure d'exiger des informations des décideurs publics. Par contre, dans le secteur de l'énergie, les acteurs des OSC semblent dithyrambiques de leurs interactions avec l'Etat.

## Compétences des OSC en matière d'évaluation des Politiques publiques



Enfin, on se rend compte que les acteurs des OSC ne revendiquent aucune maîtrise du suivi-évaluation ou de l'évaluation des politiques publiques dans les secteurs de l'environnement et de l'agriculture et du foncier.

## CHAPITRE 6 : LES SECTEURS A CARACTERE SOCIETAL

Dans les cœurs comme dans les têtes, le traumatisme de la crise politico-militaire, dans un pays d'ordinaire réputé pour sa paix sociale et la joie de vivre de ses citoyens, reste vivace malgré le calme ambiant apparent. L'onde de choc provoqué par le dénouement militaire de la crise a provoqué des situations de fractures sociales évidentes. Au-delà du spectre d'une résurgence des velléités, il est évident que l'un des invariants majeurs de la Côte d'Ivoire d'aujourd'hui reste la fébrilité du rapport de beaucoup de citoyens à la nation. L'attachement des ivoiriens à la nation, ainsi que la perception du vivre ensemble paraissent avoir été suffisamment mis à mal par la période de crise. Dans un tel contexte, il est évident que les secteurs à caractère sociétal constituent des axes stratégiques où les exigences de gouvernance inclusive se révèlent des préalables majeurs à la cohésion sociale. Car c'est là que se jouent, pour une bonne part, les défis d'une paix essentielle à tout développement durable.

### Le secteur du genre

Le Genre « est une approche de développement qui vise à réduire les inégalités sociales économiques, politiques et culturelles entre les hommes et les femmes, entre les filles et les garçons. Il révèle les injustices, les discriminations qui sont tolérées, voire encouragées dans divers contextes sociaux, le plus souvent à l'encontre des femmes. Il s'agit en d'autres termes des chances, des opportunités, des droits et devoirs qu'on accorde à tout individu (homme et femme) au sein d'une société »<sup>1</sup>.

Dans la plupart des Etats africains, les questions de genre ne sont pas toujours abordées et prises en compte de façon effective. Ainsi, selon un rapport des consultations de la Banque Mondiale, sur le genre, « la Côte d'Ivoire est à la 136ème place de l'indice d'égalité du genre selon le classement du PNUD 2011 en matière d'indicateur sexo-spécifique du développement humain (ISDH) »<sup>2</sup>

La population ivoirienne est composée d'environ 48,3% de femmes. La femme joue un rôle essentiel dans le développement socio-économique du pays. Dans le secteur agricole, elle est très active dans la production des produits vivriers et certaines cultures de rentes. Il en est de même pour divers domaines dans lesquels les femmes s'illustrent de plus en plus.

Cependant les pesanteurs culturelles, les habitudes coutumières et traditionnelles, la

difficulté à mettre en œuvre les textes de lois au niveau juridique et institutionnel, les violences faites aux femmes, la non autonomisation économique des femmes, l'analphabétisme, les problèmes de parité entre hommes et femmes sont autant de freins à l'ascension et à l'émancipation sociale, politique et économique des femmes ivoiriennes.

Des initiatives majeures ont, alors, été prises par le gouvernement ivoirien en vue de porter des améliorations significatives pour la revalorisation sociale et la reconnaissance du statut de la femme en Côte d'Ivoire. On pourrait retenir : le compendium des compétences féminines<sup>4</sup>, le fond d'appui aux femmes de Côte d'Ivoire, la réforme de la loi sur le mariage, l'instauration de l'obligation de l'école pour tous, les dispositions constitutionnelles et juridiques qui consacrent le principe d'égalité entre hommes et femmes, etc.

Toutefois, beaucoup d'efforts restent à fournir par l'Etat ivoirien qui doit prendre des mesures concrètes pour améliorer les conditions du genre en Côte d'Ivoire, car beaucoup de défis restent à relever.

## **Les défis du genre**

### **Promotion socioprofessionnelle des femmes dans l'administration publique**

Il s'agirait pour l'Etat d'initier « des critères transparents de nomination aux postes de décision et veiller à ce que la composition des organes de sélection respecte l'équilibre entre les sexes.

### **L'autonomisation de femme**

Elle demande une mise en place des projets pour l'autonomisation économique de la femme.

### **L'accession à la propriété foncière**

Il revient de prendre des mesures courageuses en vue de permettre aux femmes d'accéder à la propriété foncière.

### **L'éducation citoyenne sur le genre**

L'objectif ici est de sensibiliser les populations sur la notion du genre, mettre en place des mécanismes de changement de comportement et de mentalité à l'égard de la femme, prendre en charge les femmes victimes de violences dans les centres d'accueil, etc.

Les différentes dispositions légales<sup>6</sup> et institutionnelles mises en place par le gouvernement

ivoirien tendent, certes, de plus en plus à favoriser une plus grande visibilité des actions ainsi que le rôle assigné aux acteurs non étatiques.

C'est dans cette perspective que depuis quelques années, les organisations de la société civile ivoiriennes, en général, et celles qui militent dans le secteur du genre, en particulier, mènent des actions en vue d'inciter l'Etat à respecter ses engagements et à améliorer les conditions du genre à travers son intégration dans les plans et programmes du gouvernement pour l'élaboration et la prise en compte des dispositions légales par les autorités publiques.

Ces organisations sont de plus en plus actives sur le terrain en raison de leurs différentes activités. Mais leurs capacités réelles à se positionner en tant qu'acteurs stratégiques susceptibles d'initier le changement dans la gouvernance du secteur sont de plus en plus rares. C'est pourquoi, il est important pour les OSC ivoiriennes de penser leur contribution dans ce secteur afin d'être plus influents dans la gouvernance du secteur mais aussi mettre en œuvre des stratégies pour jouer son rôle de partenaires des politiques publiques.

Le fondement de leurs actions vise à porter les attentes et les besoins des populations sur les questions du genre ainsi que de leur prise en compte dans les plans et programmes du gouvernement.

Cependant la capacité à prendre part à l'espace public, surtout leur faculté à participer activement aux processus de prise de décision afin de se positionner comme des acteurs stratégiques et incontournables dans l'espace public en Côte d'Ivoire reste à construire.

La participation des femmes en politiques, approche intégrée de l'éducation sexuels des filles et des garçons avec les cadres de concertation entre les leaders religieux et communautaires, sensibilisation sur la notion du genre en général, l'accès sur les droits sexuels et reproductifs, mise en place des mécanismes de changement de comportement, de mentalité, la question de la jeune fille, etc.

## Naissance et évolution de l'engagement citoyen en faveur du genre

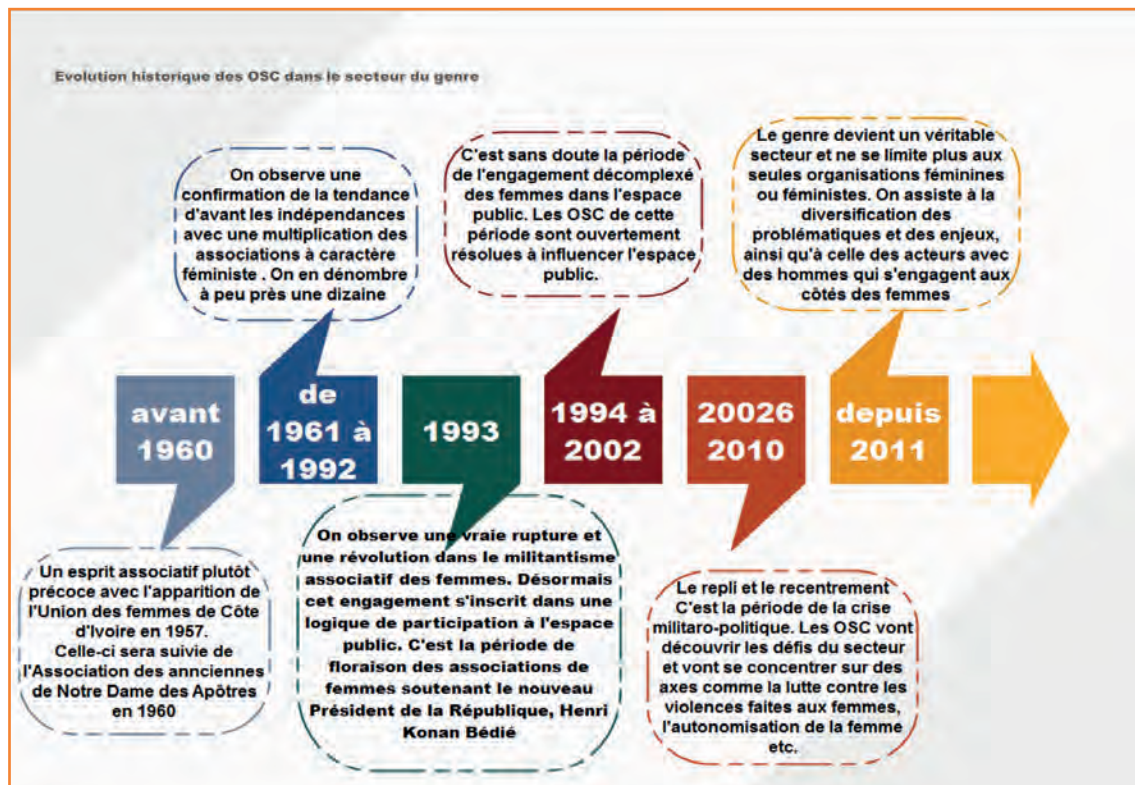
La création d'organisations de la société civile axées spécifiquement sur les problématiques liées au « genre »<sup>7</sup> en Côte d'Ivoire remonte en 1957 avec la création de l'Union des femmes de Côte d'Ivoire. Trois ans plus tard, soit le 13 avril 1960, elle sera secondée par l'Association des anciennes de Notre-Dame des Apôtres, un regroupement motivé à la fois par la dimension genre, mais également par la trajectoire scolaire. Il faudra attendre l'accession à l'indépendance pour que de nouvelles organisations s'inscrivent dans la dynamique d'un regroupement genre voient le jour. Ainsi, entre 1961 et 1992, à peu près une dizaine d'organisations ou de regroupements de femmes, ou défendant les droits des femmes seront portés sur les fonts baptismaux.



Mais l'année 1993 constitue un tournant dans l'évolution des OSC dans le secteur du genre en Côte d'Ivoire. Année de la disparition du premier président et père de la République ivoirienne, feu Félix Houphouët Boigny, elle apparaît également comme décisive dans l'ouverture de l'espace public et du début de la démocratie ivoirienne. Il convient également de remarquer que 1993 marque un tournant dans l'engagement citoyen féminin et dans l'engagement en faveur de la femme. On dénombre une floraison d'OSC qui commencent avec la naissance du Mouvement Ivoirien des Femmes Démocrates en septembre 1993. Suivront d'importantes OSC qui s'inscrivent dans la perspective de la promotion du genre. Il s'agit par exemple de Côte d'Ivoire, Femmes, Environnement et Développement, etc.

On dénombre également, à cette période, beaucoup d'organisations féminines et féministes qui s'engagent directement et résolument dans la vie politique nationale. C'est le cas, par exemple, des Femmes Bédiéristes, etc.

Dès lors, l'engagement citoyen féministe va se développer de façon continue jusqu'à la veille de la crise politico-militaire de septembre 2002. Pendant la période de crise, cet engagement va s'accroître mais va prendre des orientations diverses avec, d'une part, une implication de plus en plus forte dans des actions de promotion de la paix ; mais d'autre part, surtout avec des actions de défense des droits de la femme et de la lutte contre les violences faites aux femmes. Depuis la fin de la crise en 2011, les OSC ivoiriennes engagées dans le secteur du genre se sont multipliées et s'orientent vers des thématiques centrées sur la femme, ses défis, ses problèmes, ses opportunités etc.





## Encadré n° 1 : Cadre juridique et institutionnel du secteur du « genre »

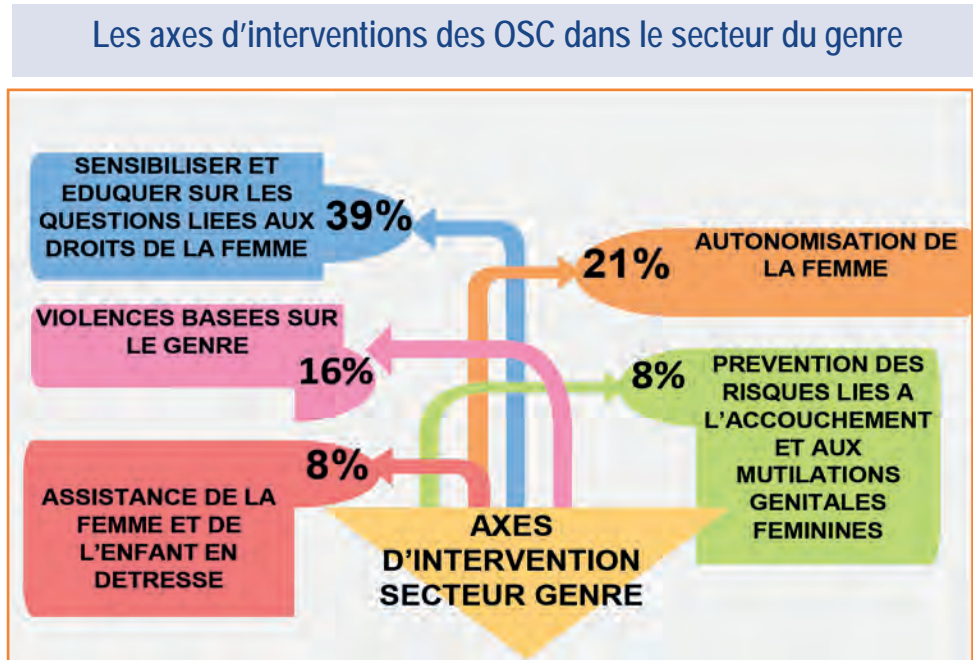
Dans sa volonté d'intégrer le genre dans les opérations de développement et de promouvoir la participation des femmes dans les institutions nationales, le gouvernement ivoirien a pris des dispositions juridiques et institutionnelles en vue de la protection du genre en Côte d'Ivoire.

Entre autres dispositions, nous avons :

- L'article n° 4 de la Constitution Ivoirienne de 2016 qui prévoit la promotion de l'égalité entre les hommes et les femmes ;
- Les articles 354 et suivants du Code pénal ivoirien qui prévoient et sanctionnent les violences faites aux femmes ;
- La loi n°2013-33 du 25 janvier 2013 sur le mariage en Côte d'Ivoire ;
- En plus des lois susmentionnées, l'Etat a prévu des structures pour assurer sa responsabilité institutionnelle sur le genre. Ainsi, nous avons :
- Le ministère pour la Solidarité, la Famille, de la Femme et de l'Enfant ainsi que ses directions sous tutelle ;
- Le Comité National de lutte contre les violences faites aux femmes et aux enfants,
- Le Fonds d'Appui aux Femmes de Côte d'Ivoire ;
- Le Compendium des Compétences Féminines, etc.



Pour l'essentiel, les axes de l'engagement citoyen dans le secteur du genre apparaissent divers et variés. Les données d'enquêtes nous permettent de mettre en évidence des axes d'interventions variés répertoriés dans le tableau suivant :



Les atouts et difficultés suivants caractérisent le secteur du genre et se répercutent sur les différents déterminants de l'engagement citoyen.

### Les difficultés des OSC dans le secteur genre

Les difficultés d'ordre structurelle, organisationnelle, et plus spécifiquement le manque de moyens financiers constituent à 78.58% la majeure portion des faiblesses enregistrées dans le secteur genre. Au-delà des difficultés financières liées aux cotisations et aux subventions de projets, les OSC du secteur déplorent aussi les difficultés d'accès aux subventions des collectivités locales. Ce qui pose en filigrane le problème des critères d'attribution du statut dit d'« utilité publique ».

De plus, 11.90% de l'échantillon déplore l'état actuel des interactions avec l'Etat et le considère comme un frein dans l'optique d'une participation accrue de la société civile dans la gouvernance sectorielle. Les OSC estiment que leurs avis ne sont pas pris en compte dans le processus décisionnel bien qu'elles soient consultées.

L'environnement, particulièrement les pesanteurs socioculturelles ne constituent que 4.76% des freins à la participation politique. Ce qui traduit une évolution des mœurs et particulièrement de la considération de la femme en société ; cela est dû à la synergie

d'actions des OSC et de l'Etat en matière de promotion du genre en générale et spécifiquement de la femme.

Les différentes difficultés rencontrées par les OSC dans ce secteur peuvent être classées en six (06) catégories :

### Les difficultés matérielles

Elles sont de plusieurs ordres et peuvent relever aussi bien du manque de moyens financiers que du manque de logistique, etc.

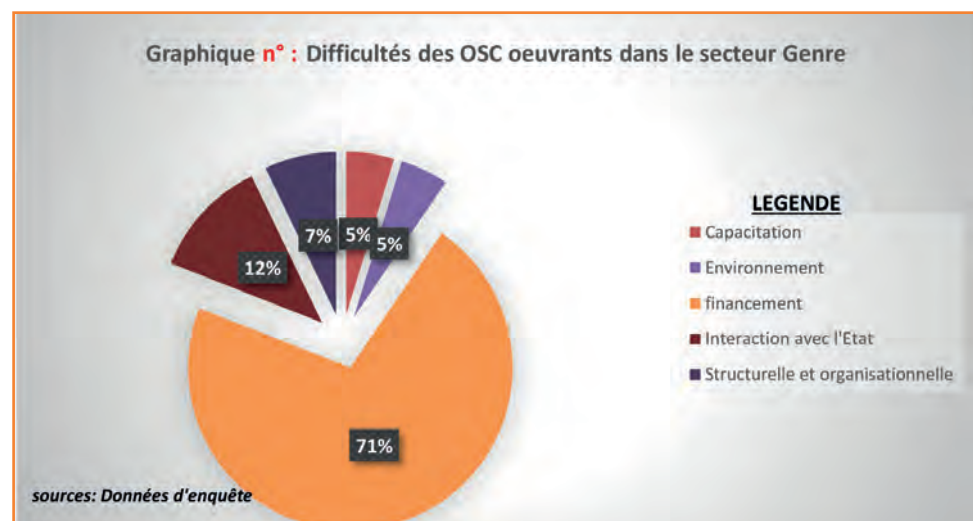
### Les difficultés structurelles et organisationnelles

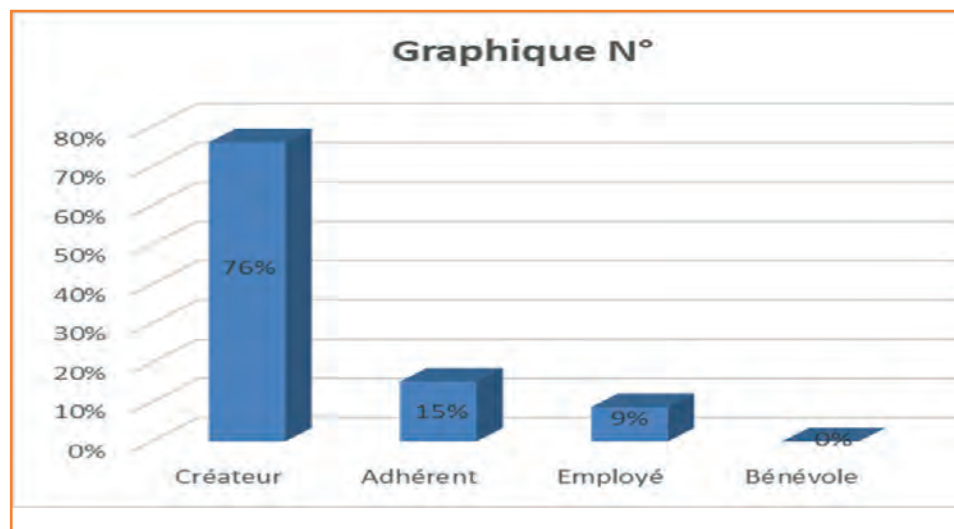
Elles sont internes aux OSC et sont afférentes à leurs structures internes et à leurs capacités organisationnelles.

- **Insuffisance organisationnelle**

Nombreuses sont les insuffisances organisationnelles qui affectent la gouvernance interne des OSC du secteur. De prime abord, il y a les problèmes financiers. En effet, le manque de transparence mine la gestion des finances des OSC. Cette situation se traduit par le fait que ces organisations ont du mal à gérer les fonds alloués par les PTF à leurs divers projets.

Plusieurs avec la naissance du Mouvement Ivoirien des Femmes Démocrates en septembre 1993. Suivront d'importantes OSC qui s'inscrivent dans la perspective de la promotion du genre. Il s'agit par exemple de Côte d'Ivoire, Femmes, Environnement et Développement, etc.





- **Les difficultés liées à l'environnement social :**

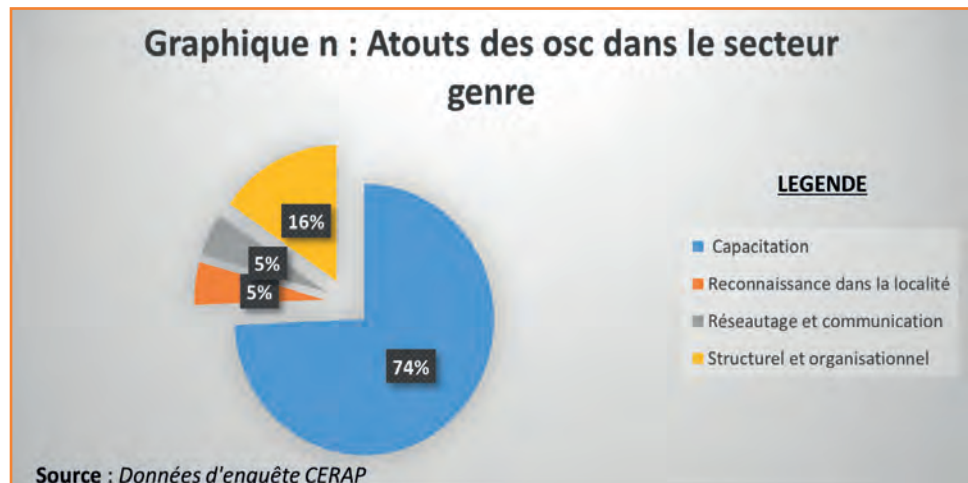
Il s'agit de difficultés induites par l'environnement. Elles peuvent relever de pesanteurs sociologiques ainsi que d'habitus et de perceptions.

- **Les difficultés liées aux ressources humaines et notamment à l'insuffisante expertise des acteurs sur des questions relatives au genre**

Si les OSC du secteur du genre ont du mal à se positionner en tant qu'acteurs ayant des capacités d'influence sur les prises de décision. Cela est sans doute dû au fait qu'en leur sein, elles ne disposent pas de ressources humaines capables d'impulser le changement. En effet, la majorité d'OSC, à l'exception bien sûr de celles d'un certain niveau de structuration (niveau 3 et 4), n'ont pas de ressources nécessaires pour être opérationnelles, voire actives dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques. Agir en tant qu'acteur clé, nécessite la maîtrise des thématiques du genre non seulement pour faire du plaidoyer afin d'acquérir des fonds auprès des Partenaires Techniques et Financiers mais aussi de mieux connaître les besoins des populations sur la thématique afin de les porter vers les autorités étatiques. Or, la majorité des OSC du secteur n'ont pas de personnels capables d'avoir une connaissance accrue sur les grandes thématiques du secteur genre. Cette situation est due au fait que les OSC, même si elles ont du personnel qualifié, ne peuvent pas toujours les garder en raison des coûts liés à leurs paiements. Le personnel qualifié se voit alors souvent proposer d'autres opportunités de travail dans certaines ONG internationales ou autres institutions.

On dénombre également, à cette période, beaucoup d'organisations féminines et féministes qui s'engagent directement et résolument dans la vie politique nationale. C'est le cas, par exemple, des Femmes Bédiéristes, etc.

Dès lors, l'engagement citoyen féministe va se développer de façon continue jusqu'à la veille de la crise politico-militaire de septembre 2002. Pendant la période de crise, cet engagement va s'accroître mais va prendre des orientations diverses avec, d'une part, une implication de plus en plus forte dans des actions de promotion de la paix ; mais d'autre part, surtout avec des actions de défense des droits de la femme et de la lutte contre les violences faites aux femmes. Depuis la fin de la crise en 2011, les OSC ivoiriennes engagées dans le secteur du genre se sont multipliées et s'orientent vers des thématiques centrées sur la femme, ses défis, ses problèmes, ses opportunités etc.



## Les atouts des OSC dans le secteur genre

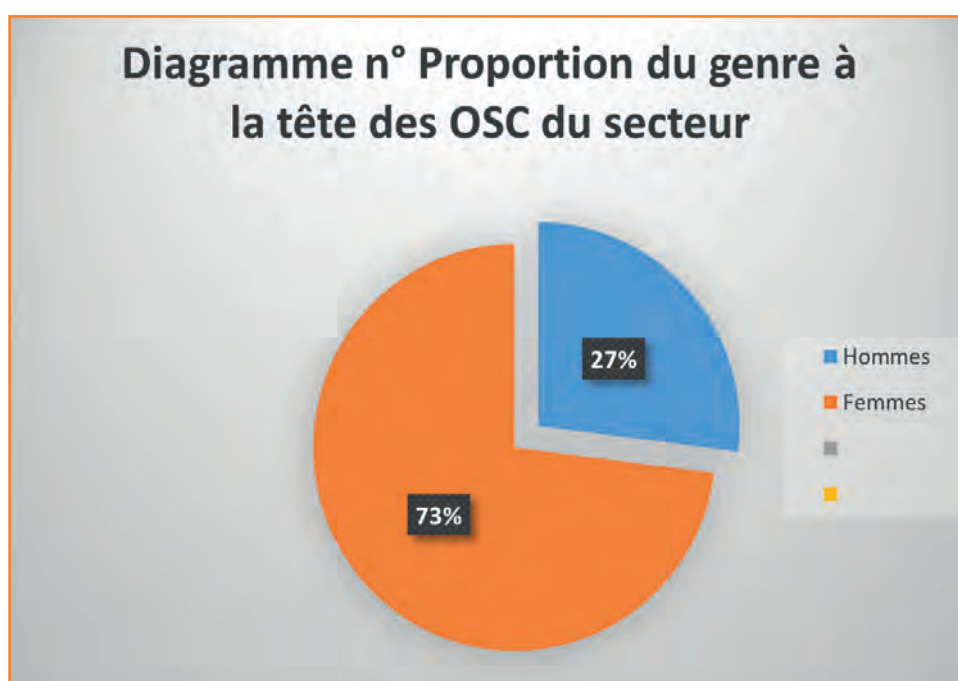
Les atouts liés à la capacitation constituent les principales forces des OSC dans l'optique d'une participation accrue dans le secteur genre. En effet, 89.76% des OSC interrogées dans ce secteur compte sur leur connaissance du terrain, leur capacité de mobilisation et leur dynamisme pour une réelle participation à la gouvernance de leur secteur d'action. De plus, bien que relative, la réputation des OSC (5.12%) induit une capacité de communication et de réseautage avec les autres OSC (5.12%). Ces atouts leur confèrent une rapidité dans l'action mais également une connaissance indéniable du terrain.

## L'intérêt grandissant des femmes pour la « res publica »

Le nombre grandissant de femmes ivoiriennes qui s'intéressent à la politique est devenu un sujet important de la problématique du genre pour certaines OSC. Ces dernières ont souvent entrepris une vaste sensibilisation auprès des populations sur la nécessité de soutenir les femmes qui se présentent au poste électif. Pour l'essentiel, ces sensibilisations avaient pour but de faire tomber les préjugés sur le rôle de la femme autrefois confiné aux tâches domestiques.

Ainsi, pendant les élections législatives plusieurs femmes ont été élues pour représenter leurs populations à l'Assemblée Nationale mais aussi au niveau des collectivités locales. La perception des populations sur la place de la femme a connu des avancées notables. Grâce au lobbying des OSC de ce secteur, le gouvernement a, depuis quelques années, initié la prise en compte du quota de 30% prévu par la Conférence de Beijing de 1995 qui préconise que les femmes soient prises en compte dans les instances décisionnelles. Plusieurs femmes ont été nommées à plusieurs postes de responsabilité, que ce soit au niveau des postes ministériels ou bien d'autres.

Les OSC ont œuvré de fort belle manière à la promotion de la participation effective des femmes en politique.



- **Un fort potentiel pour constituer des partenaires**

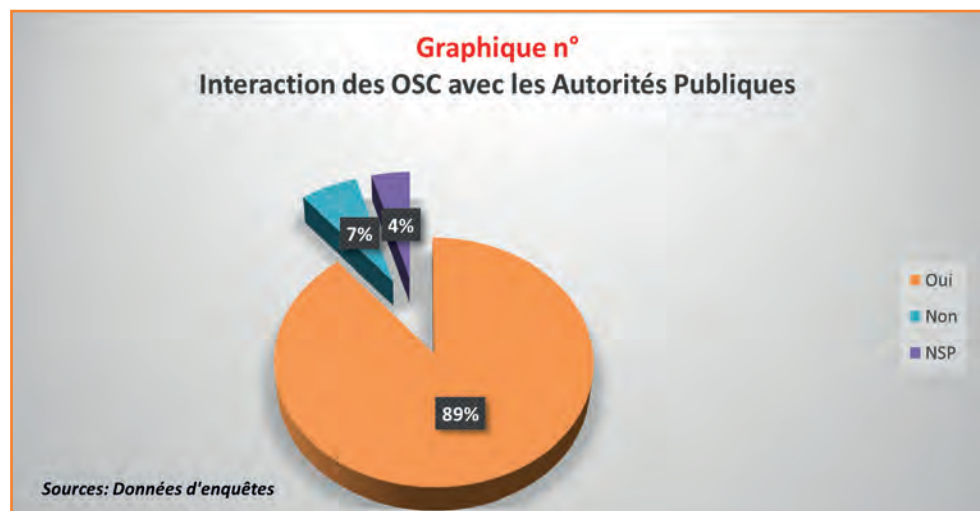
Positionnées en tant qu'acteurs stratégiques, les OSC leaders de ce secteur disposent d'une grande expertise pour faire des propositions concrètes en vue du changement dans ce domaine. Ainsi, dans ce positionnement elles sont sollicitées pour prendre part à des consultations sur diverses thématiques initiées par le gouvernement ou par les Partenaires Techniques et Financiers sur le genre.

- **Un contexte politique favorable**

A la différence de bien d'autres secteurs, le contexte politique national semble assez favorable aux organisations du secteur du genre. En effet, depuis la fin de la crise post-électorale de 2011, on assiste à une relative stabilité et au retour de la sécurité qui permet aux OSC du secteur de mener à bien leurs activités en vue de la prise en compte effective



du genre. C'est dans cette perspective que, depuis quelques années, le gouvernement ivoirien s'est lancé dans une vaste politique en faveur de la promotion des femmes dans toutes les couches socio-économiques en vue de réduire les inégalités hommes/femmes. Rappelons-le, cette mesure s'inscrit dans une vaste reconnaissance au niveau international du rôle des OSC. En effet, depuis la fin de la guerre froide et avec l'émergence du concept de bonne gouvernance à la fin des années 1990 et au début des années 2000, des organismes internationaux font des OSC des acteurs, des interlocuteurs à part entière ; indispensables dans la participation politique surtout au niveau des débats mais aussi en ce qui concerne l'élaboration, la mise en œuvre des politiques publiques dans un domaine donné. Ainsi, il existe une volonté des décideurs politiques internationaux pour l'émergence d'une société civile forte capable de jouer un rôle majeur dans les prises de décisions étatiques.



Une grande majorité des OSC du secteur, soit 89% affirment entretenir des relations avec les autorités publiques. Pour ces organisations, les interactions avec les autorités publiques sont bonnes dans la mesure où ces dernières sont favorables à une émergence du genre en Côte d'Ivoire. Une très faible proportion des OSC (7%) disent ne pas avoir des interactions avec l'Etat. Tandis que 4% de ces organisations préfèrent ne pas se prononcer sur la question.

### **Le soutien des Partenaires Techniques et Financiers**

Ces dernières années, le contexte international semble favorable à l'émergence des OSC en tant qu'acteurs stratégiques dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques publiques. C'est dans cette dynamique que les ONG internationales et les Partenaires Techniques et Financiers s'intéressent davantage à la question du genre, en général, et surtout à la parité homme/femme, à la prise en compte des femmes dans les instances de prises de décision, etc. C'est pourquoi, les OSC, surtout celles capables de faire des



plaidoyers, s'efforcent pour attirer l'appui financier et technique des bailleurs pour financer leurs différents projets et activités.

Vu l'importance et l'intérêt qu'accordent les organismes subventionnaires à la question du genre, des appels à propositions sont régulièrement lancés pour l'octroi de financement. Toutefois, même si le contexte politique, juridique et institutionnel semble être favorable à la promotion et à la protection du genre en Côte d'Ivoire, il n'en demeure pas moins que dans la pratique, les actions des OSC du secteur du genre sont jalonnées de plusieurs embûches qui mettent un frein à leur volonté d'initier le changement dans les programmes et les politiques de la promotion de l'égalité des sexes ou de lutte contre la violence faite aux femmes.

Malgré les discours politiques, l'intégration du genre reste encore une réalité relative. Nombreuses sont les situations qui constituent des obstacles aux activités des OSC du genre en Côte d'Ivoire.

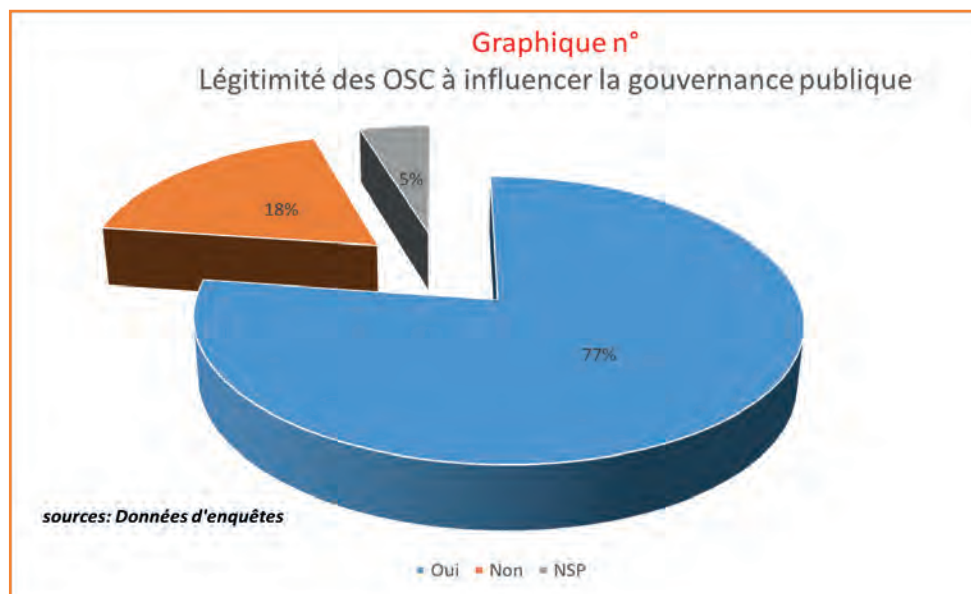
## Auto évolution de la contribution des OSC à la gouvernance du secteur du genre

La mise en perspective des interactions entre OSC et autorités publiques permet de situer la contribution des acteurs de la société civile à la gouvernance du secteur du genre. Il s'agit en effet, d'envisager le secteur « genre » comme une dimension essentielle du vivre en commun qui, pour une meilleure prise en compte, nécessite la participation des différents acteurs de la société. Afin de dégager une idée précise de cette contribution, nous avons procédé à une évaluation des différentes variables suivantes :

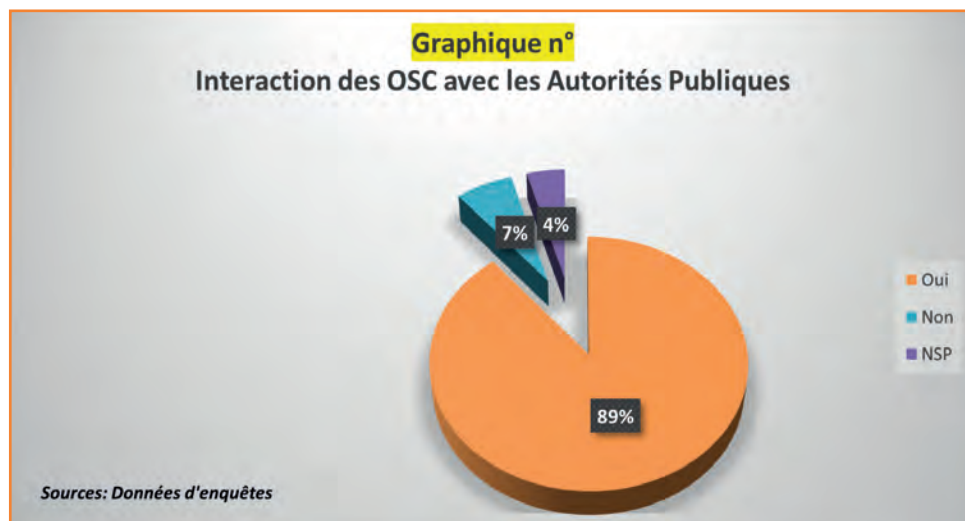
- **La participation des OSC aux processus décisionnels et aux prises de décision**

Elle permet de rendre compte du caractère inclusif et accessoirement de la transparence du processus de décision, dimension essentielle d'une bonne gouvernance.

Dans le secteur du genre, on se rend compte que, comme au niveau général, les acteurs des OSC estiment que leur participation à la gouvernance est tout à fait légitime. Ainsi, 84,44% des OSC enquêtées soutiennent qu'il est normal que les OSC cherchent à influencer la gouvernance de leur secteur d'activité. Il convient de remarquer que cette proportion est légèrement supérieure à la moyenne globale ou la légitimité de l'implication des OSC est soutenue à environ 75%.



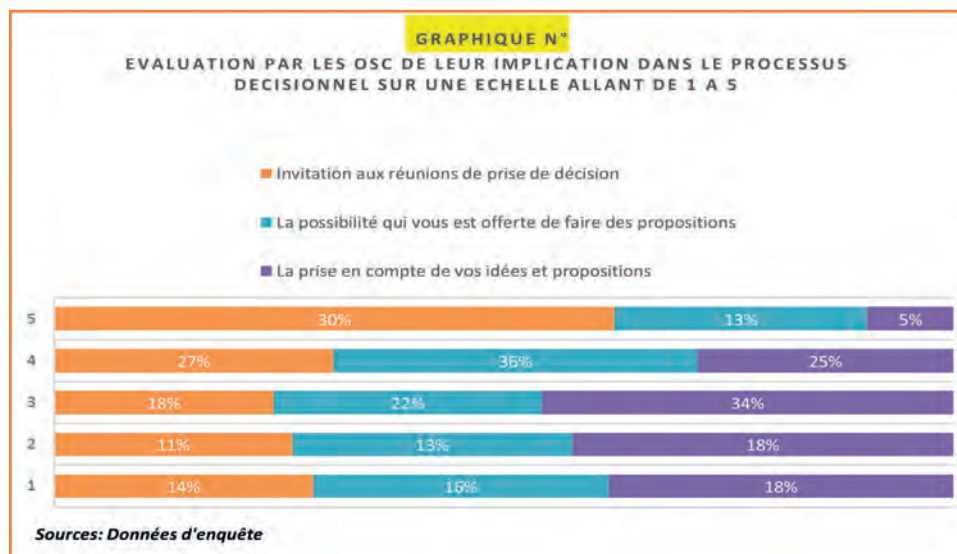
Les acteurs des OSC avouent entretenir des relations avec les autorités publiques dans le secteur du genre. Ainsi, elles sont plus de 80% à soutenir qu'elles entretiennent des relations avec les autorités publiques.



Cette tendance semble d'ailleurs confirmer les affirmations des autorités publiques qui répondent, à plus de 80% aussi, collaborer avec les OSC. La participation au processus décisionnelle et la quête de transparence dans les politiques publiques du secteur genre.

Ici, les acteurs des OSC apprécient bien leur « invitation aux réunions de prise de décision».

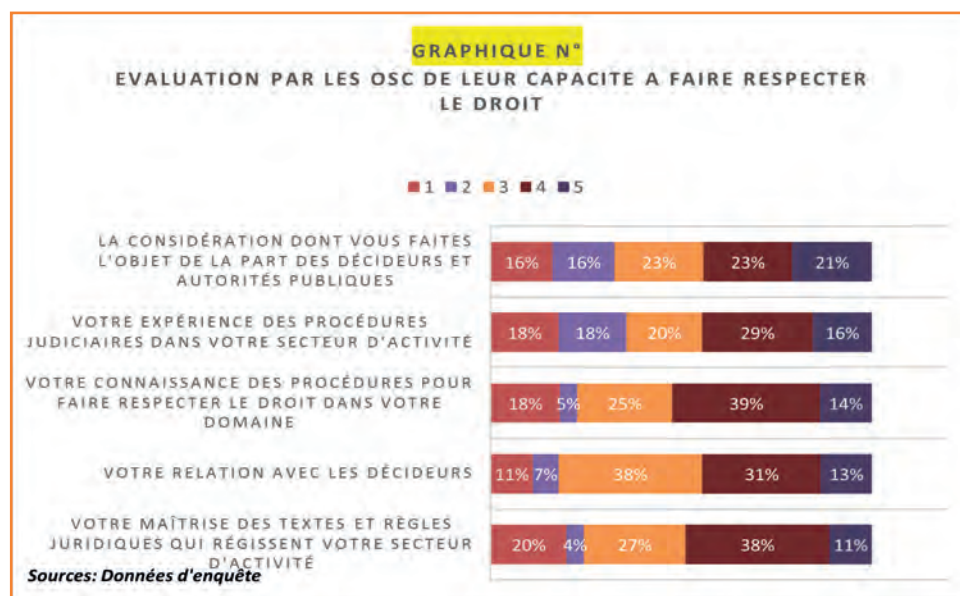
- Elles attribuent une note moyenne de 3.25 sur 5 à leur invitation aux processus décisionnels ;
- Elles attribuent une note de 3 sur 5 à la possibilité qui leur est offerte de faire des propositions.



Cependant, il convient de relever que, ici également, la participation ne fait pas l'influence. Les OSC du secteur genre éprouvent, comme celles des autres secteurs, les différentes « ruses » des acteurs publiques qui ont tendance de n'associer les OSC que dans une logique de pure formalité et qui ne leur accordent pas vraiment une capacité d'impact dans les processus décisionnels. Ainsi, elles attribuent la note moyenne de 2.85 sur 5 à la « prise en compte de leurs idées et propositions ».

- **La Capacité à faire respecter le droit dans votre secteur**

Ici, on se rend compte que l'impact des organisations de la société civile en matière de respect du droit et de la légalité dans le secteur du genre reste assez limité. En effet, elles ne parviennent pas vraiment à maîtriser les procédures administratives et judiciaires. Aussi, leur connaissance des textes et règles est-elle jugée insuffisante.



- **La contribution des OSC à l'efficacité et à l'efficience des politiques publiques**

En matière de l'évaluation de la contribution des OSC à l'efficience et l'efficacité des politiques publiques, les organisations du secteur se sont données des notes en se basant sur la prise en compte de sept (07) variables mentionnées dans le Graphique n° ci-dessous. Ainsi, les notes qu'elles s'attribuent sont de :

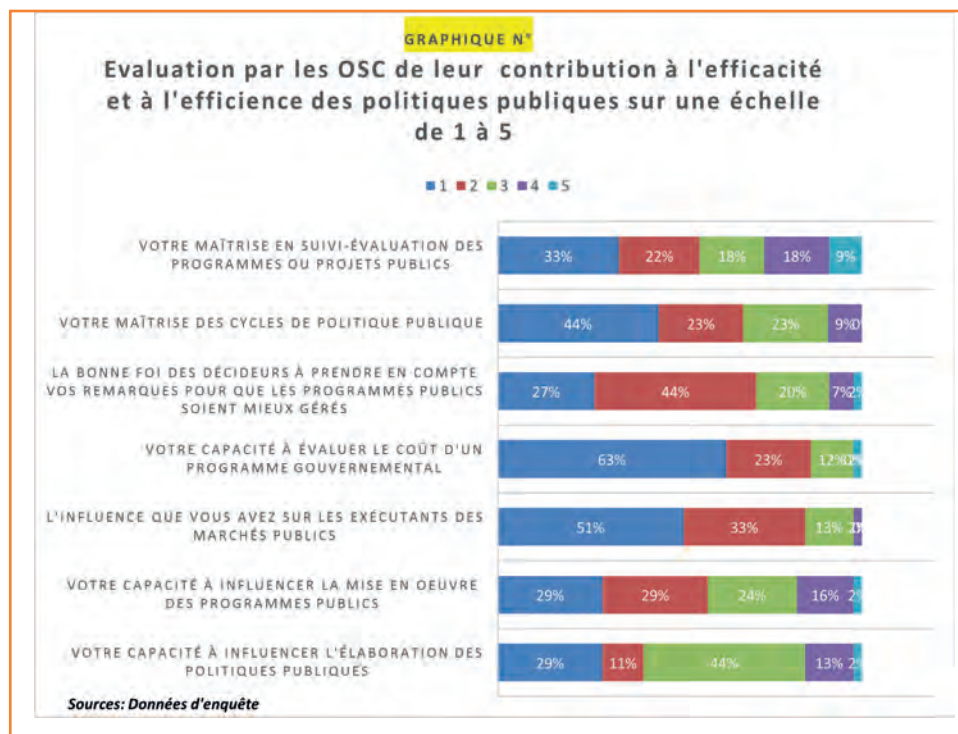
- 2,49 sur 5 en matière de la maîtrise du suivi-évaluation des programmes ou projets publics
- 2,3 sur 5 en matière de maîtrise des cycles de politiques publiques
- 1,67 sur 5 en matière de la bonne foi des décideurs à prendre en compte vos remarques pour que les programmes publics soient mieux gérés
- 1,56 en matière de leur capacité à évaluer le coût d'un programme gouvernemental
- 2,13 sur 5 en matière de l'influence que les OSC ont sur les exécutants des marchés publics
- 1,98 sur 5 en matière de la capacité des OSC à influencer la mise en œuvre des politiques publiques
- 2,47 sur 5 en matière de la capacité des OSC à influencer l'élaboration des politiques publiques

Avec une moyenne générale de 1,80/5, les OSC estiment ne pas être des acteurs suffisamment pris en compte alors que leur connaissance du terrain, ainsi que leur dynamisme et ancrage auraient pu être mis à profit par les autorités publiques dans la mise en œuvre des politiques publiques.

Toutefois, il convient de noter que cette responsabilité est, en partie, partagée dans la mesure où les acteurs des OSC ne sont pas toujours suffisamment outillés. Ainsi, ils avouent eux-mêmes leurs limites en matière de :

- Evaluation des politiques publiques ;
- Connaissance des maîtrises des cycles des politiques publiques ;
- Suivi évaluation.





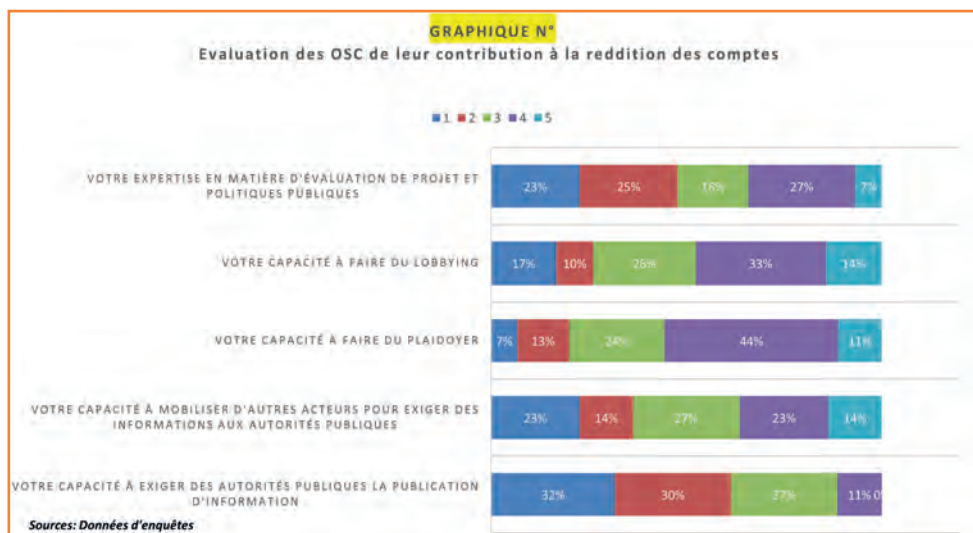
- **La contribution à la reddition de compte**

Avec une moyenne générale de 2,87 sur 5, les OSC ont une appréciation plus ou moins passable de leur capacité à contribuer à la reddition des comptes dans leur secteur. (Graphique n°). Ainsi, les OSC du secteur genre évaluent leur contribution à la reddition des comptes comme suit :

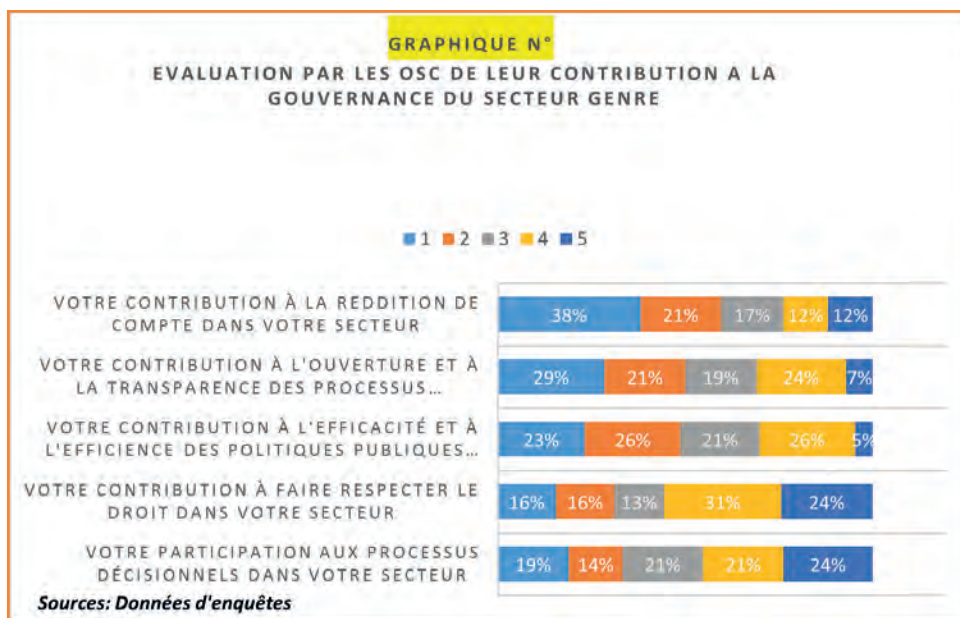
- 2,18 sur 5 dans l'expertise des OSC en matière d'évaluation de projet et de politique publique
- 2,91 sur 5 en matière de la capacité des OSC à faire du lobbying
- 3,4 sur 5 en matière de la capacité des OSC à faire du plaidoyer
- 3,19 sur 5 en matière de la capacité des OSC à mobiliser d'autres acteurs pour exiger des informations aux autorités publiques
- 2,7 sur 5 en matière de la capacité des OSC à exiger des autorités publiques la publication d'information

Cependant, si en matière de reddition des comptes, les OSC semblent être influentes, force est de constater qu'elles doivent faire davantage d'efforts dans leur secteur en ce qui concerne leur capacité à exiger le contrôle de la reddition des comptes aux autorités publiques.





- Perception globale de la contribution à la gouvernance du secteur



En somme, les OSC du secteur du « genre » ont une perception relativement moyenne de leur impact à la gouvernance. Ainsi, elles jugent :

- Insuffisante leur contribution à la reddition de compte dans la gouvernance de leur secteur ;
- Insuffisante leur contribution à l'ouverture et à la transparence dans la gouvernance de leur secteur ;
- Insuffisante leur contribution à l'efficacité et à l'efficiencie des politiques publiques.

Toutefois elles jugent :

- Bonne leur participation aux processus décisionnels ;
- Bonne leur contribution à faire respecter le droit dans leur secteur d'activité

## Le secteur de la migration

Après son accession à l'indépendance, la Côte d'Ivoire a longtemps été une terre d'accueil ou une destination privilégiée pour des migrants de tout horizon. Ceci semble, en partie, dû à une bonne politique de libre circulation des hommes et des biens et une nécessité de main d'œuvre sollicitée par l'économie ivoirienne.

Cependant, l'avènement de certains facteurs tels que les conflits fonciers entre autochtones et migrants ainsi que les crises politico-militaires qui se sont succédé en Côte d'Ivoire depuis le début des années 1990 ont occasionné le départ de plusieurs personnes, aussi bien des nationaux que des étrangers. Ainsi, le taux des migrants étrangers a connu une baisse considérable, passant de 28% en 1988) à 26% en 1998, et à 24, 2% en 2014<sup>8</sup>. Désormais les Ivoiriens réputés pour leur sédentarité sont devenus des migrants comme les autres et parfois dans des proportions bien dramatiques.

### Le cadre juridique de l'intervention des OSC dans le secteur de la migration

#### Au niveau international

- La convention internationale sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leurs familles. Cette convention a été adoptée par l'assemblée générale de l'ONU en sa résolution 45/458 du 18 décembre 1990.

#### Au niveau national

La Côte d'Ivoire n'a pas encore élaboré une politique migratoire englobant tous les aspects de la politique migratoire. Cependant, l'existence de certaines lois en faveur des migrants étrangers particulièrement ceux de l'espace CEDEAO facilite l'intégration des étrangers dans le pays.

- La Constitution de 2016

La constitution de 2016 consacre la libre circulation des personnes en son article 21 « tout citoyen a le droit de se déplacer et s'établir librement, sur toute partie du territoire national (...), de quitter librement son pays et d'y revenir »

- Les lois

La loi n°90-437 du 29 Mai 1990 à l'entrée et au séjour des étrangers en Côte d'Ivoire. Cette loi précise les documents dont l'étranger doit être muni en vue d'entrer sur le territoire ivoirien ainsi que les cas dans lesquels l'entrée peut être refusée.

La loi n° 2002-03 relative à l'identification des personnes et au séjour des étrangers en Côte d'Ivoire. L'ordonnance n° 2007-604 du 08 novembre 2007 dispose que les ressortissants des Etats membres de la CEDEAO ne sont plus assujettis à l'obligation de détenir une carte de séjour.



## Les défis du secteur de la migration

- L'accroissement des migrants ivoiriens à l'extérieur

L'émigration des ivoiriens de manière permanente s'est accrue lorsque la Côte d'Ivoire a connu des crises économiques et une instabilité politique. Traditionnellement, l'émigration des ivoiriens étaient davantage motivés par des raisons professionnelles. De ce fait, les candidats à cette migration revenaient à la fin de leur séjour. En 2008, on enregistrait 240 900 ivoiriens qui résidaient à l'étranger. La France est l'un des principaux pays d'accueil et comptait 120 000 ivoiriens, les Etats-Unis avec 50 000 émigrés, le Sénégal 5000, le Burkina 2500, le Maroc 2000 et le Mali 1700<sup>9</sup>.

Les conditions coûteuses et assez compliquées de demande de visas, ont causé le départ des Ivoiriens vers l'extérieur dans l'illégalité. Selon les chiffres donnés par le Directeur général des Ivoiriens de l'étranger, Issiaka KONATE, la Côte d'Ivoire a enregistré plus de 800 migrants illégaux arrivés en Italie au 1er janvier 2017. Et selon les autorités italiennes, on estime aujourd'hui à 11 000 le nombre d'Ivoiriens qui ont traversé la méditerranée depuis la fin de l'année 2016<sup>10</sup>. Aussi, un nouveau phénomène est venu complexifier la problématique migratoire sur le territoire ivoirien. Il s'agit du phénomène de l'apatridie qui reste à maints égards une véritable bombe sociale à retardement. Dans cette perspective, la Côte d'Ivoire ne peut plus continuer à penser que la question de la migration est secondaire.

Au regard de ces chiffres alarmants, la responsabilité des autorités politiques, mais également la conscience des citoyens sont interpellées. C'est pourquoi, il est désormais nécessaire de songer à une politique migratoire claire et explicitement formulée en vue de résoudre les problèmes liés à la migration des Ivoiriens vers l'extérieur et ceux des étrangers venant s'installer sur le territoire ivoirien.

Comme, les OSC du secteur du « genre » ont une perception relativement moyenne de leur impact à la gouvernance. Ainsi, elles jugent :

- Insuffisante leur contribution à la reddition de compte dans la gouvernance de leur secteur ;
- Insuffisante leur contribution à l'ouverture et à la transparence dans la gouvernance de leur secteur ;
- Insuffisante leur contribution à l'efficacité et à l'efficience des politiques publiques.
- Toutefois elles jugent :
- Bonne leur participation aux processus décisionnels ;
- Bonne leur contribution à faire respecter le droit dans leur secteur d'activité.

On peut alors se poser les questions suivantes : Comment faire participer la diaspora au développement de la Côte d'Ivoire ? Comment faire revenir les compétences et les capitaux



de la diaspora ? Comment lutter contre l'immigration clandestine qui fait des milliers de morts parmi les candidats au départ chaque année en Méditerranée ? Quelle politique migratoire ?

Ces interrogations soulignent l'urgence d'une politique migratoire forte, avec l'appui de toutes les forces vives de la nation comme le proclame l'Accord de Cotonou. Cet accord définit une logique de participation tripartite (Etat, Secteur privé, et Société civile) dans la gouvernance des Etats capables de proposer des stratégies fiables et efficaces. Parmi ces forces vives, nous avons la société civile qui, en tant qu'acteur de développement doit jouer son rôle de participant actif au processus d'élaboration des politiques publiques et non seulement de « prestataire de service » en ce qui concerne la migration en particulier.

Pour ce faire, il faudra identifier les organisations de la société civile capables d'avoir une influence dans le processus d'élaboration des politiques nationales de la migration et d'analyser leurs actions en ce qui concerne l'immigration clandestine, la contribution de la diaspora ivoirienne au bien-être des populations ainsi que la question des étrangers en Côte d'Ivoire.

## Les principaux acteurs dans le secteur de la migration

L'une des caractéristiques de la société civile ivoirienne est sa capacité à pouvoir aborder plusieurs thématiques. Les OSC sont multisectorielles. Cependant, en ce qui concerne la migration, les acteurs ayant pour activité principale la migration en Côte d'Ivoire, sont relativement variés, nous avons pu répertorier quatre organisations qui siègent dans la ville d'Abidjan :

- Le Réseau Ouest Africain pour la lutte contre l'immigration illégale (le REALIC)
- La plateforme de la société civile pour la lutte contre l'immigration illégale (PSILM)
- SOS migration clandestine
- ONG aide assistance internationale aux migrations

Ces acteurs ayant pour activité principale la migration sont, pour la plupart, nés récemment à partir de 2015.

Du fait de la polyvalence stratégique, les autres acteurs qui interviennent dans le secteur de la migration le font purement par opportunités. Ainsi, plus de quatre cents autres OSC interviendraient occasionnellement dans le secteur de la migration.

- **Diagnostic des organisations de la société civile œuvrant dans le secteur de la migration en Côte d'Ivoire.**

Cette évaluation ne consiste pas en une présentation des activités menées par les

OSC. Il s'agit de faire plutôt une analyse des facteurs internes (forces et faiblesses) et externes (menaces et opportunités) qui interviennent dans la mise en œuvre des activités des OSC.

Les forces concernent les domaines dans lesquels les OSC sont meilleures et qui leur permettent de mener à bien leurs différentes activités. Pour ce qui est du secteur de la migration, les OSC disposent de certaines capacités qui peuvent leur permettre d'avoir un impact dans la gouvernance de ce secteur.

- **Une forte capacité de mobilisation**

L'un des atouts majeurs qu'on reconnaît à la société civile, est sa capacité à pouvoir mobiliser la population. Parmi les trois partis (Etat, Secteur privé, et Société civile), les acteurs de la société civile sont ceux qui semblent les plus proches de la population, et partagent directement les mêmes réalités que celle-ci.

En ce qui concerne les acteurs de la société civile œuvrant dans le domaine de la migration, la forte capacité de mobilisation des populations est due à la proximité de ceux-ci avec la population, ce qui constitue un atout dans la perspective d'une participation à la gouvernance du secteur de la migration.

- **L'audience internationale de la problématique de la migration**

Les OSC sont de plus en plus intéressées par la question de la migration. Elles disposent d'une expérience avérée du terrain basée sur le vécu des migrants et du contact permanent avec la population.

Cette expérience du terrain peut, non seulement, permettre aux OSC de faire des propositions et des plaidoyers auprès des autorités publiques et des partenaires, mais aussi, cela constitue un tremplin en vue de se positionner comme acteurs stratégiques de la migration.

Les faiblesses représentent les points sur lesquels les OSC devraient s'améliorer en vue d'avoir une meilleure stratégie pour exceller dans le domaine de la migration. Les faiblesses se trouvent à deux niveaux principalement. Au niveau de l'organisation même des OSC et au niveau de l'expertise des acteurs.

- **Une faible capacité à pérenniser les actions**

Comme mentionné plus tôt, bon nombre d'OSC interviennent dans plusieurs domaines d'activités. L'une des plus grandes faiblesses observées au niveau des



OSC, est leur incapacité à pérenniser les actions au-delà des projets.

- **Une instabilité des ressources humaines**

Les OSC n'ont pas suffisamment de ressources financières qui puissent leur permettre de fidéliser leurs personnels. Ces derniers viennent se former afin de vendre leurs compétences auprès des organismes internationaux.

- **Un manque de réseautage au sein des OSC**

Le problème de réseautage se situe au niveau des OSC qui ne font pas partie d'une coalition d'OSC. A ce niveau, il existe un véritable problème de communication dans la mesure où les OSC ne se connaissent pas.

Les opportunités sont des facteurs externes qui peuvent constituer pour les OSC un avantage dans la gouvernance du secteur de la migration.

Quatre facteurs ont été identifiés par les OSC elles-mêmes. Il s'agit d'un cadre juridique, de la mise en place de structures étatiques dédiées à la thématique de la migration, et de l'appui des PTF

- **L'appui des partenaires techniques et financiers**

L'accompagnement des partenaires techniques et financiers dans la mise en œuvre des programmes des OSC constituent un avantage pour les acteurs. En effet, leur appui se situe à plusieurs niveaux aussi bien au niveau technique, financier que logistique.

Il subsiste toutefois des facteurs externes qui constituent pour les organisations de la société civile des obstacles à l'accroissement de leur contribution à la gouvernance du secteur de la migration. Ils sont de plusieurs ordres :

- **Au niveau étatique**

Le manque de collaboration des autorités étatiques avec les organisations de la société civile représente une grande menace pour le développement de la Côte d'Ivoire de manière générale et pour le secteur de la migration en particulier. Les OSC ont du mal à se rapprocher de l'administration qui reste fermée ou qui est parfois très lourde dans les procédures. Aussi, en ce qui concerne la mise en place des politiques publiques, l'Etat n'associe pas les OSC aux différents processus de prise de décision. Les organisations non-étatiques sont considérées comme des acteurs passifs qui constatent juste ce qui a été décidé par l'administration.

Par ailleurs, l'existence de plusieurs structures étatiques en charge de la thématique migratoire en Côte d'Ivoire crée parfois selon certains acteurs de la société civile, une confusion de rôle entre autorités étatiques et autorités non-étatiques : « L'Etat se constitue en OSC et capte des fonds auprès des PTF ». Il s'agit du Ministère de l'Intégration africaine et des Ivoiriens de l'extérieur, du Ministère des Affaires étrangères, et du Ministère de l'Intérieur et de la sécurité.

- **Le contexte socioéconomique**

Le contexte socioéconomique n'est pas favorable avec le taux élevé de pauvreté et du Chômage surtout chez les jeunes. Ces phénomènes sont à la base de la migration des Ivoiriens vers l'extérieur, que ce soit de façon illégale ou légale au péril parfois de leur vie. Comme le disait un migrant illégal : « mieux vaut mourir dans la mer que de mourir devant ma mère ». Ce contexte socioéconomique constitue un véritable fléau ; plus il se dégrade, plus la gouvernance du secteur devient difficile dans la gestion.

Les forces concernent les domaines dans lesquels les OSC sont meilleures et qui leur permettent de mener à bien leurs différentes activités. Pour ce qui est du secteur de la migration, les OSC disposent de certaines capacités qui peuvent leur permettre d'avoir un impact dans la gouvernance de ce secteur.

- **Le contexte sécuritaire**

Le contexte sécuritaire est beaucoup plus fragile et ne favorise pas la mise en œuvre des activités des OSC œuvrant dans le domaine de la migration.

- **Le manque de données fiables dans le domaine de la migration**

Il est difficile d'avoir les chiffres exacts et concordants sur la migration en Côte d'Ivoire. Ceci conduit souvent à des évaluations contradictoires sur la question migratoire en Côte d'Ivoire et des migrants ivoiriens illégaux qui tentent surtout de rejoindre l'Europe.

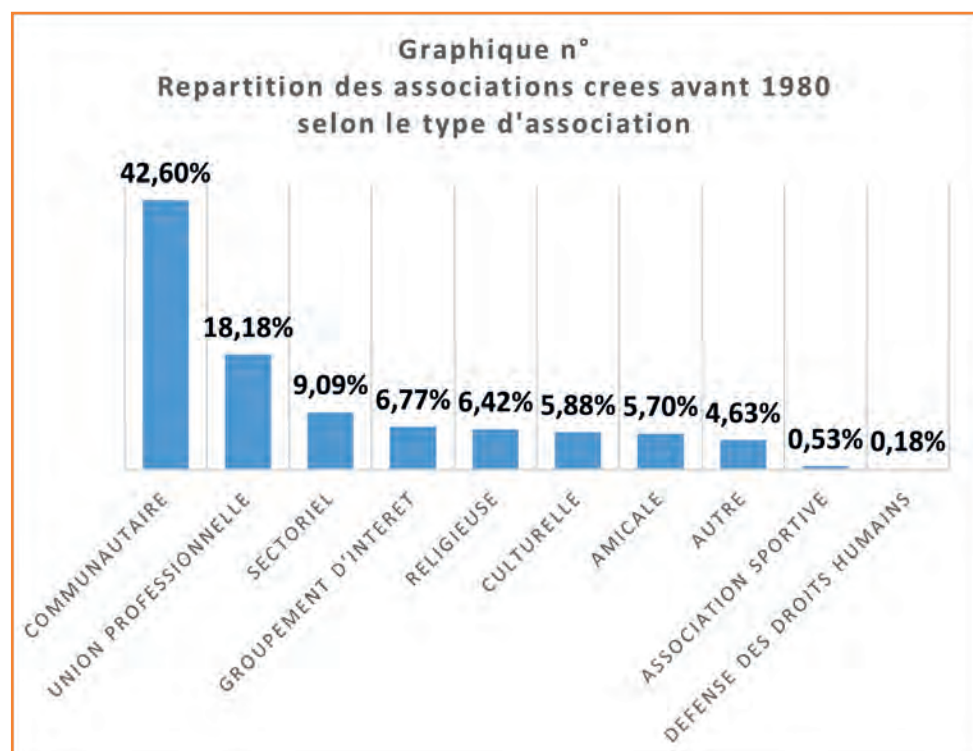
## **Le secteur de la cohésion sociale et l'emploi des jeunes**

Entre la ferme volonté de se débarrasser des scories d'une décennie de crise et l'urgence d'accéder à l'émergence d'ici l'an 2020, la Côte d'Ivoire fait de la problématique de la cohésion sociale et de l'emploi des jeunes un enjeu majeur. En effet, si la question de l'emploi des jeunes est une dimension légitime de la cohésion sociale, elle l'est d'autant plus en Côte d'Ivoire où la jeunesse ivoirienne



peut apparaître comme une « génération sacrifiée », qui a également été la principale victime des crises politico-militaires qu'a connues le pays. Dès lors, en se projetant dans une dynamique d'émergence, la Côte d'Ivoire se doit de repenser la place des jeunes dans une nation pacifiée, harmonieuse et engagée dans son plein développement. C'est pourquoi la cohésion sociale pour la jeunesse passe inéluctablement par l'emploi. Dans cette perspective, beaucoup d'organisations de la société civile tentent depuis la fin de la crise d'intervenir dans le secteur de la cohésion sociale à travers l'emploi des jeunes quand bien même il est difficile de conclure qu'elles parviennent à influencer la gouvernance du secteur.

## Les défis du secteur de la migration



Comme le suggère le diagramme ci-dessus, l'engagement associatif dans le secteur de la cohésion sociale et de l'emploi des jeunes commence avec une grande tendance identitaire avec les associations communautaristes. C'est face aux différentes vagues d'exodes en faveur des grandes villes, Abidjan notamment, que l'on commence à procéder à des regroupements en fonction des localités d'origine. Ces différents rassemblements vont stimuler des rassemblements à caractère professionnels. L'identité sera alors le premier maillon de la chaîne associative ivoirienne, faisant de la cohésion sociale d'abord un enjeu de cohésion communautaire.

Cette tendance prospère jusqu'à la fin des années 80 (fin de la première génération des OSC). C'est à partir des années 90, que la problématique de la paix va s'imposer comme une dimension de l'engagement associatif. Elle sera rejointe par la lutte contre la pauvreté et le développement des localités rurales d'origine. Au début de la crise politico-militaire de 2002, le secteur de la cohésion sociale et l'emploi des jeunes appelaient surtout des enjeux de paix, du vivre ensemble et d'harmonie sociale. A la fin de celle-ci, elle devient un enjeu central, au regard de la nécessité de reconstruire un sentiment national et de restaurer les liens de solidarité au sein de la nation ivoirienne. La situation toujours déclinante d'une jeunesse égarée par cette « décennie perdue » ne fera que complexifier un secteur qui s'émancipe malgré ses différentes accointances avec d'autres secteurs. Ainsi, depuis 2011, on voit émerger plusieurs organisations de la société civile qui se positionnent sur des problématiques relevant purement de la cohésion sociale par entre autres l'emploi des jeunes.

## Les déterminants du secteur de la cohésion sociale et de l'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire

Lorsque nous envisageons le secteur de la cohésion sociale par l'emploi des jeunes, il s'agit d'un parti pris qui se justifie non seulement au regard de l'histoire récente de la Côte d'Ivoire, mais également du fait des implications de la crise économique mondiale, la chute des prix des matières premières et le boom démographique qui affecte l'Afrique en général. Aussi, avec la décennie de crise, le sentiment national ainsi que les termes du contrat social ont pris un coup et il est, de bon aloi, que les différents acteurs s'engagent à faire redorer à la nation ivoirienne réputée pour sa paix et sa bonne humeur les fondamentaux de son dynamisme social. Car, la situation sociale actuelle fait état d'une fragilité du lien social dont il importe pour tous les acteurs ivoiriens de resserrer les maillons essentiels de la paix sociale. A cet effet, elle est consciente que le choc de la crise ne peut s'estomper dans l'imaginaire des jeunes si le regard vers la possibilité d'un destin commun harmonieux n'est pas effectif. C'est pourquoi l'Etat ivoirien s'active à travers diverses initiatives à promouvoir un environnement social de paix et de cohésion. A cette fin, elle a initié dès février 2012 un Programme National de Cohésion Sociale qui reste un élément majeur du désir de construction d'une nation unifiée.

## L'impact de la crise ivoirienne sur la cohésion nationale et la jeunesse

Sans être une spécificité ivoirienne, la jeunesse a été la véritable victime de la période de crise. N'ayant pas connu les années du « miracle ivoirien », les jeunes ivoiriens, bien plus que leurs parents ou grands-parents ont été soumis à des difficultés jusque-là inconnues dans un pays, autrefois terre d'immigration et dont désormais les enfants vont chercher un





mieux-vivre même dans les pays de la sous-région. Cette situation qui révèle la précarité relative de la jeunesse ivoirienne a été aggravée par les années de violence politique où beaucoup de jeunes ont dû connaître des situations de déplacement même sur le territoire national. Pire, les jeunes ont payé le plus lourd tribut dans un conflit aux milliers de victimes. Morts au front ou dans les manifestations de résistance, les jeunes ivoiriens ont subi de près les affres de la crise, tant dans leur intégrité physique que dans ses répercussions sur leurs conditions sociales, matérielles, financières et même intellectuelles puisque l'Université Félix Houphouët Boigny d'Abidjan a connu des années de fermeture qui vont contraindre beaucoup de jeunes à abandonner leur rêve. Dès lors il est légitime que tous les acteurs s'impliquent dans une quête de solutions spécifiques pour les jeunes.

## De l'opportunité de la quête d'une cohésion sociale dans la sortie de crise

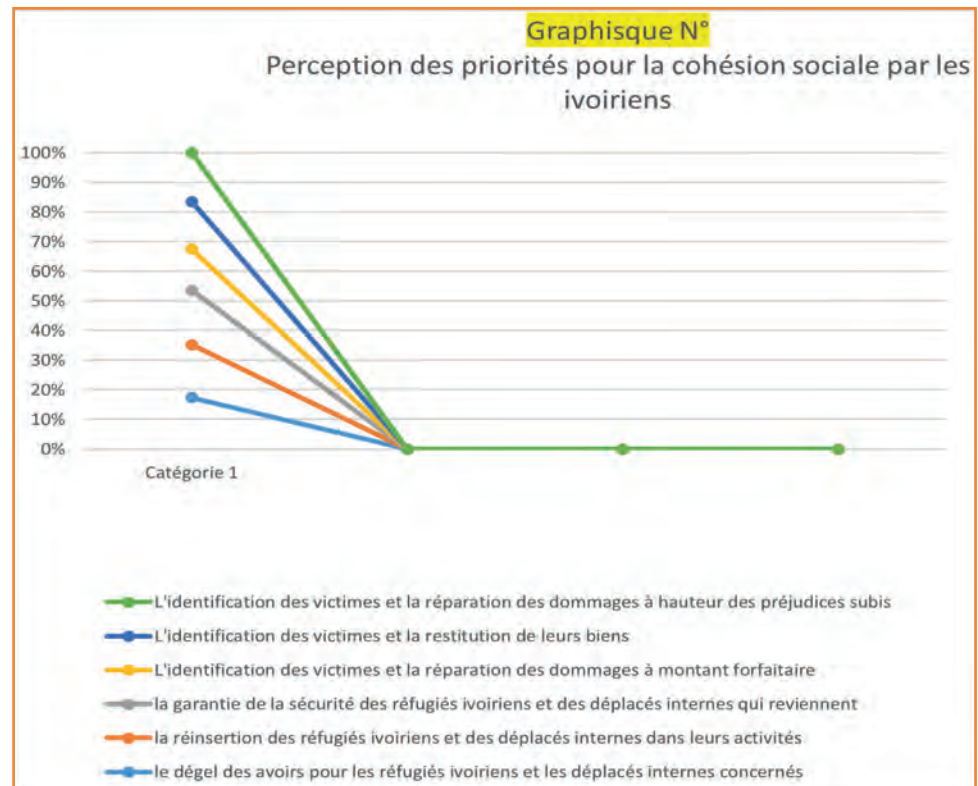
Il n'y a pas de communauté sans conflit nous avertit Gaston Bouthoul, car « Tous les régimes politiques et économiques, toutes les religions, toutes les civilisations actuelles et passées, ont un trait commun : ils font la guerre. Les tribus font des guerres tribales, les Seigneurs des guerres seigneuriales, les nations font des guerres nationales, les Empires des guerres impériales, et les partis des guerres partisans »<sup>12</sup>. C'est dire, sans aucune forme de cynisme ou de machiavélisme, que le conflit est un moteur de la dynamique de toute société. De ce fait, toute société se réinvente au quotidien à travers les mécanismes de « l'endiguement » du conflit, mais aussi et surtout à travers les ajustements incrémentaux par lesquels elle permet à chaque structure de la société de s'inventer son espace de positivité. Le conflit n'est donc pas une fatalité, ce qui importe, c'est la capacité d'une société à permettre à chacun

## Les voies multiples de la cohésion sociale de crise

Pour la plupart des ivoiriens, certaines actions s'imposent pour la construction d'une véritable cohésion sociale. La gestion des réfugiés et des déplacés de guerre ainsi que leur réinsertion dans le tissu social et économique, l'identification et l'indemnisation des victimes, la réparation des dommages à hauteur des préjudices subis, tels sont des leviers fondamentaux sur lesquels il importe d'agir pour réactiver un sentiment national fort, une cohésion sociale réelle. S'il est vrai que la gestion des ex-combattants ainsi que leur réinsertion demeure d'une importance capitale comme l'ont révélé les événements de juin 2017, il est tout aussi important que chaque ivoirien trouve sa place dans la dynamique de l'émergence et que nul ne se sente exclu.

l'identification et l'indemnisation des victimes, la réparation des dommages à hauteur des préjudices subis, tels sont des leviers fondamentaux sur lesquels il importe d'agir pour réactiver un sentiment national fort, une cohésion sociale réelle. S'il est vrai que la gestion

des ex-combattants ainsi que leur réinsertion demeure d'une importance capitale comme l'ont révélé les événements de juin 2017, il est tout aussi important que chaque ivoirien trouve sa place dans la dynamique de l'émergence et que nul ne se sente exclu.



Dans cette perspective, la cohésion sociale s'accompagne aussi d'une exigence de justice qui créerait à coup sûr les conditions d'un apaisement réel. En la matière, il est important de remarquer que l'Etat ivoirien a pris toute la mesure de la situation à travers les axes du Programme national de cohésion sociale.

Il n'y a de voie royale pour une cohésion sociale qui ne passe par une vraie pacification. Et, aussi vrai que plusieurs chemins peuvent mener à la paix, il est tout autant vrai que la paix résulte toujours de la synergie de plusieurs leviers. Il n'y a donc pas une voie qui mène à la cohésion sociale, mais plusieurs chemins. C'est pourquoi, depuis 2011, l'Etat ivoirien, ses Partenaires Techniques et Financiers ainsi que ses forces vives s'activent, multipliant les initiatives pour faire retrouver à la Côte d'Ivoire sa quiétude d'antan. Ainsi, plusieurs axes stratégiques prioritaires font l'objet d'actions pour recréer chez les ivoiriens le bonheur de revivre en harmonie. C'est dans cette perspective que s'inscrivent plusieurs initiatives, même si les perceptions peuvent diversifier selon les acteurs.



## Les priorités affichées par le gouvernement ivoirien (Le Programme national de cohésion sociale)

Confirmé par une décision du Conseil des ministres de février 2012, le Programme national de cohésion sociale (PNCS) vise à faire de la Côte d'Ivoire « un havre de paix, de sécurité, de solidarité pour tous, à travers la cohésion sociale et la réconciliation nationale ».

S'il est vrai que toutes les dimensions de l'activité gouvernementale depuis 2011 sont orientées vers la reconstruction d'une paix, les urgences formulées en 2012 et placées au cœur du Plan d'action du PNCS répartissent les priorités en quatre axes stratégiques que sont :

- Le renforcement du cadre juridique en vue de promouvoir la cohésion sociale ;
- La création et le renforcement des capacités techniques et opérationnelles des infrastructures de paix ;
- L'appui à la mise en œuvre d'actions fédératrices de réhabilitation communautaire et de réintégration socio-économique des populations vulnérables (jeunes, femmes, enfants, ex-combattants, PDI...) ;
- La coordination et suivi-évaluation.

Ainsi, l'Etat ivoirien embrasse la question de la cohésion sociale sous plusieurs angles et aspects qui montrent la justesse de sa perception. Car l'environnement social ivoirien, pour être véritablement pacifié doit passer par une justice caractérisée par son impartialité, son indépendance, son égalité et son accessibilité à tous les citoyens. C'est pourquoi le renforcement du cadre juridique s'impose comme une nécessité. Par ailleurs, le PNCS doit construire et renforcer les infrastructures de paix qui « constituent le réseau dynamique de structures, de mécanismes, de ressources, de valeurs et de compétences indépendantes qui, à travers le dialogue, la consultation et la concertation contribuent à la prévention des conflits et à l'édification de la paix dans une société. Elles mettent à contribution plusieurs acteurs tels que les acteurs gouvernementaux, intergouvernementaux et la société civile. L'infrastructure de paix est donc une structure nationale mise en place en vue de maintenir, prévenir, gérer les conflits et de construire la paix 15». Une autre dimension de la construction de la cohésion sociale telle que confiée par le Gouvernement au PNCS est de créer une synergie entre l'intégration ou la réintégration des populations vulnérables, femmes, jeunes, enfants et ex-combattant dans le tissu économique. L'Etat ivoirien se propose donc de faire de l'épineuse question de l'insertion socioéconomique un axe fondamental de sa perception de la paix et de la cohésion sociale.

### De la pertinence de la cohésion sociale par l'emploi des jeunes

A l'occasion de la Journée mondiale de l'aide humanitaire, le 19 août 2013, Ndolamb Ngokwey, Représentant Spécial Adjoint de l'ONU en Côte d'Ivoire déclarait: « Après une

décennie de crise et de fracture sociale, la cohésion sociale est la clé et le moteur qui permettra de déclencher une nouvelle dynamique pour restaurer la confiance, la réconciliation et la paix ». A l'évidence, ses propos trouvent un écho dans l'aspiration commune des Ivoiriens qui, comme le révèlent les enquêtes Afrobaromètre<sup>16</sup>, appellent la paix et la cohésion sociale de tout leur vœu. Il est tout aussi évident que la cohésion sociale dans le contexte ivoirien d'aujourd'hui doit prendre, certes des formes et dimensions multiples et variables, mais il subsiste des invariants auxquels elle ne saurait échapper. C'est pourquoi, toutes les autres dimensions et initiatives de la cohésion sociale trouvent leur plein accomplissement dans l'insertion professionnelle des jeunes qui reste sans aucun doute la pierre angulaire de la construction de la paix véritable et d'une réelle cohésion sociale.

L'emploi des jeunes s'impose comme un paramètre déterminant et crucial pour réinventer les conditions d'un environnement durablement pacifié à travers la confiance et la cohésion. C'est pourquoi l'émergence à l'horizon 2020, tel que souhaité par le Chef de l'Etat, s'impose d'abord et avant tout comme un gage d'opportunités pour une jeunesse impatiente et impliquée dans la reconstruction nationale avec des possibilités de l'épanouissement de chacun afin de colmater les brèches d'une société dont les fissures sont à la fois collectives et individuelles. Dans cette perspective, plusieurs horizons sont explorés par les différents gouvernements qui se suivent depuis 2011 afin de faire de l'emploi des jeunes une cause nationale, une priorité gouvernementale, un enjeu de paix et de réconciliation.

## Aperçu de quelques dispositions prises par l'Etat pour l'insertion professionnelle des jeunes

Le gouvernement ivoirien s'est approprié l'idée que le travail libère l'homme aussi bien de la servitude réelle et matérielle que de la servitude des frustrations, des rancœurs, des haines et des vellétés de vengeance. Telle est tout au moins la lecture qui échappe de l'importance capitale et assumée qu'il accorde à la question de l'emploi des jeunes. Plusieurs initiatives ont été prises en effet, depuis 2011, pour permettre à la jeunesse ivoirienne de ne pas être un simple spectateur du réveil économique de la Côte d'Ivoire, mais de s'insérer positivement dans la dynamique d'un sursaut national fait de croissance économique, d'investissements, d'infrastructures, de réformes et d'une gouvernance orientée vers l'émergence.

A cet effet, quelques plans et initiatives méritent d'être rappelés. On peut retenir :

- Les deux politiques nationales de l'emploi à savoir celle de 2012-2015 et de 2016-2020 (actuellement en cours d'exécution) ;
- La création de l'agence emploi jeunes<sup>17</sup>



## Les organisations de la société civile et leur implication dans le secteur de la cohésion sociale

Ce vaste champ aurait dû faire la part belle à la contribution des organisations de la société civile si tant est que la Côte d'Ivoire guigne vraiment d'une vraie politique d'insertion des jeunes placée sous la bonne gouvernance.

Comme le reconnaît si éloquemment la Professeure Mariétou Koné, Présidente-Coordnatrice du PNCS, « la création du Programme national de cohésion sociale (PNCS) en 2012 est la réponse du Gouvernement pour ressouder le tissu social. Mais cette mission, le PNCS ne peut l'accomplir seul. Il a besoin du concours de tout le monde : hommes, femmes, jeunes, vieux, leaders communautaires, leaders religieux, leaders politiques, leaders d'opinion, acteurs des médias, acteurs de la société civile ». Force est, cependant, de remarquer que l'impact des OSC dans la gouvernance du secteur de la cohésion sociale par l'emploi des jeunes reste purement et simplement problématique.

### Les enjeux de l'implication des OSC dans le secteur de la cohésion sociale

- **Contribuer à la promotion d'un modèle alternatif à l'épuisement du modèle issu du miracle ivoirien**

Garant par excellence de l'intérêt général, l'Etat est un acteur qui a souvent fait preuve d'insuffisance en matière de gestion des particularités. Car, l'émergence de certaines difficultés sociales et leur inscription sur l'agenda public relèvent, quelquefois, d'un parcours de combattants. Dans cette perspective, dans des situations de sortie de crise, comme en Côte d'Ivoire, il est tout à fait utile que la société civile prenne une part active dans les processus décisionnels, dans l'élaboration des politiques publiques pour éviter des logiques d'affrontements qui ne peuvent que nuire à la cohésion en construction. C'est pourquoi l'engagement des OSC dans le secteur de la cohésion sociale en Côte d'Ivoire s'avère une nécessité capitale pour coconstruire avec les autorités publiques des relations sociales pacifiées

- **Restaurer les valeurs communes**

Pour être effective, la cohésion sociale passe inéluctablement par la restauration des valeurs communes. Il s'agit de garantir les conditions essentielles pour que chacun puisse faire de la Côte d'Ivoire son espace de positivité. Dans cette perspective, les acteurs de la société civile doivent prendre une part active et réelle dans l'expression de la primauté du droit. La société civile ivoirienne doit faire du droit à l'emploi des jeunes un instrument de son engagement. Elle éprouve également le besoin de consacrer la richesse de la diversité en œuvrant à construire une perception positive de la diversité qui, loin d'être un problème, reste une immense richesse. Dans cette perspective, elle fait de la diversité ethnique,

religieuse, sexuelle, partisane, idéologique une caractéristique importance de l'emploi des jeunes. La société civile doit enfin prendre une part active dans la garantie des droits et des libertés qui restent une condition sine qua non de toute cohésion et de toute éthique dans l'insertion professionnelle.

Pour contribuer à la gouvernance du secteur de la cohésion sociale et de l'emploi des jeunes, la société civile doit s'engager en faveur de l'exercice des droits, faire du respect du droit une dimension essentielle de l'engagement citoyen dans le secteur et rester déterminée à faire intégrer la diversité comme richesse.

Aussi, l'importance spéciale de la cohésion et de l'emploi des jeunes fait de ce secteur un axe stratégique de la reconstruction du contrat social ivoirien tant il est en amont et en aval de la paix et de la sécurité, toutes choses déterminantes dans l'émergence de la Côte d'Ivoire à l'horizon 2020.

## Les défis

Au regard de l'expérience de l'engagement citoyen dans le secteur de la cohésion sociale et de l'emploi des jeunes en Côte d'Ivoire, il est fondamental que des défis soient relevés si la société civile ivoirienne veut réellement inspirer la prise de décision dans l'espace public. A cet effet, elle doit opérer une vraie mutation dans ses pratiques et perceptions dans des domaines aussi stratégiques que la transparence, la formulation des demandes ainsi que les orientations à donner à son engagement.

- La transparence gage de **crédibilité**

Il n'y a aucune possibilité de succès pour les OSC dans le secteur de la cohésion sociale si elles ne gagnent pas d'une certaine réputation de transparence dans leurs actions. Car, la condition première pour faire preuve d'une réelle influence dans ce secteur reste de toute évidence la confiance des populations dont la force coercitive sur les autorités publiques sera déterminante dans l'intégration des OSC dans les processus décisionnels et la prise en compte de leurs attentes. Cette transparence a beaucoup fait défaut aux OSC qui sont parfois perçues comme des suppôts désincarnés d'une puissance publique qui veut se donner un manteau angélique pour perpétuer des comportements discriminants à l'égard de certaines populations. Au pire, la société civile ici est vue comme une marionnette aux mains des agents détenteurs de pouvoir financier et dont les actions sont dépouillées de toute pertinence socialement réelle

- La pertinence dans la formulation des demandes sociales

Pour mieux influencer le secteur de la cohésion sociale, la société civile ivoirienne doit formuler des demandes sociales pertinentes qui reprennent les attentes réelles des populations. Elle doit s'investir pour être un agent de service de l'intérêt des populations. Ce défi suppose une



certaines formes d'éthique de l'engagement citoyen qui doit animer les acteurs afin qu'ils ne passent leurs intérêts personnels et égoïstes avant les intérêts des populations. C'est l'une des conditions pour jouir d'une véritable onction populaire qui lui permettrait de s'imposer dans les espaces de décisions et de fabrication des politiques publiques.

- **Consacrer l'égalité des chances dans la vision des OSC**

Un impact avéré des OSC dans la gouvernance du secteur de la citoyenneté suppose d'un autre point de vue une mutation dans les orientations de l'engagement citoyen. La société civile doit s'approprier la nécessité de consacrer l'égalité des chances comme un fondement de son action. Il s'agit de la dimension idéologique des initiatives citoyennes dans le domaine de la cohésion sociale. Ce faisant, elle parviendra à s'imposer par la justesse de son combat et créer l'adhésion populaire essentielle pour compter dans la prise de décision dans l'espace public.

- **Proposer des solutions pour une société d'inclusion sociale**

Le défi de proposer des solutions pour une société d'inclusion tend à bousculer les habitudes d'une société civile qui a souvent brillé uniquement par la dimension tribunitienne de son existence. Car, ce qui a souvent caractérisé la société civile, c'est de se contenter de dénoncer, de critiquer sans se donner la capacité de proposer ou d'agir. Or, dans le domaine de la cohésion et de l'emploi des jeunes, s'il est vrai que la dénonciation est importante, il est aussi vrai que l'action s'impose comme la source véritable de l'intérêt que les OSC peuvent susciter de la part des autorités publiques. C'est pourquoi l'un des défis à relever ici est de sortir de la satisfaction de la dénonciation pour construire de véritables propositions. Ceci implique l'étalage d'une certaine expertise.

- **Favoriser le renforcement du modèle d'intervention sociale de l'action publique**

Un autre défi que doit relever la société civile ivoirienne pour une contribution essentielle dans le secteur de la cohésion sociale et de l'emploi des jeunes, consiste à se monter capable d'orienter l'action publique vers des défis sociaux véritables. Il est évident que la détermination affichée par le pouvoir exécutif d'atteindre l'émergence à l'horizon 2020 consacre beaucoup d'opportunités, mais pourraient également laisser beaucoup de citoyens en marge de cette dynamique. Il est donc du devoir des acteurs de la société civile ivoirienne de pouvoir imposer des inflexions sociales à l'Etat.

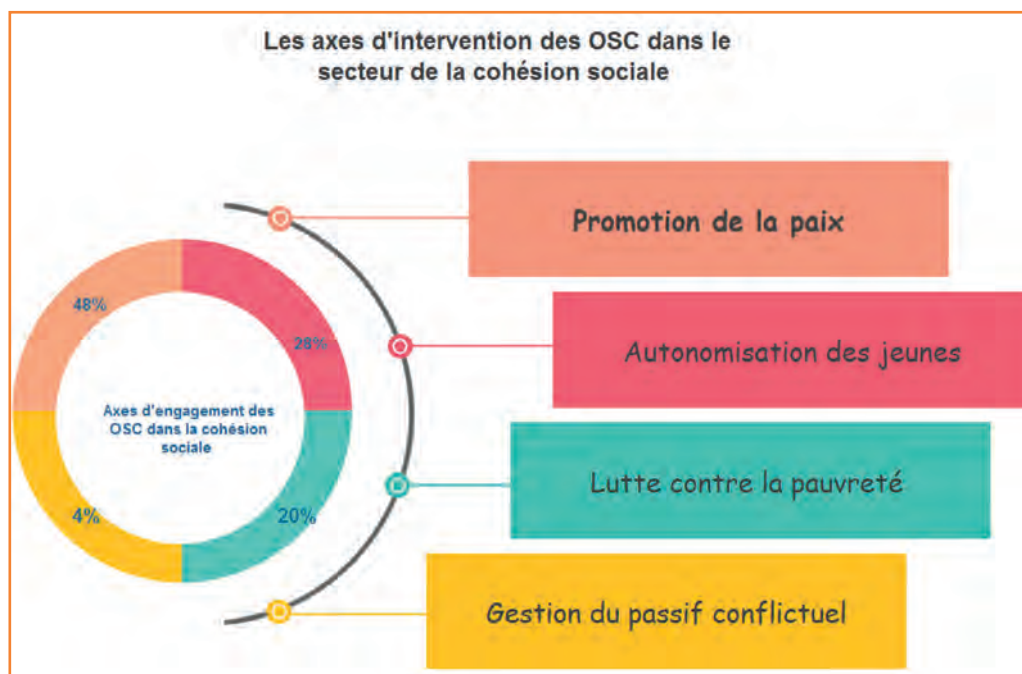
Pour relever tous ces défis et devenir un acteur important dans la prise de décision dans le secteur de la cohésion sociale, il convient d'explorer quelques axes stratégiques dont la finalité vise à consacrer l'acteur citoyen ivoirien comme un maillon primordial de la chaîne décisionnelle en vue d'une meilleure gouvernance dans le secteur de la cohésion sociale et l'emploi des jeunes.



## Aperçu de quelques dispositions prises par l'Etat pour l'insertion professionnelle des jeunes

### Les axes de l'implication des OSC dans le secteur

L'action des organisations de la société civile dans le secteur de la cohésion sociale et l'emploi des jeunes peut nous renvoyer à une typologie à quatre axes que sont : la promotion de la paix, la gestion du passif conflictuel, l'autonomisation des jeunes et la lutte contre la pauvreté.



- **La lutte contre les violences faites aux femmes**

La problématique de la lutte contre les violences faites aux femmes s'inscrit dans la droite ligne de la mission du PNCS en même temps qu'elle a été prise très au sérieux par différents acteurs qui en ont perçu très tôt l'importance dans la récréation de la cohésion sociale. Car, au même titre que les jeunes et parfois bien, les femmes sont des cibles fragiles. Dès lors, plusieurs institutions aussi publiques que privées se sont engagées pour une cohésion sociale qui passe par le respect de la dignité de la femme et son insertion positive dans le tissu social et économique. Dans cette perspective, ONU-femmes et plusieurs acteurs de la société civile se battent au quotidien pour enrayer les différentes formes de violences et de discriminations négatives à l'égard des femmes et qui peuvent, à bien des égards, compromettre la paix sociale.

L'engagement citoyen dans le secteur de la cohésion sociale et l'emploi des jeunes tire sa légitimité de la perception de l'incapacité de l'Etat à pouvoir se préoccuper des

particularismes qui consacrent la diversité des conditions sociales des citoyens surtout dans un contexte de sortie de crise. De ce fait, malgré le volontarisme affiché par l'Etat, il est apparu très tôt opportun pour les acteurs de la société civile ivoirienne, de s'engager dans la dynamique de la reconstruction de la paix en faisant de l'emploi des jeunes une dimension essentielle de la cohésion sociale. Pour les OSC, l'Etat est incapable à lui seul de faire face aux enjeux de l'emploi des jeunes du fait de la logique de l'immédiateté qui caractérise les actions en de telles situations.

Car, les leaders de la société civile perçoivent la nécessité d'un travail en profondeur pour renverser la mentalité dominante en matière d'emploi qui faisait de l'Etat le principal employeur. Pour les organisations de la société civile, il importe de travailler à faire intégrer aux jeunes ivoiriens les avantages de l'entrepreneuriat ou de l'auto-entrepreneuriat.

C'est pourquoi, pour que la cohésion s'enracine véritablement dans la perception des acteurs, il paraît indispensable pour la société civile de jouer un vrai rôle d'éveilleur de conscience, de lanceur d'alerte afin de garantir une équité dans la gestion de la cohésion sociale. De ce fait, la société civile ivoirienne entreprend depuis 2011 un travail d'éveil de conscience et de veille afin d'éviter que n'émanent de la gestion des questions d'emploi des jeunes des frustrations susceptibles de mettre en péril la paix naissante. La vigilance apparaît aux yeux des acteurs de la société civile comme une attitude fondamentale pour éviter des tensions sociales, des injustices, des perceptions de favoritisme. Ainsi, la lutte contre les discriminations injustifiées de tous ordres, ethniques, religieuses, politiques, géographiques, partisans, etc., constituent un enjeu fondamental de l'engagement citoyen dans la cohésion sociale.

Enfin, la cohésion sociale par l'emploi des jeunes appelle un environnement complexe dans la mesure où elle est portée essentiellement sur la perception des acteurs et les biais inhérents à celle-ci. Du coup, la société civile ivoirienne tente de développer une logique de médiation et de dialogue social.

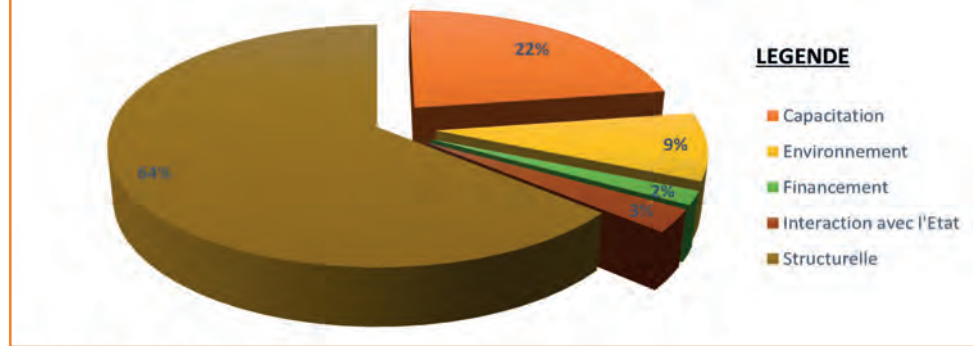
## **Forces et faiblesses des OSC dans la gouvernance du secteur de la cohésion sociale et l'emploi des jeunes**

### **Les forces des OSC dans le secteur de la cohésion sociale et l'emploi des jeunes**

Sur un total de 168 OSC enquêtés dans ce secteur, il est à constater que l'une des plus grandes forces (atouts) se situe au niveau structurel (64%), et capacitaire (22.62%). En effet, les OSC disposent d'une forte capacité de mobilisation, d'une volonté et d'un engagement à œuvrer pour le développement économique et social de la nation. Le niveau matériel et financier, par contre, semble ne pas constituer un atout majeur pour les OSC, avec seulement 1.79% de réponse.

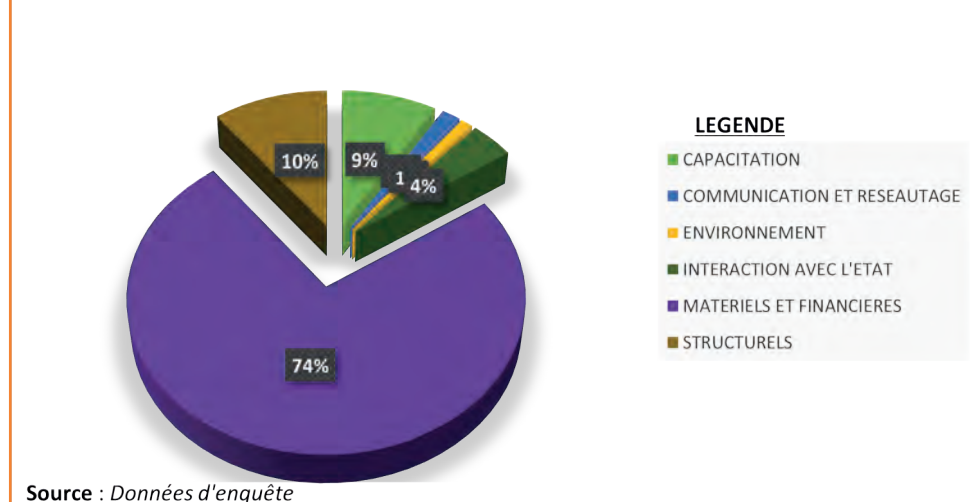


**Diagramme n°: Atouts des OSC dans le secteur de la cohésion sociale et de l'emploi des jeunes**



### Les difficultés des organisations de la société civile

**Diagramme °: Difficultés des ODC oeuvrant dans le secteur de la cohésion sociale**

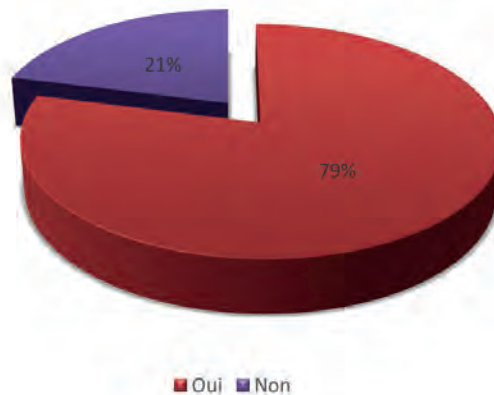


Les entraves d'ordre matérielle/financière (74,13%), couplées à celles structurelles (10,34%), constituent à 84,47% les difficultés majeures des OSC.

### Les relations avec l'Etat

A l'analyse des résultats de l'enquête sociologique réalisée dans le cadre de cette cartographie, sur un total de 107 OSC enquêtées œuvrant dans le secteur de la cohésion sociale, 79% des organisations ont reconnu avoir une bonne relation avec les autorités étatiques.

**Diagramme °: Relation avec l'Etat**



## Les grandes tendances des OSC dans le secteur de la cohésion sociale et de l'emploi des jeunes

### Les caractéristiques des OSC opérant dans le secteur

Pour reconstruire la Côte d'Ivoire autour de la paix, les énergies déployées ont été aussi bien publiques, étatiques que civiles ou citoyennes. Pour la société civile qui a saisi très tôt la nécessité de s'engager dans la délicate entreprise, il s'est agi dans un premier temps d'opérer par affinités identitaires, ethniques, voire religieuses, afin d'être plus opérationnel là où l'action des grands acteurs peut ne pas convenir à des réalités locales, des particularités essentielles. C'est pourquoi, dans le secteur de la cohésion sociale, la dominance des OSC de niveaux 1 et 2 ne doit pas être toujours perçue comme accessoire ou secondaire. Cependant, il est évident que cette fragmentation participe inévitablement d'une marginalisation des OSC dans la prise de décision, dans l'élaboration des politiques publiques dans le domaine.

Force est toutefois de reconnaître que l'Association des Chefs Coutumiers et Notables de Côte d'Ivoire (ACCONOCI) reste un acteur exceptionnel qui jouit d'une grande crédibilité quand bien même son impact reste encore moindre et que sa compétence dans le domaine de l'emploi des jeunes reste à éprouver même si en matière de cohésion sociale, sa notoriété est avérée.

### Un secteur caractérisé par la prévalence des OSC de niveau inférieur

Créées pour la plupart à la faveur de la crise ivoirienne, les OSC opérant dans le domaine

de l'emploi des jeunes en vue de la cohésion sociale restent foncièrement caractérisées par leur structuration basique. La plupart des OSC dans ce secteur ont été initiées pour répondre à des besoins de proximité. Ainsi, celles qui s'illustrent véritablement par un activisme réel sur le terrain sont souvent identitaires et confinées dans des dimensions géographiques réduites.

## **Une société civile au leadership altéré par une crise de légitimité sociale**

Un autre déterminant de la société civile ivoirienne opérant dans le secteur de la cohésion sociale est la crise de légitimité qui la secoue. Elle n'est aucunement une spécificité du secteur de la cohésion sociale. Mais corollaire de l'instrumentalisation dont la société civile est victime, la légitimité sociale est dangereusement mise en péril. Or, dans un secteur comme celui de la cohésion sociale, la légitimité sociale n'est pas une condition de succès, elle est la dimension essentielle et sine qua non de toute utilité pertinente.

Une OSC socialement illégitime ne saurait œuvrer à la cohésion sociale. Malheureusement, la « délégitimation » relève d'un processus banal, une conséquence ordinaire de nombreuses pratiques qui discréditent les OSC dans le secteur de la cohésion sociale, quand elles ne sont pas inféodées aux partis politiques.

## **Une société civile aux ambitions limitées par une insuffisance de compétence**

Les organisations de la société civile intervenant dans le secteur de la cohésion sociale apparaissent assez fragilisées par le manque de ressources humaines de qualité. A l'évidence, le secteur de la société civile n'est pas celui qui requiert un niveau exceptionnel d'expertise. Cependant, il est parfois confronté à des choix et à des décisions qui exigent des capacités techniques certaines. Or, il s'avère que dans le cadre ivoirien, les organisations n'ont pas la capacité de procéder à un recrutement de cadres de qualité. Et quand elles le souhaitent, le manque apparent de perspective de cadre dans le secteur réduit considérablement la durée de l'engagement des ressources humaines.

## **Evaluation de la contribution de la société civile à la gouvernance du secteur de la cohésion sociale et l'emploi des jeunes**

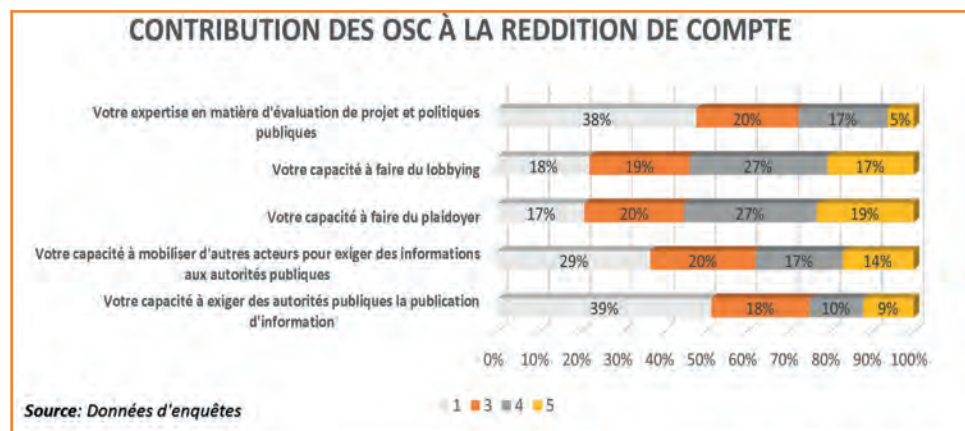
Comme dans la plupart des secteurs, la cohésion sociale et l'emploi des jeunes confirment une collaboration avec les autorités publiques. Cependant, le niveau de cette collaboration est un peu inférieur à celui exprimé par des OSC appartenant à d'autres secteurs. Le secteur de la cohésion sociale apparaît, par contre, celui où se pose le plus de problème de



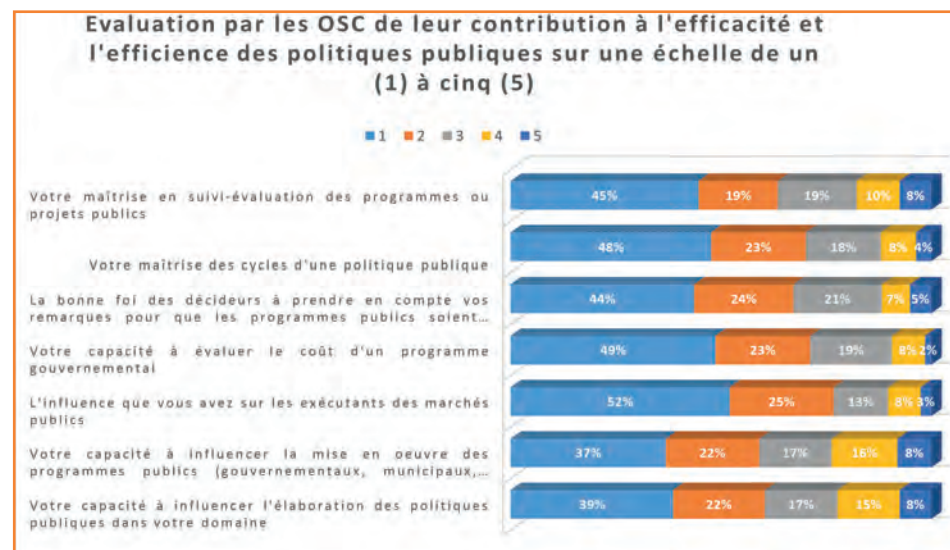
compétence. Ainsi, pour les acteurs de ce système, il y a :

- Un grave déficit en expertise dans le domaine de l'évaluation des politiques publiques ;
- Un problème de capacité à exiger des autorités publiques des dispositions en matière de transparence des politiques publiques ;
- Un problème de capacité de réseautage ;

S'il est vrai que les acteurs des OSC jugent moyennes leurs capacités à faire du plaidoyer ou du lobbying, force est de reconnaître que le secteur reste aussi caractérisé par l'absence de documents de base de la vie associative, faisant observer une absence de document de communication, de plaidoyer, de manuel de procédures etc.



Dès lors, force est de se rendre compte que de façon générale, les OSC doivent faire davantage d'efforts dans le secteur de la cohésion sociale pour parvenir à un niveau de crédibilité et de capacité à même de les autoriser à exiger des autorités publiques de rendre des comptes.



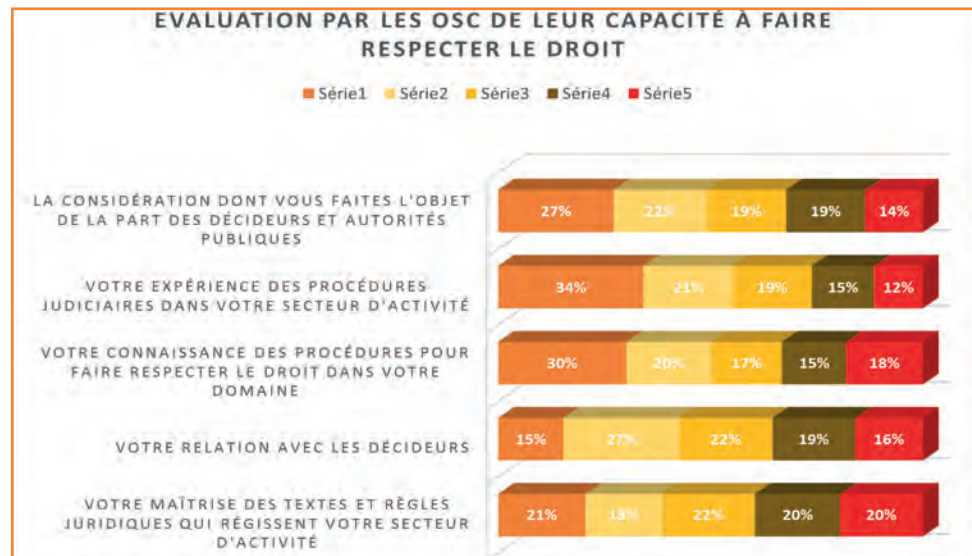


En matière de défense de l'efficacité et l'efficience des politiques publiques, les OSC se donnent des notes n'atteignant aucunement la moyenne. Ainsi, les notes qu'elles s'attribuent sont de :

- 2,31 sur 5 en matière d'influence dans l'élaboration des politiques publiques dans le domaine de la cohésion sociale.
- 2,36 sur 5 en matière d'influence dans la mise en œuvre des programmes publics.
- 1,84 sur 5 en matière d'influence sur les exécutants des marchés publics.
- 1,91 sur 5 en matière d'évaluation des coûts des programmes publics.
- 2,06 sur 5 en capacité à évaluer la bonne foi des décideurs à prendre en compte les remarques pour les programmes.
- 1,98 sur 5 en capacité à évaluer la maîtrise des cycles d'une politique publique.
- 2,17 sur 5 en matière à faire le suivi-évaluation des programmes ou projets publics.

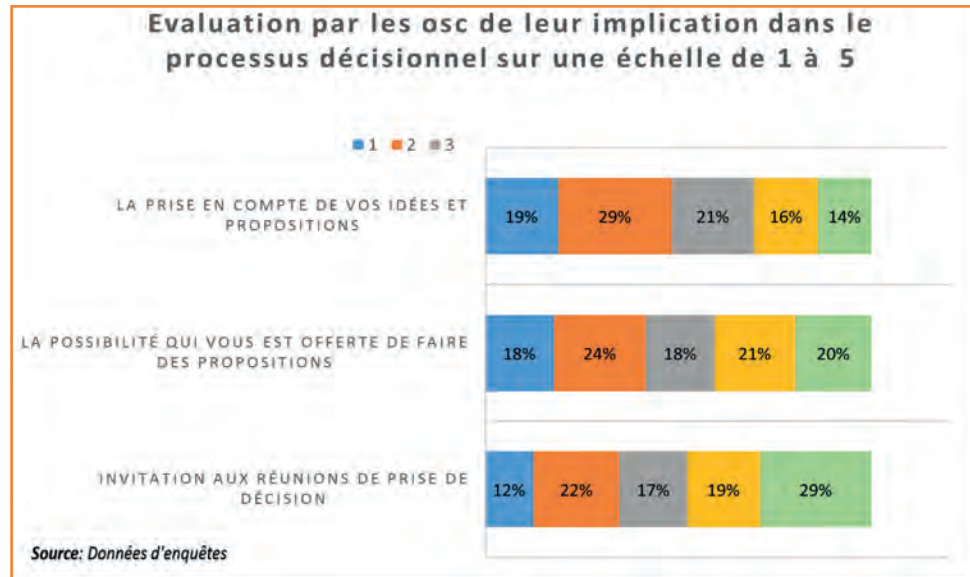
Mais a priori, tout ceci semble s'expliquer d'une part à travers :

- le manque de bonne foi des décideurs publics ;
- leur manque de maîtrise des cycles des politiques publiques ;
- leur manque de connaissances en évaluation des politiques publiques.



Par ailleurs, dans le domaine du respect de la légalité dans le secteur de la cohésion sociale et l'emploi des jeunes, le problème de compétence se pose également avec acuité. Ici, les acteurs des organisations de la société civile avouent ne pas être suffisamment au faite des procédures tant administratives que juridictionnelles. Ils font également ressortir le manque de considération de la part des autorités publiques.

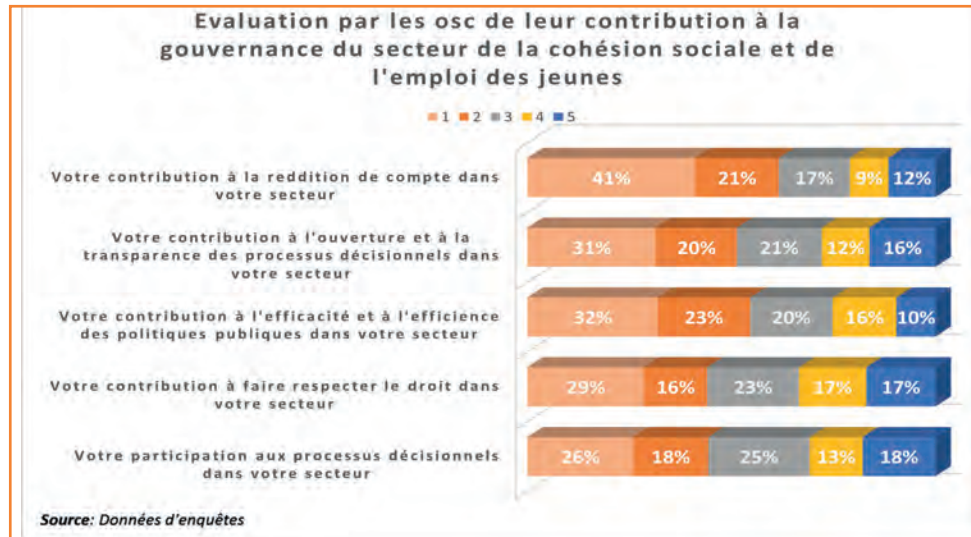




Toutefois, les tendances en matière de participation aux procédures décisionnelles des OSC du secteur de la cohésion sociale et de l'emploi des jeunes ne diffèrent guère des tendances des OSC des autres secteurs d'activité, lesquelles tendances dénotent une logique de participation en trompe-l'œil. Ainsi, la tendance est décroissante lorsqu'on considère les invitations, la capacité à faire des propositions et la prise en compte des propositions.

Somme toute, tout en confirmant les tendances générales de la société civile ivoirienne, le secteur de la cohésion sociale offre quelques aspects qu'il importe de prendre en considération :

- Une relativisation de la participation qui n'est pas aussi nette que dans les autres secteurs. Toutefois il convient de rappeler que nous sommes ici dans un secteur fortement marqué par des OSC de niveau inférieur qui n'aspirent pas ouvertement à influencer le secteur public où à intervenir dans la gouvernance du secteur. Ce sont des organisations guidées par l'intégration et les valeurs.
- Des problèmes d'information voire de compétences surtout dans des domaines qui relèvent pourtant de la vie associative.
- Des difficultés d'orientation administrative où elles ne peuvent pas toujours identifier les procédures appropriées pour exiger la transparence, la légalité et même évaluer l'efficience ou l'efficacité d'un programme public.



## L'Association des Chefs de communauté, une OSC au cœur des enjeux de cohésion sociale

Même s'il n'est « pas très loin d'un chef traditionnel », le Chef de communauté s'en différencie à plusieurs niveaux, c'est-à-dire en matière de légitimité, de compétence territoriale, et de champs d'action.

Au niveau de la légitimité. Le Chef traditionnel jouit d'une légitimité traditionnelle ; il est choisi en vertu de pratiques traditionnelles, de règles et d'us fondés sur la coutume et la tradition. Le Chef de communauté quant à lui est désigné par sa communauté. Il est élu et sa légitimité est légale-rationnelle. Les leaders communautaires à la différence des chefs traditionnels ne sont pas installés par l'administration, ceux-ci ne bénéficient donc pas d'une reconnaissance formelle de l'Etat. Alors que ce sont les membres de communautés qui choisissent et installent leurs chefs.

Au niveau de la compétence territoriale, le Chef traditionnel est choisi par une communauté et sa compétence dépasse le cadre de la localité où il siège. Il est chef de tous ceux qui s'identifient comme ses « sujets ou obligés » quelle que soit leur localité de résidence. Le Chef de communauté est élu pour représenter les membres de sa communauté au sein d'une circonscription administrative bien précise. Généralement il s'agit d'une commune.

Au niveau des pratiques sociales, le Chef de communauté n'a aucun pouvoir spirituel et ne fait donc pas de rites alors que le chef traditionnel est aussi un chef spirituel et préposé aux rites.

### **Le Fonctionnement des chefferies communautaires**

Comme tout chef, le chef traditionnel se fait assister d'un collège de notables et de chefs. Il est à la tête d'une équipe qui lui permet de fonctionner. Cette équipe qui se retrouve régulièrement lors de réunions afin de piloter leurs activités. Il coopère également avec les élus locaux de sa localité.

L'idée de chefferie de communauté est doublement une émanation de la période coloniale. D'une part, elle a été favorisée par la création et le développement des villes côtières, mais principalement celle d'Abidjan pour servir les besoins de l'administration coloniale et de la métropole et d'autre part pour les besoins de la gestion des découpages administratifs de l'époque coloniale.

En effet, pour mettre en valeur sa colonie d'Abidjan, l'administration coloniale a provoqué et encouragé une forme d'exode rurale en faveur des villes. Ainsi, plusieurs vagues de déplacements massifs seront observés amenant des populations à quitter leurs localités et villages d'origine pour s'installer à Abidjan. L'importance de ces migrations massives et surtout leur pérennisation va pousser les populations à se retrouver par affinités identitaires et ethniques pour constituer des creusets de solidarité qui vont constituer les premières manifestations de regroupements communautaires. Aussi, ces regroupements seront-ils exploités par l'administration coloniale pour une bonne gestion des structures administratives existantes. De ce fait, les chefs de communauté seront utilisés pour des besoins tels que la salubrité des quartiers, la communication de l'administration coloniale, le reboisement des quartiers, la veille sécuritaire, les petits procès etc. La décolonisation intervenue en 1960 va progressivement emporter ces instances jusqu'à une réinvention récente.

### **Des missions et des compétences variées.**

Depuis sa mise en place institutionnelle, la chefferie communautaire tente de s'imposer comme une actrice importante dans la société à travers, à la fois des missions d'assistance aux populations et en suppléant au besoin les failles de l'Etat avec une vision constamment guidée par la pacification et la cohésion sociales.

### **La chefferie communautaire : une instance de médiation et de pacification sociale**

Toute société est en permanence traversée par des tensions, des rivalités voire des conflits. Si ces situations de tension ne dégénèrent pas toutes, c'est bien parce qu'il y a des acteurs qui travaillent en amont pour tenter d'anticiper les affrontements.

Au sein des communautés et des sociétés à la base, l'ACCONOCI joue entre autres, un rôle de médiateur et de pacificateur. A ce titre, elle connaît les situations de crise au sein des ressortissants d'une communauté, mais également entre ressortissants de diverses communautés. Le chef de communauté est donc l'interlocuteur désigné lorsqu'il subsiste entre ressortissants d'une même localité des situations de tensions pouvant dégénérer ou difficiles à résorber par les protagonistes eux-mêmes. En cas de risques d'affrontements entre différentes communautés, il assure une diplomatie sociale de crise qui lui permet, en concertation avec ses pairs de trouver la solution idoine devant s'imposer aux différentes parties.

#### **Le chef de communauté, un trait d'union entre population et administration**

Entre l'administration publique et une communauté, le Chef de communauté joue un rôle de relai à travers différents canaux. Il est souvent le moyen privilégié par les autorités locales notamment pour passer des messages aux populations à la base. Le chef de communauté est également l'interface entre décideur public et population lorsqu'il s'agit de mettre en place un processus de délibération lorsque l'avis des populations est requis sur certaines questions les affectant directement. Par ailleurs, le chef de communauté constitue un recours lorsqu'il y a difficulté particulière entre l'administration locale et une communauté spécifique.

#### **Le Chef de communauté, un « auxiliaire de justice »**

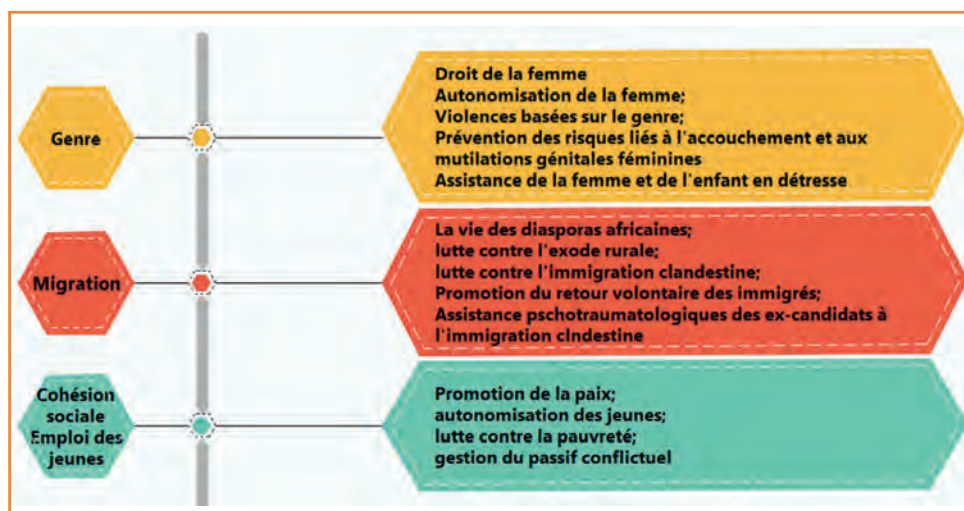
La chefferie traditionnelle se considère elle-même comme légitimée dans un rôle d'auxiliaire de justice. En effet, les chefs de communauté sont souvent appelés à la rescousse dans des situations de justice. C'est ainsi qu'ils dessaisissent la police judiciaire de procédures en cas de contravention ou de délits mineurs. Ils préfèrent gérer ces situations afin d'éviter l'engorgement de l'appareil judiciaire par des infractions mineures mais surtout afin d'éviter à des jeunes de se retrouver dans des prisons où ils iraient côtoyer la grande délinquance.

#### **Les chefs de communauté, décors de protocole**

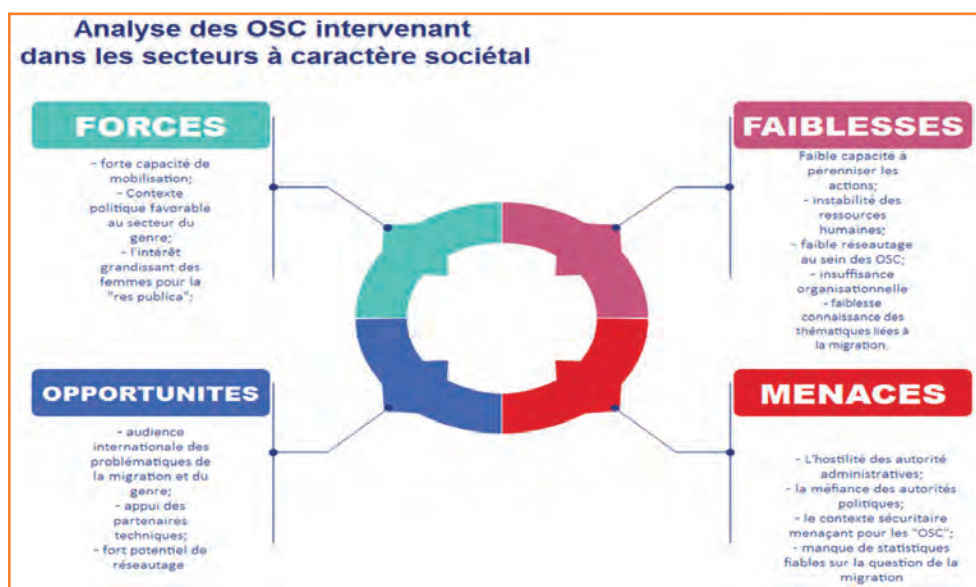
Il est devenu systématique de rencontrer les Chefs de communauté dans les cérémonies officielles où ils sont invités souvent pour le décor. Toujours sollicités pour les situations solennelles, ils le sont.



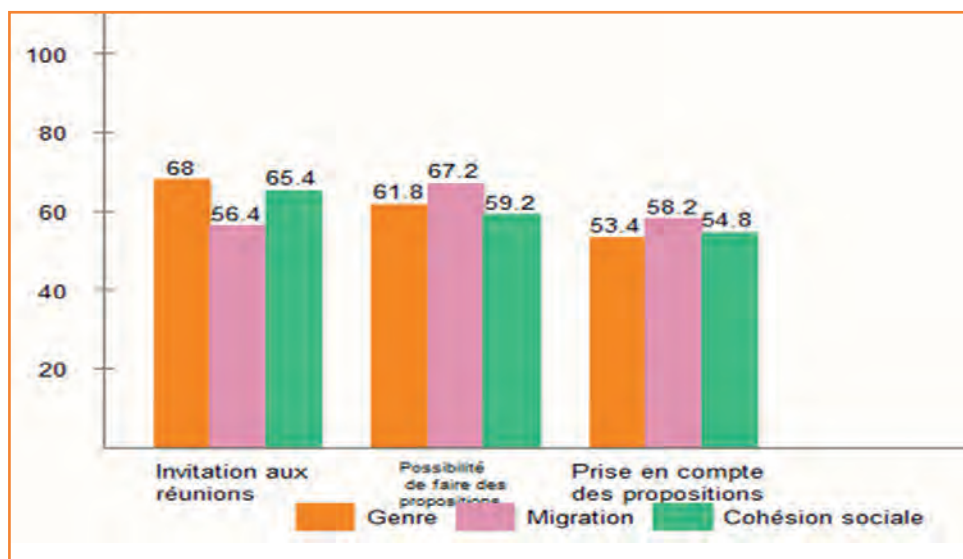
## Synthèse des secteurs à caractère sociétal



## Schéma : Axes d'intervention des OSC dans les secteurs à caractère sociétal



## Schéma : Analyse SWOT des OSC œuvrant dans les secteurs à caractère sociétal

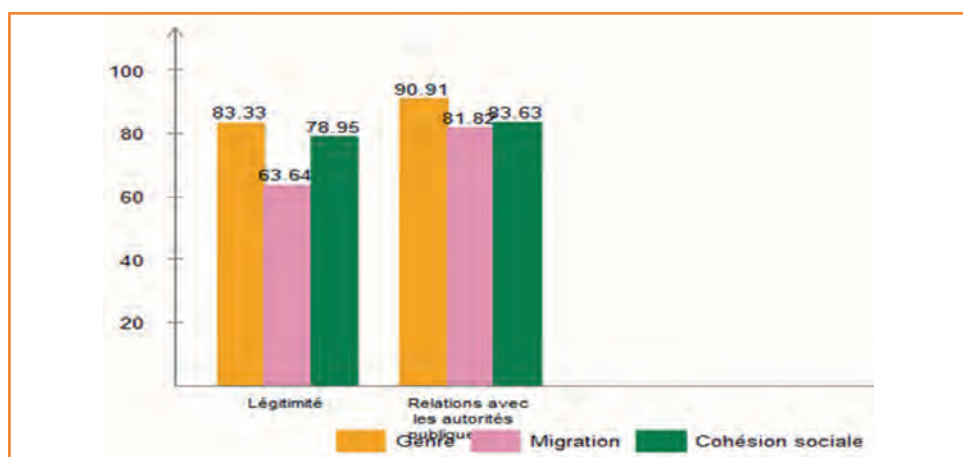


Graphique : Participation des OSC aux processus décisionnels

Dans les trois secteurs liés aux enjeux sociétaux, la participation des acteurs des organisations est suffisamment appréciée par ceux-ci qui semblent en être satisfaits. Ainsi, on observe une satisfaction relativement bonne pour « l'invitation aux réunions », pour la « possibilité à faire des propositions » ainsi que « la prise en compte des propositions ». Il est vrai que dans le secteur de la migration, cette participation est bien mitigée.

En matière de « prise en compte des propositions et idées » des OSC, on se rend compte que la perception est tout à fait mitigée et doit d'ailleurs être considérée comme négative au regard de l'inventaire de l'appréciation des acteurs des OSC.

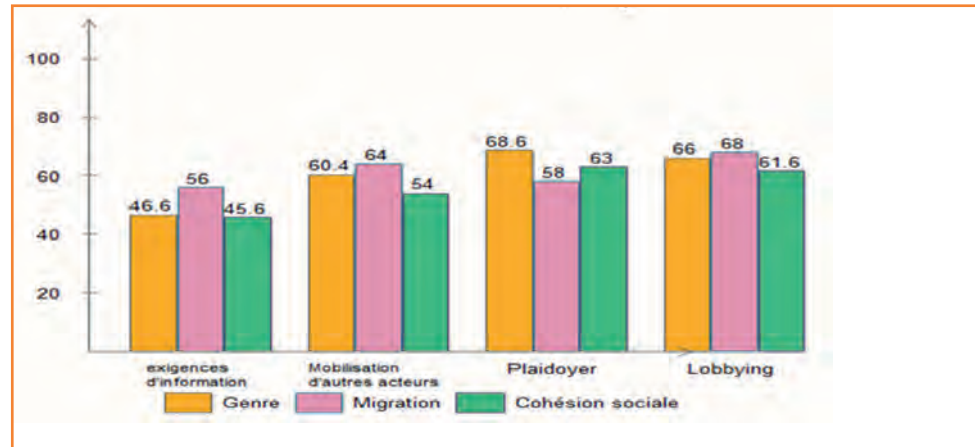
Force est toutefois, de se rendre compte, comme le montre le schéma ci-dessous, de la grande satisfaction des OSC quant aux relations qu'elles entretiennent avec les autorités et décideurs publics.



Graphique : Perception des relations OSC et décideurs



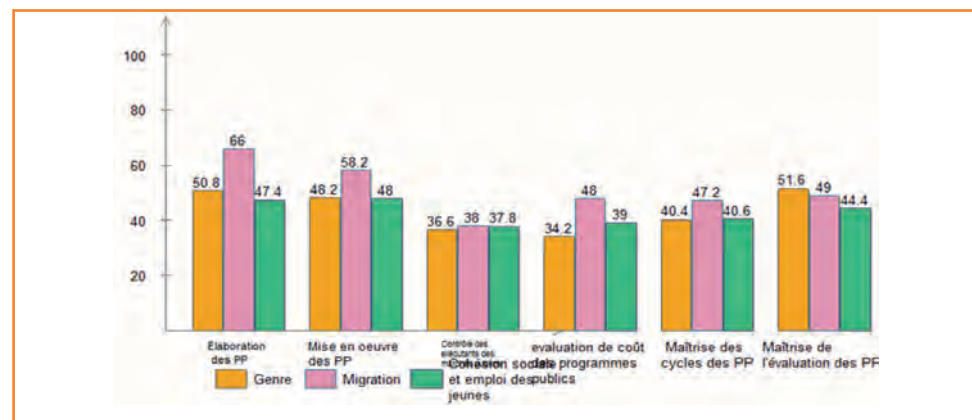
Ces appréciations n'augurent aucune difficulté dans les relations entre les acteurs des OSC dans les secteurs du genre, de la migration et de la cohésion sociale. Bien au contraire, on se rend même compte que dans ces secteurs, la reconnaissance des décideurs publics semble plus satisfaisante que la perception de la légitimité des acteurs des OSC.



Graphique : Capacités techniques des OSC

Paradoxalement, comme le montre le tableau ci-dessus, malgré « leur bonne relation », avec les décideurs publics, les acteurs des OSC ne semblent toutefois pas en mesure d'exiger des informations susceptibles de servir de transparence dans la gestion des affaires publiques. Ils reconnaissent ainsi, dans les secteurs du genre et de la cohésion sociale une incapacité à jouer pleinement leur rôle de transparence.

Toutefois, les OSC revendiquent une capacité de mobilisation d'autres acteurs en vue de d'agir auprès des décideurs publics. Dans cette même perspective, ils assurent être capables de faire du plaidoyer et du lobbying en vue d'influencer les politiques publiques.



Graphique : Capacités techniques des OSC

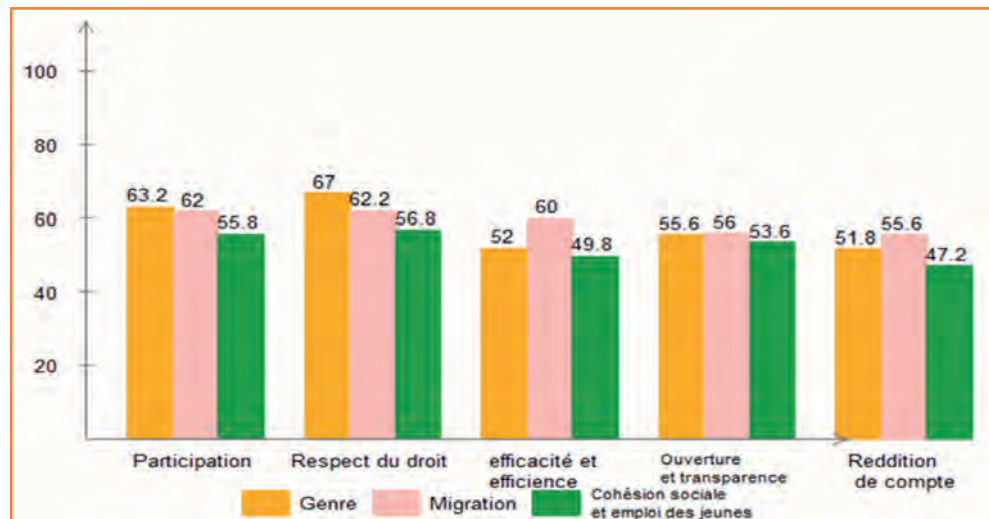
Il est même saisissant de se rendre compte à quel point, malgré tous leurs atouts apparents, les acteurs des OSC se perçoivent incapables d'agir en matière



d'élaboration de politiques, de mise en œuvre des politiques publiques, de contrôle de l'exécution des marchés publics, de l'évaluation des programmes publics, de maîtrise des cycles des politiques publiques et de l'évaluation des politiques publiques.

On observe en effet que les OSC jugent négative leur perception de la mise en œuvre des politiques publiques. Dans les secteurs du genre et de la cohésion sociale, cette perception est absolument négative.

En matière de « contrôle des exécutants des politiques publiques », tous secteurs confondus, les acteurs ne se semblent guère satisfaits de leur contribution à la gouvernance. Ceci est aussi vraie pour les l'évaluation des coûts des programmes publics, la maîtrise des cycles des programmes publics ainsi que la maîtrise de l'évaluation des programmes publics.



Graphique : Appréciation globale de la contribution des OSC

Par contre, il convient de se rendre compte qu'en matière de « respect du droit » les OSC paraissent assurée de leur influence ou capacité d'influence. Toutefois, en matière d'efficacité et d'efficience des politiques publiques, en matière de contribution à l'ouverture et à la transparence des politiques publiques, en matière de reddition de compte, la perception de leur implication paraît à tout égard mitigée.

<sup>1</sup> Résumé du « document de politique nationale sur l'égalité des chances, l'équité et le genre » Ministère de la Famille, de la Femme et des Affaires Sociales, Page 4

<sup>2</sup> Rapport de consultation de la Banque Mondiale sur le genre : « être femme en Côte d'Ivoire, quelles stratégies d'autonomisation ? », juin 2013

<sup>3</sup> Donnée issue du Recensement Générale de la population et de l'Habitat 2014

<sup>4</sup> Le Compendium a été mise en place suite à la sollicitation du Président de la République relative à l'élaboration d'un répertoire pour rendre visible les compétences féminines ivoiriennes afin de rehausser leur participation à la vie publique.

<sup>5</sup> Déclaration et Programme d'action de Beijing, La quatrième Conférence mondiale sur les femmes, s'étant réunie à Beijing du 4 au 15 septembre 1995.

<sup>6</sup> La loi n° 98-757 du 23 décembre 1998 portant répression de toutes formes de violence à l'égard des femmes, y compris les mutilations génitales féminines ; la loi n° 98-756 du 23 décembre 1998 modifiant et complétant la loi instituant le code pénal réprimant le harcèlement sexuel, le travail forcé et l'union précoce ou forcée ; la loi n° 83-300 du 02 Août 1983 (modifiant et complétant la loi n° 64/375 du 3 Octobre 1964) qui donne la possibilité à la femme de choisir la communauté ou la séparation des biens. Page 8, Rapport de la Côte d'Ivoire sur la mise en œuvre du programme d'action de Beijing vingt ans après.

<sup>7</sup> Ici le genre sera entendu dans son appréciation minimale. Il se limitera donc à ce qui a rapport aux femmes.

<sup>8</sup> Selon les statistiques du recensement général de la population et de l'habitat (RGPH) 1988, 1998 et 2014.

<sup>9</sup> Selon les chiffres de la Direction Générale des Ivoiriens de l'Extérieur cité par Dr Bi Tozan ZAH, in « Impact de la migration sur la démocratie en Côte d'Ivoire », décembre 2015.

<sup>10</sup> Propos du directeur général des Ivoiriens de l'étranger Issiaka KONATE recueillis par RFI en Mars 2017.

<sup>11</sup> Le Recensement Général de la Population de 2014 estime le taux de pauvreté à 46.3%.

<sup>12</sup> Gaston Bouthoul, *Lettre aux Pacifistes*, Editions Albin Michel, 1972, p.14.

<sup>13</sup> Le Programme National de Cohésion Sociale (PNCS) a été initié conjointement par le Ministère d'Etat, Ministère du Plan et du Développement, le Ministère d'Etat, Ministère de l'Emploi, des Affaires Sociales et de la Solidarité ainsi que le Ministère de l'Economie et des Finances en vue de contribuer au renforcement de la cohésion sociale en Côte d'Ivoire par le biais de la réconciliation nationale, la consolidation de la paix et de la sécurité. Il a été certifié par le Conseil des Ministres du 15 février 2012.

<sup>14</sup> Vision du PNCS

<sup>15</sup> Ambroise Koné, PCA du WANEP-CI, dans une interview donnée, [http://www.pncs.ci/page.php?page=info\\_actualite&id\\_activ=148](http://www.pncs.ci/page.php?page=info_actualite&id_activ=148)

<sup>16</sup> Selon les données issues de la 6ème série d'Afrobaromètre en Côte d'Ivoire sur le thème « Réconciliation nationale, élection présidentielle 2015 apaisée en Côte d'Ivoire ». [www.afrobarometer.org](http://www.afrobarometer.org)

<sup>17</sup> Créé par ordonnance N° 2015-228 du 08 avril 2015.

Mariétou Koné, Directrice-Coordonnatrice du Programme National de Cohésion Sociale.

## CHAPITRE 7 : LES SECTEURS LIES A L'ECONOMIE

Secteurs stratégiques pour un pays ouvertement engagé pour son émergence, le commerce et la bonne gouvernance financière bénéficient d'une attention particulière du gouvernement ivoirien. En effet, le commerce reste pour toute économie une base fondamentale et constitue d'ailleurs le moyen de prospérité le plus accessible pour les populations. Dès lors, il constitue un secteur qui attire simultanément et plus que n'importe quel autre l'attention des autorités publiques et celle des acteurs civils du domaine. Quant à la gouvernance financière, elle suppose non seulement une transparence dans la gestion des finances publiques mais surtout la participation des organisations de la société civile dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'audit desdites finances. Tout ceci apparaît alors comme un indicateur du bon fonctionnement du système financier fondé sur l'obligation de reddition de compte de l'action publique. La société civile et la gouvernance financière apparaissent donc comme intrinsèquement liées. L'on ne peut parler de bonne gouvernance, fût-elle financière, si le système politique et administratif n'est pas participatif, ouvert, transparent et inclusif

### Le secteur de la gouvernance financière

Ce qu'il convient d'entendre ici par « secteur de la gouvernance financière » ne peut se saisir sans préalablement situer la gouvernance elle-même dans le cadre de ce rapport. Car s'il est vrai que la gouvernance peut s'apparenter à un concept valise<sup>1</sup>, il n'en demeure pas moins vrai que la définition qu'en donne le PNUD semble faire consensus. Ainsi, la gouvernance est « l'exercice des pouvoirs économiques, politiques et administratifs pour gérer les affaires des pays à tous les niveaux. Il comprend les mécanismes, procédés et institutions par lesquels les citoyens et les groupes articulent leurs intérêts, exercent leurs droits légaux, remplissent leurs obligations et gèrent leurs différences. La bonne gouvernance est, parmi d'autres choses, participative, transparente et responsable »<sup>2</sup>.

De manière plus précise, la bonne gouvernance suppose la mise en œuvre au sein de l'Etat, de principes tels que l'ouverture, la participation, la responsabilité, l'efficacité, la cohérence<sup>3</sup>.

La gouvernance financière suppose dès lors l'application des principes généraux de la gouvernance à la sphère financière et économique. C'est dans cette perspective que la GTZ<sup>4</sup>, décline ces principes dans la sphère financière :

- **Légitimité.** Elle désigne la légitimation démocratique des décisions de politique financière. Elle englobe également une participation appropriée, équilibrée et non

discriminatoire de la population (égalité entre femmes et hommes). Elle s'accompagne de la légalité, principe qui oblige les politiques et l'administration financière publique à respecter un cadre légal valable pour tous, équitable et impartial (obligation de l'administration de respecter le droit). La légalité des finances publiques garantit principalement leur prévisibilité et leur contrôle en toute fiabilité.

- Obligation de rendre compte. Ce principe comprend la responsabilité et l'obligation des instances étatiques de rendre compte aux citoyens de leurs actes et passe par la transparence sur les activités de l'Etat.
- Efficacité. Ce principe décrit la volonté et la capacité des organes et institutions publics à accomplir leurs tâches. L'amélioration de l'efficacité dans le cadre de la bonne gouvernance financière passe avant tout par le renforcement des capacités des institutions publiques à gérer les ressources publiques.
- Action de l'Etat axée sur le développement. Ce principe se réfère aux valeurs fondamentales qui régissent l'activité étatique : justice sociale, durabilité écologique et économie de marché. Ces valeurs doivent transparaître non seulement dans les recettes, mais aussi dans les dépenses de l'Etat.

La gouvernance financière suppose non seulement une transparence dans la gestion des finances publiques mais aussi la participation des organisations de la société civile dans l'élaboration, la mise en œuvre, le suivi et l'audit desdits finances. Tout ceci apparaît alors comme un indicateur du bon fonctionnement du système financier fondé sur l'obligation de reddition de compte de l'action publique.

La société civile et la gouvernance financière apparaissent donc comme intrinsèquement liées. L'on ne peut parler de bonne gouvernance financière si le système politique et administratif n'est pas participatif, ouvert, transparent et inclusif. La bonne gouvernance appelle l'implication dans le processus décisionnel d'autres acteurs tels que les organisations de la société civile.

Au niveau international, l'Assemblée Générale de l'ONU confirme cela en précisant que « l'engagement constructif auprès des OSC n'est plus simplement un choix mais une nécessité »<sup>5</sup>.

Il s'est alors agi pour nous, de nous intéresser à la mise en œuvre de ces différentes exigences dans le contexte ivoirien et de saisir la place accordée aux organisations de la société civile ainsi que le rôle qu'elles y jouent réellement.

#### • **Etat de la gouvernance financière en Côte d'Ivoire**

On soutiendrait volontiers et à grand renfort de dithyrambes, si l'on juge que par l'impressionnant arsenal juridique et le déploiement administratif qui tendent à traduire une volonté politique, tout au moins a priori, que la bonne gouvernance est le marqueur

principal de la gestion des affaires publiques en Côte d'Ivoire. Et d'ailleurs, c'est bien ce à quoi nous convie le Rapport sur la responsabilité et la transparence dans la gestion des affaires publiques en Côte d'Ivoire, publié par la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance qui conclut que : « la gouvernance a connu une amélioration globale au cours des (...) dernières années en Côte d'Ivoire. Selon le Millénium Challenge Corporation (MCC), la plupart des indicateurs d'évaluation de la gouvernance sont passés du rouge au vert ».

Sur le plan juridique et institutionnel, la Côte d'Ivoire s'est dotée de nombreux instruments juridiques donc la mise en œuvre se fait sous l'œil vigilant de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance. Ainsi, sur le plan supra national, la ratification de la convention des Nations Unies contre la corruption et la convention de l'Union Africaine sur la prévention et la lutte contre la corruption et les infractions assimilées font montre de la volonté politique de promouvoir la bonne gouvernance financière. Dans le corpus normatif interne, on peut citer entre autres :

- Le plan national de bonne gouvernance et de lutte contre la corruption ;
- L'ordonnance n°2013-660 du 20 septembre 2013 relative à la prévention et à la lutte contre la corruption et les infractions assimilées, telle que modifiée par les ordonnances n°2013-805 du 22 novembre 2013 et n°2015-176 du 24 mars 2015 ;
- L'ordonnance n°2013-661 du 20 septembre 2013 fixant les attributions, la composition, l'organisation et le fonctionnement de la Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance, telle que modifiée par l'ordonnance n°2015-177 du 24 mars 2015.

Ces différents instruments devraient, aux termes du plan national de bonne gouvernance<sup>6</sup> et de lutte contre la corruption, donner la garantie d'un fonctionnement transparent des institutions; la sensibilisation et l'éducation des populations en vue de renforcer la transparence de l'action publique, l'établissement des éléments constitutifs des actes de corruption ; la réforme des instruments de gestion de l'administration publique et du secteur privé et assurer une meilleure responsabilisation de leurs agents.

Sur le plan politique, il est important de noter que les crises successives depuis 1999 ont amplifié les dysfonctionnements en matière de transparence et de service public. L'autorité de l'Etat s'est affaiblie fragilisant ainsi ses institutions. Par conséquent, l'offre et la qualité des services publics se sont fortement dégradées au détriment des besoins et des revendications des populations.

Cet état de fait, allié au phénomène de paupérisation des masses, constitue un terreau favorable pour la résurgence de fléaux tels que la corruption et les pratiques assimilées. En effet, une fois franchie, la sphère politique où les textes de lois paraissent bien ficelés, la réalité du terrain révèle une persistance des phénomènes comme la corruption, le détournement et la soustraction de deniers et titres publics, l'entrave au bon fonctionnement de la justice et du service public<sup>7</sup>, l'abus de fonction, l'enrichissement illicite<sup>8</sup>, etc.



Si l'on considère, comme l'affirme d'ailleurs le discours politique, que la société civile est un partenaire privilégié et incontournable dans la bonne gouvernance financière, il est ici le lieu de questionner la réalité de la participation de celle-ci dans la promotion de la bonne gouvernance financière et la lutte contre la corruption en Côte d'Ivoire. Plus précisément, il s'agit de s'interroger sur la capacité d'influence des Organisations de la Société Civile (OSC) dans la mise en œuvre, le suivi, l'évaluation et même l'audit de l'action publique, dans le secteur particulier de la gouvernance financière.

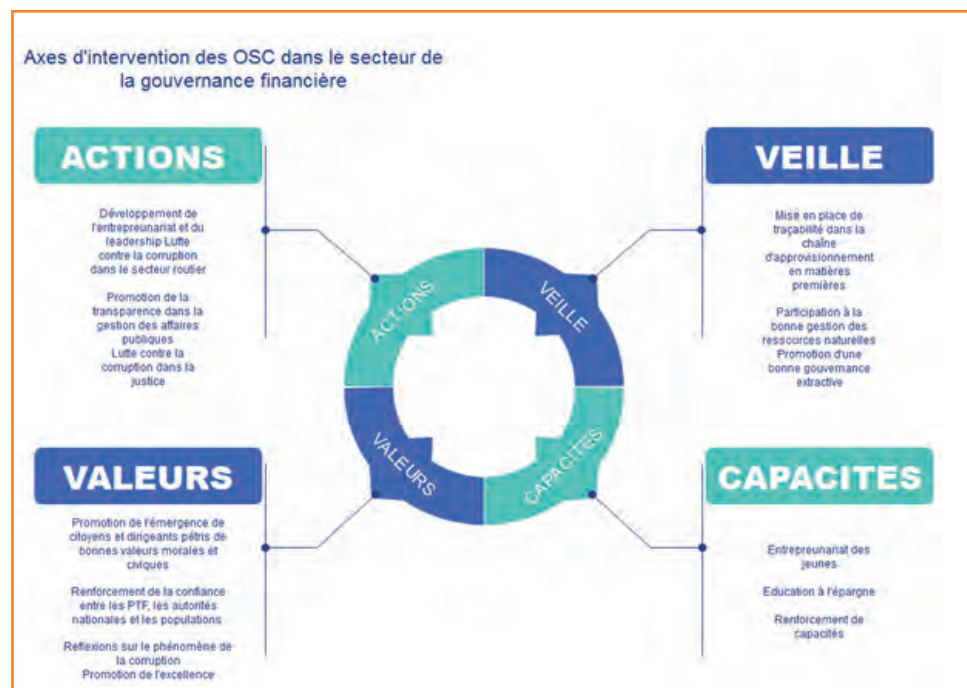
### – Les OSC dans le secteur de la gouvernance financière

Nous nous intéresserons ici aux orientations de l'action citoyenne en matière de gouvernance financière. Il s'agira donc de construire sur les différentes actions que mènent les OSC dans le secteur de la gouvernance, l'analyse de l'évaluation de leur implication dans la gouvernance du secteur.

### – Les axes d'intervention des OSC dans le secteur de la gouvernance financière

Le secteur de la gouvernance financière recouvre, certes, des activités de promotion de la transparence dans la gestion des affaires publiques mais aussi la lutte contre la corruption et le contrôle citoyen. Ces activités nécessitent une implication citoyenne, des plaidoyers, des dénonciations qui par essence peuvent ne pas être lucratives et entraîner une insécurité.

Cependant, comme nous l'avons noté plus tôt, la majorité des OSC se sont créées, développées et cristallisées dans un contexte post-crise, marqué par la pauvreté et la logique d'urgence humanitaire, faisant d'eux les « prestataires de services » privilégiés des Organisations Internationales. Cette évolution des domaines d'intervention des OSC s'est faite au détriment de leur fonction première : la participation à la sphère politique.



### – **Evaluation de l'implication des OSC dans le secteur de la gouvernance financière**

Il s'agira moins ici de s'appesantir sur les expériences vécues, mais plutôt de se focaliser sur les résultats de la réflexion stratégique autour des forces, faiblesses, opportunités et menaces des OSC.

#### • **L'engagement citoyen et la capacité de mobilisation des OSC**

L'engagement citoyen dont il s'agit ici sous-entend la volonté de s'impliquer durablement et positivement dans la mise en œuvre effective d'une bonne gouvernance financière en Côte d'Ivoire. Cette volonté va donc au-delà de l'implication dans un projet ponctuel. De plus, les OSC ont une capacité à se mobiliser entre elles (capacité de réseautage) et à mobiliser aussi les populations afin de mettre en œuvre diverses activités.

#### • **L'expertise des cadres des OSC**

Pour les acteurs de la société civile, il existe un fort potentiel en matière de compétence au sein des organisations de la société civile actives dans le secteur. Les cadres des OSC bien que très souvent bénévoles auraient des compétences avérées, pour une bonne part, sur la thématique. Ceci est d'autant plus intéressant qu'il ne saurait avoir une implication qualitative assortie d'impact si les acteurs de la société civile ne sont pas à même de cerner les enjeux de la gouvernance financière dans toutes ses subtilités.

#### • **L'absence d'autonomie financière**

L'engagement citoyen dans le secteur de la gouvernance financière, comme dans d'autres secteurs, se finance de plusieurs manières. Traditionnellement, les cotisations des membres des OSC constituent la première source de financement. Logiquement, cette source s'avère insuffisante du fait des restrictions imposées par la loi de 1960 qui limite les cotisations annuelles des membres à dix mille francs CFA par an, par membre. Le financement interne aux OSC est également limité par le peu d'engouement à l'adhésion et la faiblesse de l'engagement citoyen. Dès lors, les OSC multiplient les stratagèmes pour mobiliser les fonds. C'est alors que les Partenaires Techniques et Financiers sont devenus des radeaux de méduses auxquelles s'agrippent désespérément, et non sans conséquences négatives, les OSC. Car, en réalité, comme déjà mis en évidence et souvent déplorés par les OSC elles-mêmes, les relations qu'elles entretiennent avec les PTF ne va pas au-delà de prestations tarifées de services. Ce faisant les OSC n'ont qu'une mince marge de manœuvre pour défendre des visions ou développer des programmes ambitieux d'impact. Quant aux rares subventions de l'Etat ou des autorités politico-administratives locales, elles sont empreintes d'opacité et de mystère qui laissent penser que leur attribution s'accompagne généralement d'allégeances politiciennes.

#### • **La faiblesse de la culture citoyenne**

Malgré le sérieux que demande la gouvernance financière, les acteurs des organisations de la société civile opérant dans le secteur ne semblent pas, pour beaucoup, spécialement plus





engagés que dans les autres secteurs. La culture citoyenne paraît très fragile, notamment auprès des bénévoles et autres adhérents. Or ceux-ci constituent la majorité des bras actifs des OSC même la gouvernance patrimoniale n'en fait pas pour autant des acteurs stratégiques. Eux non plus ne s'imposent pas toujours un sérieux dans leur engagement.

- **L'instabilité des ressources humaines**

Un constat s'impose, le personnel des OSC est en majorité constitué de bénévoles. Très souvent, il s'agit de jeunes diplômés à la recherche de leur premier emploi. Au contact de l'OSC, ils acquièrent une expérience de terrain et jouissent des renforcements de capacités offerts par l'OSC elle-même, ou par tout autre acteur du secteur. Or le contexte socio-économique est instable du fait de phénomènes comme la pauvreté et son cortège de maux. Ainsi, les OSC deviennent un creuset de cadres formés, volontaires et avides d'un mieux-être financier et social pour le plus grand bien des Organisations Internationales et de l'Etat, qui offrent un meilleur traitement salarial. Cette situation fragilise non seulement le secteur mais aussi la société civile toute entière qui se voit privée de personnel compétent et même de potentiel leader.

- **L'établissement de preuves ou de constitution de dossier afin de comprendre, la loi sur la protection des défenseurs des droits de l'homme du 20 juin 2014 et son décret d'application du 22 février 2017**

Le décret transpose en droit interne de nombreuses dispositions de la Déclaration des Nations Unies sur les défenseurs des Droits de l'Homme de 1998. Il définit en outre un mécanisme national de protection qu'il place sous la responsabilité de l'État, avec le concours de la Commission Nationale des Droits de l'Homme de Côte d'Ivoire. Ainsi, les défenseurs des Droits de l'Homme peuvent en principe jouer pleinement leur rôle en tant que piliers de la démocratie et de l'Etat de droit.

- **La présence de structures étatiques dédiées à la bonne gouvernance financière telles que :**

- La Commission d'Accès à l'Information,
- La Haute Autorité pour la Bonne Gouvernance,
- L'Agence Nationale de Régulation des Marchés Publics ;

- **Le contexte politique international en faveur de la participation accrue des OSC dans la gouvernance, en général :**

- La mise en œuvre d'initiatives internationales telles que:
- Le MAEP (Mécanisme Africain d'Evaluation par les Pairs),
- L'OGP (Partenariat pour un Gouvernement Ouvert)

- **L'élaboration de la loi de finances portant budget de l'Etat n'est pas participative.**

Il est évident de se rendre compte que les OSC ne sont ni consultées, ni associées dans le

cadre des processus d'élaboration du budget de l'Etat.

- Le peu de communication des autorités administratives sur la gestion des ressources publiques qui dénote d'une culture de l'opacité.

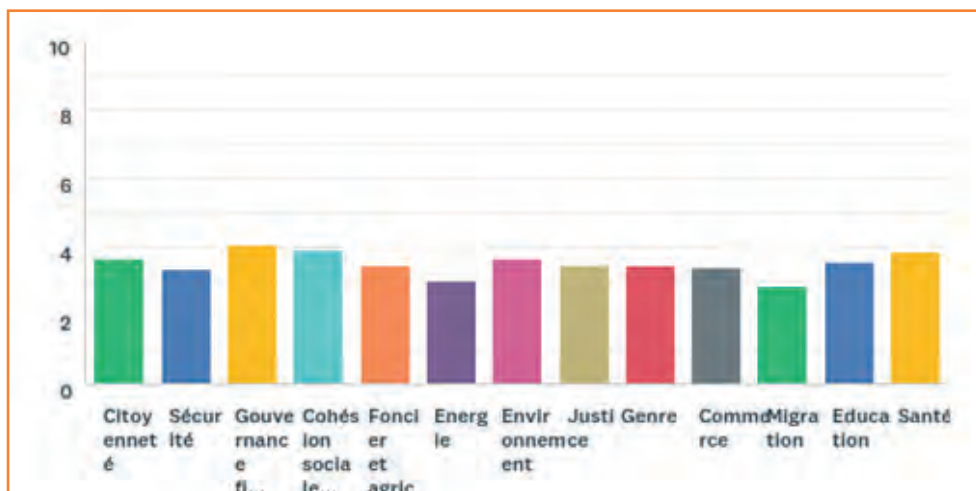
- Le contexte sécuritaire dangereux pour les OSC qui s'engagent activement dans **les questions de gouvernance financière.**

En effet, de nombreuses interpellations officieuses sont décriées par les OSC. Les multiples cambriolages des OSC œuvrant dans ce secteur peuvent être un élément de preuve sur l'insécurité qui entoure l'exercice du contrôle de l'action publique.

- Le contexte socio-économique et politique marqué par la corruption, la pauvreté, **les pesanteurs culturelles, l'impunité;**

- **La perception des populations sur la polarisation des OSC ;**

- Le cadre juridique concernant les OSC paraît, à maints égards, désuet et inadapté. Enfin, le secteur de la gouvernance financière figure parmi les secteurs les plus affectés par la polyvalence stratégique ou l'absence de spécialisation. Le secteur apparaît comme l'un des secteurs où l'implication citoyenne prend une allure subsidiaire ou accessoire.



**Graphique : Les autres secteurs d'intervention des OSC opérant dans le secteur de la gouvernance financière**

Cependant, il convient de relever le caractère largement transversal de la gouvernance financière que l'on retrouve dans tous les autres secteurs.

#### Autoévaluation de la contribution des OSC à la gouvernance du secteur

Dans leur implication directe affectant les différentes dimensions de la bonne gouvernance,

notamment la transparence et le caractère participatif du processus décisionnel ; la contribution au respect du droit dans le secteur, l'efficacité et l'efficience des politiques publiques, la reddition des comptes, les organisations de la société civile formulent des appréciations assez mitigées dont le caractère parfois paradoxal révèle les ambiguïtés de la société civile ivoirienne.

### La légitimité de l'implication des OSC dans le secteur

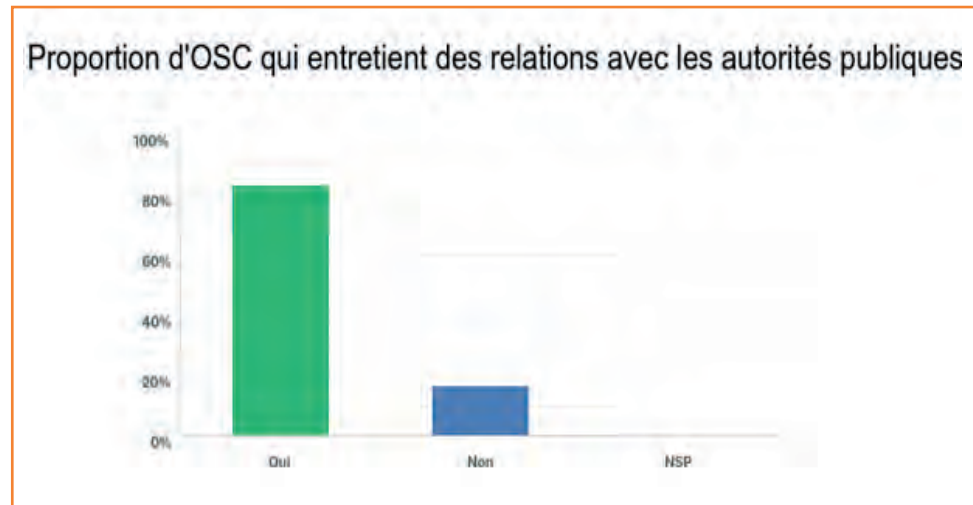
Comme dans les autres secteurs, les acteurs de la société civile jouissent d'une légitimation sociale forte. Celle-ci est le fait à la fois des populations qui leur concèdent un droit de regard sur la gestion des affaires publiques notamment celle relevant de la gouvernance financière. Elle est également l'œuvre des décideurs publics qui sont conscients de la responsabilité de la société civile dans les affaires publiques et dans la plupart des cas consentent à les « inviter » si souvent à prendre part aux processus de prise de décisions. Autant les acteurs des OSC doivent « chercher à influencer », autant leur contribution apparaît indispensable au regard des populations ivoiriennes.



On se rend donc compte que cette légitimité que confèrent aussi bien les populations que les décideurs est apparaît comme une dimension dont les OSC sont conscientes, mais



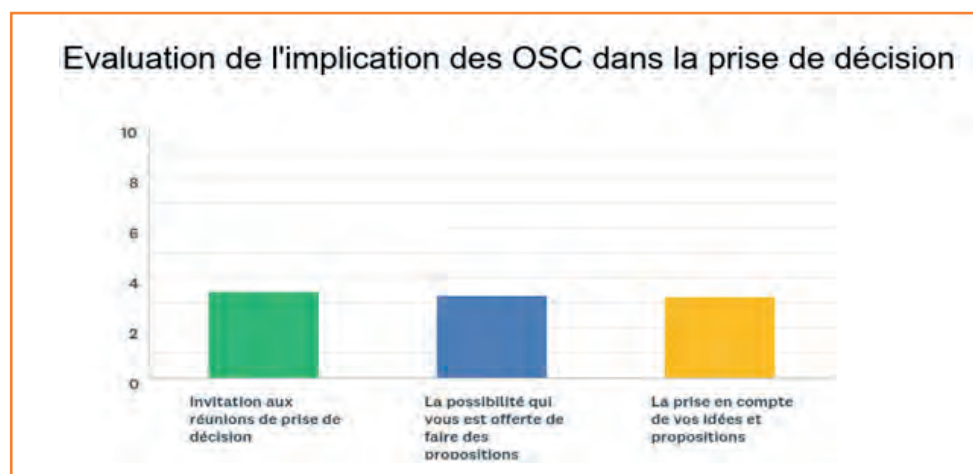
elle peine à opérer efficacement dans la mesure où la rationalité du comportement des décideurs politiques semble parfois aux antipodes de sa conviction. L'acteur public agissant apparaît bien loin de celui pensant. Dans tous les cas, il convient de relever à nouveau, l'effort des décideurs publics ivoiriens qui tentent dans bien des cas, d'entretenir de bonnes relations avec les leaders de la société civile.

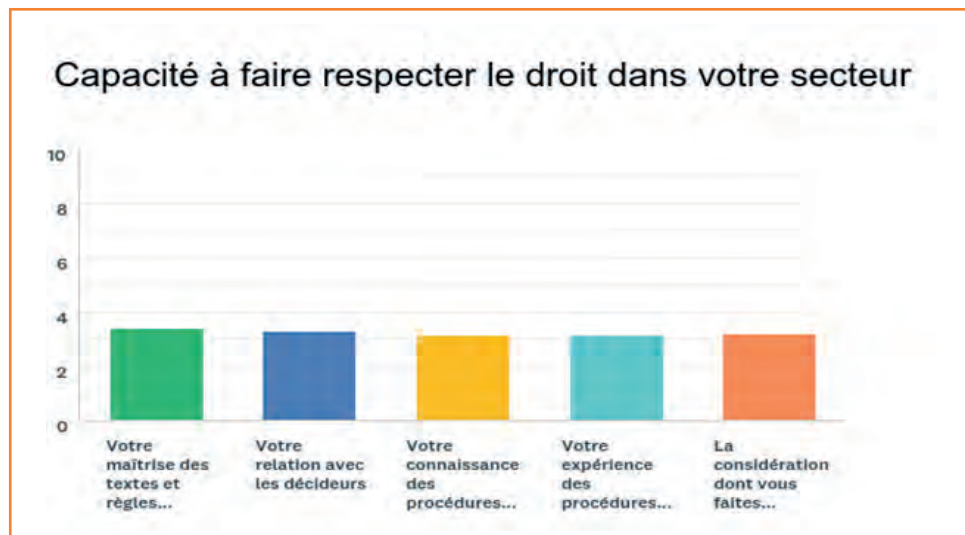


On voit donc que les décideurs publics sont réellement engagés dans un effort de construire de bonnes relations avec les leaders publics.

### Contribution à la participation

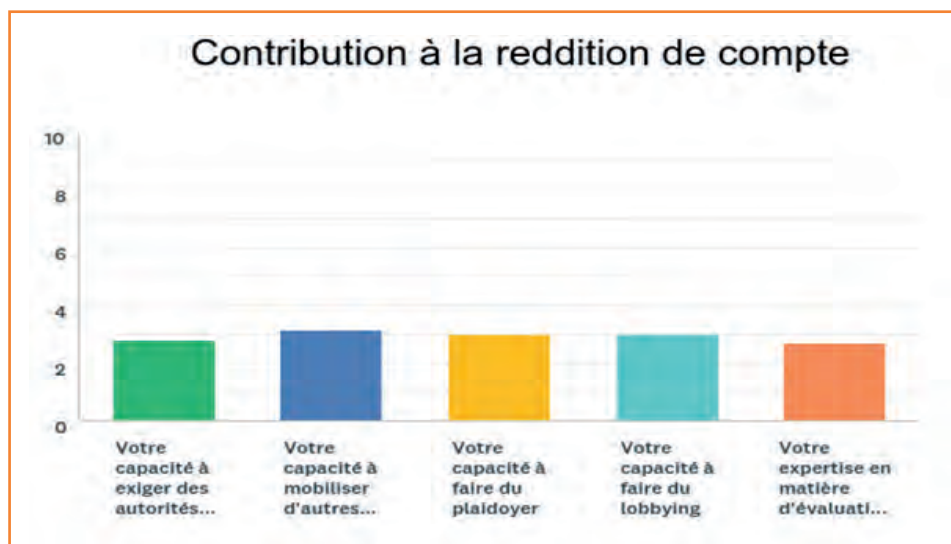
Quand on s'intéresse au caractère participatif des politiques publiques et l'intégration des OSC aux processus décisionnels, on se rend compte du caractère profondément ouvert des processus délibératif. Cependant, on se rend vite à l'évidence que la participation n'est pas nécessairement gage d'influence. C'est pourquoi la participation ici est souvent entendu perçu comme une formalité figurative par laquelle les décideurs légitiment leur action sans se préoccuper des retombées évidentes d'une concertation qui maximiserait la rationalité des décisions.



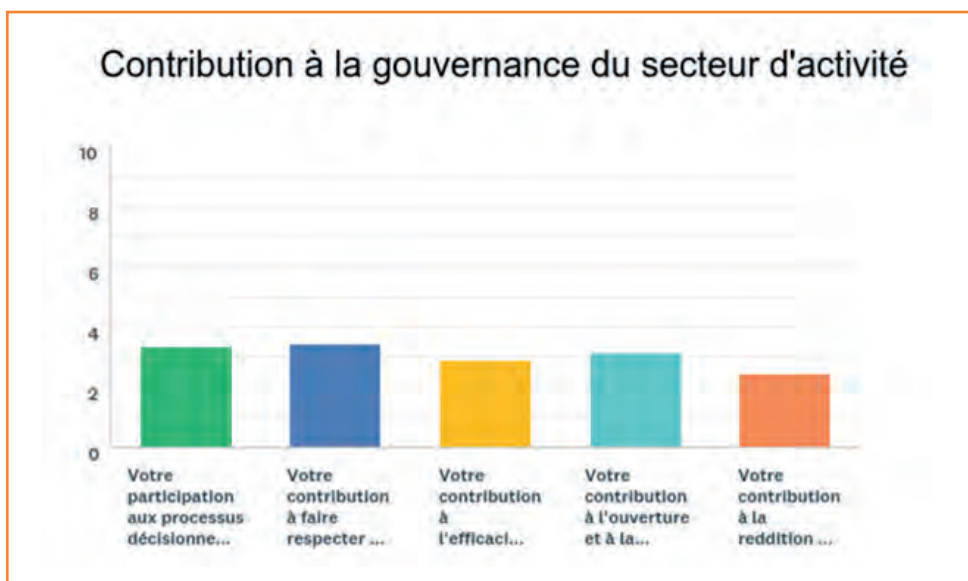


Comme le soutiennent les OSC, elles sont bien souvent associées aux processus de décision, surtout au niveau local et régional. A cet effet, elles prennent régulièrement part aux réunions de prise de décision. Si souvent, elles contribuent même à la formulation des préférences, et le décideur public leur en donnent la latitude. Elles sont même parfois convaincues que leurs idées sont prises en compte, parce que leurs orientations sont consignées dans les rapports ou dans les comptes rendus de séance. Malheureusement, tout ce parcours parfois donne l'impression de ne servir à rien. C'est pourquoi elles sont convaincues de servir davantage de faire-valoir que de partenaires.

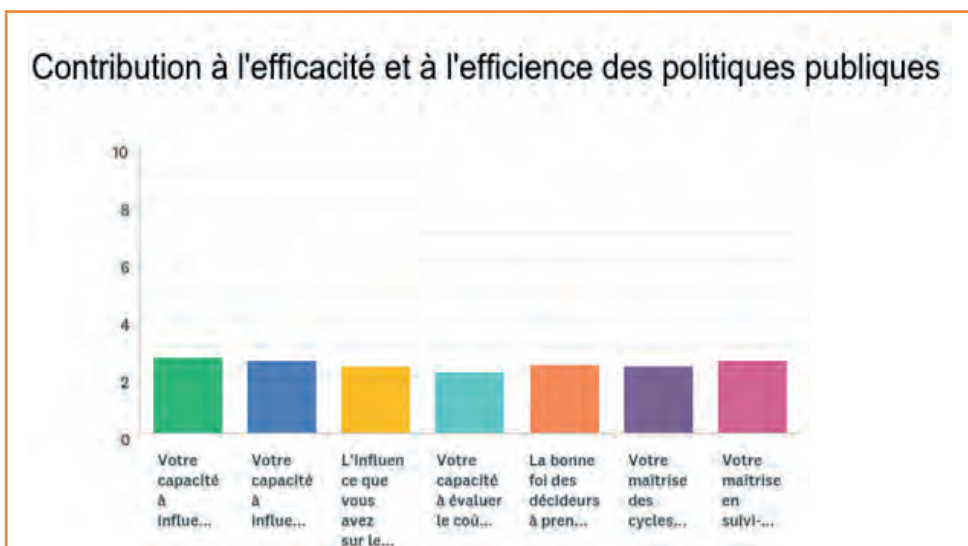
A l'évidence, il existe quelques compétences au sein des OSC, même si celles-ci ne sont pas souvent nombreuses ou pas toujours à la hauteur des enjeux. Force reste, toutefois, de se rendre compte que les acteurs des OSC finissent par développer, dans certains cas, des expertises dans leurs secteurs d'interventions. Dans des secteurs aussi exigeants comme celui de la gouvernance financière, les OSC se sont bien formées aux processus administratifs et juridiques en vigueur.



De ce fait, elles sont capables de pouvoir exiger le principe de la primauté du droit dans la gestion publique de la gouvernance financière. Elles semblent suffisamment fières de leur expertise.



Il est vrai qu'elles gardent une bonne appréciation de leur participation formelle aux processus décisionnels. Elles trouvent qu'elles sont assez convenablement invitées à prendre part aux processus décisionnels. Mieux, elles estiment que leur contribution à la primauté du droit dans le secteur de la gouvernance financière est assez bonne. Elles soutiennent également contribuer à l'efficacité et à l'efficience des politiques publiques ; à la transparence et à l'ouverture des processus d'élaboration des politiques publiques. Par contre les OSC ne semblent pas satisfaites de leur contribution à la reddition de compte.



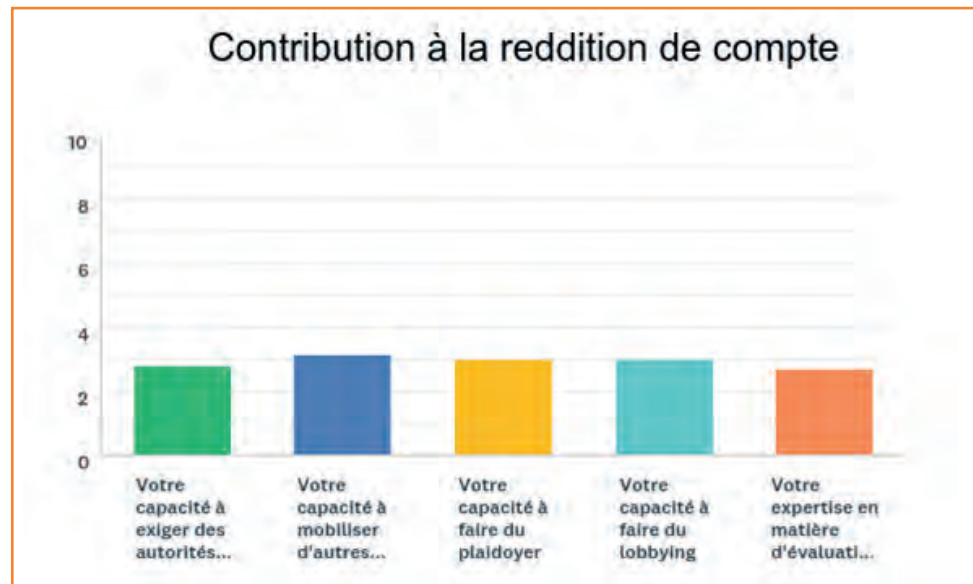


A y voir de près, on note qu'en réalité, les OSC ne s'attribuent qu'une passable capacité à influencer l'élaboration des politiques publiques. Ici, la moyenne pondérée qu'elles se donnent est de 2.6/5.

Cette capacité s'amointrit encore, au fur et à mesure que l'on aborde les variables pertinentes de la contribution à la bonne gouvernance. Ainsi, les acteurs des OSC se donnent une moyenne de 2.5/5 lorsqu'elles évaluent leur capacité à influencer la mise en œuvre des programmes publics.

De façon précise, quand les OSC apprécient leur influence sur les exécutants des marchés publics, la capacité à évaluer le coût des programmes gouvernementaux, la bonne foi des décideurs publics à prendre en compte leurs remarques dans la gestion des programmes publics, leur maîtrise des cycles des politiques publiques et leur maîtrise des processus de suivi-évaluation, l'insatisfaction semble persistante et retentissante. Les moyennes pondérées qu'elles s'attribuent n'atteignent guère les 2.5/5.

C'est dire que le secteur de la gouvernance financière est loin de faire la part belle à une implication véritable et constructive des organisations de la société civile.



Or, il est à remarquer que le secteur de la gouvernance est l'un des secteurs où les organisations de la société civile revendiquent des expertises en matière de mobilisation, de réseautage, de plaidoyer, de lobbying et de suivi évaluation. Même s'il est vrai qu'en matière d'évaluation des politiques publiques, cette expertise demande encore à être renforcée.





Au regard des autres aspects des exigences de la gouvernance, les acteurs semblent suffisamment outillés renvoyant la responsabilité de leur faible contribution aux décideurs publics. Car, les acteurs des OSC, ici, semblent être suffisamment informés des textes et autres règles juridiques régissant le secteur. Ils estiment également entretenir de bonnes relations avec les décideurs publics. Les OSC exaltent également leur connaissance des procédures judiciaires dans le secteur et se réjouissent de la considération dont elles font l'objet de la part des décideurs publics.

Il revient à en déduire que les acteurs des organisations de la société civile œuvrant dans le secteur de la gouvernance financière sont suffisamment compétents pour une meilleure contribution à la gouvernance de leur secteur d'activité. Toutefois, les autorités publiques ne leur permettent pas encore suffisamment de maximiser leur contribution pour une meilleure gouvernance financière en Côte d'Ivoire.

## Le secteur du commerce

Secteur stratégique pour un pays ouvertement engagé pour son émergence, le secteur du commerce bénéficie d'une attention particulière du gouvernement ivoirien. En effet, le commerce reste pour toute économie une base fondamentale et constitue d'ailleurs le moyen de prospérité le plus accessible pour les populations. Dès lors, il constitue un secteur stratégique qui attire simultanément et plus que n'importe quel autre l'attention des autorités publiques et celle des acteurs civils du domaine. Il n'est donc pas surprenant que les différents acteurs se soient engagés si tôt à coopérer au sein des espaces de mutualisation que sont les chambres de commerce.



Le secteur du commerce fut, en effet, très tôt un espace de prédilection des organisations de la société civile en Côte d'Ivoire. En même temps, il apparaît comme le secteur où l'Etat et la société civile ont senti le besoin de s'engager dans une interaction fructueuse. Dès 1908, les chambres de commerce et d'industrie se sont organisées comme une incarnation de cette volonté de coopération. Même si l'implication de l'autorité publique était persistante et paraissait déjà encombrante, les chambres de commerce et d'industrie étaient dotées d'un désir fort de former les acteurs du commerce et d'apporter des appuis conséquents pour le développement de leur secteur d'activité.

Avec plusieurs années de collaboration, Etat et société civile semblent suffisamment conscients de la frontière entre les espaces de légitimité de chacun. Cependant, la nécessité de leur collaboration fait de l'interdépendance la caractéristique fondamentale d'un secteur dont les enjeux appellent la construction d'un partenariat fort entre autorités publiques et acteurs du secteur pour une gouvernance positive pour chacun des acteurs et la société tout entière. Car, le travail de chacun des acteurs dépend pour une large part la réussite de l'autre. Cependant, la conscience de la nécessité de cette interdépendance n'emporte pas nécessairement la volonté des acteurs à la positiver. Bien au contraire, l'Etat s'en sert comme instrument de fragilisation pour dénier aux organisations de la société civile leur prérogative. Ainsi, comme dans beaucoup de secteurs, on se rendra compte que la participation n'est jamais gage d'influence.

#### - Les enjeux du secteur du commerce en Côte d'Ivoire

Le secteur du commerce semble exposer à plusieurs enjeux dont il convient de circonscrire la pertinence pour mieux saisir l'apport des organisations de la société civile et la nécessité de l'implication de celles-ci par les autorités publiques dans sa gouvernance.

#### • La reconstruction de l'attractivité du marché ivoirien

Dans l'espace ouest africain, la Côte d'Ivoire a constitué depuis son indépendance en 1960 un pays attractif pour les investisseurs aussi bien nationaux, régionaux qu'internationaux. Ceci a provoqué le « miracle ivoirien » des années 1970 qui reste à tout point de vue la conséquence d'une convergence de facteurs tels que la disponibilité des matières premières, la stabilité politique, l'existence d'un climat favorable à la production agricole, la bonne gouvernance etc.

A la veille de la crise ivoirienne de 2002, la Côte d'Ivoire était traversée par une crise profonde, celle de la remise en cause de son modèle et l'incapacité des élites à trouver un modèle alternatif qui permettrait de recréer les conditions d'une floraison économique. Ceci paraissait si alarmant que beaucoup d'Ivoiriens commençaient déjà à chercher d'autres eldorado, tant la situation nationale ne semblait plus leur garantir les conditions de vie optimales. Cette situation s'est aggravée à la faveur de la crise politico-militaire de 2002 à 2010 et a abouti au départ de plusieurs investisseurs et l'insuffisance de production dans plusieurs secteurs vitaux de l'économie ivoirienne.

Au lendemain de la crise, c'est tout naturellement que le gouvernement en place a fait de la reconstruction de l'attractivité du marché ivoirien un enjeu essentiel de sa vision. Beaucoup d'efforts ont été consentis pour faire de la Côte d'Ivoire une destination privilégiée pour les investisseurs aussi bien nationaux qu'étrangers. Le pays se bat depuis lors pour faire face aux exigences inhérentes à l'afflux des capitaux étrangers nécessaires à la reconstruction, à l'emploi des jeunes, à l'émergence et au bien-être de chaque Ivoirien.

Dans cette perspective, plusieurs dynamiques ont été engagées par l'Etat pour attirer les investisseurs et faire fleurir le commerce national en faveur de la Côte d'Ivoire. Même s'il est vrai que les places occupées par la Côte d'Ivoire dans les rapports Doing business ne sont pas encore de nature à refléter une vraie mutation en profondeur, force est de remarquer, à travers les chiffres de la croissance économique, que la Côte d'Ivoire est dans une phase de reconquête de son attractivité. Les différentes orientations que se donne le gouvernement ivoirien dans le domaine du commerce restent une manifestation de la volonté de faire assumer au secteur du commerce toute sa place dans les enjeux de développement.

- **La conquête du marché international par les produits ivoiriens**

L'un des défis majeurs que l'Etat entend relever dans le secteur du commerce est celui de l'exportation des produits ivoiriens. Dans cette perspective, les deux dimensions intérieure et internationale du commerce, font l'objet d'une grande attention de la part du gouvernement ivoirien dont l'objectif est d'assurer la promotion des produits ivoiriens et leur commercialisation sur les marchés internationaux.

- **Les ajustements réglementaires**

Le gouvernement ivoirien a initié depuis 2011 une politique de coopération basée sur l'harmonisation tarifaire afin de permettre aux produits ivoiriens d'être compétitifs sur les marchés internationaux. A cet effet, le gouvernement ivoirien a entrepris une collaboration avec les différentes instances régionales afin d'apporter sa contribution aux législations régionales lui permettant d'aboutir à des ajustements tarifaires inhérents à la compétitivité des produits ivoiriens, mais surtout d'assurer leur présence sur les marchés internationaux.

- **Autres défis**

Plusieurs autres défis ont été identifiés par le gouvernement ivoirien et font l'objet de préoccupations. Le gouvernement ivoirien a ainsi perçu comme important de s'engager en vue de l'attente d'objectifs tels que :

- \* La gestion des équipements commerciaux nationaux ;  
L'amélioration des circuits de distribution et d'approvisionnement des centres urbains et ruraux ;
- \* La promotion, l'incitation, la formation et l'encadrement des nationaux à l'exercice des professions commerciales ;
- \* La promotion de la loyauté dans les transactions commerciales et la protection des consommateurs ;



- \* La mise en œuvre et le suivi de la concurrence et des prix ;
- \* La répression de la fraude et de la contrefaçon ;
- \* La mise en œuvre d'une politique de gestion des équipements commerciaux d'intérêt national ou régional<sup>9</sup>.

Face à ces nombreux défis, la société civile ivoirienne s'est vraiment montrée active dans le secteur du commerce du fait du croisement et de l'imbrication des intérêts publics entre les intérêts privés et ceux des particuliers agissant dans le secteur.

#### • L'engagement des OSC dans le secteur du commerce

La précocité de l'implication de la société civile ivoirienne dans un secteur où la coopération entre les différents acteurs est la condition sine qua non à la bonne gouvernance n'emporte pas pour autant une satisfaction totale des leaders des organisations de la société civile. Cependant, force est de reconnaître que des pesanteurs organisationnelles et institutionnelles ainsi que des pratiques des différentes autorités publiques ont conduit à réduire l'implication des OSC.

Dès l'accession à l'indépendance, les acteurs privés du secteur du commerce vont initier des regroupements et s'organiser en associations de sorte que l'engagement citoyen va d'abord être professionnel, syndical pour défendre les intérêts des acteurs, avant de s'intéresser aux autres enjeux inhérents au commerce et à l'évolution de la société ainsi qu'à l'amélioration progressive de la gouvernance dans le secteur.

Toutefois, au-delà de quelques spécificités inhérentes au secteur du commerce, les organisations de la société civile dans le secteur partagent beaucoup de ressemblances avec les OSC dans d'autres secteurs.

- Les axes de l'implication des OSC dans le secteur du commerce
- Les OSC œuvrant dans le secteur du commerce



Bien que plusieurs acteurs aux caractéristiques variées interviennent dans le secteur, force est toutefois de reconnaître qu'il reste largement dominé par trois types d'acteurs à savoir: les organisations professionnelles, les faitières et les organisations des consommateurs.

- **Les organisations professionnelles**

Ici, nous avons les organisations de la société civile elles-mêmes ainsi que les faitières et plateformes d'OSC.

Au titre des organisations, il y a des associations de réputation nationale et disposant d'une légitimité reconnue sur toute l'étendue du territoire.

En Côte d'Ivoire, il semble bien que le secteur du commerce ait la particularité d'être dominé par de grandes et puissantes faitières.

C'est par exemple le cas de :

- La Fédération Nationale des Acteurs du Commerce de Côte d'Ivoire (FENACCI)
- La Fédération des Acteurs du Vivrier (FENACOVICI)
- L'Union des commerçants professionnels et opérateurs économiques de Côte d'Ivoire (UCP-CI)
- La Confédération des Organisations et Entreprises du secteur de l'Agro-alimentaire de Côte d'Ivoire (CONFORALCI)
- L'Organisation des producteurs-exportateurs de bananes, d'ananas, de mangue, fruits d'exportation de Côte d'Ivoire (OBAM-CI) ;
- L'Association pour la Promotion des Exportations en Côte d'Ivoire (APEX-CI)
- L'Organisation Professionnelle des Commerçants ;
- La Convention de la société civile ivoirienne
- Fondation des Nations Unies, l'Initiative Impact Universitaire font la part belle aux acteurs de la société civile.

- **Les associations de consommateurs**

Elles sont nombreuses et pourvues d'ambitions variées. On en rencontre pratiquement dans tous les secteurs stratégiques de la vie des populations, dans la mesure où l'impact du secteur sur la population et la vie quotidienne des Ivoiriens est direct. C'est pourquoi les associations de consommateurs se sont multipliées pour défendre les populations. Pour autant, il serait difficile d'en déduire une quelconque efficacité dans la mesure où beaucoup d'Ivoiriens continuent de penser que les consommateurs sont toujours peu ou pas défendus face aux abus des producteurs et des commerçants. Il convient, toutefois, de relever que les associations de consommateurs nourrissent des ambitions qui portent l'espoir d'une implication sérieuse et efficace à la gouvernance du secteur du commerce.

- **Les grandes tendances des OSC agissants dans le secteur du commerce**

Principalement remarquables par leurs organisations, les OSC dans le secteur du commerce paraissent assez structurées et sont organisées en faitières, jouissant d'une certaine



autonomie financière qui peut permettre de couvrir certains engagements financiers.

- **De puissantes et représentatives faitières**

Il est apparu intéressant de se rendre compte que les organisations de la société civile œuvrant dans le secteur du commerce expérimentent mieux que les autres secteurs l'existence de grands regroupements, des faitières, qui assument un leadership légitimé par les organisations elles-mêmes. Ainsi, on se rend compte que les acteurs tels que la Fédération Nationale des Acteurs du Commerce en Côte d'Ivoire (FENACCI), ainsi que la Fédération des Acteurs du Vivriers (FENACOVICI) sont investis d'une légitimité qui conduit à limiter la prolifération d'OSC dans le domaine. Cette expérience est d'autant plus intéressante qu'elle paraît en opposition à la culture citoyenne nationale faite de prolifération et de polyvalence opportuniste.

- **Une relative autonomie financière**

S'il est vrai que les acteurs de la société civile œuvrant dans le domaine du commerce reconnaissent in fine une certaine forme d'autonomie liée à l'organisation du secteur, ceci ne surnage en rien les besoins réels d'accompagnement qui peuvent s'avérer à la fois matériels, immatériels, financiers. Toutefois, cette capacité de mobilisation de ressources a permis à la société civile de pouvoir renforcer son organisation et entreprendre des actions d'influence. Ceci reste toutefois une spécificité du secteur du commerce dans la mesure où dans la plupart des autres secteurs, la société civile a toujours donné l'impression de louvoyer, du fait que sa position de prestataire de service qui la conduit à une polyvalence opportuniste a abouti à une diversion en matière d'objectif. Dans le secteur du commerce, cette polyvalence ne semble pas de mise dans la mesure où les enjeux face auxquels se détermine la société civile restent toujours liés au secteur.

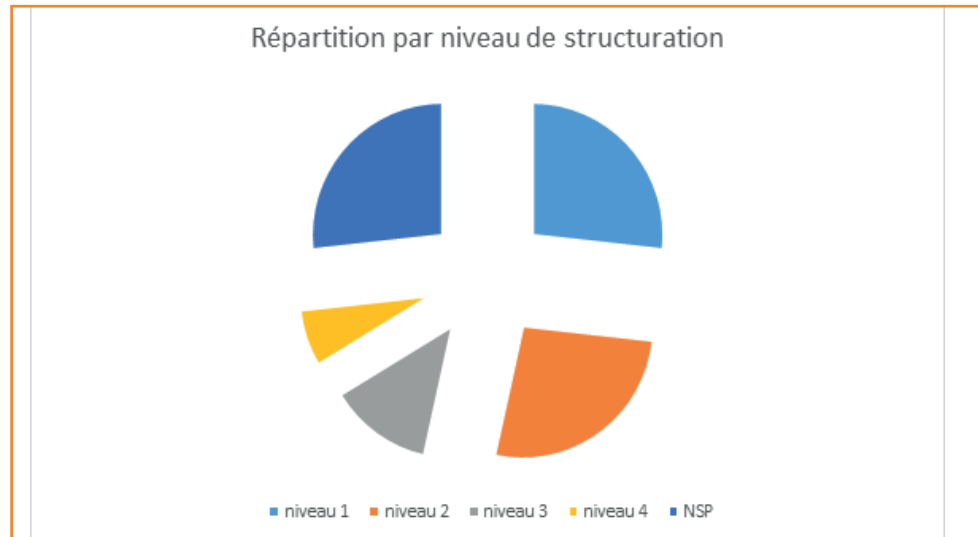
- **Une carence en ressources humaines qualifiées**

La relative bonne organisation du secteur du commerce contraste avec une forte carence en ressources humaines. A l'analyse, les OSC œuvrant dans le secteur du commerce se prévalent d'une organisation sommaire liée au manque de compétences qualifiées pour faire face à un certain nombre de défis et d'exigences. Pour une grande part, l'administration des OSC est confiée à des acteurs du domaine plutôt soucieux du développement de leurs affaires que des enjeux de gouvernance. Toutefois, il faut reconnaître que certaines faitières font preuve d'un effort d'incorporation de cadres et de recrutement de compétences. Mais ceci reste si embryonnaire que les acteurs des OSC reconnaissent, eux même, le manque de compétences comme leur point de faiblesse.

- **Niveau de structuration**

Lorsqu'on prend en compte la classification par niveau de structuration, on se rend compte que les quatre types d'OSC se retrouvent dans le secteur du commerce. Ceci illustre de la grande diversité du secteur. Il convient toutefois d'observer que dans ce secteur, les OSC

restent majoritairement de niveau 2 soit 43%. 18% sont de niveau 1. Tandis qu'environ 30% sont de niveaux 3 et 4. Ce qui est un record dans la mesure où, la plupart du temps, les acteurs actifs dans les différents secteurs étudiés sont essentiellement de niveau 1 et 2.



Cette structuration semble postuler le caractère relativement basique et peu institutionnalisé des OSC dans ce secteur. Le secteur du commerce regorge donc d'acteurs jeunes, pas assez structurés avec un faible niveau de bureaucratisme. Il s'agit donc d'un secteur aux ambitions nationales, mais d'organisation sommaire et d'impact local.

- **Accessibilité**

Tout au moins a priori, les OSC du secteur du commerce paraissent très accessibles. L'adhésion est libre et ouverte à tout individu désireux d'y prendre part. Généralement l'adhésion se fait, soit par l'acquiescement de frais d'adhésion souvent dérisoires, soit par simple adhésion au règlement intérieur, ou par participation spontanée aux activités. Cependant, l'accession à des postes de responsabilité est beaucoup moins ouverte et décourage parfois des adhérents qui prennent rapidement conscience de leur statut d'acteurs de second plan.

- **Des OSC dynamiques et engagées**

Dans le secteur du commerce, il est remarquable que l'engagement des OSC s'appuie sur un certain dynamisme notoire. Celui-ci puise sa force dans l'esprit d'initiative observable chez les acteurs de ce secteur. Ce dynamisme révèle, mieux que dans d'autres secteurs, la détermination des acteurs à influencer tous les autres secteurs liés à leur domaine, notamment les secteurs de la distribution et du transport.

- **Des OSC inféodées par l'Etat**

Il est saisissant de se rendre compte à quel point l'Etat ne laisse que peu d'espace de





positivité aux organisations de la société civile dans ce secteur, si ce n'est que pour les phagocyter. L'ayant compris très tôt, les acteurs de l'engagement citoyen ont rapidement convergé vers des regroupements plus puissants. Cependant, si l'Etat daigne intégrer ces acteurs dans les processus décisionnels, ils ne sont astreints qu'à des rôles de figurants ou pour donner bonne conscience aux agents de l'Etat dont les décisions ne tiennent presque jamais compte des observations des OSC quelle que puisse être la pertinence de celles-ci. Les OSC sont donc conscientes que, même organisées en faitières puissantes et quoique associées à la prise de décision, leur implication manque de puissance ou d'efficacité puisqu'en réalité elles ne sont guère considérées.

- **L'incapacité des acteurs des OSC à maîtriser toute la chaîne de commercialisation depuis la production jusqu'à la distribution**

Il s'agit de l'un des grands défis que les organisations de la société civile actives dans le secteur du commerce souhaitent relever. En effet, la maîtrise de la chaîne de production et de commercialisation est une condition de défense du consommateur et de la bonne gouvernance. Elle permettrait de mieux influencer les politiques de fixation des prix dans beaucoup de domaines directement rattachés à la gouvernance du secteur du commerce.

- **Enjeux et défis de l'implication des OSC dans la gouvernance du secteur du commerce**

Pour véritablement compter dans les processus de prise de décision et surtout pour influencer la gouvernance de leur secteur, les acteurs des organisations de la société civile doivent faire face à des enjeux variés et relever des défis inhérents à leur prise en compte comme partenaires de la puissance publique. Dans cette perspective, ils doivent prendre à bras le corps des situations et des difficultés dont les prises en compte s'avèrent décisives.

- **La survivance de la production intérieure face aux importations : la maîtrise des flux et la lutte contre la concurrence déloyale**

Pour les leaders des organisations de la société civile, le secteur du commerce fait face à une concurrence déloyale et une incapacité, voire un manque de volonté à maîtriser les flux des marchandises venant de l'extérieur. Ceci menace dans une large mesure la production intérieure. Or la Côte d'Ivoire réputée pour être le pays le plus agricole de l'Afrique de l'Ouest, le premier producteur mondial de cacao, d'anacarde, etc., un pays reconnu pour la capacité productive de son secteur agricole, ne saurait se permettre de sacrifier ses produits intérieurs. Toute réussite de l'action citoyenne dans ce secteur devra alors passer dans une certaine mesure par la capacité des acteurs des organisations de la société civile à s'impliquer dans la régulation au sommet des flux des produits étrangers sur le marché ivoirien. A cet effet, il ne s'agit pas pour les acteurs de se constituer en défenseurs d'un protectionnisme, ou encore moins d'un patriotisme commercial, il leur revient, toutefois, de coopérer à définir avec les autorités compétentes les conditions d'entrée des produits et l'application des réglementations existantes en la matière.

- **L'omniprésence de l'Etat dans la chaîne du commerce**

L'une des épines qui réduisent l'efficacité de l'engagement citoyen dans le secteur du commerce est l'Etat dont l'omniprésence dans la chaîne tend à entretenir une opacité dans la prise de décision, un climat pesant et persistant de corruption, ainsi que des jeux d'influence qui amenuisent la sérénité des OSC. En effet, à chaque niveau de la chaîne commerciale l'Etat apparaît non seulement comme régulateur, mais surtout s'investit du rôle d'acteur décisif tant et si bien que les organisations de la société civile le perçoivent à la fois comme un concurrent, mais aussi comme un prédateur. Par exemple, toutes les pratiques que l'on se voit souvent obligé de dénoncer dans le cadre de l'Etat africain se retrouvent présentes et permanentes dans le système commercial. Ainsi, la corruption, un vice consubstantiel à l'Etat en général mais plus particulièrement à l'Etat africain, va s'inviter densément dans le secteur du commerce où la présence de l'argent va décupler la voracité et le manque de vertu et d'éthique des cadres de l'administration. De ce fait, les contrôles des produits sont mal faits au grand dam de la santé des consommateurs, le transport est devenu un enjeu périlleux pour le commerce intérieur du fait des rackets permanents des agents censés être des forces de l'ordre, toutes les structures du ministère du commerce veulent pouvoir vivre aux dépens des commerçants multipliant les taxes et les prélèvements abusifs et si souvent injustifiés.

Réduites à une fonction tribunitienne et à leur propre ombre, les OSC éprouvent un sentiment d'impuissance caractérisée. Car les moyens et stratégies de rançonnement des agents de l'Etat ainsi que leur capacité à nuire durablement aux « affaires » des leaders des OSC sont des éléments qui forcent la soumission et hypothèquent le fonctionnement des OSC comme de vrais acteurs de défense de l'intérêt général.

- **La cherté de la vie**

Le principal défi qui préoccupe et mobilise les acteurs de la société civile ivoirienne intervenant dans le secteur du commerce est la cherté de la vie. Pour les OSC, il importe que leur engagement aboutisse à réduire les coûts des produits de première nécessité pour les consommateurs. Dans cette perspective, ils essaient de pouvoir influencer les leviers qui agissent sur le coût de revient des marchandises, à savoir par exemple le transport, les rançonnements policiers, les diverses taxes, la conservation de certains produits périssables de première nécessité, etc. Mais, pour y parvenir, il leur importe de pouvoir s'ériger au rang de partenaires crédibles capables d'influencer la prise de décision.

- **La corruption structurelle : la transparence dans les politiques de taxation**

Issue pour une large part de l'omniprésence de l'Etat et de la volonté des agents de l'Etat de profiter de leur position institutionnelle, la corruption a gangréné tout le système commercial au point où aucune transparence n'existe à aucun niveau de la chaîne. Mais le niveau où le mal semble atteindre dangereusement la vitalité de l'économie est



bien celui de la transparence dans les politiques de taxation. A ce niveau, les acteurs de la société civile sentent le besoin et l'opportunité de pouvoir jouer un rôle stratégique en vue d'une meilleure gouvernance dans le secteur. La corruption apparaît, de ce fait, à la fois comme un enjeu et un défi majeur de la bonne gouvernance dans le secteur. Comme ses conséquences touchent chaque maillon de la chaîne, il est essentiel que les acteurs des OSC prennent toute leur responsabilité pour contribuer à la réduction des effets de telles pratiques.

- **L'interdépendance stratégique avec d'autres secteurs**

Il est vrai que, dans une société, tous les secteurs sont liés et entretiennent des interactions. Mais certains secteurs, plus que d'autres, sont à la merci de ces interactions et sont carrément imbriqués dans une interdépendance stratégique. Il en est ainsi du secteur du commerce qui entretient des relations stratégiques déterminantes avec d'autres secteurs. A cet effet, le secteur du commerce dépend dans une large mesure d'autres secteurs dont il tire sa vitalité, à savoir le secteur de la production agricole, le secteur du transport et le secteur douanier. L'interdépendance est d'autant plus stratégique que tout dysfonctionnement qui intervient dans chacun de ces secteurs peut durablement mettre en difficulté le secteur du commerce. Ainsi, il est important pour les acteurs des organisations de la société civile de s'impliquer davantage dans la gouvernance de ce secteur de façon structurée c'est-à-dire en gardant la capacité de s'impliquer dans d'autres secteurs. Les OSC en sont d'autant plus conscientes que des actions sont déjà engagées. C'est le cas des tentatives d'impliquer des femmes des coopératives dans les secteurs du transport, par exemple. Toutefois, l'implication en vue d'une bonne gouvernance du secteur demande bien plus que des actions directes, mais la participation à la prise de décision dans une logique transversale. Ceci suppose bien plus de compétence et de crédibilité.

- **Le réchauffement climatique et la production interne**

Les organisations de la société civile œuvrant dans le secteur du commerce perçoivent également la question du réchauffement climatique comme un défi et un enjeu pour leur implication dans la gouvernance du secteur.

- **Les dimensions de la sécurité dans les marchés**

Puisqu'il est au cœur de la dimension économique, le secteur du commerce est également au cœur des enjeux et défis globaux de la société. C'est pourquoi, autant la dimension sécuritaire est primordiale voire fondamentale dans la société, autant elle l'est dans le secteur du commerce.

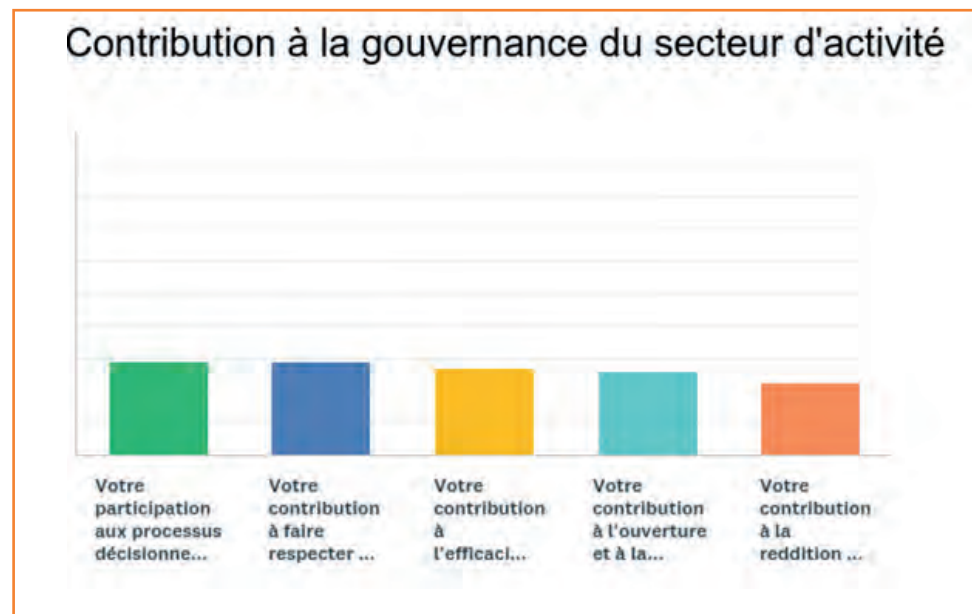
- **Le complexe de l'extranéité**

Pour les Organisations de la société civile, il existe dans la plupart des Etats africains en général et la Côte d'Ivoire en particulier un complexe de l'extranéité dont les

conséquences pèsent lourdement sur le secteur du commerce. Car l'Etat ivoirien a souvent tendance à faire la part belle aux produits importés qui bénéficient même dans certains cas d'avantages auxquels n'ont pas droit les produits locaux. Ce complexe est d'autant plus dramatique qu'il crée une préférence, une meilleure visibilité et plus d'accessibilité aux produits importés qu'aux produits locaux. Il est donc du devoir des OSC de savoir contribuer à changer la perception des acteurs et à modifier raisonnablement les tendances observables.

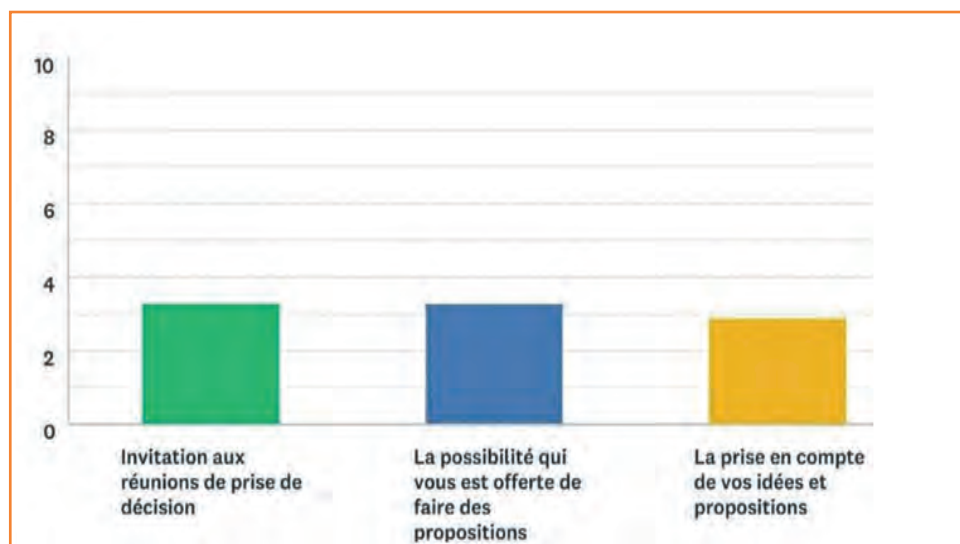
Face à tous ces défis et prenant en compte les enjeux qui leur sont liés, les organisations de la société civile perçoivent la nécessité de s'engager dans une profonde mutation en vue de contribuer à influencer la gouvernance du secteur du commerce.

- Auto-évaluation des organisations de la société civile dans le secteur du commerce

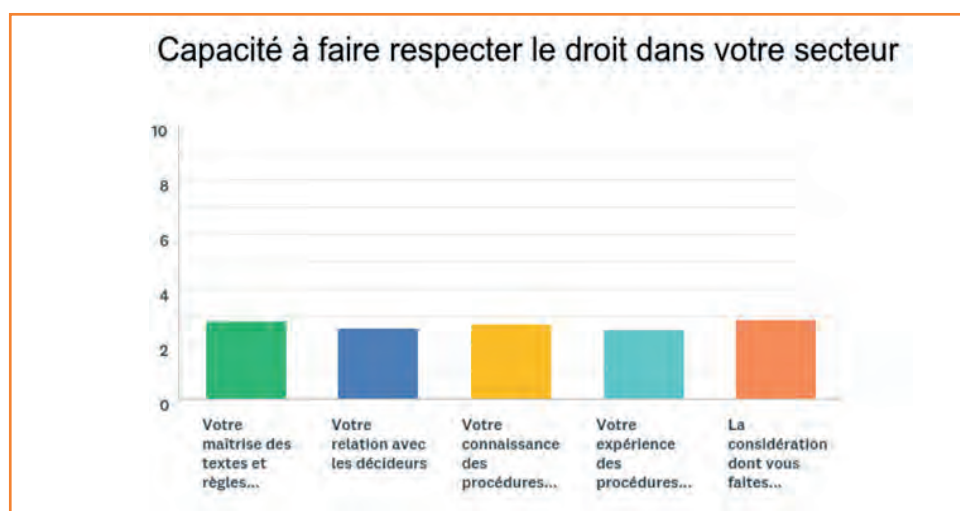


L'une des particularités de ce secteur est la saillance de la mauvaise perception par les OSC de leur propre contribution à la gouvernance du secteur. Même si ceci n'est pas une particularité du secteur du commerce, il convient toutefois de remarquer que, dans ce secteur, la participation des OSC semble très insuffisante. Ceci est d'autant plus paradoxal que le secteur du commerce est celui où l'interaction entre l'Etat et les acteurs du secteur est patent. C'est pourquoi il semble nécessaire d'explorer les raisons profondes de cette insuffisante contribution.



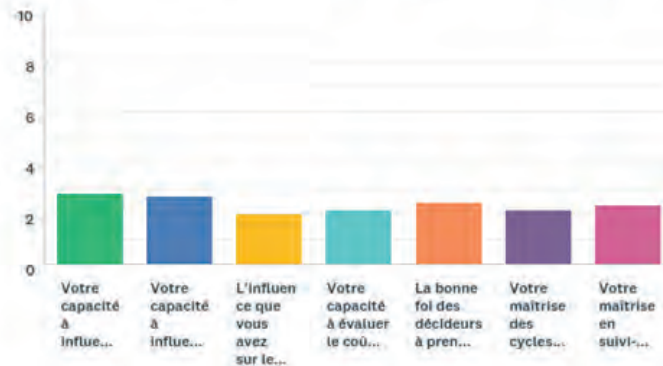


Avec des moyennes pondérées qui toisent les 3/5, on peut se rendre compte que les acteurs des OSC reconnaissent quand même une participation formelle aux processus décisionnels, même-ci cette participation attend d'être renforcée. Qu'il s'agisse de la possibilité de faire des propositions ou de la prise en compte de leur idées et contribution, elles ne sont guère satisfaites.



Face à plusieurs autres aspects de la gouvernance, notamment la maîtrise des textes et règles du secteur, les acteurs sont moyennement satisfaits. Ils souhaiteraient que la bonne relation avec les décideurs publics soit renforcée et que ces derniers accroissent par ailleurs la considération qu'ils accordent aux acteurs des OSC. Ceux-ci éprouvent également le besoin de renforcer leur connaissance des procédures administratives et judiciaires.

### Contribution à l'efficacité et à l'efficience des politiques publiques

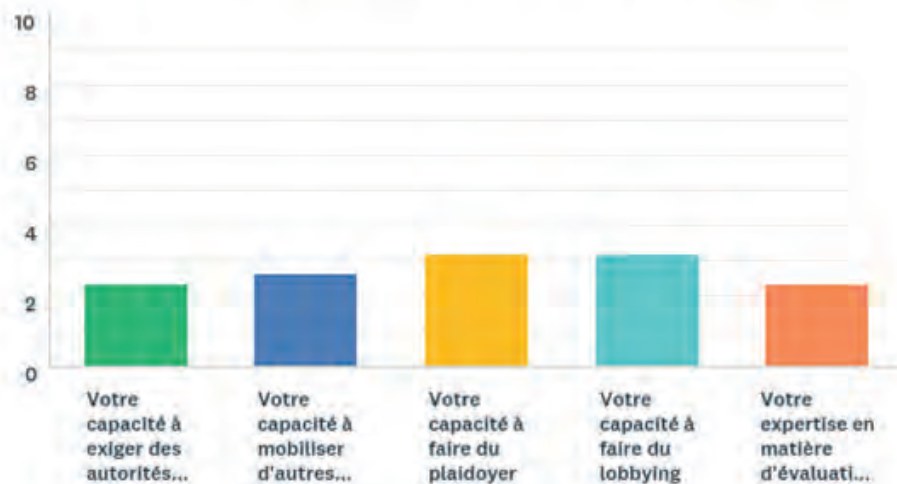


La problématique de la transparence dans la gestion des programmes publics, notamment la quête de l'efficacité et de l'efficient, revient à nouveau comme un sérieux maillon faible de la gouvernance. Les OSC déplorent les procédures non inclusives.

Il convient encore de noter la persistance du besoin en renforcement de capacités, notamment en vue d'une meilleure connaissance des cycles des politiques publiques, des techniques de suivi-évaluation.

L'acteur étatique devra, quant à lui, renforcer sa communication en vue de la transparence des marchés publics depuis l'attribution à l'évaluation en passant par l'exécution.

### Contribution à la reddition de compte





La question des interactions avec l'Etat apparaît à nouveau dans la mesure où les acteurs de la société civile ne se sentent pas capables d'exiger des autorités administratives ou politiques des informations liées aux programmes publics. Même si les OSC revendiquent de bonnes capacités en lobbying et en plaidoyer, elles reconnaissent des insuffisances en matière de suivi-évaluation.

## Synthèse des secteurs à caractère économique



Schéma : Axes d'intervention des OSC dans les secteurs économiques

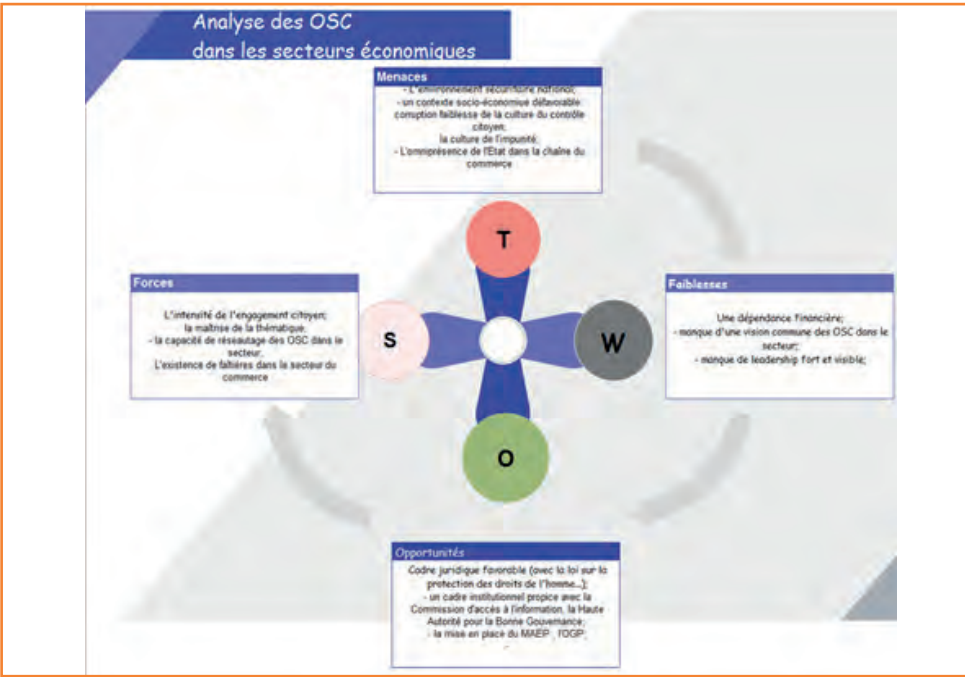
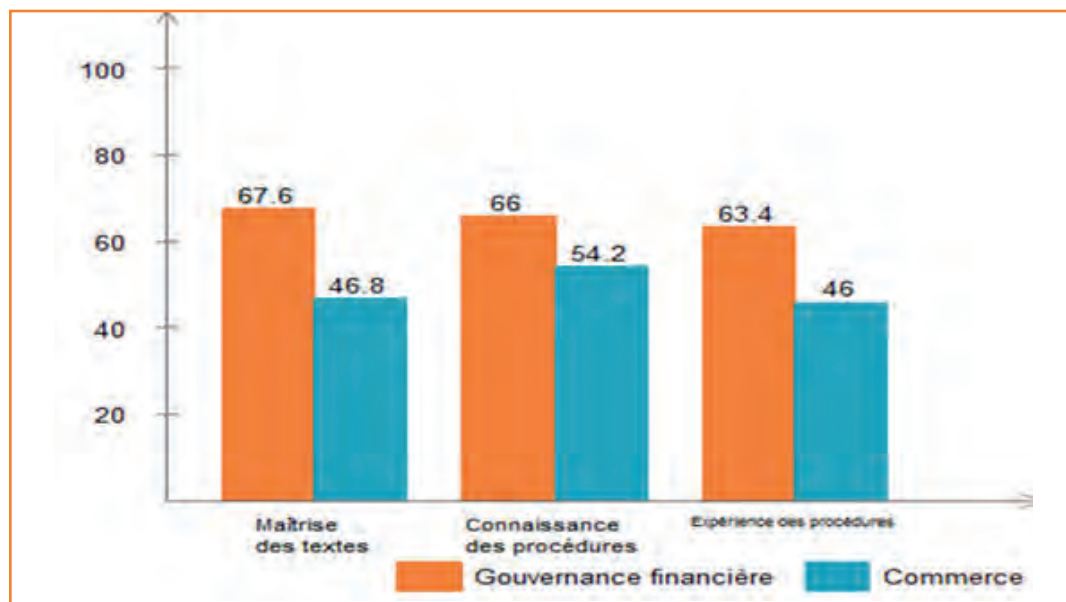


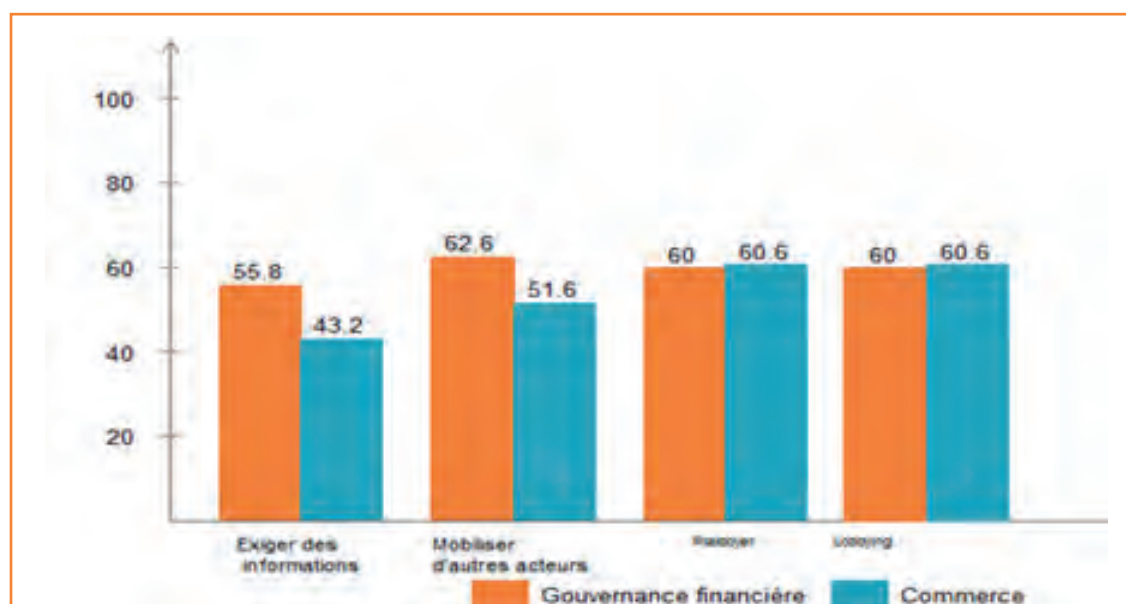
Schéma : Analyse SWOT des OSC des secteurs économiques



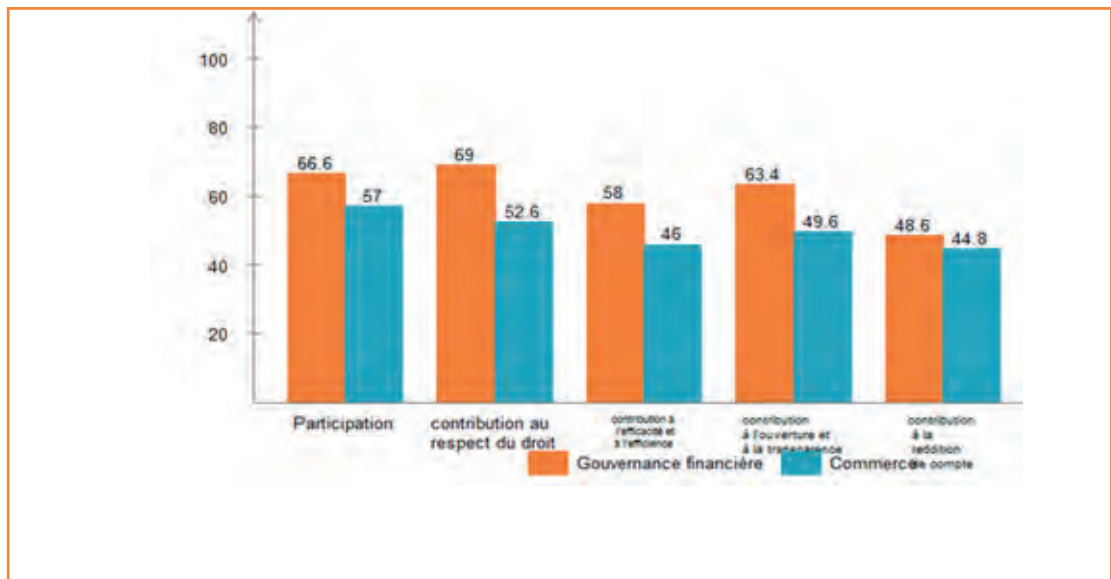


On se rend compte que dans les secteurs à caractère économique, il y a une grande disparité des tendances.

Dans le secteur de la gouvernance financière, on observe des taux élevés de satisfaction. Ces taux se retrouvent pratiquement dans toutes les variables de l'évaluation. On doit donc en déduire que les OSC du secteur de la gouvernance ont une bonne maîtrise des textes et règlements qui régissent le secteur. Elles semblent également connaître les procédures et ont de l'expérience en matière de procédures judiciaires ou administratives pour agir dans le secteur.



A contrario, on observe dans le secteur du commerce une appréciation négative de la connaissance des textes. Cette appréciation reste mitigée en matière de connaissance de procédure et assez négative en matière d'expérience des procédures judiciaires et administratives.



Graphique: Evaluation globale de la contribution des OSC

<sup>1</sup> Selon une expression de J.-P. Gaudin, « Critique de la gouvernance », <http://www.c6r.org/critique-de-la-gouvernance>, 12 septembre 2013. J.-P. Gaudin, *Pourquoi la gouvernance*, Paris, Presse de Sciences Politiques, 2002, p.9

<sup>2</sup>Cité dans le dictionnaire en ligne P. MELQUIOT (dir.), 1.001 mots et abréviations de l'environnement et du développement durable, Recyconsult, 192 Pages sur le site [www.dictionnaire\\_environnement.com/gouvernance\\_ID1918.html](http://www.dictionnaire_environnement.com/gouvernance_ID1918.html)

<sup>3</sup>Commission des Communautés européennes, *Gouvernance européenne le livre blanc*, Bruxelles, 2001 p. 12

<sup>4</sup>Rapport du groupe de personnalités éminentes sur les relations entre l'Organisation des Nations Unies et la société civile. « Nous peuples : société civile, organisations des Nations Unies et gouvernance mondiale », Assemblée générale des Nations Unies, A/58/817, 2004, p.3

<sup>5</sup>Haute autorité pour la bonne gouvernance, *Rapport sur la responsabilité et transparence dans la gestion des affaires publiques*, 2015, pp.5

<sup>6</sup>Dans cette rubrique on retrouve le trafic d'influence.

<sup>7</sup>Au travers par exemple du phénomène de marchés publics passés de gré à gré.

<sup>8</sup>World Bank, *Doing Business 2018: Reforming to create jobs, economy profile*, Côte d'Ivoire, Washington, P.4

<sup>9</sup>Cf. site Internet du Ministère du Commerce : <http://www.commerce.gouv.ci/>



## CHAPITRE 8 : TRANSFORMER LES ORGANISATION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE EN PARTENAIRES DE DEVELOPPEMENT

Souvent envisagé comme un pur produit historique des courants libéraux, le concept de société civile ne peut se percevoir sans une prise en compte de la différenciation entre espace public et espace privé. Car la société civile ne saurait exister et prospérer sans une logique de séparation des espaces, ne serait-ce que conceptuellement.

Cette division est formellement absolue, c'est-à-dire l'un de ces deux concepts ne dérive pas de l'autre ni ne se laisse réduire à lui. Ils sont tous les deux également originaires: inutile de chercher l'origine du public dans une relation sociale privée, par exemple dans la famille, qui au cours de l'évolution historique ou par un quelconque autre développement aurait donné naissance à un moment donné à la relation publique. La première manifestation politique impliquait déjà leur distinction. Poser le privé, c'est du même coup poser le public et inversement.

C'est pourquoi il est intéressant de se rendre compte avec Julien Freund que : « Les deux notions, quoique contraires sont corrélatives et l'on ne peut penser l'une sans l'autre. Bien que chacune obéit à ses propres règles, l'une ne peut exister sans l'autre, de sorte qu'il est faux de croire qu'il suffit d'affaiblir le public pour régénérer le privé ou inversement. Même ce que l'on retranche à l'un n'est pas forcément un gain pour l'autre .

Il y a donc une dialectique du privé et du public qui constitue l'essence du politique. Pour autant, l'un et l'autre, malgré les tiraillements et les tendances dominatrices liés à une telle ou telle conjoncture qui amène à observer une prépondérance du privé sur le public et vis-versa, on ne saurait imaginer l'absorption complète de l'un par l'autre. Il n'y aurait plus de politique si l'un des deux disparaissait».

«Régisseur du domaine public, le politique peut l'étendre à son gré sauf si la résistance, du côté du privé par exemple, est assez forte pour dresser des obstacles.

Correspondant fondamentalement à «des aspects de l'existence humaine », il ne saurait avoir de «liberté politique que dans un système qui respecte la distinction du public et du privé. En effet, toute doctrine qui la nie ou tend à la supprimer (étant entendu qu'on la rejette aussi lorsqu'on prend exclusivement parti soit pour le public soit pour le privé), nie du même coup la catégorie de l'existence humaine».

Or la grande tendance de l'application des approches libérale dans les pays en

développement a été, au tournant des années 90, d'envisager la société civile comme alternative à La faillite de l'Etat.

## Vision

Pour s'imposer en partenaire, jouir d'une véritable crédibilité et contribuer à une meilleure gouvernance, la société civile ivoirienne envisage de clarifier et assainir ses accointances avec le « monde politique », afin de reconquérir la confiance et la légitimité populaires inhérentes à son efficacité. A cet effet, les acteurs de la société civile ivoirienne perçoivent la nécessité d'une « éthique » de l'engagement citoyen, gage de leur objectivité. Dans cette perception, la société civile entend atteindre un niveau d'institutionnalisation conséquent qui lui permettrait d'inscrire son engagement dans la durée, de revendiquer une expertise et une capacité programmatique, conditions sine qua non pour peser dans tout processus décisionnel, mais surtout avoir une capacité d'initiative face aux enjeux publics. La réforme qu'elle entend donc entreprendre vise une grande transformation.

Dans son repositionnement stratégique comme partenaire et acteur de politiques publiques, la société civile ivoirienne envisage d'une part un niveau d'institutionnalisation, et d'autre part initier des cadres de concertation qui permettraient de renforcer son efficacité, mais surtout son impact.

## Défis et enjeux pour un impact réel

La mise en perspective de l'engagement citoyen en Côte d'Ivoire a révélé un certain nombre de défis et enjeux auxquels, aussi bien les organisations de la société civile que les autorités publiques et partenaires techniques et financiers doivent faire face pour envisager une réinvention de bonnes pratiques en vue de pouvoir contribuer véritablement à la gouvernance publique. Ces défis et enjeux divers et variés émanent de pratiques ancrées et procèdent de plusieurs logiques dont il convient d'apprécier les formes et conséquences. Il s'agit de la désacralisation de ce que nous appellerons la raison citoyenne (*ratio civilitas*), de l'érosion de l'ancrage tribunitien, de la nécessaire réinvention d'un « partenariat-civil-politique » (PCP).

- **Un paradoxe de légitimité : la délégitimation des organisations de la société civile contre la légitimité de la « ratio civilitas »**

Nous entendons par « ratio civilitas » ou « raison citoyenne » le ciment de l'engagement du citoyen dans la communauté. Elle apparaît comme cette force intérieure qui anime tout citoyen épris de participer, depuis sa condition citoyenne à influencer le comportement des autres citoyens et même celui des hommes politiques sans toutefois passer par un mandat politique. La raison citoyenne est donc le déterminant de l'engagement du citoyen. Or dans le cas ivoirien, les différentes études et enquêtes ont abouti à se rendre compte de la



cristallisation de la délégitimation des organisations de la société civile. Paradoxale a priori dans un contexte national de plébiscite du rôle de la société civile, cette délégitimation doit être perçue comme conjoncturelle et la légitimation populaire du rôle des OSC comme nous l'avons remarquée plus tôt, s'avère l'expression d'une conscience nationale qui attend beaucoup de la société civile.

La tendance à délégitimer le sens et l'essence de l'engagement du citoyen procède d'une double articulation entre la perception des citoyens eux-mêmes et celle des autorités politiques. Enfermée dans ce cercle vicieux de délégitimation fondée sur une double perception négative, les organisations de la société civile ont le défi de surmonter ces perceptions d'un engagement opportuniste qui amène les populations à voir l'engagement citoyen comme un promontoire social et politique et les autorités politiques à prendre les acteurs de la société civile pour des « loups encagoulés ».

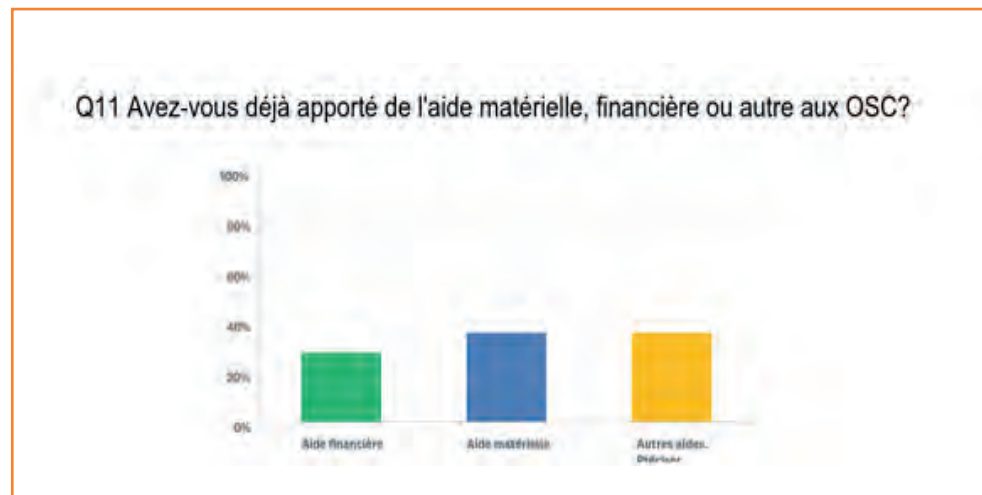
L'une des spécificités marquantes de l'engagement citoyen au niveau national ivoirien est la suspicion, sinon la méfiance de la population à l'égard des acteurs des organisations de la société civile. Soit par ignorance ou par mauvaise foi, la plupart des populations percevraient l'engagement citoyen, comme une opération de promotion personnelle. De ce fait, ils préfèrent ne pas adhérer au risque de servir d'escarbots à des « leaders » épris de visibilité et souvent soupçonnés d'avoir des motivations secrètes, des ambitions inavouées. Il est vrai que la porosité de la frontière entre société civile et société politique reste un secret de polichinelle un peu partout dans le monde, tant, on assiste de plus en plus à une forme de transhumance dans ces milieux où les hommes politiques en fin de carrière se trouvent facilement une reconversion dans les organisations de la société civile, comme d'ailleurs beaucoup d'acteurs de l'engagement citoyen qui finissent facilement en politique. Pour autant, il convient de conserver la spécificité de la « raison citoyenne » qui se différencie à maints égards de la raison politique par la particularité de l'éthique citoyenne.

Puisque l'espace public apparaît ni plus ni moins comme un domaine éminemment politique de par les thématiques qui sont abordées, les méthodes utilisées, les résultats attendus, il est évident que la tendance à la politisation ou l'étiquetage politique de l'engagement sont



souvent agités pour délégitimer l'action civique citoyenne. Ceci est d'autant plus patent que la plupart des Ivoiriens pensent que les OSC ont joué un rôle pendant la crise politico-militaire et son dénouement militaire en 2011. La perception de ce rôle et la théâtralisation de la manipulation des acteurs de la société civile par les hommes politiques n'a fait qu'assombrir davantage l'horizon des OSC. Car, pour 75.98% des personnes enquêtées, les OSC ont joué un rôle dans la crise ivoirienne. Seulement, 16.58% pensent le contraire. Pour les acteurs de la société civile eux, ce rôle ne fut pas de nature à ennoblir leur image qui, de toute évidence, en est ressortie complètement effilochée.

Il est un donc un défi important pour les OSC ivoiriennes de reconquérir leur crédibilité et



leur légitimité qui apparaissent comme des conditions sine qua non de l'efficacité de leur engagement dans l'espace public. Ceci s'avère d'autant plus impérieux que les autorités politiques se greffent facilement sur cette perception pour développer à leur tour un discours de délégitimation qui fait apparaître les acteurs des OSC comme de « faux agneaux », des « loups encagoulés ».

Même si la plupart des autorités locales enquêtées reconnaissent avoir déjà travaillé avec les organisations de la société civile, et que certaines avouent les avoir déjà soutenues matériellement ou financièrement, les relations entre OSC et acteurs publics sont bien loin d'être des lunes de miel.

S'il est vrai que leurs relations ne sont pas ouvertement conflictuelles du fait de l'asymétrie dont elles procèdent, elles sont toutefois insidieusement antagonistes. Pour les hommes politiques, les OSC sont perçues comme de véritables adversaires, même si le discours officiel, politiquement correct, tend à en encenser l'existence et l'action.

- Passer d'un stade tribunitien à un stade programmatique

La fonction tribunitienne est une dimension essentielle de l'efficacité de l'engagement



citoyen. Elle est sacrée pour les leaders de la société civile dont l'action passe entre autres par la dénonciation, la formulation de la critique, le développement cohérent et harmonieux d'une rhétorique de la contestation et de la critique.

En Côte d'Ivoire, les leaders de la société civile ont parfois donné l'impression de se satisfaire de dénonciation lorsque parfois la population exprime des besoins d'un autre ordre.

- **La réinvention d'un « partenariat civil-politique »**

La perception négative dont font opportunément preuve les acteurs politiques à l'égard de la société civile tend à enfermer celle-ci dans une logique de subordination entretenue par les nombreuses stratégies d'inféodation. Il s'ensuit que, loin d'être un partenaire, un acteur de politique publique, un interlocuteur crédible de la puissance publique, la société civile a parfois été confinée, au mieux, dans un rôle subalterne de « griot » du pouvoir public quand celui-ci avait besoin d'elle ; au pire elle était regardée comme un adversaire, un ennemi.

Face à cela, il semble de bon aloi que la société civile ivoirienne parvienne à réinventer avec les autorités publiques une logique de collaboration, un plan stratégique de coopération, une sorte de « partenariat civil-politique » dont les termes conjointement définis permettraient à chacune des parties de pouvoir positiver le travail de l'autre pour l'intérêt général. Ce nouveau couple, qui sans doute connaîtra sûrement des moments de désaccord, doit quand-même institutionnaliser des creusets pour tirer le meilleur de cette collaboration heureuse en vue de maximiser l'impact des uns et des autres et optimiser l'efficacité et la pertinence des politiques publiques. La construction de cette collaboration passe par une conquête du statut de « partenaire ». Il importe donc que les organisations de la société civile ivoirienne travaillent à relever ce défi de conquête du statut de « partenaire ».

Pour devenir « partenaire » et non plus « sujet », la société civile ivoirienne doit s'engager dans des réformes en profondeur. Elle doit se doter d'un programme cohérent de transformation dont les grands axes constituent les repères essentiels pour un réel impact dans la prise de décision.

- **Le pari de la spécialisation**

Il a été mis en évidence une logique « caméléon » qui structure, dans une certaine mesure, le comportement des acteurs des organisations de la société civile, les enfermant dans un cercle peu vertueux de polyvalence opportuniste. Celle a tendance à discréditer les OSC qui, la plupart du temps, procèdent à une redéfinition de leur but au gré des opportunités de financement. Or, comme nous l'avons mis en évidence, elles ne guignent d'une capacité bureaucratique ou fonctionnelle digne de soutenir de telles acrobaties techniques. Dès lors, elles donnent souvent l'impression de ne savoir à quel saint se vouer, allant dans tous les sens, ne brassant au passage que du vent.

Il est donc impérieux que les OSC qui aspirent véritablement à influencer la gouvernance publique s'imposent un minimum de spécialisation indispensable à leur crédibilité et à la

construction d'une expertise nécessaire pour revendiquer un statut de partenaire des autorités politiques.

### **Les axes d'Orientation stratégiques pour des OSC capables de contribuer à la gouvernance publique en Côte d'Ivoire : reconstruire le leadership associatif**

Elle vise des objectifs globaux et à long terme afin d'accroître l'influence des organisations de la société civile dans la gouvernance, l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques.

## **AOS 1 : Mutations structurelles et fonctionnelles des OSC**

L'institutionnalisation est perçue comme un maillon essentiel manquant des organisations de la société civile ivoirienne. En vue de corriger cette tare, les OSC doivent d'abord œuvrer à une capacitation accrue en vue d'une émancipation (empowerment), ensuite la mise en œuvre d'une stratégie de renforcement de légitimité sociale et enfin une dynamique de réseautage à travers des politiques de mutualisation et de fabrique de synergie.

#### **o Objectifs**

L'objectif poursuivi par les acteurs de la société civile à ce niveau serait de passer du statut d'organisation à celle d'institution. De façon spécifique, ce processus d'institutionnalisation passe par une triple dynamique qui combine structuration, capacitation et légitimation.

#### **o Structuration**

Souvent dotés d'une bureaucratiation sommaire, les organisations de la société civile ivoiriennes ne disposent d'aucune politique de recrutement de compétence, d'aucune politique de gestion des ressources humaines avec des plans de carrière, d'aucune logique de spécialisation.

#### **o Légitimation**

Pour gagner en crédibilité, les OSC ivoiriennes entendent déployer une véritable stratégie de reconquête de légitimité. Celle-ci passe par trois niveaux opérationnels : un impact par le bas (i), une légitimation par le haut (ii), une consécration horizontale (iii).

#### **• Un impact par le bas**

Le renforcement de l'impact des OSC par le bas s'avère une stratégie de conquête de légitimité par un ancrage populaire qui passe par une médiation sociale forte. Elles devront dans cette perspective peser durablement sur le quotidien en servant de tribune à l'expression véritable et juste des causes qui concernent le peuple au mépris de leurs intérêts personnels et égoïstes qui les ont tant enfermées dans un cercle peu vertueux de politisation, discrédit, désaveu et déception.



- **Une légitimité par le haut**

L'impact par le bas doit se combiner à un certain nombre d'actions stratégiques pour engager une vraie logique de légitimité auprès des décideurs publics. A cet effet, les OSC ivoiriennes devront :

- œuvrer pour plus de visibilité,
- se doter d'un Plan d'Action Stratégique conçu à partir des priorités nationales contenues dans le Plan National de Développement ;
- créer des cadres de concertations sérieuses et pérennes avec les autorités publiques locales et nationales d'une part et avec les Partenaires Techniques et Financiers d'autre part. A cet effet, les OSC devront construire et institutionnaliser des espaces de travail avec les institutions de la République telles que l'Assemblée Nationale, la Commission Electorale Indépendante etc.

- **Une consécration horizontale**

A cet effet, les OSC devraient engager des négociations qui leur permettraient d'intégrer des logiques de collaboration et de coopération constructives.

## RECOMMANDATION 1 :

*Réformer la loi sur la vie associative en Côte d'Ivoire afin de renforcer la légitimité de l'intervention des organisations de la société civile dans l'espace public.*

La Loi n°60-315 du 21 septembre 1960 relative aux associations en Côte d'Ivoire comporte de nombreuses lacunes relevées cette étude . Il est donc important que les nombreux efforts déjà en cours, tant du côté de l'État que du côté des organisations de la société civile, en vue de la redéfinition d'un nouveau cadre juridique spécifique aux organisations de la société civile débouche sur une loi concrète avant longtemps.

Dans cette perspective, la nouvelle loi devrait être conforme aux aspirations exprimées à la fois par l'État, les partenaires techniques et financiers, et par les organisations de la société civile elles-mêmes, à savoir créer les conditions légales pour une meilleure contribution de la société civile dans la gouvernance publique et notamment dans la participation à la définition et à l'évaluation des politiques publiques et de toute autre initiative d'intérêt général. Contrairement au nouveau Projet de loi portant régime juridique de la société civile, la nouvelle loi ne devrait pas limiter la vocation des organisations de la société civile à l'humanitaire et notamment aux « activités à caractère caritatif, socio-économique, socio-éducatif ou culturel » . La société civile a vocation à intervenir dans l'espace politique en créant un espace d'engagement citoyen facilitant l'engagement collectif sur des questions d'intérêt général. La nouvelle loi devrait donc doter la société civile d'un cadre juridique qui renforce sa légitimité dans l'engagement citoyen pour l'intérêt général ainsi que le contrôle citoyen de l'action publique.



## RECOMMANDATION 2:

*Constituer une base de données actualisées des organisations de la société civile réellement opérationnelles, « encore en vie », afin d'avoir un état des lieux plus précis sur l'identité des organisations se réclamant de la société civile ivoirienne.*

Selon la Direction Générale de l'Administration du Territoire (DGAT), plus de 8 000 associations et structures sont enregistrées légalement et qui peuvent légitimement prétendre faire partie de la société civile ivoirienne. Cependant, plusieurs de ces structures qui ont une existence légale n'existent que sur le récépissé de déclaration d'association auprès du Ministère de l'Intérieur, et non pas de bureau ni d'activités, etc. Certaines de ces associations ont eu des activités pendant une période donnée, généralement, à la faveur d'un projet de financement ; mais qui ont dès lors disparu soit à la fin du projet ou au décès de leur fondateur. A l'inverse, certaines associations – petites, en général – sont actives avec plusieurs actions à leur crédit, mais n'ont pas d'existence légale. Autant de situations qui empêchent de savoir avec exactitude le nombre des associations qui font parties de la société civile.

Une des pistes d'action pour pallier cette difficulté pourrait être de créer une base de données des associations actives qui ont des activités régulières. Dans le cadre de cette présente étude de réalisation d'une cartographie des organisations de la société civile ivoirienne, le CERAP a réalisé des entretiens avec plus de 1100 associations sur l'étendue du territoire national. Cette initiative pourrait se poursuivre soit avec la DGAT, soit avec des instances de la société civile et notamment la Convention Nationale de la Société Civile Ivoirienne (CNSCI) en lien avec les Centres Régionaux d'Appui à la Société Civile (CRASC).

Dans cette perspective, on pourrait demander aux associations actives de verser tous les deux ans (années impaires, par exemple) une modeste redevance forfaitaire de 10 000 FCFA pour faire partie de cette base de données des organisations de la société civile afin d'attester de leur existence et de leurs activités. Bien que le paiement de cette redevance ne résoudre pas nécessairement la question de savoir quelle association est réellement opérationnelle, cela assainirait tant soit peu la situation dans la mesure où les associations actives seront plus motivées à payer cette redevance que celles qui n'ont pas d'activités. La collecte de cette redevance servirait à financer des actions de la société civile ivoirienne.

### **AOS 2: Un pôle de convergence national unifié**

Les ambitions portées par les organisations de la société civile convergent vers l'opportunité d'un pôle institutionnel unifié, une sorte de puissante « faitière nationale » qui constituerait un creuset fort et crédible et qui aurait une vision commune et une organisation spécifique.



## RECOMMANDATION 3:

### *La société civile devra retrouver l'initiative d'action à travers la redéfinition du partenariat avec l'État et avec les partenaires techniques et financiers*

Les organisations de la société civile ivoirienne restent encore assez polarisées surtout sur le plan politique, bien que cette polarisation se soit, quelque peu atténuée en comparaison à la période post-crise électorale de 2011. Elles sont assez dispersées, s'entre-déchirent, parfois, et sont traversées par les luttes des partis politiques ou de celles des groupes ethniques. Cette pluralité antagoniste au sein de la société civile ivoirienne n'est pas spécifique à la Côte d'Ivoire. Il n'est guère anormal que la société civile ivoirienne ne soit pas monolithique et qu'elle se fasse l'écho des différentes forces qui traversent la société entière. Ce qui est anormal, c'est la quasi-inexistence d'un pôle de convergence au niveau national offrant aux différentes tendances des organisations de la société civile un espace structuré de dialogue, de négociations de compromis de manière à aboutir à des prises de position concertées, susceptibles de fédérer la majorité des organisations de la société civile sur les questions qui constituent un enjeu majeur pour la société. Il est impératif d'aider à l'émergence et à la structuration d'un tel pôle de convergence au niveau national de sorte à permettre à la société civile de se hisser au niveau des enjeux nationaux.

Pour ce faire, l'une des pistes d'action pourrait être de consolider et de mieux structurer la Convention Nationale de la Société Civile Ivoirienne (CNSCI) qui existe déjà, mais qui peinent à fédérer et à se faire accepter par de nombreuses organisations de la société civile. La CNSCI n'a pas les moyens de ses ambitions et notamment les moyens financiers pour entreprendre les nombreux chantiers qu'elle envisage d'entreprendre afin de consolider son ancrage sur l'ensemble du territoire national. Rappelons que la CNSCI avait été créée dans un contexte très tendu, en janvier 2003, à l'initiative de la Ligue Ivoirienne des Droits de l'Homme (LIDHO) aux lendemains du déclenchement de la crise militaro-politique de septembre 2002 qui a divisée profondément la société ivoirienne. Les entretiens auprès des organisations de la société civile semblent suggérer que la CNSCI paie encore le prix de ses prises de positions durant les différentes crises militaires et politiques qu'a connues la Côte d'Ivoire. Elle a besoin d'un immense travail de communication afin de rassurer certaines organisations de la société civile de sa posture non-partisane.

Une autre avenue serait de constituer le pôle de convergence national de la société civile ivoirienne par la fédération des faitières et des réseaux d'organisations de la société civile qui existent dans les différentes régions de Côte d'Ivoire. Une telle nouvelle structure pourrait avoir l'avantage d'un passé moins chargé que celui de la CNSCI et, donc, pourrait avoir plus de facilité à obtenir l'adhésion des organisations de la



société civile. Mais, elle devra trouver des sources de financement de son existence et de ses actions tout en évitant également que des luttes de leadership viennent paralyser son fonctionnement.

Une large concertation des organisations de la société civile est nécessaire pour qu'elles définissent elles-mêmes la manière de constituer ce pôle de convergence national de la société civile ivoirienne pour qu'elle soit crédible, efficace, capable de s'autofinancer et de susciter l'adhésion des différentes organisations.

### **AOS 3: Renforcer le dispositif de mise en visibilité et l'indépendance médiatique des OSC**

- Le modèle-visible
- Le troisième point et non des moindres de la logique de construction d'une crédibilité à même de permettre aux OSC de contribuer à la gouvernance renvoie à une association de comportement et d'action.
- Au niveau de l'attitude, les OSC doivent percevoir la nécessité d'être elles-mêmes des modèles. Ce faisant, elles serviraient de référence, ce qui, associé à une puissante dynamique de visibilité en ferait à coup sûr des acteurs qui comptent.
- Dès lors, elles doivent passer maîtresses dans l'art du plaidoyer et de la communication de masse.



## RECOMMANDATION 4:

*Rendre pérenne les Centres Régionaux d'Appui à la Société Civile (CRASC) et les aider à devenir des dispositifs régionaux de mutualisation des services et d'appuis divers au bon fonctionnement des organisations de la société civile au niveau de leur région ainsi qu'au niveau national.*

Les CRASC commencent à être reconnus et à être fréquentés par les organisations de la société civile dans les cinq régions<sup>1</sup> suivantes: Est, Ouest, Sud, Nord et Centre. Les CRASC peuvent efficacement contribuer à l'émergence du pôle de convergence national de la société civile ivoirienne dont il a été question dans la recommandation précédente. Cependant, ils ont des difficultés à mobiliser les ressources financières suffisantes pour leur fonctionnement interne et pour assumer leur mission de mutualisation des services et d'appui aux organisations de la société civile de leur région.

Pour ce faire, il faut poursuivre la dynamique associative impulsée par « l'action de redynamisation des CRASC » financée par l'Union Européenne et exécutée par le CERAP. Cette action a permis de doter les CRASC des outils de gestion associative tels que des manuels de procédures, des plans stratégiques de développement, des plans de communication et de plaidoyer, et des plans de mobilisation des ressources. Il faudrait que la mise en œuvre de ces outils soit régulière afin d'assurer une bonne gestion stratégique et opérationnelle des CRASC en vue de leur pérennisation. En outre, pour améliorer le leadership au sein des CRASC, il est nécessaire que la présidence des Conseils d'Administration soit renouvelée régulièrement à intervalle d'un ou deux ans. Plusieurs organisations de la société civile souhaitent une présidence tournante des Conseils d'Administration afin de donner la chance à plusieurs organisations d'assumer le leadership de manière à réduire les luttes de leadership actuelles.



## RECOMMANDATION 5 :

### *Renforcer la visibilité des actions des organisations de la société civile afin de consolider sa crédibilité dans la société ivoirienne.*

De nombreuses organisations de la société civile ivoirienne font un travail remarquable et des expériences novatrices avec des résultats palpables. Mais, leur travail est peu connu par la population, les agences gouvernementales, et les partenaires techniques et financiers. Certaines structures qui sont parfois mieux connues par les pouvoirs publics et les organismes subventionnaires ne sont pas nécessairement celles qui sont les plus compétentes. De plus, le travail des organisations de la société civile dans les zones rurales est moins connu que celui des organisations qui sont dans les zones urbaines. Autant de situations qui expliquent que, malgré ses multiples engagements, la contribution de la société civile dans la société ivoirienne n'est pas toujours appréciée à sa juste valeur.

Un des plans d'action pour pallier ce déficit de communication de la société civile sur ses actions serait de former les responsables des organisations de la société civile aux techniques de dissémination des résultats de leurs actions auprès des populations, des agences de l'État concernées, du secteur privé et des partenaires techniques et financiers. Le Projet LIANE 1 avait aidé quelques centaines d'associations à se doter de sites Internet et des plans de communication. Il importe de poursuivre de telles initiatives.

Une autre action concrète possible à entreprendre, serait que la société civile ivoirienne, à défaut de lancer sa propre radio, négocie un partenariat avec les nombreuses radios FM existant dans de nombreuses régions sur l'étendue du territoire national. La Radio de la Paix, autrefois Radio de l'ONUCI, pourrait être aussi une avenue à explorer. Un partenariat avec les média publics serait aussi à encourager tout en sauvegardant l'indépendance de la société civile.

Il est également important d'encourager les organisations de la société civile à produire des rapports d'activité annuels ainsi que des rapports de capitalisation de leurs expériences. C'est une pratique qui n'est pas courante au sein de plusieurs organisations, ce qui nuit à la visibilité de leurs actions.

#### **AOS 4 : Le renforcement des capacités des OSC**

Il se fera à plusieurs niveaux à savoir :

- o la gestion financière. L'une des faiblesses de la société civile c'est son incapacité à pouvoir mobiliser les fonds. Il faut mettre en place des mécanismes en vue de permettre à la société civile de pouvoir elle-même être à mesure de lever de fond, de les gérer sur une longue période pour la réalisation de ses activités.
- o la gestion des ressources humaines, consiste à mettre les moyens en œuvre en vue de fidéliser le personnel, technique ;
- o le lobbying et plaidoyer ;

- o la connaissance de l'espace public et ses modes de fonctionnement ;
- o la sécurité des données informatiques

Le manque de professionnalisme chez une très grande proportion d'organisations de la société civile nuit à son image et réduit son impact. En effet, le manque de ressources humaines compétentes surtout au sein des petites et moyennes structures qui, par ailleurs, constituent le gros des troupes de la société civile, est un handicap majeur pour que la société civile puisse avoir une influence significative dans la gouvernance publique de leurs secteurs d'activité. La présente étude a montré que les organisations de la société civile ont besoin d'un renforcement de capacités à tous les niveaux. Ce constat peut paraître paradoxal. Car, s'il existe une chose dont les organisations de la société civile ivoirienne sont le plus habituées, il s'agit sans aucun doute des séminaires et des ateliers de formation.

Une action possible à entreprendre pour remédier à ce problème, serait de repenser la méthodologie mise en œuvre lors des séminaires/ateliers de formation afin d'assurer un réel transfert de compétence. Dans cette perspective, une méthodologie participative est à privilégier pour les formations destinées aux membres des organisations de la société civile. L'approche participative, en effet, permet à la fois de responsabiliser et d'associer les bénéficiaires à la définition du contenu de la formation et à son exécution tout en prenant en compte leurs expériences. Cette approche favorise l'esprit de partenariat et permet une meilleure appropriation de la formation par les bénéficiaires qui acquièrent une autonomie et un savoir-faire les habilitant à devenir, à leur tour, des formateurs capables de concevoir et de mettre en œuvre des programmes de formation pour d'autres personnes. Cette méthode encourage également les participants à ne pas accueillir passivement la formation, mais plutôt à être actifs et imaginatifs de sorte à faire des séminaires et des ateliers de véritables outils d'apprentissage et de transfert de compétences.

Dans la même perspective, une autre approche pour le renforcement des capacités serait de valoriser les partages d'expérience sur les bonnes pratiques. Plusieurs organisations de la société civile ivoirienne ont à leur crédit des expériences réussies et innovantes qu'elles pourraient capitaliser et transmettre à d'autres organisations. Au lieu de recourir à des experts extérieurs pour donner des formations à la société civile, il faut plutôt rechercher au sein de la société civile elle-même des personnes et des organisations qui ont démontré une compétence avérée et qui sont capables de la transmettre à d'autres.



## RECOMMANDATION 6 :

### *Poursuivre les programmes de renforcement des capacités des organisations de la société civile ivoirienne afin de consolider son professionnalisme.*

Dans la même perspective, une autre approche pour le renforcement des capacités serait de valoriser les partages d'expérience sur les bonnes pratiques. Plusieurs organisations de la société civile ivoirienne ont à leur crédit des expériences réussies et innovantes qu'elles pourraient capitaliser et transmettre à d'autres organisations. Au lieu de recourir à des experts extérieurs pour donner des formations à la société civile, il faut plutôt rechercher au sein de la société civile elle-même des personnes et des organisations qui ont démontré une compétence avérée et qui sont capables de la transmettre à d'autres.

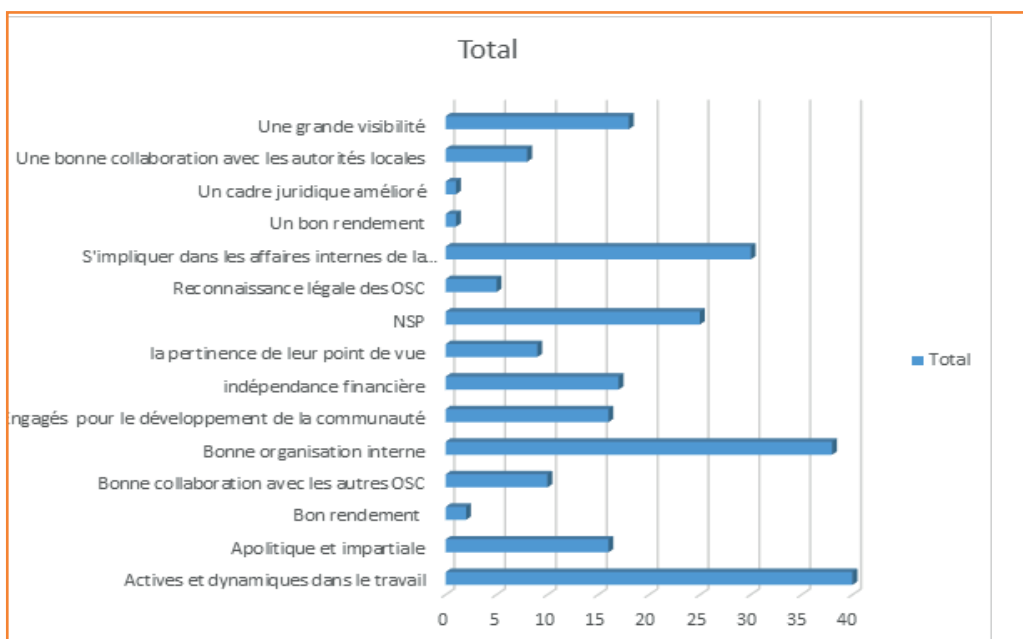
Quant aux thématiques sur lesquelles des renforcements de capacités sont nécessaires, il serait difficile d'en proposer une liste exhaustive. De plus, les organisations de la société civile ne sont pas au même niveau et non pas les mêmes besoins en formation. Cependant, les entretiens réalisés auprès de plus d'un millier d'organisations de la société civile révèlent un fort besoin de :

- formation à la mobilisation des ressources financières pour l'autonomisation des organisations
- formation à la gestion associative et au leadership afin de réduire les luttes de leadership qui paralysent plusieurs organisations ou réseaux d'organisations
- formation au plaidoyer et à la communication avec les agences de l'État ainsi qu'avec les partenaires techniques et financiers
- formation à la capitalisation et à la communication sur les résultats des actions menées

#### **Opportunités**

Les OSC ivoiriennes gagneraient à saisir toutes les opportunités qu'offrent les environnements national et international en vue d'une réelle influence de la gouvernance publique. A cet effet, elles s'approprient la certitude que des possibilités sont contenues dans :

- le contexte de gouvernance mondiale. En effet, celle-ci leur apparaît favorable en ce qu'elle peut permettre à la société civile d'être prise en compte par le gouvernement dans l'élaboration des politiques publiques ;
- la facilité d'accès aux institutions internationales qui appuient les OSC pour la mise en œuvre de leur activité ;
- La relative amélioration de la situation sécuritaire de la Côte d'Ivoire par rapport à la situation post-crise telle que le montre le graphique ci-après :



## AOS5: Susciter et redynamiser des Cadres de consultation et de concertations multipartites

Les cadres de concertation sont des espaces créés, qui permettent de favoriser le dialogue, l'information et la formation entre les différents organismes. Ces cadres de concertation sont des espaces institutionnelles et formelles en matière de prise de décision et d'orientation des activités. Les cadres de concertation favorisent les consensus entre les OSC elles-mêmes, entre les OSC et l'Etat, entre les OSC et les partenaires techniques et financiers. L'existence d'un cadre de concertation peut s'avérer être une plateforme de recherche de solution pour les difficultés que rencontre les organisations de la société civile telles que l'accompagnement de l'Etat dans les activités, la mobilisation des fonds et la synergie des actions pour une influence des OSC dans l'action publique.

D'abord, dans le secteur de l'environnement il n'existe pas de cadre de concertation entre les OSC qui œuvrent dans ce secteur. Elles sont membre de faitière ou de plateforme qui comptent plusieurs OSC de divers domaines, ou il y a néanmoins des cadres de concertation, mais pas un cadre spécifique pour les organisations dans l'environnement pour qu'elles puissent discuter de leurs objectifs, de leur projet et de leur futur dans le secteur. Cela peut être une des conséquences de leur manque de vision commune.

Ensuite, entre les organisations de la société civile et les autorités publiques il n'existe pas de cadres de concertations permanents et formels dans le secteur de l'environnement. Parce que le manque de structuration des OSC elles-mêmes ne favorise pas cela et la perception que les autorités ont des OSC peut être une entrave à cette collaboration. Les OSC sont parfois vu comme des acteurs qui sont à la solde des partis de l'opposition. Ce qui crée un climat de méfiance et d'adversité entre les OSC et les autorités publiques.

La relation qui existe entre les partenaires techniques et financiers et les OSC est souvent dirigée par le financement d'un projet et cela est possible sauf si ce projet traite les questions qui intéressent les PTF. Ce qui limite la collaboration car à part ces financements individuels des OSC il n'existe pas de plateforme de concertation entre les OSC du secteur de l'environnement et les PTF. Aussi nous pouvons penser aux différents critères établis par les PTF pour qu'une OSC puisse jouer un rôle dans l'influence de la gouvernance du secteur. Or la majorité des OSC qui œuvrent dans le secteur de l'environnement ne remplissent les critères.

### 1. Au niveau étatique

L'un des constats les plus marquants en ce qui concerne le partenariat OSC et Etat, est qu'il n'existe pas de collaboration horizontale et bilatérale entre ceux-ci. Ce qui peut constituer pour les OSC, un problème majeur dans son positionnement en tant qu'acteur dans la gouvernance.

Ainsi, l'une des priorités majeures serait de renforcer le dialogue avec l'Etat à travers un plaidoyer pour la mise en place d'un cadre de concertation formel et permanent **au sein duquel** :

- les problèmes globaux seront abordés ;
- les informations fiables et actualisées sur l'état des besoins des populations seront mises à disposition de l'Etat. De même que les informations liées à l'action de l'Etat dans les secteurs où interviennent les OSC.

Aussi, au sein de ce cadre de concertation, les acteurs de la société civile ne seront plus considérés comme de simples figurants mais comme des parties prenantes capables de faire des propositions concrètes dans la mise en place des politiques publiques.

Une telle innovation ne saurait se faire sans l'application d'un plan stratégique au niveau des OSC.

### 2. Au niveau interne (entre les osc)

Afin de promouvoir la participation des acteurs de la société civile aux processus d'élaboration, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des politiques publiques, il incombe aux organisations de la société civile de privilégier plusieurs actions. Il s'agit notamment de :

- la création d'un cadre de concertation formel et permanent entre les acteurs de la société civile œuvrant dans les différents secteurs stratégiques. La mise en place de ce cadre permettra à tous ces acteurs de s'organiser et de se projeter collectivement pour parvenir à accroître l'impact de la société civile sur l'action publique. De plus, la création d'un cadre de concertation entre les OSC nécessitera :
- la construction d'un consensus autour d'une vision commune et de valeurs partagées. La vision permettra à ces acteurs de la société civile de définir les raisons de leurs mobilisations autour des différentes thématiques qui les intéressent.
- la mise en place des mécanismes de visibilité des actions des OSC. A cet effet, il apparaît vital que les OSC puissent parvenir à la publication de rapports réguliers. Elles doivent également œuvrer à se doter de sites internet actifs et à jour...

## RECOMMANDATION 7 :

*Instituer ou consolider des cadres de consultation permanents autour de certains enjeux majeurs de société pour lesquels la société civile peut développer et partager une réelle expertise et se poser, de ce fait, comme une force de propositions alternatives pour les politiques publiques et autres enjeux d'intérêt général.*

Il existe de plus en plus d'opportunités de consultation des organisations de la société civile par les structures étatiques et par les partenaires techniques et financiers. Cette tendance est à encourager. Cependant, le fait que la plupart de ces consultations soient ponctuelles et non institutionnalisées ne permet pas à la société civile d'avoir un impact réel sur les questions pour lesquelles elle a été consultée.

Pour ce faire, il est non seulement important d'encourager les structures étatiques et les partenaires techniques et financiers à consulter plus souvent et systématiquement la société civile sur les politiques publiques et les questions d'intérêt général, mais aussi d'institutionnaliser ces consultations sur une base régulière et formalisée. Ceci permettra à la société civile d'entretenir un dialogue permanent avec l'État et les partenaires techniques et financiers où elle pourra plaider plus efficacement pour la cause des populations dont elle est proche. Pour un meilleur succès de telles consultations, il est nécessaire que les organisations de la société civile qui y sont invitées soient choisies à l'issue d'un processus transparent, et sur la base d'une compétence avérée par rapport à l'objet de la consultation.





## RECOMMANDATION 8 :

*Instituer ou consolider des cadres de concertation permanents entre les organisations de la société civile œuvrant dans le même secteur d'activité ou sur des questions transversales afin qu'elles développent une expertise citoyenne qui renforcera leur crédibilité comme partenaires aux côtés des pouvoirs publics dans le suivi citoyen de l'action gouvernementale.*

Les organisations de la société civile ivoirienne ont peu d'influence sur l'orientation des politiques publiques dans leurs domaines d'activité même lorsqu'elles sont nombreuses à s'investir dans un même domaine. Cela s'explique, en partie, par le fait que ces organisations se concertent rarement sur les enjeux de leurs secteurs d'activité de manière à bâtir une vision commune autour d'un plan stratégique d'action qui leur servirait de base pour le dialogue et la négociation avec les pouvoirs publics et les partenaires techniques et financiers.

C'est pourquoi, pour que les organisations de la société civile puissent avoir une meilleure contribution dans la gouvernance publique de leurs secteurs d'activité, il est nécessaire de créer des cadres de concertation permanents. Ceci leur permettra non seulement de partager leurs expériences entre elles, mais aussi de développer une expertise sur les questions majeures dans leurs domaines d'activité. Elles pourront alors être en mesure d'entreprendre des plaidoyers de manière efficace et de faire des propositions alternatives à celles des pouvoirs publics, ce qui ne fera que renforcer leur crédibilité. Les organisations de la société civile devraient s'accorder sur un protocole de fonctionnement interne de ces cadres de concertation afin d'éviter que des luttes de leadership les paralysent.

## RECOMMANDATION 9 :

*La société civile devra retrouver l'initiative d'action à travers la redéfinition du partenariat avec l'État et avec les partenaires techniques et financiers.*

Les organisations de la société civile ivoirienne sont très actives dans plusieurs secteurs d'activité. Elles se sont illustrées dans la prestation de services subventionnés essentiellement par des organismes internationaux dont elles sont très dépendantes. Comme l'étude l'a montré, la plupart des programmes et des actions des organisations de la société civile ivoirienne sont définis par les organismes de financement à travers des appels à propositions pour l'exécution de projets, certes, importants. Mais l'effet non désiré de cette approche est la tendance à confiner les organisations de la société civile dans un rôle de « partenaires d'exécution », réduisant ainsi, de fait, leur aptitude à émerger comme des « partenaires égaux » dans la co-définition des orientations et des objectifs à atteindre ainsi que la manière de les accomplir. C'est pourquoi, il est urgent que la société civile développe une capacité d'initier les actions qu'elle juge elle-même importantes pour la promotion de l'intérêt général et pour une meilleure participation à l'orientation et au contrôle citoyen de l'action publique.

Pour ce faire, et tenant compte du manque de financement pour la plupart des organisations de la société civile ivoirienne, l'État ainsi que les partenaires techniques et financiers pourraient associer davantage les organisations de la société civile à la définition des objectifs des programmes subventionnés et exécutés par la société civile. Cela permettra aux organisations de la société civile de s'approprier leurs nombreuses prestations de service tout en les informant des besoins réels des populations dont elles sont proches. Certes, l'État et certains organismes subventionnaires consultent souvent des organisations de la société civile dans la définition de certains programmes. Mais, les organisations de la société civile se plaignent, car il s'agit souvent de consultations en trompe-l'œil pour lesquelles leur présence ne sert qu'à valider des programmes sans une réelle possibilité de les amender significativement. C'est pourquoi, la reprise d'initiative pour la société civile ne pourrait advenir dans un futur proche sans une redéfinition de sa collaboration avec l'État et les organismes subventionnaires.

### **AOS 6: Capitalisation, partage d'expériences et réseautage interne, régional et international**

#### o Capacitation et empowerment

Envisagée comme un ensemble de transformations que doivent subir les organisations de la société civile ivoirienne pour impacter effectivement la gouvernance publique, la capacitation nécessite un certain nombre d'axe d'orientations stratégiques. Elle passera par une mutation structurelle et fonctionnelle des OSC.

agissant apparaît bien loin de celui pensant. Dans tous les cas, il convient de relever à nouveau, l'effort des décideurs publics ivoiriens qui tentent dans bien des cas, d'entretenir de bonnes relations avec les leaders de la société civile.



## RECOMMANDATION 10 :

*Multiplier les initiatives d'autonomisation financière des organisations de la société civile afin de pérenniser leurs actions et de consolider leur indépendance politique ou idéologique.*

Le manque de ressources financières est la première cause de la grande mortalité parmi les organisations de la société civile. Les ressources financières constituent la première requête des organisations de la société civile en terme d'occurrences enregistrées lors des entretiens.

Il serait difficile de proposer un plan d'action qui résoudrait le manque de moyens financiers des organisations de la société civile. Cependant, les entretiens réalisés auprès des partenaires techniques et financiers ainsi qu'auprès des collectivités locales et autres agences étatiques, semblent suggérer que la meilleure voie pour obtenir du soutien financier serait pour les organisations de la société civile d'établir au préalable leur crédibilité à travers la qualité et l'impact de leurs actions, leur capacité à la bonne gestion interne, et les compétences avérées de leur personnel.

On est en plein dans le paradoxe de l'œuf et de la poule. Car, contrairement aux organismes subventionnaires potentiels, plusieurs organisations de la société civile ont besoin d'abord de recevoir des ressources financières en vue d'entreprendre des actions qui renforceraient leur visibilité et leur crédibilité. Quoiqu'il en soit, il est important pour plusieurs organisations de se rencontrer compte que la captation de subsides ne peut être la finalité première et que l'engagement citoyen dont se réclame la société civile exige aussi un sacrifice.

Il est également important d'encourager les nombreuses initiatives d'autofinancement entreprises par certaines organisations. Une évaluation de leurs succès ou de leurs échecs pourrait inspirer des voies et des moyens pour les organisations de la société civile de s'autofinancer.

L'instauration d'une modeste redevance forfaitaire tous les deux ans (années impaires, par exemple) d'environ 10 000 FCFA pour s'enregistrer dans une base de données nationale sur les organisations actives, opérationnelles de la société civile, pourrait constituer une source de financement importante pour les instances de représentation de la société civile au niveau régional et national.

Il y a lieu de multiplier les initiatives d'autofinancement des structures de la société civile tout en développant une communication à l'endroit du secteur privé ainsi que de certaines agences étatiques qui pourraient soutenir financièrement la société civile.

